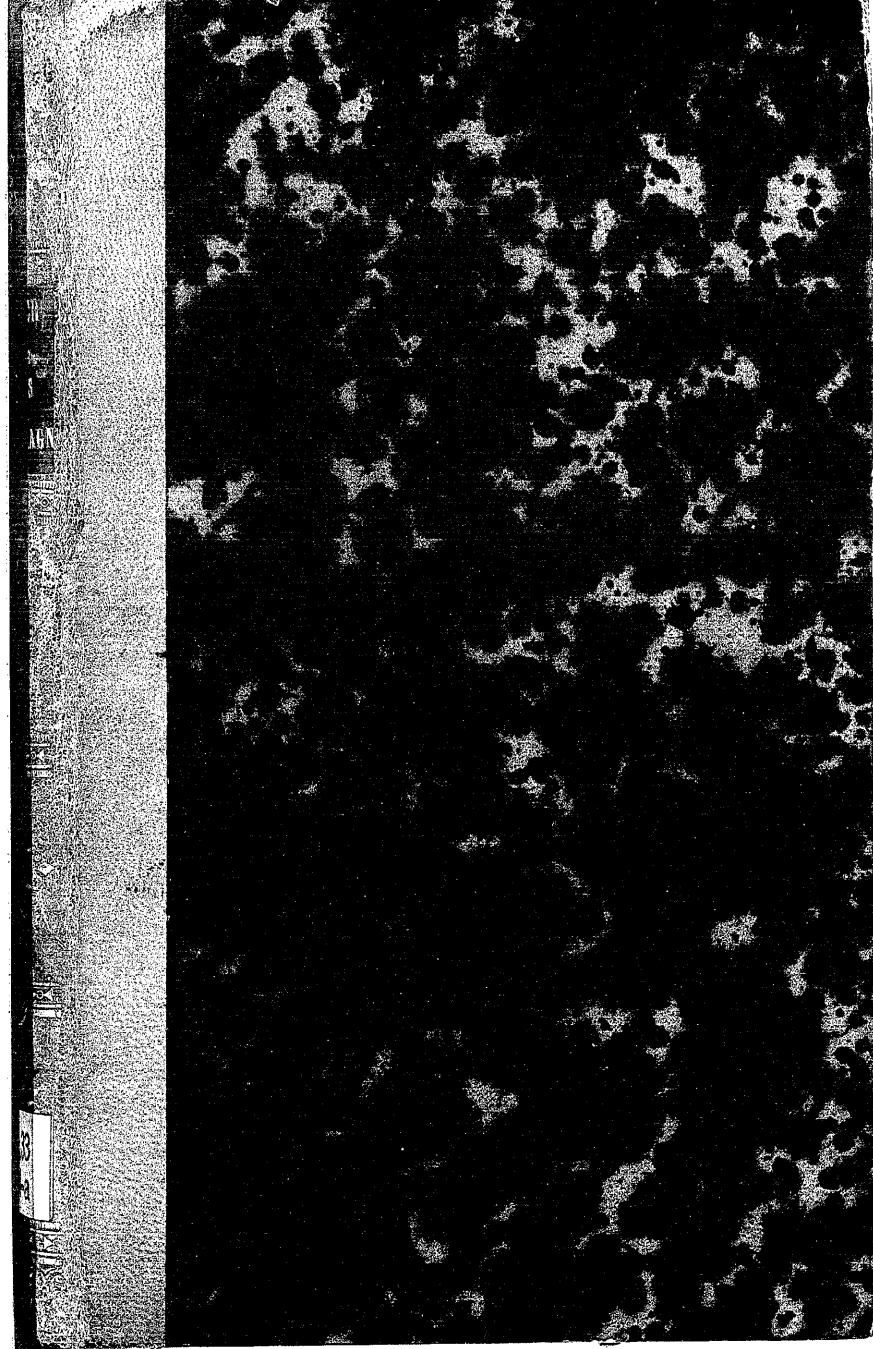
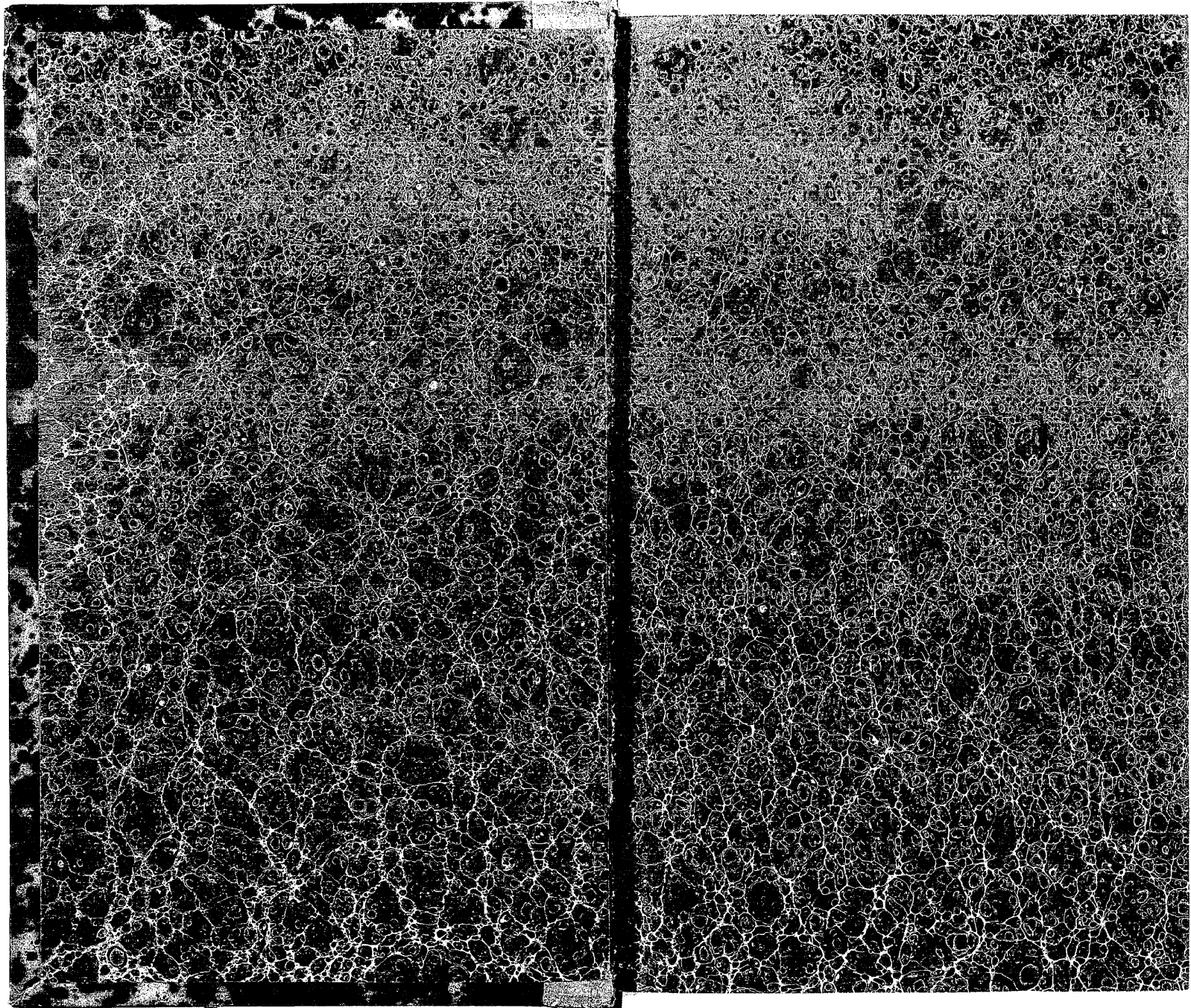


01020000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10





E48170


東京経済大学図書館

- 本は大切に扱いましゅう
- 返却は遅れないように致しましゅう
- 本の配列を乱さないように致しましゅう
- 切取、無断持出はやめましゅう

**PROGRÈS**  
DE LA  
**GRANDE BRETAGNE**  
SOUS LE RAPPORT DE LA  
**POPULATION ET DE LA PRODUCTION.**

**ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE.**

**LETTRES SUR L'AMÉRIQUE DU NORD**, par Michel Chevalier,  
2 vol. in-8. 18 fr.  
**DE LA DÉMOGRATIE EN AMÉRIQUE**, par Alexis de Tocqueville,  
4<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-8. 48 fr.  
**MARIE OU L'ESCLAVAGE AUX ÉTATS-UNIS**, par M. Gustave de  
Beaumont, 5<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-8<sup>e</sup>, papier fin satiné. 48 fr.  
**DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE AUX ÉTATS-UNIS**, et de son  
application en France, par MM. Gustave de Beaumont et Alexis de  
Tocqueville, 2<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-8<sup>e</sup>. 48 fr.

**ENCYCLOPÉDIE NOUVELLE**

ou

**DICTIONNAIRE**

**PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET INDUSTRIEL**,

Offrant le tableau des connaissances humaines au 19<sup>e</sup> siècle.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LETTRÉS,

publié sous la direction

**DE MM. P. LEROUX ET J. REYNAUD.**

8 volumes grand in-4<sup>o</sup> publiés par livraisons.

Il paraît 24 livraisons. — L'ouvrage complet en formera 64.

Prix de chaque livraison : 2 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,  
rue Jacob, 50.

**PROGRÈS**

DE LA

**GRANDE BRETAGNE**

SOUS LE RAPPORT DE LA  
**POPULATION ET DE LA PRODUCTION,**

TRADUIT DE L'ANGLAIS DE M. J.-R. PORTER,

Chef du bureau de Statistique commerciale, à Londres.

ET ACCOMPAGNÉ DE NOTES ET TABLEAUX PRÉSENTANT LES PROGRÈS  
ANALOGUES POUR LA FRANCE,

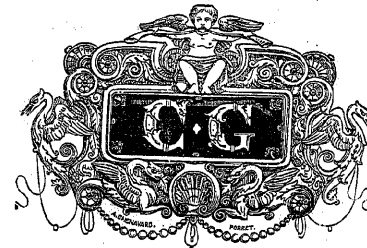
PAR

**P. H. CHEMIN-DUPONTÈS;**

PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉFACE

PAR M. MICHEL CHEVALIER.

Auteur des *Lettres sur l'Amérique du Nord*.



**PARIS,**

**LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN ET C<sup>o</sup>,**

9, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

M DCCC XXXVII.

332.33  
p 84-a

---

## PRÉFACE.

---

Lorsque les Arabes inventaient les chiffres qui portent leur nom, et la méthode de calcul à laquelle servent ces chiffres, ils ne se doutaient pas de la révolution qu'ils préparaient dans les choses de ce monde; en cela il leur est advenu ce qui arrive à la plupart des inventeurs, qui bien souvent, et lors même qu'ils exagèrent la portée de leur découverte, ne la voient que par le petit bout. Ils ont ramassé un grain de sénévé; puis c'est par les soins de la postérité que ce germe est devenu un grand arbre. Jusqu'à l'invention des chiffres arabes, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus d'usage commun, les moindres calculs étaient presque aussi longs et aussi compliqués que l'étaient les opérations de mathématique transcendante et les calculs astronomiques, par exemple, avant qu'un gentilhomme écossais eût imaginé les logarithmes. Grâce aux chiffres arabes, il a été possible d'établir dans les affaires des parti-

culiers et dans celles des empires, une comptabilité régulière, simple et parfaitement lucide. Aujourd'hui il est plus facile de rendre le compte le plus minutieux de toutes les recettes et de toutes les dépenses d'un grand État, qu'il ne l'était, il y a mille ans, d'exposer le budget d'une famille; aujourd'hui, le trésor public et les caisses qui en dépendent ont des comptes ouverts par centaines de mille, et l'on peut en présenter la situation sous mille formes différentes qui se vérifient les unes les autres, et mettent à nu tous les ressorts financiers de l'État; aujourd'hui, il est devenu aisé au premier venu d'analyser jusqu'à un centime tous les articles du milliard, et c'est aux Arabes, encore une fois, que nous en sommes redevables.

Il ne manque à la numération arabe, pour être parfaite, que de subir une modification que malheureusement elle ne subira jamais, au grand regret des partisans de la perfectibilité indéfinie, et au grand désavantage des statisticiens et de tous autres calculateurs. Au lieu d'avoir pour base le nombre 10 il lui faudrait le nombre 12, qui est d'une sous-

division beaucoup plus facile; mais, je le répète, c'est une réforme qui dépasse la puissance de tous les conquérants, de tous les législateurs, et même celle des révolutions, quoique celles-ci soient de nos jours les arbitres souveraines du monde. Les lois et les mœurs changent, les religions périssent et renaissent, les empires s'élèvent et s'écroulent, les astres des cieux eux-mêmes modifient leurs orbites; mais tant que le monde sera monde, le nombre 10 prévaudra comme base de numération. La Convention, qui tenta de refaire toute la société, qui marcha à la réforme de tout ce qui l'offusquait, sans s'arrêter même lorsqu'elle dut traverser un fleuve de sang, la Convention qui osa tout, jusqu'à détruire l'Être-Suprême et jusqu'à le refaire, la Convention, lorsqu'elle renouvela l'année, les mois, la semaine, les poids et mesures, n'eut pas la hardiesse de toucher à la numération; et, en proclamant la déchéance de tous les tyrans, elle perpétua la tyrannie du nombre 10.

La comptabilité, c'est-à-dire l'art d'analyser et de grouper les quantités, de les con-

trôler sous un nombre infini de formes, les unes par les autres, est donc la conséquence de l'invention des chiffres arabes. La statistique, c'est-à-dire la comptabilité appliquée aux diverses branches de l'administration publique, procède donc, elle aussi, de cette heureuse conception en vertu de laquelle un chiffre placé à la gauche d'un autre représente des unités dix fois plus grandes. Ainsi, M. Chaptal, M. Porter, M. de Chabrol, le petit nombre des élus qui font de bonne statistique, et l'immense troupeau des pauperassiers qui en font de mauvaise, sont redevables, en totalité ou en partie, de leur renommée et de leur influence, petite ou grande, sur les affaires de leur pays, à quelque pauvre derviche qui, de son vivant, fut sans renommée et sans influence, et qui n'a laissé à la postérité aucun souvenir.

La statistique est née à l'ombre du système représentatif. Depuis que les peuples ont acquis le droit de contrôle, ils ont demandé des comptes de leur situation sous divers rapports, et particulièrement en matière de finances; la statistique a été imaginée pour

satisfaire, en pareil cas, ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Le régime parlementaire est un très nouveau venu sur la scène du monde; il est encore dans les langages, même en Angleterre, où cependant les historiens prétendent le faire remonter jusqu'au temps des Saxons, et où le Parlement vote les subsides depuis plusieurs siècles. Mais comme, en vertu de leur respect pour la tradition, les Anglais ont jusqu'à ces derniers temps tenu les comptes de l'échiquier en chiffres romains, et calculé les produits de l'impôt par le procédé plus suranné encore des tailles de bois, on conçoit que la statistique leur ait été difficile; et après tout, jusqu'à la dernière réforme, qui est la sœur puînée de la révolution de juillet, leur système de représentation nationale, qui cependant avait fait la puissance et la gloire de leur patrie, et lui avait valu l'insigne honneur de vaincre le géant des temps modernes, reposait sur une fiction bien plus que sur une réalité. Cette forme de gouvernement n'est pas seulement très moderne: les peuples chez lesquels elle a triomphé de



ses ennemis ne composent encore qu'une faible fraction du monde civilisé.

En ce moment, le régime représentatif n'a d'existence sérieuse et inébranlablement assurée qu'au sein de trois grands États, la France, l'Angleterre et l'Union-Américaine. La statistique, qui marche à sa suite en fidèle satellite, n'a, comme lui, droit de cité que chez ces trois nations; ainsi, jeune d'âge et restreinte dans son domaine, la statistique actuelle n'est que l'ébauche de la statistique de l'avenir. Comme lui, elle est incertaine dans son allure, indécise dans ses attributions; comme lui, elle repose sur des fictions dont quelques unes sont destinées à prendre corps, mais dont plusieurs, inaugurées pour un jour, en vue de besoins éphémères, se dissiperont comme des ombres, pour faire place à des bases fermes comme le roc; comme lui, elle laisse en dehors de sa sphère d'action et d'observation une multitude de faits du premier ordre. Par exemple, les constitutions qui organisent le régime parlementaire en France, en Angleterre et en Amérique, oublient, en mentionnant les droits du peu-

ple, de garantir le droit au travail, sans lequel cependant il n'y a, pour la majorité des hommes, ni famille, ni individualité possibles; de même la statistique est restée jusqu'ici forcément étrangère à la plupart des faits intimes de la production et de la consommation; par exemple, il serait impossible aujourd'hui de trouver dans les statistiques officielles rien qui indiquât avec exactitude les profits de chaque industrie, et leur classement par ordre d'importance; rien qui montrât comment les bénéfices se répartissent entre les diverses classes de travailleurs, rien qui pût permettre de mesurer l'influence que vingt causes diverses, et entre autres le progrès de la population, exercent sur le sort des masses laborieuses.

Il y a une liaison si intime entre le système représentatif et la statistique, que l'amélioration de l'un doit provoquer nécessairement le perfectionnement de l'autre. En passant en revue les points faibles du système représentatif, tel qu'il est constitué aujourd'hui, les nombreuses lacunes qu'il présente et que nous devons nous appliquer à combler, pour

le faire bénir des populations de qui il n'est encore connu chez nous que par des promesses, il serait possible de signaler vis-à-vis, dans la statistique, un point faible et une lacune. Qui dit régime représentatif, dit publicité. Je ne prétends pas que la statistique soit toute la publicité, mais l'on m'accordera qu'elle en forme le matériel.

Le régime représentatif s'est organisé en Europe, et aussi en Amérique, sous l'influence de préoccupations haineuses contre des pouvoirs dont l'égoïsme, les exactions et les folies avaient justifié, en effet, un débordement de haines. Transitoirement, il a été plus destructeur qu'organisateur. Avant tout, ceux qui en ont été les promoteurs se proposaient pour but de rogner les ongles des oiseaux de proie qui dévoraient, ou qui étaient supposés dévorer la substance des populations, et trop souvent, de renverser ou de mutiler des institutions et des pouvoirs qui avaient été jadis les bienfaiteurs des peuples, et qui pouvaient le redevenir. Préoccupés, avant tout, d'extirper ce qui était abus, ou pouvait l'être un jour, ils ont plus d'une fois semé des

entraves sous le nom de garanties, et rendu le bien impossible en voulant empêcher le mal. Jusqu'à présent donc le gouvernement représentatif a très médiocrement justifié, du moins chez nous, les espérances des peuples.

Aujourd'hui, les ressentiments qui présidèrent à son enfantement se sont affaiblis, soit parce que ses adversaires vaincus inspireraient plutôt la pitié que le courroux, soit parce que les anciens pouvoirs, contre lesquels la liberté avait lancé ses anathèmes, n'ont pas épuisé en vain jusqu'à la lie la coupe de l'adversité, qu'ils ont fait amende honorable à la civilisation, et se sont efforcés de se réhabiliter par leurs actes. Le régime représentatif, glorieuse conquête des peuples, est certainement appelé à faire leur prospérité. A cette fin, il devra trouver moyen d'embrasser dans son giron les principaux objets de l'activité des nations modernes. Tel qu'il a existé jusqu'à présent, dans son ensemble et dans ses détails, il était admirablement conçu pour réaliser le vœu le plus ardent des populations, pour donner pleine satisfaction à la passion qui faisait battre

leur cœur, c'est-à-dire pour mettre fin à l'ancien ordre politique; eh bien! ce vœu, cette passion, en ce qu'ils avaient de négatif, sont comblés, sont assouvis. Les peuples sont prêts à se réconcilier avec l'autorité, pourvu que celle-ci consente, comme en France, à accepter la liberté, et qu'elle se propose pour mission de reconquérir une haute influence, en se mettant à la tête du mouvement nouveau qui met le genre humain en branle. Le système représentatif doit être le pacte d'alliance active entre les nations et leurs chefs, afin que toutes les forces sociales convergent vers le but auquel aujourd'hui l'humanité aspire. Et ce but n'est plus de détruire, mais de créer. Qu'on regarde aux quatre coins de l'horizon, qu'on écoute tous les soupirs que le vent jette à nos oreilles, que l'on sonde les poitrines, qu'on interroge les vieillards, l'âge mûr et les enfants, et l'on verra si maintenant la société, et particulièrement la France, qui possède parmi les nations une éminente faculté d'initiative, ont un désir qui leur tienne plus au cœur que celui de s'affranchir de la servi-

tude de la misère, de cimenter la liberté nominale par cette autre liberté graduée, qui est l'opulence pour quelques uns, la richesse pour plusieurs, l'aisance pour tous ceux qui vivent sous le soleil. La personnalité humaine n'aura d'existence, l'abolition de l'esclavage et du servage, et le principe sacré de la fraternité humaine, n'auront de sanction que par le progrès de la fortune publique équitablement répartie. De là résulte, pour le régime représentatif, la nécessité de se transfigurer, de prendre un caractère nouveau, en harmonie avec les nouveaux besoins des hommes.

Et il ne saurait s'agir ici d'aucune transformation violente; il ne peut même être question de faire une Charte de plus à la file de toutes celles que nous nous sommes données, ou que nous avons reçues depuis cinquante ans. Gardons notre Charte, qui, même après la révision qu'elle subit en 1830, conserve l'inestimable avantage de renouer la chaîne des temps : des lois organiques suffiront à imprimer à notre système politique la nouvelle direction qu'il doit suivre.

Les perfectionnements que recevra le système représentatif auront pour objet et pour résultat de lui ôter cette apparence métaphysique, idéologique, dont beaucoup de bons esprits sont choqués, et de lui donner tous les caractères de la réalité vivante, en modelant les institutions qu'il consacre sur la société elle-même telle qu'elle doit et veut être. Ceci n'est pas clair, et je me hâte de le préciser par un exemple tiré des lois d'élection et de la composition de nos assemblées délibérantes : dans notre Chambre des Députés et dans les Colléges électoraux, il règne un pêle-mêle dont l'inconvénient se fait vivement sentir dans la Chambre toutes les fois qu'il s'agit de lois spéciales; et cependant ces lois seront de plus en plus nombreuses, tandis que les lois dites politiques le seront de moins en moins. Aussi, désormais, cette confusion de tous les citoyens et de leurs représentants, quelles que soient leurs professions et leurs études, aurait les conséquences les plus fâcheuses.

Depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis que nous avons des représentants et des As-

semblées, le trait distinctif de la société, c'est la révolution. Le rôle des Assemblées a été éminemment révolutionnaire. La masse de la nation s'est levée pêle-mêle contre l'ancien régime, et tant qu'il ne s'est agi que de le renverser, il n'y a pas eu grand mal à ce que les citoyens ou leurs délégués fussent enrégimentés au hasard à côté les uns des autres, abstraction faite de toute analogie de vocation et d'habitudes. Quand les intérêts moraux et politiques, qui sont les premiers de tous, étaient en question, les intérêts administratifs et matériels pouvaient, sans énorme dommage, être ainsi abandonnés à l'état de tohu-bohu. Aujourd'hui la lutte est terminée : à l'avenir, la grande occupation des Assemblées délibérantes sera d'organiser, de concert avec la royauté, les intérêts administratifs et matériels jusqu'ici négligés. Il est bien douteux que les Colléges électoraux et les Chambres soient constitués convenablement pour prendre part à cette œuvre, aussi largement qu'il appartient aux représentants du pays. Il serait avantageux, je n'hésite pas à le dire, qu'ils fussent composés et groupés

différemment. J'ai entendu dire à un homme d'un grand esprit qu'il y avait un germe d'avenir dans cette pensée émise par Napoléon, lors de la création du royaume d'Italie, et d'ailleurs par lui laissée stérile, que le corps électoral serait partagé en trois classes, celle des *Possidenti* ou propriétaires du sol, celle des *Commercianti* ou négociants et manufacturiers, et celle des *Dotti* ou lettrés et savants. Je cite cette observation qui m'a frappé, parce qu'elle est propre à faire comprendre comment les Conseils législatifs pourraient offrir l'image de la société elle-même, comment ils pourraient et devraient en refléter les divisions fondamentales. Et qu'on y prenne garde, c'est au profit de la liberté et du principe de la représentation nationale que toute réforme dans ce sens sera accomplie. Car s'il arrivait, ce que beaucoup d'hommes sages paraissent craindre, qu'une discussion ordonnée et approfondie de lois d'administration publique et d'intérêts matériels fût impossible dans nos Chambres de 459 membres, dont un grand nombre sont étrangers aux questions spéciales,

on verrait les populations, dégoûtées du régime représentatif, se tourner vers la royauté, et la supplier d'accepter le monopole du pouvoir. Le despotisme éclairé aurait bientôt de nombreux prosélytes, et nous aboutirions de proche en proche au despotisme brutal.

Je vais essayer de présenter la même pensée sous une autre forme, en montrant comment le gouvernement des sociétés, gouvernement auquel les citoyens prendraient part au moyen d'une représentation nationale bien réelle, pourrait être modifié de manière à embrasser dans le cercle de ses attributions les intérêts les plus positifs de la société; et avant d'entrer en matière, je déclare à ceux qui seraient tentés de m'accuser de faire du roman et du rêve, que je n'en disconviens pas, pourvu que l'on m'accorde que tout ce qui est devenu de l'histoire a été précédé de rêveries et de romans. Tout le monde sentira d'ailleurs la liaison étroite qui existe entre cette série d'idées et la statistique. Voici donc mon roman en peu de lignes.

L'industrie est le but de l'activité des peuples; c'est la principale sinon l'unique af-

faire terrestre de l'immense majorité des populations. Le développement de l'industrie suppose, 1° l'existence d'industriels habiles, soit comme directeurs ou ingénieurs, soit comme agents secondaires et chefs d'ateliers, soit comme ouvriers, ce qui implique l'éducation industrielle et l'apprentissage; 2° une grande facilité de locomotion pour les produits, ainsi que pour les hommes qui les fabriquent et les vendent, c'est-à-dire des routes royales, départementales et vicinales, des canaux, des chemins de fer; 3° une bonne organisation du crédit qui répartisse les capitaux et les fasse circuler, c'est-à-dire un système de banque.

Admettons que l'enseignement industriel pour les chefs, et l'apprentissage pour les ouvriers, les voies de communication et les institutions de crédit, entrent jusqu'à un certain point dans les attributions du gouvernement; un vaste champ sera ouvert alors à la représentation nationale, car toutes ces attributions nouvelles seraient exercées sous le contrôle et par le concours des populations, par l'intermédiaire de leurs délégués. Quant à la statisti-

que, comme il est clair qu'alors il ne se passerait rien d'important dans l'agriculture, dans le commerce et dans les manufactures, dont le gouvernement ne fût informé, et où une certaine influence ne lui fût acquise, où il n'eût un rôle à jouer, un conseil, sinon un ordre, à donner, il est clair aussi que la statistique s'enrichirait alors de nouvelles branches, qui pénétreraient jusque dans les replis les plus secrets du corps social.

Poursuivons ce développement, afin d'expliquer qu'il ne s'agit point ici d'investir le gouvernement central du monopole de toutes choses. Le monopole peut, au contraire, exister en dehors du gouvernement. Si celui-ci s'abstient d'intervenir, il peut se former à côté de lui des associations irresponsables, qui, se glissant à l'ombre de la liberté, accapareront à leur profit exclusif tel ou tel service, telle ou telle exploitation. Le cas s'est déjà présenté, et de plus en plus fréquemment il se présentera. L'intervention du gouvernement aurait pour effet de créer une puissance contre laquelle celle des particuliers et des compagnies ne pour-

rait jamais prévaloir, et qui par conséquent détruirait toute chance de monopole. Il ne peut être question de remettre en toute propriété au gouvernement le droit exclusif d'enseigner, d'ouvrir et de posséder des voies de communication et de créer des banques; le pays doit prendre part à l'administration de ses intérêts : du jour où il s'en retirerait, c'en serait fait du gouvernement représentatif. Le gouvernement serait seulement autorisé à prendre part à la triple fonction d'instituteur, de banquier et de propriétaire de chemins de fer ou de canaux; j'ajoute cependant qu'il me semble que toutes les grandes voies de communication doivent appartenir à l'État, ou pouvoir être acquises par lui, moyennant des conditions réglées d'avance; et je doute que nous jouissions en France des avantages d'une bonne organisation du crédit, à moins que le trésor public ne soit sous une forme ou sous une autre le point d'appui et le centre d'un vaste réseau de banques qui étendrait sa féconde influence sur tout le territoire.

C'est au moyen des banques, particulière-

ment, qu'il serait possible de connaître la marche de l'industrie, et de pénétrer tous les mystères de l'ordre matériel. Une banque est au courant des affaires de tous; dans son intérêt elle y est contrainte et forcée. Tout dans l'industrie doit aboutir aux banques et en émaner. Si l'industrie parvenait à se constituer régulièrement, chaque profession aurait au-dessus d'elle un syndicat ou conseil, et une banque; la banque serait en quelque sorte le confesseur de tous les hommes du métier, individuellement et collectivement; elle serait leur soutien et leur providence; elle ferait parmi eux la police, et exercerait sur eux une justice distributive; habile à récompenser et à punir, ses éloges et ses réprimandes auraient une sanction irrésistible; elle se ferait rendre des comptes sans qu'il fût possible de la tromper. Si jamais rien de semblable existe sur la terre (et telle me paraît être la tendance de l'industrie, l'inévitable conséquence de ses instincts d'ordre), les banques fourniront le moyen de porter la statistique à une perfection dont nous ne

pouvons avoir d'idée. Jusque là notre statistique industrielle sera extrêmement imparfaite, comme il est aisé de s'en rendre compte.

En France, la volonté puissante de Napoléon nous a donné et maintient encore pour nous la centralisation administrative. Périodiquement attaquée avec fureur par les partis, cent fois ébranlée, la centralisation a résisté pourtant aux assauts les plus acharnés. On dirait que l'ombre de Napoléon et celle de la Grande Armée veillent sur elle. Cette centralisation, qui durera, fournit un excellent instrument pour les recherches statistiques; et de plus en plus le Gouvernement se montre habile à s'en servir. Nous possédons des comptes-rendus de la justice civile et criminelle, de l'enseignement primaire, des dépenses de l'État, des départements et des communes, et en général de toutes les branches de l'administration publique, qui font l'admiration ou l'envie de tous les autres peuples; mais, en ce qui concerne les faits industriels, malgré la sollicitude que met le Gouvernement à recueillir des données po-

sitives, non seulement les documents qu'il dresse sont, comme je le disais tout à l'heure, incomplets; non seulement ils sont défectueux en raison de ce qu'ils ne contiennent pas, mais ils le sont aussi en raison de ce qu'ils contiennent; ils ne doivent être accueillis qu'avec une grande réserve, parce qu'ils sont souvent entachés d'erreurs. C'est que le Gouvernement est, vis-à-vis des industriels de tout ordre, dans une situation telle qu'ils se méfient de lui; ils voient en lui l'héritier et le continuateur direct des gouvernements passés, pour qui les classes vouées à l'industrie n'étaient que matière taillable et corvéable; ils le trompent sans scrupule et de toutes leurs forces, et il n'a, lui, aucun moyen de les contraindre à lui dire la vérité, à lui faire connaître des faits qu'il est très souvent de leur intérêt de dénaturer. Par exemple, tous les renseignements statistiques sur l'industrie minérale sont recueillis par les ingénieurs des mines, qui ont aussi pour mission d'asseoir la redevance proportionnelle dont les exploitants sont passibles; ainsi, la déclaration du propriétaire des mines, si elle



est exacte, tourne contre lui. Les mêmes fonctionnaires sont chargés de relever tous les faits relatifs à la fabrication du fer; or, les maîtres de forges soupçonnent, non sans raison, que si la statistique officielle évaluait trop haut leurs bénéfices, la haute protection que les tarifs des douanes leur assurent serait compromise; aussi s'efforcent-ils naturellement de rapetisser leurs profits et leurs affaires. Dans les tableaux du commerce et de la navigation, les valeurs et les quantités des marchandises doivent très souvent être altérées. A l'importation, l'acheteur, pour éviter les droits lorsqu'ils sont proportionnels, baisse autant que possible la valeur de ses marchandises, malgré la faculté de préemption réservée au trésor; à l'exportation, les objets qui ont droit à une prime ou drawback, donnent aussi occasion à d'autres fraudes. Quant aux marchandises qui ne paient pas de droit à l'entrée, et ne donnent lieu à aucun remboursement à la sortie, les déclarations ne sont pas pour cela plus fidèles, ne fût-ce que parce qu'on ne voit aucune raison de se prêter à ce qui semble de la part

du Gouvernement une curiosité inquisitoriale; on est aussi bien aise de faire pièce au Directeur des douanes. Enfin, la contrebande, qui saute par-dessus les frontières sans avertir les douaniers, accroît encore le degré d'incertitude inhérent à la statistique commerciale.

Il ne sera pas aisé d'écarter cette défiance de l'industrie par rapport aux agents du pouvoir, quoiqu'elle fasse obstacle à bien autre chose qu'à la bonne confection des travaux statistiques. On ne voit guère comment, dans nos pays obérés d'impôts, le contribuable serait conduit à penser que le fisc ne voudra pas tirer parti des renseignements qui constateraient des bénéfices élevés. Cette difficulté m'a paru insoluble, jusqu'à ce que j'aie lu, dans les Observations de M. Urquhart sur la Turquie, le procédé suivant lequel l'impôt est réparti entre les rayas dans les villages. Il n'y a point de collecteur turc chargé d'aller frapper à toutes les portes, et de présenter à chaque habitant un rôle de contributions. Le pacha demande la taxe au village tout entier, ou

plutôt à ses magistrats électifs ; ceux-ci s'entendent entre eux, et répartissent le tribut à l'amiable entre les habitants, dont la fortune et les ressources individuelles leur sont parfaitement connues. Au lieu d'un village, supposez des professions avec un syndicat à leur tête, puis des délégués de ces syndicats, réunis en comités à Paris. Admettez que le ministre des finances ne pût présenter le budget qu'après en avoir conféré avec eux, non en pacha, mais en ministre d'un roi constitutionnel; puis, pour suivre le fil de cette fiction, supposez que la représentation nationale fixât la somme à demander à chaque industrie. Au lieu d'avoir des armées d'employés pour surveiller les contribuables et pour empêcher la fraude, il suffirait que le ministre notifiât à chaque comité le contingent auquel il a été taxé. Le comité général le sous-diviserait entre les syndicats locaux, et ceux-ci entre les fabricants ou marchands. Toutes ces opérations auraient lieu sous la garantie du contrôle et de l'élection, combinée avec l'investiture royale, et moyennant certaines facultés d'appel. La répar-

tition aurait pour base une statistique exacte que chaque syndicat aurait rédigée. Dans ce système, la statistique servirait à l'assiette de l'impôt, et cependant elle serait irrécusable parce que, pour me servir d'une expression que j'ai retenue de mon cours de philosophie, ceux qui l'auraient dressée n'auraient pu être ni trompés, ni trompeurs. Ce serait en outre du *self government* dans une limite où il est incontestablement admissible. Je ne me charge pas de dire jusqu'à quel point et moyennant quelles conditions cette idée pourrait être mise en pratique chez nous; je la considère cependant comme conforme à deux tendances qui l'une et l'autre distinguent notre siècle, et qui nous poussent, l'une vers le gouvernement représentatif convenablement entendu, c'est-à-dire vers l'intervention de plus en plus formelle du pays dans l'administration de ses véritables affaires; l'autre vers la suppression des formes fiscales qui ont tant contribué, dans le passé, à rendre l'autorité odieuse. Ce mode d'assiette de l'impôt réunirait une multitude d'avantages. La sincérité pourrait

devenir alors la base des rapports des gouvernés et des gouvernants. Avec cette méthode, aucune des difficultés qui se sent présentées quand il s'est agi de taxer le sucre de betteraves, n'eût été sérieuse. Je me borne à ajouter comme éclaircissement, qu'il ne serait possible de demander, sous cette forme, qu'une partie de l'impôt qui se perçoit aujourd'hui par les voies indirectes, et qui frappe spécialement et nominativement certaines industries.

Revenons à la statistique. Aux causes d'erreurs déjà énumérées vient se joindre la négligence ou l'incapacité des employés. Le ministre envoie au préfet, qui les adresse au sous-préfet, qui les expédie au maire, des tableaux à colonnes que l'autorité municipale doit remplir. Le maire, ou n'en tient compte, ou écrit des chiffres quelconques; ou encore le sous-préfet, qui se méfie de l'incurie du maire, arrange de son chef la réponse de celui-ci, ou même confie ce soin à quelque expéditionnaire peu scrupuleux ou ignorant. Un de mes amis me racontait qu'étant dans une sous-préfecture, dont je me garderai bien,

dans l'intérêt de l'occupant, de dire le nom, il y vit un commis qui copiait un relevé con-signé dans un registre à la date de 1806. « Que faites-vous là? lui dit-il. — Je réponds, lui dit l'employé, à une circulaire du ministre qui nous demande de la statistique; voici trente ans bientôt que je copie ce tableau. » Le ministre de l'intérieur recevait ainsi, en l'an de grâce 1836, une réponse qui avait été préparée pour M. Chaptal.

Puisque j'ai commencé à énumérer la série des reproches que mérite notre statistique, bien qu'elle me semble meilleure que celle de tous les autres peuples, je continue. On peut l'accuser encore d'être trop bureaucratique, pas assez positive, de tenir plus de compte des divisions établies pour la commodité de l'administration ou de la perception des impôts, que de celles qui sont fondées sur la nature des choses. Par exemple, dans les tableaux qui ont été dressés de l'effectif de notre marine, on l'a détaillée par directions de douanes et non par ports. La direction de douanes est une entité administrative, le port seul a une existence réelle. Ainsi en-

core, dans notre *Tableau du commerce et de la Navigation*, il serait à désirer que l'on indiquât séparément le mouvement commercial des principaux ports du royaume, de Marseille, du Havre, de Bordeaux, Nantes et Dunkerque, par exemple, tout comme on le fait pour chacune des nations étrangères. On devrait même ne pas se borner aux ports de mer, et exposer, s'il est possible, dans un autre résumé succinct, le rôle que joue chacune de nos grandes cités manufacturières, Paris, Lyon, Rouen, Mulhouse, etc.; dans le commerce de la France. On a sans doute raison de faire connaître l'étendue et la nature de nos transactions avec chacun des peuples de la terre; mais il ne conviendrait pas moins de montrer la nature et l'étendue des transactions de chacun de nos grands centres de production ou d'exportation avec l'étranger. Il est tout aussi intéressant de connaître les opérations de la ville de Paris, ou de celle de Lyon, ou de Marseille et du Havre avec l'extérieur, que de savoir en détail combien de soierie, de chapellerie et de librairie nous avons vendu au Chili ou au Sénégal.

Au nom de tous ceux qui consultent les documents publiés, je demanderais encore que dans cet important travail de l'administration des douanes, on introduisît, entre le résumé général et le *Tableau* détaillé, un résumé intermédiaire où les objets seraient classés par grandes catégories, telles que soieries, étoffes de coton, étoffes de laine et de fil, bois de charpente, bois de menuiserie, vins, verreries, etc. J'insiste sur les perfectionnements à faire subir au *Tableau du Commerce et de la Navigation*, parce que c'est l'un des documents les plus précieux que publie l'autorité; c'est un thermomètre de la prospérité publique, que tout le monde consulte volontiers, et dont il est essentiel de rendre les indications de plus en plus précises et claires. On assure au reste que l'administrateur éclairé qui dirige les douanes se propose de l'étendre et de l'améliorer sous plusieurs rapports. L'année prochaine le *Tableau* contiendra tout le mouvement du cabotage. Là, nous serons au courant de ce que nous faisons avec nous-même,

ce qui n'est pas moins important que de connaître ce que nous faisons avec l'étranger.

Enfin, s'il m'est permis de dévoiler ce qui se passe dans l'officine des bureaux, il faut reconnaître que le mode de confection de nos documents, et particulièrement du tableau du commerce, est inférieur à celui qui est usité en Angleterre; il est plus pénible et plus lent. A Londres, quand il s'agit de rédiger le tableau du commerce, M. Porter appelle à lui le secours de calculateurs de profession, qui lui expédient ses additions et ses multiplications à la grosse, sans jamais commettre d'erreurs; ce sont des machines à calculer vivantes, tout aussi infailibles que celle de M. Ch. Babbage. Grâce au concours de ces vétérans de l'arithmétique, en peu de temps le travail est achevé. Chez nous, le chef de division chargé de la statistique ne peut appeler le secours d'aucun expert; la parcimonie budgétaire l'en empêche. Il lui faut, bon gré mal gré, se borner à l'assistance de quelques surnuméraires, bons jeunes gens, qui peuvent

avoir la tête passablement farcie de poésie romantique ou classique, qui discuteraient au besoin un plan de vaudeville ou un projet de constitution, mais qui font des additions fausses, et ont toutes les peines du monde à s'élever à la hauteur de la multiplication ou de la division; de là résultent gaspillage de travail et délais insupportables pour le public. Ainsi le *Tableau de la Navigation et du Commerce* de chaque année n'est publié qu'au mois de novembre de l'année suivante; en Angleterre, au bout de quatre mois, le bureau de commerce (*Board of Trade*) a terminé son travail, qui est, à la vérité, infiniment moins détaillé que le nôtre. Ne pourrait-on pas chez nous satisfaire provisoirement l'impatience du public par un travail sommaire?

Les documents statistiques en général pèchent ordinairement par un autre point: ils manquent de termes de comparaison; ils exposent l'état de telle partie du domaine public, ou de telle institution à un moment donné, sans rappeler la situation du même fait aux époques antérieures, ou des faits analogues qui existent, soit ailleurs en France, soit en

d'autres pays. Cependant la statistique tire des rapprochements toute sa valeur et son utilité. Les documents statistiques devraient offrir, autant que possible, une double comparaison, l'une dans le *temps*, l'autre dans l'*espace*, pour parler le langage des métaphysiciens. Il ne serait pas toujours aisé, il faut en convenir, de trouver dans des documents étrangers, des chiffres exactement correspondants à ceux des nôtres. S'il s'agit de tonnages maritimes, par exemple, le mode de jaugeage n'est pas le même. En matière d'impôts, les Anglais et les Américains ne comptent le plus souvent que le produit net ; nous raisonnons, nous, sur le produit brut. En matière de criminalité et de procédure, les systèmes judiciaires variant d'un pays à l'autre, les résultats obtenus en Angleterre ne sont pas comparables à ceux que nous constatons chez nous. En fait d'instruction publique, ce qui est qualifié ici d'enseignement secondaire ne répond exactement à rien de ce qui existe en Angleterre ou aux États-Unis. Cependant, sur une foule de questions, les parallèles sont possibles, et

comme les peuples sont, politiquement et socialement, moins étrangers les uns aux autres qu'ils l'étaient à une époque peu éloignée de nous, il serait convenable que la statistique elle-même attestât ce progrès, et qu'elle ne craignît pas d'associer dans ses colonnes les intérêts et les institutions de peuples qui de plus en plus se rapprochent étroitement les uns des autres.

Quant au rappel des résultats statistiques relatifs à des années précédentes ou à d'autres points du territoire, il est clair qu'en France du moins, où les mêmes unités sont partout admises, ce ne peut être matière à difficulté. Chaque document statistique, relatif à un exercice, devrait donc contenir, dans quelques tableaux serrés, un rapprochement avec les principaux résultats des exercices précédents. Lorsque M. Duchâtel était ministre du commerce, il entreprit la publication d'une statistique générale qui aurait entièrement comblé cette lacune. Elle aurait embrassé un intervalle d'environ vingt ans. Ce travail, dont le premier volume seulement a paru et qui malheu-

reusement semble suspendu ou entravé (1), présentait des séries fort curieuses. Rien n'empêcherait de donner place dans chaque document spécial à quelques récapitulations : ce serait l'affaire, pour les employés, de quelques lignes; pour l'Imprimerie Royale, de quelques pages. On pourrait convenir, par exemple, de partager le temps en périodes de dix ans. Chaque année, l'on reproduirait pour diverses têtes de chapitre, arrêtées une fois pour toutes, la moyenne de la période précédente, et les résultats de chacune des années déjà écoulées de la période courante. Sur le *Tableau du Commerce et de la Navigation* de 1837, on indiquerait pour chacun des faits les plus saillants, la moyenne de 1820 à 1830, et les chiffres annuels de 1830 à 1836 inclusivement.

---

(1) Les ministres, ou plutôt les bureaux des ministères, ne paraissent pas s'être prêtés de bonne grâce à transmettre au ministère du commerce tous les documents qu'ils possédaient. Nulle direction unitaire ne paraît d'ailleurs présider à ces travaux morcelés; il serait donc à désirer que chacun des ministères préparât sa publication, et que ces diverses portions de la statistique du royaume fussent coordonnées en un ensemble homogène, d'après des bases qu'on arrêterait en commun.

Dans la plupart des cas, la statistique s'abstient de raisonner, et c'est un tort dans un siècle essentiellement raisonneur. J'admets que l'on se défierait des déductions présentées par l'autorité; car la mode ou plutôt la maladie du siècle, c'est une défiance exagérée, inique, funeste, contre tout ce qui émane du pouvoir; mais il y en a que personne ne récuserait, ce sont les déductions sans phrases de l'arithmétique. Sans doute, si l'on se mettait à faire parler les chiffres, on pourrait dans beaucoup de cas leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifient; mais si l'on ne présente que des chiffres pour interpréter les chiffres, tout danger d'inexacte traduction disparaît. Je m'explique, il y a toujours lieu à établir des rapports entre les chiffres bruts qui résultent des relevés. Ce sont de simples divisions à faire, des quotients arithmétiques à calculer. On épargnerait ainsi aux lecteurs un travail dont ils aiment à être dispensés, et devant lequel la plupart reculent. C'est par des opérations de ce genre, qui sont assurément bien simples et n'exigent aucun travail d'esprit, qu'on

est parvenu à répandre un grand intérêt sur la statistique criminelle. Les rapports publiés par l'administration des hospices de Paris sont par le même motif fort intéressants.

On pourrait aussi faire intervenir la géométrie dans la statistique, et joindre aux tableaux de chiffres des planches où seraient tracées des lignes courbes ou ondulées, dont les points successifs indiqueraient, par leur élévation au-dessus d'une même ligne horizontale, les termes successifs des séries de résultats. Ce moyen, qui a déjà été employé par quelques personnes, est excellent pour rendre sensible au premier coup d'œil la rapidité et la lenteur des progressions, et leur marche ascendante ou descendante.

Toutes les indications précédentes tendent à l'extension des documents statistiques; chacune d'elles serait, il est vrai, un surcroît de travail pour les employés, un surcroît de dépenses pour le trésor. Le travail des bureaux n'est après tout qu'une question d'argent : ayez un ou deux employés de plus, et personne ne sera surchargé, surtout si vous prenez des mesures pour assurer à l'ad-

ministration des collaborateurs intelligents, c'est-à-dire si vous offrez à vos statisticiens un traitement honorable. Mais pour qu'il ne reste aucun prétexte à qui plaiderait en faveur du *statu quo*, je crois devoir ajouter un moyen de retrouver ces frais par une économie sur un autre chapitre : nos documents français sont trop volumineux. Ces grands in-4<sup>os</sup> sont incommodes à manier (1). Les Anglais imprimeraient la même quantité de matière sur moitié moins d'espace. Il y a donc lieu à obtenir une réduction considérable sur la dépense du papier et du tirage, au grand avantage des lecteurs. Ainsi il serait possible d'introduire dans nos tables statistiques toutes celles des améliorations réclamées ici qui sont réalisables immédiatement, sans qu'il en coûtât un centime de plus que dans leur imperfection actuelle.

Le livre de M. Porter, tel que M. Chemin-Dupontès le publie, est certainement de

(1) Le gouvernement belge vient de faire imprimer un tableau du commerce de la Belgique pendant cinq ans : c'est un beau travail ; mais il est sur un format excessif, et, par conséquent, très peu commode à consulter.



tous les ouvrages de statistique l'un des plus propres à satisfaire et à intéresser le lecteur, parce qu'il se rapproche beaucoup des conditions que j'ai énumérées comme devant caractériser la statistique normale. Les objets qu'il traite sont d'un grand intérêt. Les renseignements qu'il contient sont authentiques; M. Porter est un statisticien de l'exactitude la plus scrupuleuse. Ils embrassent des périodes considérables, et offrent ainsi des séries très concluantes. Quant au Traducteur, en même temps qu'il resserrait le texte anglais de manière à donner au travail de M. Porter la forme la mieux appropriée au goût de notre Public, il y a ajouté une multitude de tableaux et de faits relatifs à la France, et, comme ceux de son modèle, toujours puisés aux meilleures sources. Il établit ainsi entre l'Angleterre et la France une comparaison permanente qui double l'attrait de l'original. La statistique de M. Chemin-Dupontès, comme celle de M. Porter, n'a rien de commun avec la statistique impérieuse, arrogante, brutale, que des esprits étroits, exclusifs ou légers, ont

tenté de mettre à la mode; elle est modeste, et cependant droite, franche et nullement courtisane envers qui que ce soit. Elle ne peut manquer de trouver bon accueil près des bons esprits. Tout le monde souhaitera comme nous que M. Porter ne fasse pas attendre les travaux qu'il annonce sur d'autres graves questions, économiques et sociales, et que M. Chemin-Dupontès continue à être son intermédiaire entre lui et le Public français.

M. C.

---

## AVANT-PROPOS

DU TRADUCTEUR.

---

A une époque où la société, parvenue à la conscience de sa vie progressive, cherche dans l'examen des faits du passé, les lois probables de ses destinées futures, tout ce qui contribue à jeter du jour sur cette marche ascendante des peuples ne peut, ce nous semble, qu'être bien accueilli du public. C'est sous l'influence de cette pensée que nous avons cru devoir livrer à la publicité la première partie de l'ouvrage de M. *Porter* (1).

Avant tout, nous allons en indiquer rapidement le but.

Signaler les progrès accomplis par la Grande-Bretagne, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, non dans une direction donnée, mais dans l'ensemble de tout le système social; appuyer les faits présentés de documents authentiques et puisés à

---

(1) Chef de la division de statistique commerciale, à Londres. M. *J.-R. Porter*, indépendamment de l'expérience que lui ont acquise ses travaux personnels, est, comme on le voit, en position d'avoir, sur les relations commerciales et sur les mouvements généraux du commerce de l'Angleterre, les renseignements les plus précis et les plus authentiques.

des sources officielles, et placer en regard de ces faits les renseignements analogues qu'a pu fournir la statistique des autres nations, et en particulier celle de la France, tel est le plan que s'est tracé M. Porter. Il embrasse, comme on le voit, les intérêts commerciaux, financiers, politiques et moraux des peuples.

D'elle-même, en quelque sorte, la tâche appelait quatre grandes divisions, à savoir :

- 1° LA POPULATION (I. *Population*; II. *Statistique médicale*; III. *Travaux du peuple*; IV. *Paupérisme*; V. *Émigrations*).
- 2° LA PRODUCTION (I. *Agriculture*; II. *Manufactures*; III. *Mines*).
- 3° *Le commerce intérieur, le mouvement des capitaux, les voies intérieures de communications, les salaires, les revenus et dépenses publics*;
- 4° *Enfin, la consommation collective et individuelle, l'accroissement de la richesse publique, l'éducation, l'instruction et la statistique morale du pays.*

Complètement indépendantes des deux autres, les deux premières parties de cette œuvre font l'objet du premier volume que nous publions aujourd'hui. Ce sont aussi les seules que M. Porter ait jusqu'ici livrées au public anglais. Si, comme nous l'espérons, ce travail reçoit en France un accueil favorable, nous nous empresserons de suivre ce labo-

rieux économiste dans la voie qu'il s'est proposé de parcourir.

Nous venons de dire que l'ouvrage de M. Porter avait spécialement pour but de constater les progrès du Royaume-Uni, depuis le commencement de ce siècle. En présentant tous les faits propres à établir ce mouvement améliorateur, pour ce qui concerne l'Angleterre, nous ne nous sommes pas moins attaché, de notre côté, à constater la part qu'y a prise notre pays; et certes, depuis la paix, cette part a été grande et belle. — Sans nous écarter de la tâche que nous imposait la traduction, il nous est donc souvent arrivé d'ajouter aux indications données par M. Porter, lorsqu'elles nous ont paru devoir être complétées.

Nous avons dû à cet égard, et en ce qui concerne les manufactures et les mines, partie importante de ce travail, emprunter de nombreux renseignements à l'*Enquête commerciale* de 1834, faite sous la direction éclairée de M. Duchâtel, alors ministre du commerce, ainsi qu'au laborieux *Rapport au Parlement, de MM. Bowring et Villiers* (1). Les tableaux du *Commerce de la France*, publiés par l'administration des Douanes, et dont nous avons cherché à présenter le résumé dans ceux qui figu-

(1) *First and second report on the commercial relations between France and Great Britain, by G. Villiers; and John Bowring. London, 1834.*

rent à l'APPENDICE de ce volume, ainsi que le *Résumé des travaux statistiques de l'Administration des Mines*, nous ont également fourni les documents propres à établir les points de comparaison nécessaires avec la partie du travail de M. Porter qui traite de ce sujet.

Émané d'une plume anglaise, adressé à des Anglais, l'ouvrage dont nous donnons ici la traduction appelle souvent la pensée du lecteur sur la supériorité industrielle de l'Angleterre. Ce fait, au point de solidarité où en sont arrivés aujourd'hui les intérêts des deux grandes nations, ne saurait sans doute projeter, aux yeux de nos compatriotes, aucune ombre de défaveur sur cette publication. Il ne s'agit pas, en effet, dans les pages qui vont suivre, d'opinions de partis, ou de théories purement spéculatives: il n'est question, nous le répétons, que de faits positifs, constatés par les calculs de la statistique, et le plus souvent par les relevés mêmes de la douane. Cette supériorité, qui songerait d'ailleurs à la contester dans le fait présent et vivant qui frappe nos regards? . . . Mais pour nous, qui aimons à rechercher la raison providentielle des choses, nous n'hésitons pas à dire que cette supériorité ressort évidemment à nos yeux de la mission que semble avoir, entre tous les autres peuples, spécialement reçue l'Angleterre, douée qu'elle est au plus haut

degré du génie du *travail*, de l'*ordre*, et surtout de la *mécanique*; nation assise sur son île de houille et de fer, ces deux puissants agents de l'industrie, et dont la population croisée participe à la fois et de la patience laborieuse du Saxon, et du génie inventif du Normand; nation, enfin, chez laquelle se sont succédé si rapidement les Watt, les Wyatt, les Arkwright, les Hargreaves et les Samuel Crompton.

Ces réflexions, du reste, ne sauraient avoir rien qui pût blesser notre amour-propre national. S'il a été donné à l'Angleterre, plus spécialement qu'à toute autre nation, d'être le grand producteur et l'entrepôt du monde, le *metteur en œuvre*, en quelque sorte, de la *matière*, assez de gloire, assez de puissance s'attachent à la grande mission que, lui aussi, a reçue notre pays, d'initier successivement les peuples à des améliorations d'un autre ordre, par l'émission incessante de ses *idées* progressives, idées qu'à travers le cours des siècles il a du reste résumées en formules positives, traduites en faits éclatants, et incarnées, au profit de la famille humaine, en de grands et puissants travailleurs. Aujourd'hui que le mouvement politique a reconnu pour guides de la grande association européenne la France et l'Angleterre, et semble devoir les unir d'un lien indissoluble, espérons enfin pour l'organisation pacifique et industrielle du monde: la tête et les bras se sont entendus, ils ne se failliront pas.

De même que les diverses branches d'industrie

naissantes, les peuples, eux aussi, ont eu dans leur développement politique leurs systèmes *protecteurs*, systèmes de fer et d'antagonisme, à l'abri desquels pourtant ils ont pris force et taille; je veux dire les *nationalités*.

Les nationalités, n'hésitons pas à le reconnaître, s'éteignent de nos jours, ou plutôt (car elles ne peuvent entièrement cesser d'être), elles se généralisent et cèdent au mouvement civilisateur qui tend à rendre de plus en plus solidaires les intérêts des diverses nations; elles se transforment, enfin, en ce sens qu'elles tendent à n'avoir plus pour but et pour résultat que la constatation des aptitudes productives de chaque peuple; et quand nous disons productives, ce n'est pas seulement dans l'ordre *matériel*, c'est aussi, et plus encore peut-être, sous le rapport intellectuel et *moral*, car il se fait en ce moment dans le monde une grande élaboration qui ne saurait échapper à un examen tant soit peu attentif: des éléments d'association se révèlent de toutes parts, se recherchent, se rapprochent, tendent à se combiner, se combineront assurément, s'il est vrai, comme on l'a dit, que les sociétés modernes, filles de la civilisation chrétienne, gravitent vers un état de choses où chaque peuple, comme chaque individu, doit avoir son œuvre spéciale et se classer selon sa vocation.

PH. CH.-D.

## SOMMAIRES.

### SECTION PREMIÈRE.

#### POPULATION.

CHAPITRE PREMIER. — Incertitude des renseignements sur la population de l'Angleterre avant le siècle actuel. — Relevé de la population de la Grande-Bretagne, en 1801, 11, 21 et 31: — de l'Irlande, en 1821 et 31. — Accroissement proportionnel. — Rapport du nombre des hommes à celui des femmes. — Proportion mortuaire en Angleterre; — en divers pays. — Mortalité parmi les adultes, à Manchester, dans le Middlesex, etc. — Mortalité relativement aux âges. — Naissances, décès, mariages, en Angleterre, en 1801 et 1830. — Causes probables de la diminution du nombre des mariages.

NOTES. *État-civil et paroisses en Angleterre. — Accroissement de la population en France. — Recensement de Paris en 1856. — Moralité des manufactures. — Mariage, célibat.*

CHAPITRE II. — STATISTIQUE MÉDICALE. — Statistique médicale négligée. — Moyens de suppléer au manque de données sur ce point. — Introduction de la vaccine. — Mortalité occasionnée à diverses époques, en Angleterre, par la petite vérole. — Mortalité en divers hôpitaux, à Londres, Liverpool, Manchester, etc. — Rapport des guérisons aux décès.

NOTES. *Décès par la variole à Paris. — Aliénés, hospices de Paris. — Mortalité dans les hôpitaux de Paris.*

CHAPITRE III. — TRAVAUX DU PEUPLE. — Variations survenues en Angleterre dans le nombre des agriculteurs, commerçants, industriels, etc.; — celui des agriculteurs a diminué. — État agricole comparé de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Écosse. — Situation relative des divers comtés. — Division de la population agricole. — Propriétaires, ouvriers, journaliers, en Angleterre, en Irlande. — L'agriculture irlandaise nourricière du Royaume-Uni. — Classification de la population par nature de travaux. — Commerce de détail. — Domestiques des deux sexes. — Licences d'acise, 1801, 1816, 1833. — Brasseries d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. — Travaux de la population française. — Classification des propriétaires terriens. — Exploitation du sol. — Petits propriétaires.

NOTES. *Population agricole et industrielle de la France et de l'Angleterre, d'après M. Ch. Dupin; d'après M. Ch. Babbage. — Brasseries anglaises. — Division physique et agricole de la France. — Morcellement de la propriété en France; grande et petite culture; législation hypothécaire; exploitation du sol par association.*

CHAPITRE IV. — PAUPÉRISME. — Taxe des pauvres. — Origine et développement des dispositions réglementaires à ce sujet. — Acte de la quarante-troisième année du règne d'Élisabeth. — Relevé des dépenses faites à diverses époques pour l'entretien des pauvres. — Tendence funeste du système. — Moyens employés pour la combattre. — Produit de la taxe, de 1801 à 1835. — Rapport de la dépense à la population, par périodes décennales. — Modes usités en divers pays pour l'entretien des pauvres; — en Norwège, en Suède, en Danemarck, dans le Mecklembourg; en Prusse, en Wurtemberg, en Bavière, dans le canton de Berne, en France, en Hollande, en Belgique. — Salaire de l'ouvrier en Angleterre.

NOTES. *Taxe des pauvres; Everett et Malthus. — Condition du journalier, du pauvre et du prisonnier en Angleterre. — Penchant du peuple, en France, à acquérir de la terre. — Revenus du clergé français. — Condition de l'ouvrier en France et en Belgique. — Hôpitaux, hospices et bu-*

*reaux de bienfaisance en France. — Enfants trouvés. — Caisses d'épargnes de Paris et des départements. — Ouvrier-associé.*

CHAPITRE V. — ÉMIGRATIONS. — Circonstances qui peuvent rendre les émigrations désirables. — Les gouvernements doivent-ils intervenir dans les émigrations? — Association pour favoriser l'émigration. — Établissement du Sud de l'Afrique. — Émigrants d'Angleterre, 1820 à 1834. — Arrivée des émigrants à Québec, à New-York, 1829 à 1834. — Déportations à la Nouvelle-Galles du Sud. — Colonies anglaises d'Amérique proposées comme lieu de déportation. — Nombre de condamnés transférés, 1825 à 1833. — Colonie de condamnés aux Bermudes.

NOTES. *Effet immédiat des machines sur le sort de l'ouvrier. — Liste civile de l'ouvrier (loi proposée aux Chambres françaises). — Principe du laissez-faire et du laissez-passer. — Botany-Bay. — Vente des terres aux États-Unis. — Établissement pénitentiaire à Lausanne. — Emigration. Émigrants. — Dénouement des émigrants; Cincinnati.*

## DEUXIÈME SECTION.

### PRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE. — Importation de grains en Angleterre. — L'importation ne pourrait suffire à nourrir la population. — Accroissement présumé de la population agricole. — Absence de documents statistiques sur l'agriculture, en Angleterre. — Progrès en Écosse. — *Inclosure bill* depuis 1760. — Importations, exportations et prix moyens du blé. — Loi des céréales de 1815. — Rapport au comité sur la détresse agricole, en 1833. — Élévation des fermages, depuis 1790. — Application de la vapeur au dessèchement des marais. — Les progrès de la production agricole ont-ils été en rapport avec l'accroissement de la population? — Terres cultivées, non cultivées et incultes en Angleterre. — La

population excède probablement la production. — Influence à cet égard de l'établissement progressif des chemins de fer. — Évaluation du nombre de chevaux qu'ils peuvent économiser.

NOTES. *Os broyés employés comme engrais. — Gélamines. — Influence des connaissances chimiques sur les arts agricoles et manufacturiers. — Céréales en France. — Jachères en Ecosse. — Progrès agricoles en Angleterre pendant la guerre. — Rapport de la population à la production. — La vapeur. — Chemins de fer en Angleterre.*

CHAPITRE II. — MANUFACTURES. — *Fils et tissus (Angleterre). — Supériorité manufacturière de l'Angleterre. — Laines; fils et tissus. — Prohibition et levée de la prohibition. — Conséquences. — Exportation des tissus de laine. — Nombre des fabriques. — Importation des laines en Angleterre. Laine récoltée en 1800, 1828 et 1835. — Coton; importation en Angleterre depuis 1800. — Exportation des fils et tissus depuis 1820. — Avantage du métier-mécanique. — Nombre et accroissement des métiers. — Tisserands à la main. — Évaluation du travail produit dans toutes les filatures. — Tissage et filage. — Efforts moindres, résultats égaux. — Extension progressive de la manufacture. — Cotons imprimés. — Effet de la levée des droits sur les indiennes. — Bonneterie. — Tulle. — Industrie cotonnière en 1833. — Soieries. — Progrès des soies sous et depuis la prohibition. — Exportation des soieries. — Fabriques de soie et nombre de travailleurs en 1835. — Toiles. — Valeur d'exportation. — Filature de lin. — Prix à diverses époques. — Salaires. — Progrès de la filature. — Importation des lins et chanvres. — Fabriques, et nombre des travailleurs en 1835.*

NOTES. *De la supériorité industrielle de l'Angleterre. — Association. — Ballé de laine dans le Parlement. — Origine et progrès de l'industrie du coton. — Machines. — Fils de coton français. — Tissage à la main; tissage à la mécanique. — Aptitude spéciale de l'ouvrier. — Puissance des machines en Angleterre. — Heures de travail dans les fabriques anglaises. — Une manufacture à Manchester. — Toiles peintes en France. — Bonneterie. — Tulle anglais, tulle français. — Production et consommation générale du*

*coton. — Ouvrier français, ouvrier anglais. — L'Inde tributaire, à son tour, de l'Angleterre et de la France.*

CHAPITRE III. — MANUFACTURES. — *Fils et tissus (France et autres pays). — Laines. — Laine de croît national; laine importée. — Protection contre la manufacture étrangère. — Coton. — Désavantages résultant des droits sur la houille et les fers étrangers. — Extension de la manufacture. — Cotons en laine importés depuis 1787. — Exportation des tissus de laine et de coton. — Soie. — Progrès de la manufacture. — Exportations. — Allemagne. — Russie. — Cantons suisses. — Ligue commerciale de la Prusse.*

NOTES. *Le docteur Bowring; enquête sur le commerce de la France. — Ordonnance du 8 juillet 1834. — Prohibition, protection. — Enquête commerciale française de 1834. — Production de la France en tissus de laine et de coton. — Exportations. — Contrebande, chiens fraudeurs; ordonnance de janvier 1837. — Introduction de la soie en France. — Soie; œufs et cocons. — Exploitation d'un hectare de mûriers. — Soierie française; fabrique de Lyon. — Métiers à soie. — Système prohibitif de la Russie; lord Durham. — Tarif prussien.*

CHAPITRE IV. — MANUFACTURES. — *Métaux ouvrés, verrerie, etc. — Accroissement de la population de Birmingham, centre manufacturier. — Baisse des prix. — Fer et cuivre ouvrés; exportations. — Population de Sheffield. — Article d'acier, exportations. — Valeur d'exportation des plaqués. — Verrerie; — obstacles à ses progrès; — consommation en Angleterre; — elle est restreinte par l'élévation des droits. — Fabrication illicite.*

NOTES. *Morcellement des ateliers. — Coutellerie; fabrique de Tiers. — Fer et acier ouvrés, en France. — Plaqués français. — Verrerie française; nombre des fours en activité.*

CHAPITRE V. — MANUFACTURES. — MACHINES. — *Importance du perfectionnement des métiers, outils et instruments. — Progrès récents à cet égard. — Machines à calculer, de Ch. Babbage. — Machines étrangères adoptées et perfectionnées en Angleterre. — Lois et*

règlements sur l'exportation des machines. — Nécessité d'autoriser cette exportation. — Lois relatives à la résidence forcée des ouvriers en Angleterre. — Rappel de ces lois. — Limites dans lesquelles est permise aujourd'hui l'exportation des machines. — Valeur d'exportation.

NOTES. *Procédés mécaniques négligés en France.* — Ignorance à cet égard des Javanais. — Principe fondamental de la THÉORIE DES MANUFACTURES, de M. Babbage. — Statistique des machines et appareils à vapeur en France. — Imprimerie du Times.

CHAPITRE VI. — MINES. — Antique célébrité des mines d'Angleterre. — Fer. — Production à diverses époques. — Étain. — Produits des mines de Cornouailles. — Accroissement de la production depuis 1814. — Importation et exportation d'étain étranger et d'étain anglais (*british metal*). — Valeur d'exportation. — Produit total des mines d'Angleterre, de 1820 à 1854. — Valeur à diverses époques de l'étain et du cuivre extraits des mines de Cornouailles. — Plomb. — Houille. — Emploi de la vapeur pour l'extraction de la houille. — Lampe de sûreté de Davy. — Exportation de Newcastle et de Sunderland, et prix de la houille, de 1801 à 1855. — Prix à Londres. — Produits des houillères. — Sel. — Production annuelle. — Réduction et suppression du droit d'excise sur le sel. — Consommation depuis 1801. — Exportation de 1827 à 1854. — Accroissement de la consommation depuis la suppression de l'impôt.

NOTES. *Importance et avenir du fer (extrait des LETTRES SUR L'AMÉRIQUE DU NORD, de M. MICHEL CHEVALIER).* — Extraction du fer et de la houille en France. — Plomb, cuivre, étain. — Exploitation du sel en France; impôt du sel.

## APPENDICE.

Recensement de la population française, en 1836.

Tableau comparatif des recensements de 1831 et 1836.

Tableaux du Commerce de la France :

N° 1. Importations, 1828 et 29; 1832, 33 34 et 35, et moyenne.

N° 2. Exportations; 1828 et 29; 1832, 33, 34 et 35, et moyenne.

N° 3. Exportations, en 1835, des tissus de laine, de coton et de soie.

N° 4. Importations et exportations par espèces de marchandises. — Tonnage.

N° 5. Statistique de l'industrie minérale en France.



## PREMIÈRE SECTION.

### POPULATION.

---

I. POPULATION. — II. STATISTIQUE MÉDICALE.

— III. TRAVAUX DU PEUPLE.

— IV. PAUPÉRISME. — V. ÉMIGRATIONS.

---

E48170

## SECTION PREMIÈRE.

### POPULATION.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

---

Incertitude des renseignements sur la population de l'Angleterre avant le siècle actuel. — Relevé de la population de la Grande-Bretagne en 1801—11—21 et 31; — de l'Irlande en 1821 et 31. — Accroissement proportionnel. — Rapport du nombre des hommes à celui des femmes. — Proportion mortuaire en Angleterre; en divers pays. — Mortalité, parmi les adultes, à Manchester, dans le Middlesex, etc. — Mortalité relativement aux âges. — Naissances, décès, mariages, en Angleterre, en 1801 et 1850. — Causes probables de la diminution du nombre des mariages.

NOTES. *Accroissement de la population en France. — Recensement de Paris. 1856. — Moralité des manufactures. — Mariage, célibat.*

Les renseignements recueillis en Angleterre sur l'état numérique de la population étaient restés, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, excessivement vagues et incomplets, ou, pour parler plus exactement, se réduisaient à de simples conjectures. Ce n'est pas que l'on n'eût senti depuis long-temps la nécessité d'avoir sur ce point des données positives et authentiques, mais on ne sut prendre alors, dans ce but, aucune mesure efficace; et ce ne fut qu'au commencement du siècle actuel que l'on chercha à constater l'état des choses à cet égard. On crut pouvoir y arriver en déduisant les décès du nombre des naissances qui avaient pu être enregistrées depuis 1700.

Nous disons *qui avaient pu être*, car il est notoire qu'une partie de la population anglaise ne s'est jamais volontiers soumise à l'usage de la déclaration civile des enfants (1). Avec de pareilles données il était fort difficile d'établir un calcul, même approximatif, et, dans tous les cas, le plan adopté manquait essentiellement de base, puisque l'on ignorait à combien s'élevait, au point de départ (1700), le chiffre de la population.

Le premier recensement, pour l'Angleterre et l'Écosse, ne date donc que de 1801; celui de l'Irlande n'eut lieu qu'en 1813. Les résultats de ces opérations furent d'abord taxés d'inexactitude par plusieurs écrivains; mais, bien que, dans un travail aussi compliqué, il ait pu se glisser quelques erreurs, les enquêtes faites depuis ont néanmoins prouvé que ce premier relevé n'était pas fort éloigné de la vérité. M. Rickman, au sujet de la controverse élevée sur ce point, s'exprime ainsi dans la préface des *Enquêtes ordonnées en vertu de la loi de 1831*.

« En 1801, on chargea les inspecteurs des pauvres de recueillir toutes les informations nécessaires à l'opération du recensement. Les fonctions de ces in-

(1) Les registres de l'état civil sont tenus, en Angleterre, comme ils l'étaient autrefois en France, par le clergé, et sont, il faut le dire généralement mal tenus. Les Anglais, sous ce rapport, ont lieu de nous envier nos institutions municipales, aussi lord Russell a-t-il récemment présenté au parlement un bill de réforme municipale qui, accueilli par la Chambre des Communes, mais mutilé par celle des Lords, appelle à cet égard de nouvelles modifications. (Traducteur.)

specteurs, créées en 1752, consistent à répartir, aux frais des communes et paroisses (1) où ils résident, des secours aux pauvres qui sont légalement reconnus y avoir droit. 1796 avait été une année de cherté excessive; de 1800 à 1801, ce fut une vraie famine: la mauvaise récolte avait fait monter le prix du blé à 110 sh. (138 fr.) le quarter (8 boisseaux anglais, ou 2 hectol. 90 l.), tandis que la même quantité de grain n'avait coûté, l'année précédente, que 67 fr. Aussi vit-on s'accroître considérablement le nombre des nécessiteux qui eurent recours à la taxe des pauvres, c'est-à-dire aux inspecteurs; et ces fonctionnaires, quelque étendues que fussent les paroisses auxquelles ils appartenaient, ne purent manquer de connaître, en mars 1801, époque du premier recensement, le nombre exact des membres de chaque famille, enfants compris; les secours accordés aux indigents l'étant toujours en proportion du

(1) « Les Paroisses, en Angleterre, répondent à nos municipalités françaises, et ne s'entendent pas seulement d'une église et de ses annexes, mais d'une ville entière quelquefois. Elles pourvoient à l'entretien de la police, de l'éclairage, du pavage, des monuments publics, des pauvres, etc. (Voir le chapitre de cet ouvrage intitulé *Paupérisme*.) Ces frais ne sont point convertis, comme en France, par des droits d'octroi: les administrateurs de chaque paroisse s'assemblent, et imposent, selon les besoins, les personnes domiciliées dans la paroisse, en proportion de leurs propriétés ou de leur loyer. Quelques villes possèdent des revenus, des immeubles, ou jouissent de privilèges particuliers, qui diminuent cette taxe. A Liverpool, par exemple, un droit (*Town-Duty*) est prélevé sur chaque colis des marchandises débarquées dans ce port. . . . . » (Observations recueillies en Angleterre par C.-G. Simon, 1835.)

nombre d'enfants à leur charge. Se transportant eux-mêmes de maison en maison, ces commissaires purent facilement prévenir toute tentative de fraude de la part des habitants pauvres ; et quant aux familles aisées, le nombre des enfants et des domestiques y était généralement trop connu pour qu'une fausse déclaration pût passer inaperçue. Depuis lors, l'impôt du paupérisme alla toujours croissant, et la somme totale des secours, qui en 1800 s'était élevée à près de 4,000,000 l. sterl. (100 millions de francs), se monta, en 1811, à 150,000,000 fr., et excéda cette somme en 1821. En mars 1831, deux mois avant le recensement dont il s'agit, la taxe atteignit 6,800,000 l. st. (170 millions de fr.). A dater de l'époque à laquelle les recensements devinrent décennaux, les inspecteurs n'eurent donc que trop de motifs d'apporter une exactitude vigilante et soutenue dans la constatation du nombre des enfants de leurs communes respectives.

» En Écosse, les règlements relatifs aux pauvres ont trop peu d'importance pour nécessiter la nomination d'agents spéciaux, et cependant le mode de recensement usité dans ce pays est réputé meilleur que celui de l'Angleterre. Depuis 1696, l'exécution en est confiée aux *maîtres d'école* de chaque paroisse ; et comme la fonction de *présenteur* et celle de secrétaire de l'assemblée communale pour secours aux pauvres s'unissent souvent aux fonctions d'instituteur, il suit de là que ce dernier est dans une posi-

tion bien plus favorable que l'inspecteur des pauvres en Angleterre, pour connaître d'une manière exacte le nombre des enfants. D'après ces considérations, nous sommes autorisés à regarder comme à l'abri de toute critique les derniers relevés de population dressés pour la Grande-Bretagne, et nous pensons que la statistique peut en toute sécurité en faire la base de ses déductions. »

Le tableau suivant donne la population de l'Angleterre et de l'Écosse, d'après les quatre recensements décennaux qui ont été faits depuis le commencement du siècle, ainsi que le nombre d'hommes qu'emploient l'armée, la marine de l'État et la marine marchande.

	1801.	1811.	accroissement pour 100.	1821.	accroissement pour 100.	1831.	accroissement pour 100.
Angleterre . . .	8,331,434	9,558,827	14.50	11,261,457	18.05	13,091,005	16.24
Pays de Galles . .	541,546	611,788	12.97	717,438	17.27	806,182	12.36
Écosse . . . . .	1,599,068	1,805,688	12.92	2,093,456	15.95	2,365,114	13.00
Armée et marine	470,598	640,500	»	319,300	»	277,017	
TOTAUX . . .	10,942,646	12,596,803	15.11	14,391,651	14.12	16,539,318	14.91
Savoir :							
Hommes . . . .	5,450,292	6,327,153		7,137,018		8,163,558	
Femmes . . . .	5,492,354	6,269,650		7,124,615		8,375,780	

(1) En ajoutant à ce total le chiffre de la population irlandaise (voir au tableau suivant), on aura la population totale du Royaume-Unien 1831:

savoir : Grande-Bretagne . . . . . 16,539,318  
Irlande . . . . . 7,787,401  
TOTAL . . . . . 24,326,719

On a fait figurer à part dans ce tableau le chiffre des individus appartenant à l'armée et à la marine, ainsi que le nombre des femmes, et leur augmentation relative, afin de donner ainsi un aperçu aussi exact que possible de l'accroissement de la population. Ce serait assurément à tort que l'on exclurait de ce chiffre les marins et les soldats; cependant il ne faudrait pas non plus faire entrer absolument comme élément de calcul progressif une partie de la population aussi mobile quant au nombre.

On évitera facilement de tomber dans l'erreur à cet égard, en prenant pour expression de l'accroissement progressif le chiffre de la population sédentaire; et l'on reconnaîtra la justesse de cette méthode d'observation, si l'on examine la différence que présente le tableau ci-dessus, entre le nombre proportionnel des femmes en 1811, et les chiffres que donnent les trois autres recensements. Dans chacune de ces trois périodes, le nombre des femmes se trouve d'accord, relativement à celui des hommes, avec les lois générales de la population, c'est-à-dire un peu plus fort; tandis qu'en 1811 l'on remarque une légère augmentation en faveur des hommes. Ce fait, en apparence contradictoire, s'explique par le chiffre, très élevé alors, de l'armée et de la marine, qui se recrutaient en partie d'Irlandais (l'Irlande ne figure pas au tableau) ou de sujets étrangers.

Quant à la population irlandaise, les recensements de 1813 furent tellement inexacts, que nous devons

nous borner à présenter les résultats de ceux de 1821 et 1831:

	1821.			1831.			AUGMENTATION par 100.
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	
Leinster..	859,798	897,94	1,757,492	927,877	981,836	1,909,713	8.66
Munster..	960,119	975,495	1,935,612	1,095,411	1,133,741	2,227,152	15.00
Ulster..	968,061	1,050,435	1,998,494	1,115,094	1,175,528	2,286,622	14.42
Connaught	553,048	556,281	1,109,329	660,498	685,416	1,345,914	21.00
TOTAUX..	3,341,926	3,459,990	6,801,827	3,794,880	3,972,521	7,767,401	14.19

Les totaux réunis des deux tableaux que nous venons de donner constatent que la population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui en 1821 était de 21,193,458 individus, se montait au dernier recensement à 24,306,719, ce qui donne une augmentation de fait de 3,113,261 individus pour dix années, soit, pour 100 individus, 14.68, ou encore  $\frac{1}{7}$  pour 100 par an.

On voit en outre que c'est en Angleterre que le chiffre d'augmentation s'est élevé le plus haut; l'Irlande vient après, puis l'Écosse. Le progrès numérique du pays de Galles a été moindre que celui de toute autre partie du royaume. Il n'existe cependant que peu de différence sous ce rapport entre l'Écosse et ce dernier pays; et, en fait, la différence en plus de 1811 à 1821 a été en faveur de la province de Galles.

Si, jetant maintenant un regard en arrière, nous

suivons le mouvement de la population aux époques antérieures à celles que relatent les tableaux précédents, nous pourrons nous former une juste idée des progrès et de la condition actuelle du pays ; c'est dans ce but que nous plaçons ici le relevé suivant, formé par M. Rickman, sur les documents fournis par M. Finlayson, secrétaire du bureau de la dette nationale. Les investigations laborieuses auxquelles s'est livré ce savant, au sujet des lois de mortalité, garantissent assez la valeur d'un pareil document.

*Population de l'Angleterre et du Pays de Galles, armée, marine de l'État et marine marchande comprises, pour les années indiquées ci-dessous :*

ANNÉES.	POPULATION.	ACCROISSEMENT POUR CENT.
1700	5,154,516	»
1710	5,066,357	»
1720	5,545,351	5.50
1730	5,687,995	6.41
1740	5,829,705	2.49
1750	6,059,684	3.60
1760	6,479,750	7.28
1770	7,227,586	11.54
1780	7,814,827	8.12
1790	8,540,758	9.29
1800	9,187,176	7.56

On voit avec quelle lenteur, comparativement aux périodes subséquentes, s'accrut la population pendant le cours du siècle dernier. Le chiffre de 1710 offre même une décroissance pour les dix années an-

térieures. Le pays, il est vrai, était alors en guerre ; mais les hostilités ne furent cependant pas aussi graves que nous les avons vues dans des circonstances toutes récentes, où elles n'ont pas sensiblement ralenti le cours progressif de la population. Il n'y eut pas non plus, à l'époque dont il s'agit, d'augmentation considérable ou de fluctuation dans le prix des denrées, et chaque année les exportations de blé dépassèrent de beaucoup les importations. La cause de cette décroissance accidentelle nous reste donc inconnue. L'augmentation de la population, dans la première moitié du dernier siècle, paraît n'avoir été que de 905,368 individus, ou de  $17\frac{2}{3}$  pour 100, tandis que, dans la seconde moitié, elle s'éleva à 3,147,492, ou  $52\frac{2}{3}$  pour 100.

En comparant les résultats que présentent les trente dernières années portées au tableau, avec un nombre correspondant du siècle actuel, on trouve que l'accroissement de population, qui, de 1770 à 1800, s'est élevé à 1,959,590 individus, ou  $27\frac{1}{3}$  pour 100, donne, de 1801 à 1831, un total de 5,024,207 individus, ou  $56\frac{2}{3}$  pour 100. Ici l'accroissement progressif est évident.

Enfin le tableau suivant présente la population totale du Royaume-Uni, d'après le recensement fait en 1831 :

## POPULATION DE LA GRANDE-BRETAGNE.

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL de la POPULATION.	HOMMES de vingt ans et au-dessus.
Angleterre et Pays de Galles.....	6,771,190	7,125,997	13,897,187	3,394,690
Écosse.....	2,114,816	1,250,298	2,365,114	549,891
Irlande.....	3,794,880	3,972,521	7,767,401	1,867,765
Iles de Jersey, Guernesey et Man...	48,549	55,161	103,710	24,613
Armée et marine.	277,017	»	277,017	»
Population totale du Royaume Uni.	12,006,452	12,403,977	24,410,429	5,836,889

Il résulte de ce tableau que le rapport proportionnel des sexes diffère, dans les diverses parties du Royaume-Uni, comme il suit :

	Hommes.	Femmes.	Hommes de 20 ans et au-dessus.
Angleterre et Pays de Galles...	48.82	51.18	24.30
Écosse.....	47.14	52.86	23.54
Irlande.....	48.85	51.15	24.04
Iles anglaises.....	46.81	53.19	23.73
Tout le Royaume-Uni.....	49.18	50.82	25.91

En France, la proportion entre les deux sexes était, lors du dernier recensement, de 48.94 hommes à 51.06 femmes, différence bien plus grande, en faveur des femmes, que celle du Royaume-Uni. En Espagne, d'après le recensement de 1803, le plus récent que nous ayons pu nous procurer, la différence était excessivement faible, le rapport étant de 49.72 hommes à 50.28 femmes. Aux États-Unis, le chiffre des blancs, lors du recensement de 1820, était de 7,861,710 individus; savoir : 3,995,053 hommes, et

3,866,657 femmes (1), soit 50.82 hommes et 49.18 femmes, proportion précisément inverse, eu égard aux sexes, à celle de l'Angleterre.

Le recensement du Royaume-Uni, en 1821, avait donné 10,159,644 individus mâles, et 10,714,514 femmes. Le rapport entre les deux sexes était donc à cette époque de 48.67 hommes à 51.33 femmes.

Le mode suivi actuellement en France pour constater l'accroissement de la population est le même que celui qu'a pratiqué l'Angleterre pendant le dix-huitième siècle; et la loi concernant la déclaration civile des naissances y reçoit partout une application tellement régulière, que l'on peut, sans hésiter, accorder la plus grande confiance aux calculs de population qui en sont déduits (2). Il serait superflu de

(1) Ajoutons en passant que cette population présentait, lors du recensement de 1830, un total de 10,851,447; l'Union a donc vu croître sa population de plus d'un tiers en dix ans. — Dans ce chiffre n'est pas comprise la population esclave, qui était, en 1830, de 2,009,045 individus, c'est-à-dire de 1 esclave sur 5.59 personnes libres. (*Trad.*)

(2) RECENSEMENT DE PARIS. — Nous croyons devoir à ce sujet appeler l'attention du lecteur sur le rapport que M. le comte de Chabrol, alors préfet de la Seine, adressa, en 1817, à M. le ministre de l'intérieur, en lui envoyant les résultats généraux du dénombrement de la population parisienne, opéré sous sa direction. (Voir en tête des *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, 1833. LXXVIII.) Cette pièce remarquable, que son étendue nous fait regretter de ne pouvoir insérer ici, indique les dispositions administratives qui ont été prises en cette circonstance, dispositions qui nous paraissent constituer un précieux précédent, un guide excellent à suivre à l'avenir pour les opérations de recensement.

Nov. 1836. Au moment où nous transcrivons ces lignes, l'administration municipale de Paris vient de publier les résultats du recensement

chercher à établir aucune comparaison entre les relevés de population de la France et ceux de l'Angleterre, pour ces trente dernières années, attendu les nombreux changements survenus pendant cette période de temps, dans l'étendue du territoire français; mais en remontant à dix années plus haut, époque où la conquête n'avait encore rien ajouté au territoire de l'ancienne France monarchique, nous trouverons un point de comparaison.

En 1791, le comité nommé par l'assemblée constituante pour recueillir les renseignements relatifs à la population du royaume, constata qu'elle s'élevait à (1) . . . . . 26,363,000

qu'elle faisait exécuter depuis plusieurs mois. Jamais plus de soin et de méthode n'avaient été apportés au dénombrement de la population parisienne, opération d'autant plus difficile qu'elle a lieu sur une plus large échelle.

Ces recherches statistiques constatent que la population de Paris, qui, lors du dernier recensement, fait en 1851, était de 774,538 habitants, s'est élevée, en 1856, à 909,126. Ce serait donc, en Paris, une augmentation de près de 135,000 habitants; mais, dans le fait, l'accroissement n'a pas été aussi considérable, attendu que le recensement de 1851 n'avait compris que les habitants existant dans Paris au moment même de l'opération, négligeant ainsi près de 50,000 enfants, confiés pour la plupart à la tutelle des hospices, et placés, soit en nourrice, soit en apprentissage, dans les localités voisines de la capitale, bien qu'ils aient leur domicile légal dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Le recensement de 1856 ayant tenu compte de cette partie de la population, on voit que l'augmentation sur 1851 n'a guère excédé 100,000 habitants. Le chiffre total donne, pour tout le département de la Seine, 1,106,891 habitants. (Traducteur.)

(1) Les conquêtes de l'empire avaient élevé la population française à 50,400,000 individus. (Tr.)

En 1817, époque où la France avait été réduite, par le traité de Paris, à ses anciennes limites, les recensements donnèrent . . . . . 29,217,465

En 1825, ce nombre était de . . . . . 30,451,187

Et en 1831, époque du dernier recensement, il s'élevait à . . . . . 32,560,934

D'après ces calculs, l'augmentation a été, pour une période de 40 années :

De 1791 à 1831, de 6,197,934 individus, ou  $23 \frac{1}{2}$  pour 100, qui se répartissent ainsi :

Pour 26 ans, de 1791 à 1817, 2,854,465 ou  $10 \frac{1}{2}$ .

Pour 8 ans, de 1817 à 1825, 1,233,722 ou  $4 \frac{1}{2}$ .

Pour 6 ans, de 1825 à 1831, 2,109,747 ou 7.

Cet accroissement proportionnel de population reste bien au-dessous, comme on le voit, de celui que nous avons constaté pour l'Angleterre. Celui-ci, pour les quarante années antérieures à 1831, était égal à  $62 \frac{1}{2}$  pour 100, ce qui forme une différence en faveur de la Grande-Bretagne, dans le rapport de 8 à 3. Si l'on porte la comparaison sur la période de 1817 à 1831, on verra que, tandis que l'augmentation de la population française était, en quatorze ans, de 11.44 pour 100, ou annuellement de  $\frac{8}{70}$  (0.82) pour 100, elle était, dans le Royaume-Uni, toujours annuellement, de  $1 \frac{2}{3}$  pour 100 (1.58). Il résulte encore de ces calculs que la population du Royaume-Uni doublerait en quarante-huit ans, tandis que le même ré-



sultat ne se produirait en France qu'au bout de quatre-vingt-huit années (1).

(1) SUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE. — Il s'en faut de beaucoup que ces calculs coïncident avec ceux qu'a établis à ce sujet M. Mathieu, de l'Académie des sciences. (Voir *Ann. du bur. des longit.*, 1834.) Ce savant distingué démontre, en effet, que l'accroissement annuel de la population est de  $1/181$ . (Les filles y contribuent pour  $1/418$ , et les garçons pour  $1/519$ .) Or, si cet accroissement se maintenait constamment dans le même rapport, la population augmenterait de  $1/10$  en dix-sept ans; de  $1/5$  en trente-trois ans, de  $3/10$  en quarante-huit ans; de  $4/10$  en soixante et un ans; de moitié en soixante-quatorze ans; et il ne faudrait pas moins de cent vingt-six ans pour qu'elle devint double de ce qu'elle est aujourd'hui.

Les mêmes calculs établissent que le nombre des naissances mâles est à celles des filles, à très peu de chose près, comme 17 à 16, c'est-à-dire que le nombre des premières excède les dernières de  $1/16$ , proportion que réduit toutefois l'excès des décès mâles sur les décès féminins, lequel est assez constamment dans le rapport de 55 à 54.

Considérés d'une manière absolue, relativement à la population totale de la France, les décès sont dans le rapport de 1 sur 39.4 habitants, et les naissances de 1 sur 52.4, ce qui revient à dire qu'il y a dix naissances pour huit décès. Sur ces dix naissances on compte environ 0.08 enfants naturels, c'est-à-dire que quand il naît un enfant naturel, il en naît 13.2 de légitimes.

Nous ajouterons à ces données un relevé présentant les naissances et décès, ainsi que l'accroissement annuel de la population en France, pour une période de dix ans :

Années.	Naissances.	Décès.	Accroissement annuel de la population.
1823	964,021	742,735	221,286
1824	984,152	763,606	220,546
1825	973,986	798,012	175,974
1826	993,191	835,658	157,533
1827	980,196	791,125	189,071
1828	976,547	857,145	159,402
1829	974,527	803,453	161,074
1830	967,824	809,830	157,994
1831	986,709	802,761	183,948
1832	958,186	933,733	4,453

Cette dernière année est remarquable en ce qu'elle présente, contrairement aux précédentes, un nombre de décès presque aussi con-

Cette augmentation a résulté, pour les deux pays, non d'un plus grand nombre de naissances, lesquelles, comparées à la population, ont au contraire éprouvé une diminution, mais bien d'une décroissance relativement plus forte encore dans le nombre des décès. Les naissances, qui, en France, étaient, en 1817, dans le rapport de 1 à 31, étaient, en 1834, de 1 à 33  $\frac{2}{3}$ ; tandis que les décès, qui, en 1817, furent de 1 sur 39  $\frac{1}{3}$ , tombèrent, en 1834, à 1 sur 41. En Angleterre, les proportions des naissances aux décès, à diverses époques du siècle actuel, ont été comme suit :

Average de 1801 à 1811 : naissances : 1 sur 31 $\frac{1}{3}$	décès..... : 1 — 55 $\frac{3}{4}$
1812 à 1821 : naissances : 1 — 31 $\frac{3}{4}$	décès..... : 1 — 60 $\frac{1}{2}$
1822 à 1831 : naissances : 1 — 34 $\frac{1}{4}$	décès..... : 1 — 58 $\frac{1}{2}$

Les proportions constatées des décès, durant le cours du siècle précédent, avaient été :

En 1700 de 1 sur 39 $\frac{4}{5}$	En 1770 de 1 sur 41 $\frac{1}{5}$
1710 — 1 — 36 $\frac{1}{10}$	1780 — 1 — 41 $\frac{1}{2}$
1720 — 1 — 35 $\frac{1}{2}$	1785 — 1 — 41 $\frac{3}{4}$
1730 — 1 — 31 $\frac{1}{10}$	1790 — 1 — 45 $\frac{1}{5}$
1740 — 1 — 35 $\frac{1}{5}$	1795 — 1 — 47 $\frac{1}{5}$
1750 — 1 — 40 $\frac{2}{5}$	1800 — 1 — 47 $\frac{3}{4}$
1760 — 1 — 41 $\frac{4}{5}$	

Ces chiffres présentent une décroissance continue de mortalité que l'on peut sans hésitation attribuer aux progrès matériels et hygiéniques qu'apporte

sidérable que celui des naissances, et partant un accroissement relatif de population beaucoup plus faible. On doit attribuer ces résultats aux ravages qu'exerça en France, à cette époque, le choléra-morbus.

(Traducteur.)

avec elle une civilisation plus avancée. Des demeures et une nourriture plus saines, une population moins entassée, des vêtements plus chauds et moins chers, et par dessus tout, sans doute, des habitudes plus générales d'ordre et de tempérance, tout cela, en améliorant la condition du peuple, a dû contribuer à diminuer les décès. A ces influences favorables, il faut ajouter celle de la vaccine ; et l'on peut considérer comme l'une des causes qui ont le plus contribué à assainir le pays, le dessèchement des nombreux marais qui y entretenaient souvent des fièvres dangereuses.

Aussi l'Angleterre est-elle, de tous les pays de l'Europe, celui où la mortalité prélève le moins large tribut. Nous mettrons le lecteur à même de juger de la vérité de cette assertion en plaçant sous ses yeux le relevé suivant, dû aux laborieuses recherches de M. Francis d'Ivernois.

Angleterre et Pays de Galles.....	1	décès sur 59 individus.
Suède et Danemark.....	1	48
Hollande et Belgique.....	1	43
France.....	1	40
États-Unis.....	1	37
Prusse.....	1	36
Wurtemberg.....	1	33

Le relevé suivant, extrait d'un tableau inséré par M. Senior dans son excellente préface aux *Communications étrangères*, ouvrage envoyé à la commission de la loi des pauvres, présente plusieurs particularités intéressantes, relativement à la population des divers pays du globe. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces documents sont officiels.

PAYS.	RAPPORT des décès annuels à la population totale.	RAPPORT des naissances annuelles à la population totale.	RAPPORT des mariages annuels à la population totale.	MOYENNE du nombre d'enfants par Mariage.	RAPPORT des naissances légitimes sur illégitimes.	PROPORTION DES ENFANTS MORTS AVANT		
						1 AN.	10 ANS.	18 ANS.
Europe.....	1 sur 59	1 sur 32	1 sur 131	4	13 à 1	1 sur 5	1 sur 4	1 sur 2
France.....	1 sur 43	1 sur 30	1 sur 144	4	21 à 1	1 sur 7	1 sur 4	1 sur 2
Belgique.....	1 sur 30	1 sur 30	1 sur 123	5	15 à 1	1 sur 4	la moitié.	1 sur 2
Hollande.....	1 sur 26	1 sur 23	1 sur 152	3 à 4	16 à 1	1 sur 7	la moitié.	1 sur 2
Russie.....	1 sur 41	1 sur 29	1 sur 117	4	14 à 1	1 sur 7	la moitié.	1 sur 2
Suède.....	1 sur 54	1 sur 38	1 sur 119	»	9 ½ à 1	1 sur 3.	1 sur 3 ½	1 sur 2 ½
Norvège.....	1 sur 40	1 sur 34	1 sur 125	3	9 ½ à 1	1 sur 3.	1 sur 3 ½	1 sur 2 ½
Danemark.....	1 sur 46	1 sur 27	1 sur 124	4	7 à 1	avant quatorze ans, un quart.	1 sur 5 ½	»
Mecklenbourg.....	1 sur 34	1 sur 24	1 sur 131	»	7 ½ à 1	avant quatorze ans, un quart.	1 sur 5 ½	»
Saxe.....	1 sur 31	1 sur 27	1 sur 147	4	7 ½ à 1	34 ½ sur 100 de 7 à 14 ans, 1 sur 100 de 14 à 45 ans.	45 sur 100	48 sur 100
Wurtemberg.....	1 sur 28	1 sur 20	1 sur 166	»	7 à 1	Près de la moitié.	49 sur 100	53 sur 100
Gènes.....	1 sur 28	1 sur 19	»	5 à 4	»	»	»	»
Apoues.....	1 sur 48	1 sur 19	»	5	»	»	»	»
Athènes.....	1 sur 50	»	»	5	»	»	»	»
New-York.....	1 sur 42	»	»	5	»	»	»	»
Boston.....	1 sur 42	»	»	5	»	»	»	»
Massachusetts.....	1 sur 40	»	»	5	»	»	»	»
Carthagène (Cib.).....	6 à 8 sur 100	9 sur 100	»	4 à 5	5 à 6	la moitié.	»	»
l'Inde.....	Naissances et décès égaux.	1 sur 20	»	5	Proportion très forte.	»	»	»
Haiti.....	1 sur 25	1 sur 30	Faible.	5	»	»	»	»
Meranham.....	1 sur 25	1 sur 30	»	5	»	»	»	»

Il faudrait bien se garder, du reste, de considérer le grand nombre de naissances comme un indice infaillible de la prospérité, des peuples. Il peut en être ainsi pour quelques pays peu peuplés, ou dans des États de fondation nouvelle; mais il est bien reconnu que, dans les contrées où la mortalité est considérable, en raison des causes combinées de la maladie et de la pauvreté, le nombre des naissances est proportionnellement plus élevé que dans les pays soumis à des circonstances plus favorables. Fréquemment, presque toujours même, chez les peuples qu'a policés une longue civilisation, le nombre proportionnel des naissances décroît en raison directe des progrès de cette civilisation et des jouissances de luxe qui l'accompagnent; mais aussi la mortalité y est moins grande. En un mot, c'est bien moins le nombre des naissances qui augmente la population, que l'abaissement du chiffre des décès.

Les tables de mortalité des diverses paroisses des cités de Londres et de Westminster, et de quelques bourgs du Middlesex, nous offrent le moyen de constater la valeur de cette assertion. Il ressort en effet de ces listes, établies par âge, que non seulement le chiffre des décès s'est abaissé dans une proportion notable, relativement à celui de la population, mais encore que, sur la totalité, le nombre des individus morts au-dessous de 20 ans a aussi éprouvé une diminution progressive.

Le chiffre mortuaire, pour les années 1751 à 1760, s'est élevé à 205,279, dont 106,264 individus (ou 51  $\frac{1}{7}$  pour cent) au-dessous de 20 ans.

	Au-dessous de 20 ans.	
De 1761 à 1770, 254,407. desquels	118,963	ou 50 $\frac{3}{4}$ p. cent.
De 1771 à 1780, 214,605.....	112,133	— 52 $\frac{1}{4}$
De 1781 à 1790, 192,690.....	96,126	— 49 $\frac{7}{8}$
De 1791 à 1800, 196,801.....	98,104	— 49 $\frac{7}{8}$
De 1801 à 1810, 188,842.....	90,597	— 47 $\frac{7}{8}$
De 1811 à 1820, 190,568.....	85,954	— 45 $\frac{1}{16}$
De 1821 à 1830, 209,094.....	96,336	— 46 $\frac{1}{4}$

Et en trois ans :

De 1831 à 1833, 80,520.....	54,109	— 42 $\frac{1}{5}$
-----------------------------	--------	--------------------

De l'examen du relevé ci-dessus il résulte évidemment que la décroissance des décès, d'abord progressive depuis le milieu du siècle dernier, est devenue plus rapide encore depuis le commencement du siècle actuel. La différence existant entre le nombre proportionnel des décès des deux périodes décennales 1751 à 1760 et 1790 à 1800, périodes séparées l'une de l'autre par un intervalle de cinquante ans, offre une amélioration de 1  $\frac{1}{7}$  pour 100, tandis que la différence des trente-trois années de 1801 à 1833, c'est-à-dire des deux tiers de la première période, offre une amélioration de 7  $\frac{1}{2}$  p. 100, dont la plus grande proportion dans l'espace des vingt-cinq dernières années. Si cette progression se maintenait jusqu'en 1850 (et le fait n'est pas impossible), la mortalité proportionnelle des jeunes gens diminuerait, relativement à ce qu'elle a été dans la dernière période correspondante du dix-huitième siècle, dans le rapport de 382 à 518.

Il importe de rappeler ici que l'amélioration dont il s'agit est calculée sur le nombre actuel des décès, et que, pour arriver à une appréciation exacte des probabilités de la vie pour les jeunes gens de l'époque actuelle, relativement aux époques écoulées, il faudrait établir le nombre des décès au-dessous de vingt ans, non d'après le chiffre des morts, mais sur celui de la population totale. Le calcul donné ci-dessus compare uniquement une amélioration avec l'autre, ou plutôt indique laquelle des deux classes, des jeunes ou des vieux, a le plus largement participé aux avantages constatés. En 1780, la mortalité annuelle de l'Angleterre était de 1 sur 40; en 1801, de 1 sur 48; et en 1830, elle était tombée à 1 sur 58. Admettons que ces proportions soient applicables à Londres, où la mortalité annuelle est maintenant de 1 sur 46, nous trouverons que la décroissance progressive de la mortalité, au-dessous de vingt ans, a été comme suit :

En 1780, les décès au-dessous de 20 ans étaient de 1 sur	76	$\frac{1}{2}$ .
1801.....	1 sur	96 $\frac{1}{4}$ .
1830.....	1 sur	124 $\frac{5}{4}$ .
1833.....	1 sur	137

Ce dernier chiffre s'est, comme on le voit, abaissé à près de la moitié des individus morts au-dessous de leur vingtième année, il y a cinquante ans.

Au sujet de la mortalité des enfants, sir Francis d'Ivernois fait observer « que si les divers états de l'Europe avaient coutume de publier chaque année

le relevé de leur population, en ayant soin d'indiquer, dans une colonne séparée, l'âge précis des enfants décédés, cette colonne exprimerait d'une manière exacte le degré relatif de prospérité chez les divers peuples, et par là même le mérite relatif des divers gouvernements. Un simple tableau, ajoute-t-il, en dirait sur ce point beaucoup plus que les plus solides raisonnements.» — Il ne faut pas perdre de vue cependant que nul gouvernement ne saurait être responsable de toutes les circonstances favorables ou défavorables qui peuvent affecter la situation du pays; et ce rapprochement, qui pourrait avoir quelque valeur en ce qu'il tracerait aux gouvernements une certaine ligne de conduite, ne saurait toutefois engager l'avenir dans les voies politiques suivies jusque là.

On croit assez généralement que la réunion des hommes sur un point donné peut porter atteinte à leur santé et abrégé la durée de leur vie; et certaines personnes ont été jusqu'à conclure de cette opinion que le système manufacturier qui domine en Angleterre, n'est qu'une calamité de plus ajoutée à la somme des misères humaines. Il suffira, pour combattre cette assertion, de citer l'exemple de Manchester, où l'accroissement de la population, grâce au développement de l'industrie manufacturière de cette ville, a été plus rapide qu'en aucun autre lieu (1).

(1) « On attribuerait avec bien plus de raison la grande mortalité des cités, relativement à celle des campagnes, à la translation dans

Voici quel était, à chacun des quatre recensements décennaux, le chiffre de la population des districts de Manchester et Salford :

En 1801.....	94,876	
1811.....	115,874	augmentation 22 pour 100.
1821.....	161,635	39 1/2
1851.....	257,832	47

L'augmentation, durant la période entière de trente ans, est de 142,956, ou de 150 pour cent sur la population de 1801. Il faut sans doute attribuer la plus grande partie de cet accroissement à l'affluence continue des ouvriers que dut attirer la prospérité commerciale de cette ville; mais, d'un autre côté, il faut aussi faire la part de l'accroissement des naissances.

La mortalité de ces deux villes, dans le milieu du siècle dernier, était de 1 sur 25; en 1770, de 1 sur 28; en 1811, lorsque la population avait déjà pris un grand accroissement, la proportion mortuaire avait considérablement baissé; et, dans les dix dernières années qui se terminent à 1830, elle ne s'élevait pas à plus de 1 sur 49, chiffre bien faible, eu égard au nombre proportionnel des enfants, qui, dans les villes manufacturières est toujours au-dessus de la moyenne

» les villes, d'un grand nombre de gens de campagne, qui, déjà parvenus à la maturité, passent d'une vie très active, d'une nourriture simple et régulière et d'un air libre et pur, à des habitudes sédentaires, à un air concentré et à une alimentation très variée et très excitante.» (*Éléments de statistique médicale du doct. Hawkins.*)

des autres localités, surtout quant aux enfants naturels (1).

La mortalité annuelle du comté de Middlesex, dont la population appartient en grande partie à la capitale, était en 1801 de 1 sur 35, et avait été, au commencement du siècle précédent, de 1 sur 25. En 1830, la proportion se trouvait réduite à 1 sur 45,

(1) Nous devons à l'amitié de M. M. C. la communication de la note suivante, extraite de ses *Lettres sur l'Amérique du Nord*, 2<sup>e</sup> vol.

« DE LA MORALITÉ DES MANUFACTURES. — Dans son Essai sur les salaires (*Essay on wages*), M. H. Carrey cite la lettre suivante du directeur de l'une des fabriques de Lowell (Amérique du Nord).

« Il n'y a eu dans notre établissement que trois cas de relations illicites, et dans les trois cas les parties furent immédiatement mariées plusieurs mois avant la naissance de l'enfant; de sorte que nous ne comptons aucune naissance positivement illégitime.

» M. Carrey ajoute qu'on lui a assuré qu'à la grande fabrique de Douvres (New-Hampshire, Amérique du Nord), il n'y avait pas eu un seul cas de naissance illégitime. »

» Je ne pense pas qu'il règne une pureté aussi exemplaire dans tous les centres manufacturiers des États-Unis; mais je suis convaincu que la moralité de la classe ouvrière y est partout en harmonie avec celle du reste de la population. M. Baines (*history of cotton manufacture*) rapporte les efforts tentés dans ces derniers temps pour mettre quelques fabriques anglaises sur le même pied que celle de Lowell. Il y a bon nombre de manufactures, dit-il, en Lancashire, Cheshire, Derbyshire, et en Écosse, où l'on veille à ce que les ateliers soient bien aérés, propres et presque élégants, au grand avantage du maître et des ouvriers; où des règlements sévères empêchent l'immoralité et les propos déshonnêtes; où des écoles sont ouvertes pour tous les enfants employés dans l'établissement; où l'on apprend aux jeunes filles à coudre et à tricoter; où l'on trouve des bibliothèques à l'usage des ouvriers; où des récompenses sont distribuées aux enfants qui fréquentent les écoles du dimanche; où sont organisées des sociétés de secours en cas de maladie ou d'accident. M. Baines cite, entre autres, les efforts philanthropiques de M. Ashton, qui emploie douze cents ouvriers à Hyde, comté de Chester. » (Traducteur.)

proportion beaucoup plus favorable que celle de la France ou de toute autre contrée de l'Europe.

Nous empruntons aux tables de mortalité dressées par M. Rickmann, le tableau suivant, présentant l'âge de 3,938, 496 individus décédés en Angleterre, pendant une période de dix-huit années, 1813 à 1830.

AGES.	EXISTANT à chaque PÉRIODE.	MORTS.	NOMBRE DES DÉCÈS <i>par mille</i> à chaque période.
Au-dessous de 5 ans.	3,938,496	1,358,942	345 sur 1,000
De 5 à 9	2,579,554	166,995	65
10 à 14	2,412,559	104,479	43
15 à 19	2,308,080	133,940	59
20 à 29	2,173,140	307,726	142
30 à 39	1,865,414	264,844	142
40 à 49	1,600,570	259,814	162
50 à 59	1,340,756	275,761	206
60 à 69	703,737	301,258	339
70 à 79	290,501	413,256	587
80 à 89	37,690	252,811	870
90 à 99	1,900	35,790	948
100 et au-dessus.	»	1,900	1,000

Plusieurs écrivains ont remarqué, à l'examen des tables dont est extrait ce tableau, que chaque année décennale comporte ordinairement une plus grande somme de décès que l'année précédente ou subséquente. On a cherché à expliquer cette circonstance en supposant que l'organisation physique de l'homme pouvait éprouver, à ces périodes de la vie, quelque révolution particulière. Cette opinion paraît toute-

fois peu fondée, et le fait que nous signalons attend encore son explication.

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier le mouvement de la population anglaise, nous placerons sous ses yeux le tableau suivant, indiquant le nombre de naissances, décès et mariages survenus, pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement, de 1801 à 1830.

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.
1801	257,029	204,454	67,228
1802	275,857	199,889	90,396
1803	294,108	203,728	94,579
1804	294,592	181,177	85,758
1805	292,201	181,240	79,586
1806	291,929	183,452	80,754
1807	300,294	195,851	83,923
1808	296,074	200,763	82,248
1809	299,989	191,471	83,369
1810	298,855	208,184	84,470
1811	304,857	188,543	86,389
1812	301,954	190,402	82,066
1813	314,432	186,477	85,860
1814	318,806	206,403	92,804
1815	344,931	197,408	99,944
1816	350,199	205,959	91,946
1817	351,583	199,269	88,234
1818	351,384	213,624	92,779
1819	353,261	213,564	95,571
1820	345,660	208,349	96,885
1821	355,307	212,352	100,868
1822	372,571	220,415	98,878
1823	369,760	257,386	101,918
1824	371,444	244,074	104,723
1825	375,053	255,018	110,428
1826	380,413	268,161	104,941
1827	374,186	251,871	107,130
1828	392,454	255,333	111,174
1829	380,245	264,250	104,516
1830	382,060	254,027	107,719

Les économistes sont dans l'usage de signaler la décroissance des mariages et des naissances comme un indice d'augmentation de prévoyance de la part des individus, qui, devenus plus éclairés, paraîtraient

moins disposés à prendre la charge d'une famille aux besoins de laquelle ils ne pourraient subvenir. Il est douteux cependant que les communautés nombreuses et civilisées aient jamais tenu grand compte de ces considérations. Certaines années de cherté ont pu sans doute restreindre jusqu'à un certain point le nombre des engagements conjugaux; mais il est si peu d'individus qui, même dans les temps les plus prospères, puissent être sûrs de conserver les moyens de soutenir une famille, que les masses ne sauraient jamais s'élever à de pareils calculs de prévoyance. On attribuerait à bien plus juste titre la décroissance proportionnelle des mariages et des naissances à la prolongation de la durée de la vie, prolongation qui, relativement à la population totale, augmente nécessairement le chiffre proportionnel des individus susceptibles de rester plus ou moins long-temps dans le célibat, puisque c'est surtout dans les premiers âges de la vie que la mort prélève son tribut. Si, au lieu de comparer le nombre des mariages et des naissances à la population totale du pays, on l'évaluait relativement à cette portion d'individus qui sont encore dans la vigueur de l'âge, on ne remarquerait probablement aucune diminution dans ces rapports proportionnels.

MARIAGE. — CÉLIBAT. — Les économistes, et en particulier Malthus (chap. 4), ont constaté que l'accroissement de la population, lorsqu'il résulte d'une diminution dans le nombre des décès, entraîne infailliblement une diminution proportionnelle dans le nombre des

mariages; conséquence directe d'un autre fait, à savoir que le mouvement progressif de la richesse publique reste toujours au-dessous de celui de la population. Or le fait de la décroissance proportionnelle des décès en Angleterre est, comme on l'a vu, hors de doute, et c'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer l'augmentation signalée par M. Porter, du nombre des célibataires. — Quoi qu'il en soit, et indépendamment de l'influence qu'exercent aussi à cet égard les institutions qui consacrent en Angleterre l'extrême inégalité des partages de biens, nous croyons que le fait signalé prend bien plutôt sa source dans des causes toutes morales. Cette question trouvera naturellement sa place dans la deuxième partie de cet ouvrage, qui traitera des progrès moraux de l'Angleterre, et nous nous bornerons à constater ici que ce pays, qui a devancé tous les autres dans les grandes crises politiques et sociales, compte actuellement un plus grand nombre de célibataires qu'aucun autre peuple de l'Europe. Ce relâchement des liens sociaux date, du reste, de loin en Angleterre, et s'il est permis dans un ouvrage de cette nature, de placer à côté des investigations de la statistique l'opinion d'un romancier célèbre, nous citerons les lignes que Richardson traçait vers le milieu du dix-huitième siècle : « Malheureusement pour notre patrie, elle compte aujourd'hui beaucoup plus de ces ennemis du mariage qu'il n'y en avait il y a peu d'années, et leur nombre qui entraîne la condamnation de quantité de femmes au célibat, ne fera qu'augmenter de jour en jour. »

(Traducteur.)

## CHAPITRE II.

### STATISTIQUE MÉDICALE.

Statistique médicale négligée. — Moyens de suppléer au manque de données sur ce point. — Introduction de la vaccine. — Mortalité occasionnée à diverses époques en Angleterre par la petite vérole; — Mortalité en divers hôpitaux, à Londres, Liverpool, Manchester, etc. — Rapport des guérisons aux décès.

NOTES. — *Décès par la variole à Paris. — Aliénés. — Mortalité dans les hôpitaux de Paris.*

Il est à regretter que jusqu'ici la statistique médicale ait été aussi complètement négligée en Angleterre. L'ouvrage publié en 1829 par le docteur Bisset Hawkins, sous le titre d'*Éléments de statistique médicale*, contient, il est vrai, sur cette matière, nombre de faits réunis avec talent et habileté; mais les seuls documents dont pût s'appuyer cet auteur, étaient si peu nombreux, que son ouvrage reste en définitive bien au-dessous du sujet. Il faut le reconnaître cependant, le mérite principal des travaux de M. Hawkins sera d'avoir appelé sur ce point l'attention des personnes qui, en position de connaître les faits, pourront les recueillir et les constater de manière à fournir aux observateurs à venir un précieux appendice aux données statistiques que nous possédons déjà.

Le docteur Hawkins a parfaitement senti les inconvénients de cet état d'ignorance : « Personne n'est



plus que moi convaincu, dit-il, des difficultés que présente un pareil sujet. Je sais jusqu'à quel point est douteuse l'*authenticité* de certains détails, en pareille matière; et je n'ignore pas les contradictions fréquentes qu'offrent souvent les faits les plus importants, faits que l'on se hâte quelquefois d'ériger en principes, sans attendre qu'une expérience de quelques années vienne en apporter la confirmation. Et cependant, la classification de ces faits a une valeur locale et historique dont il importe de tenir compte, quelles que soient d'ailleurs les conséquences que l'on croie devoir en tirer. Indépendamment de la lumière qu'elle jette sur la science médicale, cette étude offre encore les renseignements les plus précieux sur l'histoire, les mœurs, les usages des peuples, et donne en un mot la véritable mesure des mouvements progressifs ou rétrogrades de la société.»

La substitution de la vaccine à l'inoculation variolique est une amélioration qui appartient à proprement parler à notre siècle. C'est en 1798 que se fit cette précieuse découverte, qui, au prix d'une légère piqûre et d'un instant de malaise, nous rachète des effets d'un fléau redoutable. Bien qu'elle eût dès l'abord excité au plus haut degré l'attention du monde médical, plusieurs années durent s'écouler avant que les praticiens n'en eussent constaté l'importance; et le public eut à lutter long-temps contre ses anciens préjugés, avant d'accueillir avec gratitude ce bienfait de la science. Ce ne fut qu'en 1808, dix ans après les

premiers essais de vaccine, que les médecins de l'hôpital *Small-pox* (de la petite vérole), à Londres, cessèrent d'employer l'inoculation hors de l'établissement, et, prévenus qu'ils étaient contre cette innovation, ils n'abandonnèrent tout-à-fait l'ancienne méthode qu'en juin 1822, c'est-à-dire près d'un quart de siècle après la découverte de *Jenner*. Il suffit toutefois de reporter ses souvenirs vers le passé pour reconnaître les heureux résultats de la vaccine, et l'on pourrait, à cet égard, en appeler au témoignage de ceux qui ont traversé des populations décimées, aujourd'hui encore, ou défigurées par la variole, cette maladie que nous n'hésitons pas à considérer comme la plus meurtrière de toutes celles qui ont affligé l'humanité.

Le tableau suivant, extrait des relevés hebdomadaires de mortalité pour les quatre-vingts dernières années, et embrassant une période antérieure et postérieure à la vaccine, témoigne à la fois, et de l'excès du mal causé par la variole, et du soulagement que la société a pu retirer de son bienfaisant préservatif.

Moyenne annuelle de la mortalité à Londres ; décès par la variole, et chiffre de la population d'après les recensements décennaux.

PÉRIODES.	POPULATION de LONDRES.	MOYENNE annuelle de MORTALITÉ.	MOYENNE annuelle DES DÉCÈS par la variole.	PROPORTION DES DÉCÈS par la variole (par 1,000 décès).
1750 à 1769	Nota. Le premier recensement n'a eu lieu qu'en 1801.	20,849	1,957	94
1770 à 1779		21,591	2,204	102
1780 à 1789		19,517	1,712	88
1790 à 1799		19,177	1,768	92
1800 à 1809	746,955	18,891	1,574	75
1810 à 1819	855,626	19,061	853	43
1820 à 1829	1,011,951	20,080	715	35
1830 à 1833	1,180,075	27,292	654	23 (1)

(1) DÉCÈS PAR LA VARIOLE A PARIS. — Une décroissance analogue dans les décès varioliques se fait remarquer, pour la ville de Paris, de 1817 à 1833. Il résulte en effet du tableau inséré dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publié en 1821, que la mortalité variolique a été, pour 1817, de 745 individus. Or, la population parisienne était alors de 714,000 habitants, ce qui donne un peu plus de 1 décès par 1000 habitants, ou plus exactement 1.04 par 1000.

Maintenant si nous examinons les relevés de 1833, nous verrons que depuis 1817 la population parisienne s'était accrue de plus de 60,000 individus (774 338), et cependant les décès par la variole ne s'élevèrent en 1833 qu'à 549, c'est-à-dire à 0.70 par 1000 habitants, ou environ 1/1410 de la population totale.

En comparant ce résultat avec celui qui, pour la même année, est consigné au tableau anglais, nous voyons que l'avantage reste à la ville de Paris. La mortalité générale ayant été, en cette ville, pour 1833, de 24.842 individus, le rapport proportionnel des décès varioliques à ce dernier nombre, donne 22 décès de cette nature par 1000 décès ordinaires, et le relevé de Londres donne 23.

(Traducteur.)

Lorsqu'enfin eut été constatée pour tous l'efficacité de la vaccine, on n'hésita pas à croire, dans le temps, que cette importante découverte extirperait promptement, et jusqu'à la racine, le fléau auquel elle venait substituer sa bénigne influence. Jusqu'ici cette attente n'a cependant pas été remplie, et il paraît douteux qu'il soit jamais donné à la vaccine d'obtenir un succès aussi complet. De temps à autre encore, apparaît la petite-vérole, et jusqu'ici nous n'avons pas vu que les demandes d'admission à l'hôpital *Small-pox* aient été moins nombreuses que par le passé. Le nombre des malades admis dans le cours des quarante dernières années a été de 7,483 dont 2,172 ont succombé, c'est-à-dire les vingt-neuf centièmes. Si nous divisons le terme entier par périodes décennales, nous trouverons cependant que le fléau a pris depuis peu un caractère moins alarmant. C'est durant les cinq années qui ont précédé la découverte de Jenner, que la mortalité par la variole avait fait le plus de victimes, le nombre des décès ayant été de 371 sur 1,156 cas, ou de 32.1 par 100.

Années.	Admis.	Morts.	Rapports des décès.
1794 à 1803 . . .	2,007 . . .	614 . . .	30.50 par 100.
1804 à 1813 . . .	1,550 . . .	410 . . .	30.8 »
1814 à 1823 . . .	1,356 . . .	389 . . .	29.1 »
1824 à 1834 . . .	2,810 . . .	759 . . .	27. »
	7,483 . . .	2,172 . . .	29.

En subdivisant la dernière période décennale (1824 à 1834), nous nous sommes assuré que les cinq dernières années, 1830 à 1834, ont donné un total de

1189 cas, sur lesquels il y a eu 294 décès, soit 24.7 par cent; tandis que les deux dernières années de cette même période ont vu se réduire comme il suit ces nombres proportionnels :

1855 . . .	242 cas . . .	47 décès . . .	Rapport 19.4 sur 100.
1854 . . .	165 . . . . .	22 . . . . .	13.5 »

Les résultats favorables de ces deux dernières années peuvent avoir été accidentels, mais une progression régulière qui se soutient ainsi quarante années durant, ne saurait être un cas purement fortuit, et le tableau que nous venons de présenter nous confirme dans cette opinion que le fléau a perdu de son intensité, grâce aux progrès de la science médicale, qui en a en grande partie conjuré les funestes effets.

Nous croyons maintenant devoir placer ici un relevé présentant la moyenne proportionnelle des décès survenus (il ne s'agit plus ici de la variole, mais de la mortalité en général), dans les cinq principaux hôpitaux d'Angleterre, pour une période de cinq ans (1830 à 1834).

ANNÉES.	PROPORTION PAR 100 DES DÉCÈS SURVENUS DANS LES HÔPITAUX SUIVANTS :				
	HÔPITAL de SAINT-BARTHÉLEMY.	HÔPITAL de LONDRES.	HOSPICE de MANCHESTER.	HÔPITAL de SAINT-GEORGES.	HOSPICE de LIVERPOOL.
1850	De 1850	11.87	6.29	12.41	4.80
1851	à	11.58	6.35	11.14	5.47
1852	1854	11.75	8.01	10.73	5.31
1853	la moyenne a été	12.34	7.10	11.15	5.85
1854	de 7.25.	9.77	8.04	10.64	6.63
	7.25	11.44	7.16	11.19	5.57

Les renseignements fournis par d'autres hôpitaux ou établissements de charité n'embrassent pas un laps de temps assez considérable pour nous permettre d'en déduire aucune conclusion relativement aux progrès de l'art médical. Ils ont cela de remarquable toutefois, ainsi que ceux que nous venons de présenter, qu'ils offrent des résultats très différents les uns des autres, eu égard à la mortalité. En effet, à l'hôpital de Saint-Barthélemy, le chiffre de la mortalité n'a jamais, dans l'intervalle des cinq ans, excédé le rapport de 8 sur cent, et est en définitive descendu à la moyenne quinquennale de 7.25; tandis que, dans d'autres hôpitaux de Londres, desservis par des médecins et chirurgiens non moins expérimentés à coup sûr que ceux de Saint-Barthélemy, la moyenne a excédé 11 sur cent. D'un autre côté, cette moyenne proportionnelle s'est élevée encore moins haut dans les hospices de Manchester et de Liverpool. Comment s'expliquer ces différences? Sans doute elles proviennent en partie du genre de vie et des habitudes particulières aux individus admis dans ces divers hôpitaux; sans doute encore elles peuvent être dues, jusqu'à un certain point, à des influences de localités; mais, il faut bien le reconnaître, la cause première de ces différences réside très probablement dans le choix plus ou moins rationnel des méthodes d'hygiène, des usages intérieurs et surtout des soins médicaux.

Au nombre des documents réunis par les soins du

docteur Mitchell, et annexés au rapport des inspecteurs des manufactures, est un relevé du nombre des enfants admis à l'hôpital du Christ, et du chiffre annuel des décès survenus parmi eux, de 1813 à 1833. Ce chiffre y est resté constamment d'une faiblesse relative très remarquable, ce qui n'est pas peu dire en faveur d'un établissement dont les directeurs ont senti, mieux que partout ailleurs, jusqu'à quel point sont nécessaires à la conservation de la vie, dans les premières années de l'enfance, de chauds vêtements, une nourriture saine et abondante, un exercice salutaire aux heures de récréation, et l'intervention immédiate du médecin aux premiers symptômes de maladie. C'est indubitablement à la réunion de ces diverses causes que l'on doit attribuer la décroissance progressive de mortalité qui se fait remarquer dans ses tables :

De 1814 à 1818 il y a eu 5,130 enfants d'admis, il en est mort 51  
(Par an 10 1/10.)

De 1819 à 1823. . . . . 5,195 . . . . . 44. (Par an 8 2/5.)

De 1824 à 1828. . . . . 5,412 . . . . . 40. (Par an 8.)

De 1829 à 1833. . . . . 5,670 . . . . . 36. (Par an 7 1/5.)

On voit que, dans les cinq premières années, la mortalité était de 1 sur 100, et seulement de 1 sur 118 dans les cinq suivantes. De 1824 à 1828, elle s'était réduite à 1 sur 135 ; et enfin, dans la dernière période quinquennale de 1829 à 1833, la mortalité ne s'élevait pas à plus de 1 sur 157. De pareils résultats nous semblent devoir appeler toute l'attention des administrateurs d'établissements analogues, et il

importe assurément de savoir jusqu'à quel point ils peuvent être dus à un meilleur système d'administration et à une application mieux entendue de la science médicale.

Nous ajouterons à ces détails un document fourni par les médecins de l'hôpital des fous de Saint-Luc. Ce tableau présente dans son ensemble un aperçu satisfaisant des progrès de la science, dans le traitement de la plus funeste maladie qui puisse affliger notre espèce. Il embrasse une période de quatre-vingt-quatre ans, de 1751, époque de la fondation de l'hôpital, à 1834.

PÉRIODES.	HOMMES.				FEMMES.			
	ADMIS ou restés à chaque période.	GUÉRIS. MORTS.		PROPORTION Par 100 des décès.	ADMISES ou restées à chaque période.	GUÉRIS. MORTS.		PROPORTION Par 100 des décès.
		GUÉRIS.	MORTS.			GUÉRIS.	MORTS.	
1751 à 1760	225	100	16	7.1	510	249	24	4.7
1761 à 70	355	135	28	7.9	668	284	49	7.5
1771 à 80	425	185	30	7.2	808	326	33	2.8
1781 à 90	554	195	71	15.2	904	355	39	4.3
1791 à 1800	967	519	146	15.2	1,496	650	92	6.1
1801 à 1810	1,234	402	218	17.6	1,700	717	96	5.6
1811 à 20	1,260	544	155	10.5	1,558	604	72	4.6
1821 à 30	1,085	360	58	5.5	1,527	548	48	3.6
1831 à 1834	356	147	18	5.2	497	225	26	5.2
	6,049	2,181	718	11.8	8,847	3,936	469	5.3

La première période décennale présente, comme on le voit, plus de guérisons qu'aucune des suivantes. Les vingt années subséquentes offrent aussi des résultats assez favorables ; mais ensuite se manifeste

dans les décès une différence en plus, qui s'explique, au dire des médecins, par le relâchement de la règle qui excluait de l'hospice les malades trop faibles pour supporter le traitement. Dès 1811, une amélioration notable se fait remarquer; et, depuis 1820, elle s'est progressivement augmentée. La personne à laquelle est due l'explication donnée ci-dessus, fait observer à ce sujet que l'on doit, selon toute apparence, attribuer la diminution du nombre des décès, à dater de 1810, à l'amélioration croissante de la condition et des habitudes des classes inférieures, et sans doute aussi au perfectionnement des méthodes appliquées au traitement de la folie. Quoi qu'il en soit, et ces deux causes étant également efficaces, espérons, quant à la première, que par suite de son développement intellectuel et moral, le peuple perdra de plus en plus les habitudes d'intempérance et de désordre qu'on lui a tant de fois reprochées, et qui, source principale de ses misères, ne contribuent que trop à peupler nos hôpitaux de fous (1). On a pu remar-

(1) Aliénés. hosp. de Paris. — M. Scipion Pinel, dans son important traité sur le régime sanitaire des aliénés, remarque que l'on compte, chez presque tous les peuples, un aliéné par 1000 habitants. Ainsi la Belgique, qui a une population de près de 4 millions d'âmes, présente dans ses établissements publics et particuliers un total de 3,800 aliénés. Cette proportion se rencontre surtout dans les États qui sont sujets aux tourmentes politiques et commerciales. Quoiqu'en France ce calcul soit encore approximatif, il paraît pourtant certain que le chiffre de notre population aliénée n'est pas au-dessous de 32,000. Il est vrai qu'en Angleterre on compte plus de 14,000 aliénés, mais beaucoup de causes contribuent à ce résultat: « Les hasards des spéculations lointaines, l'oisiveté des riches, l'abus des liqueurs fortes, l'ivresse qui va s'asseoir aux tables les plus somptueuses, sont pour ce pays autant de causes nouvelles de cette multiplication de l'aliéna-

quer que le plus grand nombre des aliénés appartenait au sexe féminin; cela vient probablement de ce

» tion mentale. Le chiffre baisse dans les autres contrées, et la folie elle-même y prend une autre allure. Les mœurs et le climat d'Italie impriment à la folie un caractère mélancolique, religieux et érotique, tandis que dans les contrées du nord, l'ignorance du moyen âge y a multiplié la démonomanie, le vampirisme, et toutes les croyances superstitieuses. Depuis trente ans, les changements survenus dans nos mœurs n'ont pas moins produit de folies que les commotions politiques. A la destruction de l'antique monarchie, une foule de riches devinrent aliénés par la frayeur ou la perte de leur fortune. » Lorsque le Pape vint à Paris, les folies religieuses furent en plus grand nombre; les maisons d'aliénés se peuplèrent de rois et d'empereurs, lorsque Napoléon allait par toute la terre créant des princes et des rois; à l'époque de l'invasion étrangère, nos campagnes se couvrirent d'aliénés, et les Allemands avaient fait la même observation chez eux, lors de nos nombreuses irruptions. A notre con naissance, plus de 350 individus devinrent fous à la suite de la révolution de juillet. »

Nous ajouterons à ces réflexions de M. Pinel un résumé du mouvement général, que présente son ouvrage, des aliénés traités dans les hospices de la vieillesse, hommes et femmes (*Bicêtre* et la *Salpêtrière*), pendant une période de 9 ans divisée en trois séries de 3 ans chaque.

PÉRIODES.	ENTRÉS.	SORTIS			DÉCÉDÉS.	PROPORTION des entrées par moyenne annuelle.	PROPORTION des décès par moyenne annuelle.	
		par guérison.	avant guérison.	TOTAL.				
(Existant au 31 décembre 1824: 2,072).						1 sur	1 sur	
1825-26-27 { hommes { femmes	1,065 1,451	2,514	894	450	1,544	H. 544 F. 702	1,246 2.81	8.25
(Reste au 31 décembre 1827: 2,596).								
1828-29-30 { hommes { femmes	1,091 1,445	2,536	896	406	1,502	H. 478 F. 722	1,200 2.85	8.66
(Reste au 31 décembre 1830: 2,650).								
1831-32-33 { hommes { femmes	1,504 1,918	5,222	975	1,037	2,010	H. 559 F. 849	1,468 5.51	8.60
(Reste au 31 décembre 1835: 2,454).								

Le chiffre des guérisons est à Charenton, pour les hommes, de 1

que la folie accompagne ou suit souvent la suppression des menstrues ou l'état de grossesse. Mais un fait qui compense en partie ce dernier, c'est que les cures ont été constamment plus nombreuses chez les femmes que parmi les hommes. En définitive, les quinze dernières années ont vu décroître le nombre proportionnel des décès, en cet hôpital, et la moyenne ne s'y est pas élevée, depuis, à plus de 4 sur 100.

En regard de ces résultats, nous placerons ceux qu'a présentés l'hôpital de Bethléem, nous bornant toutefois à indiquer ici le rapport numérique des cures et des décès aux admissions.

Hommes et femmes compris, la proportion pour 100, de 1820 à 1834, a été comme il suit :

De 1820 à 1824 . . . . .	32.8.	guérisons, 5.5	décès.
De 1825 à 1829 . . . . .	40.	5.6	
De 1830 à 1834 . . . . .	41.	4.6	

Enfin les quinze années réunies donnent les rapports suivants :

Hommes . . . . .	39.6	7.4
Femmes . . . . .	47.»	5.»
Total . . . . .	43.9	6.»

Voici les rapports d'âge que présentait un nom-

sur 3, un peu au-dessus pour les femmes; la mortalité y est de 1 sur 3.75.

On a constamment reconnu que le nombre des femmes aliénées était supérieur à celui des hommes d'environ 1/4. Quant aux causes d'aliénation, d'après M. Esquirol, l'hérédité forme le quart des causes connues; viennent ensuite les chagrins domestiques. (Traducteur.)

bre total de 977 malades admis en cet hôpital de 1830 à 1834 :

61	avaient de 10 à 20 ans d'âge.
261	. . . . . 20 — 30
292	. . . . . 30 — 40
203	. . . . . 40 — 50
107	. . . . . 50 — 60
43	. . . . . 60 — 70
9	. . . . . 70 — 80
1	. . . . . 80 — 90 (1)

(1) MORTALITÉ DANS LES HÔPITAUX DE PARIS. — Après avoir présenté les relevés de mortalité pour les hôpitaux de Londres, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt d'insérer ici ceux que donnent les hôpitaux de Paris. Les calculs suivants sont encore extraits des *Recherches statistiques* citées plus haut; ils embrassent une période de 10 ans, 1804 à 1813 :

Hôpitaux.	MOYENNE ANNUELLE.	
	Des malades admis.	Des décès.
Beaujon . . . . .	1,574 . . . . .	18.50 par 100.
Saint-Louis . . . . .	6,666 . . . . .	4. » <i>dito.</i>
Saint-Antoine . . . . .	2,257 . . . . .	18.50 <i>d°</i>
Hôtel-Dieu . . . . .	10,354 . . . . .	20. » <i>d°</i>
La Pitié . . . . .	2,036 . . . . .	20.20 <i>d°</i>
La Charité . . . . .	2,753 . . . . .	12. » <i>d°</i>
Enfants malades . . . . .	2,203 . . . . .	23. » <i>d°</i>
Necker . . . . .	1,154 . . . . .	16. » <i>d°</i>
Cochin . . . . .	1,222 . . . . .	11.50 <i>d°</i>
Accouchements . . . . .	2,105 . . . . .	1 environ <i>d°</i>
Vénériens . . . . .	2,793 . . . . .	5. » <i>d°</i>
	34,917 . . . . .	13.61 par 100.

Il suit de ce relevé que nos hôpitaux parisiens ont reçu, de 1804 à 1813, une moyenne annuelle de 34,917 malades, dont 19,872 hommes et 15,045 femmes, et que la mortalité moyenne, pour tous ces établissements pris collectivement, n'a pas été moindre de 13.6/10 sur 100. Comparée aux chiffres que présentent les relevés des hôpitaux anglais, cette moyenne est excessivement élevée, et accuse-rait chez nous une mortalité beaucoup plus grande que chez nos voi-

siés. A quoi peut tenir cette différence? — Nous ne mettrons certes pas en doute l'exactitude des calculs fournis par M. Porter: d'un autre côté, nous admettrions difficilement que les soins hygiéniques et médicaux distribués dans nos établissements de charité, soient au-dessous de ceux que reçoivent les malades dans les hôpitaux d'Angleterre. — Voici comment, à notre avis, peut s'expliquer ce résultat, du reste tout apparent: Par suite des institutions de paupérisme qui régissent la Grande-Bretagne, les hôpitaux doivent, indépendamment du nombre ordinaire de malades qu'y amènent des cas de maladies graves, être d'un accès très facile à quantité d'ouvriers indigents qu'il importe peu sans doute à l'autorité d'entretenir à l'hospice ou à domicile, et qui, certains de retrouver, après guérison, leur part dans la *taxe des pauvres*, échangeront volontiers, pour peu qu'ils soient malades, la vie de travail contre celle de l'hôpital. Évidemment, parmi ces derniers, la mortalité doit être moins grande que dans nos hôpitaux; où l'ouvrier français, certain de ne trouver de ressources que dans son labeur, ne va chercher de soins qu'à la dernière extrémité, et où il n'est d'ailleurs admis que sur un cas de maladie bien constatée.

A l'examen du relevé précédent, on aura remarqué que l'hôpital Saint-Louis présentait une proportion mortuaire relativement très faible. Ceci tient sans doute à ce que les maladies qui y sont spécialement traitées (maladies cutanées) y sont généralement peu dangereuses, et accompagnées par conséquent de moins de chances imminentes de mortalité.

Quant à l'hôpital des Enfants malades, où le chiffre proportionnel des décès s'élève plus haut que partout ailleurs (25/100), on s'explique facilement cette circonstance en observant que les lois ordinaires de la mortalité atteignent toujours l'espèce humaine dans une proportion beaucoup plus considérable aux premiers âges de la vie.

Voici du reste quelques renseignements relatifs aux hôpitaux de Paris.

Sur 5,480 lits qu'ils présentent, on en compte près de 4,500 occupés moyennement dans tous ces établissements.

La durée moyenne du séjour de chaque malade y est d'environ vingt-six jours.

La dépense moyenne annuelle d'un lit s'élève à 610 francs; celle de chaque malade à 66 fr. 30 c. ou par jour à 1 fr. 65 c.

Quant au rapport du nombre total des malades à la population totale de Paris, il est comme 5.12 est à 100, c'est-à-dire qu'il entre dans les hôpitaux un individu sur vingt environ.

SECOURS A DOMICILE. — D'après le recensement opéré en 1835 par les soins de l'administration des hospices et hôpitaux de Paris, le

chiffre de la population secourue à domicile a été, pour cette année, de 28,969 ménages, composés de 62,539 individus. La somme dépensée s'est élevée à près de 980,000 francs, dont moitié en argent, et le reste en fourniture de pain, vêtements, combustible, etc. — Le rapport de la population indigente à la population générale de Paris est d'un indigent sur 12 habitants 32/100; il est, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, d'un indigent sur 6.82 habitants, et dans le 2<sup>e</sup> d'un indigent sur 28 26. (Voir en outre la note: HOSPICES ET HÔPITAUX EN FRANCE, fin du chapitre IV.) (Traducteur.)

## CHAPITRE III.

## TRAVAUX DU PEUPLE.

Variations survenues en Angleterre dans le nombre des agriculteurs, commerçants, industriels, etc. — Celui des agriculteurs a diminué. — État agricole comparé de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Écosse. — Situation relative des divers comtés. — Division de la population agricole. — Propriétaires, ouvriers, journaliers, en Angleterre, en Irlande. — L'agriculture irlandaise, nourricière du Royaume-Uni. — Classification de la population par nature de travaux. — Commerce de détail. — Domestiques des deux sexes. — Licences d'accise, 1801, 1816, 1833. — Brasseries d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. — Travaux de la population française. — Classification des propriétaires terriens. — Exploitation du sol. — Petits propriétaires. — *Notes. Population agricole et industrielle de la France et de l'Angleterre. — Brasseries. — Division physique et agricole de la France. — Morcellement de la propriété en France; législation hypothécaire; exploitation du sol par association.*

Il s'est opéré, à diverses époques, de notables variations en Angleterre, dans le nombre relatif des agriculteurs, commerçants, fabricants, gens d'ateliers, etc. Le tableau suivant reproduit à ce sujet, d'une manière sommaire, les renseignements qu'ont permis de recueillir les trois derniers recensements de la Grande-Bretagne :

## ÉNUMÉRATION DES FAMILLES EN ANGLETERRE,

ET CLASSEMENT PAR ORDRE DES TRAVAUX.

*(Familles agricoles. — Familles industrielles.)*

PAYS.	ANNÉES DES RECENSEMENTS.	NOMBRE total DES FAMILLES.	PROPORTIONS PAR 100.			TOTAL.
			AGRICULTEURS.	COMMERCANTS, Industriels, etc.	Autres FAMILLES.	
Angleterre . . .	1811	2,012,591	55	46	19	100
	1821	2,346,717	35	48	19	100
	1851	2,745,356	28	43	29	100
Pays de Galles . .	1811	129,756	56	28	16	100
	1821	146,706	51	28	21	100
	1851	166,538	44	27	29	100
Écosse . . . . .	1811	402,068	51	42	27	100
	1821	447,960	29	45	28	100
	1821	502,501	25	41	34	100
Grande-Bretagne.	1811	2,544,215	55	45	20	100
	1821	2,941,385	53	46	21	100
	1851	3,414,175	28	42	30	100

Le fait saillant de ce tableau est la diminution du nombre des individus appartenant à la population agricole. En l'espace de vingt années, la proportion centésimale des familles de cette classe est tombée de 35 à 28, c'est-à-dire que la somme de travail produite autrefois par cinq familles, l'est aujourd'hui par quatre. Ce fait acquiert une grande importance,

(1) Le nombre d'individus par familles est évalué à près de 5 (4.8/10). En multipliant, en effet, par ce dernier rapport numérique, le nombre de familles porté ci-dessus, on obtiendra le chiffre de la population déjà exprimé au tableau page 10. (RECENSEMENT DE 1851.) (Trad.)



si on le considère comme se rattachant à une question toute vitale pour l'Angleterre, à savoir *si ce pays doit se livrer au mouvement industriel qui entraîne constamment sa population vers les travaux manufacturiers*, au détriment de la population agricole, et nonobstant l'impossibilité physique où il est placé d'ajouter à l'étendue du sol qui nourrit ses habitants.

La décroissance que nous venons de signaler, ressortira d'une manière plus frappante encore, si l'on observe que chacune des trois classes de familles s'est accrue en nombre pendant cette période de vingt années. Il sera facile de voir alors que l'augmentation totale des familles a suivi la progression de 34 pour 100, tandis que celle des familles agricoles, en particulier, n'a été que de  $7\frac{1}{2}$ . Quant aux familles appartenant au commerce, manufactures, etc., elles ont au contraire éprouvé un accroissement de 27 pour 100; enfin celles des autres classes ont presque doublé.

Mais on a observé, dans le recensement de 1831, un autre fait qui balance en partie celui-ci; c'est que le nombre des hommes de vingt ans et au-dessus est plus considérable dans les familles d'agriculteurs qu'en aucune autre classe, et que, par conséquent, la population ne s'accroît pas aussi rapidement parmi ces familles, où l'on trouve de nombreux exemples de longévité, que dans les autres classes de travailleurs; effet que l'on peut attribuer à la nature des travaux des gens de campagne, lesquels, bien que

fatigants, sont néanmoins exempts des soucis et de l'agitation de la vie des cités. Le tableau suivant vient à l'appui de cette assertion.

Le nombre total des hommes de vingt ans et au-dessus est pour la Grande-Bretagne, d'après le recensement de 1831, comme suit :

Angleterre et Pays de Galles . . . . .	3,394,690	}	5,944,511
Écosse . . . . .	549,821		
Et pour l'Irlande, de . . . . .			1,867,765
TOTAL . . . . .			5,812,276

Lesquels se répartissent de la manière suivante :

CLASSIFICATION DES HOMMES DE 20 ANS ET AU-DESSUS, PAR NATURE DE TRAVAUX.

PARTIES du ROYAUME.	AGRICULTURE.		COMMERCE, MANUFACTURES.		AUTRES TRAVAUX.			
	Propriétaires employant des Cultivateurs à gages.	Propriétaires n'employant pas de Cultivateurs.	Travailleurs employés à l'Agriculture.	Généralistes, manifectures, ou employés aux machines.	Artisans, Boulangers, Bouffiers ou Ouvriers.	Capituliers, Banquiers, de bières et d'assurance.	Ouvriers de toutes sortes autres que ceux dénombrés.	Professions indépendantes non comprises dans les Données générales.
Angleterre et Pays de Galles.	161,188	114,849	799,875	320,324	1,007,403	185,187	532,321	200,569
Écosse. . .	25,887	53,966	87,292	85,995	152,464	29,205	76,191	34,930
	187,075	168,815	887,167	404,317	1,159,867	214,390	608,712	235,499
		1,243,057		1,564,184			1,157,270	
		ou 51.5 par 100.		ou 59.7 par 100.			ou 28.8 par 100.	
Irlande. . .	95,339	564,274	567,441	25,746	298,858	61,514	89,876	110,595
		1,327,034		524,584			516,127	
		ou 65.7 par 100.		ou 17.4 par 100.			ou 16.9 par 100. (1)	

(1) En France on évalue la population agricole aux deux tiers de la population totale, c'est-à-dire à 22,000,000.  
Les calculs établis par M. Charles Dupin l'ont amené à évaluer la

Des documents authentiques nous ont permis d'établir la classification des principaux comtés anglais, relativement à la nature des travaux auxquels se livrent leurs populations respectives; ceux de:

Bedford  
Buckingham  
Kent  
Northampton

} sont essentiellement *agricoles*.

Monmouthshire et Sussex auraient été classés autrefois dans cette catégorie, mais ces deux comtés peuvent être aujourd'hui considérés à plus juste titre comme *manufacturiers*, le premier à cause de l'immense exploitation qu'il fait actuellement de ses mines de houille et de fer, et le second à cause de l'accroissement de ses établissements d'eaux minérales, comme Brighton, Worthing et Hastings.

Somerset, Devon et Cornwall ont une population semi-manufacturière et semi-agricole, et Midd-

production agricole de la France à 4 milliards 500,000,000 fr. Quant à celle de l'Angleterre, cet économiste la porte à 6 milliards.

Voici, suivant lui, comment se répartissent pour les deux pays, les forces vivantes agricole et manufacturière :

Agricole est pour la France comme 572 à 321 pour l'Angleterre.  
Manufacturière . . . . . 65 — 72  
435 — 393

Au dire de M. Bowring (voir le rapport, vol. 2, page 24), ces évaluations seraient inexactes, en ce qu'elles accuseraient pour l'Angleterre une puissance agricole beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est réellement, et resteraient au contraire bien au-dessous de la réalité, quant à la puissance manufacturière de ce pays. (Traduct.)

lesex, Surrey, Lancashire et Warwickshire sont à la tête des comtés *manufacturiers*.

On a vu par le tableau précédent que la population agricole de l'Irlande est du double au moins de celle de la Grande-Bretagne; mais la division qu'on a faite des cultivateurs en trois classes, montre d'une manière plus évidente encore la différence qui doit exister entre les habitudes, la condition et le genre de vie des habitants de ces deux îles. En Angleterre, les deux septièmes environ des agriculteurs sont propriétaires du sol, l'exploitant par eux-mêmes ou à l'aide de journaliers; les cinq autres septièmes forment le nombre de ces derniers. En Irlande, un treizième seulement des fermiers occupent des journaliers; les autres douze treizièmes se divisent presque également en propriétaires-agriculteurs sans ouvriers, et en ouvriers travaillant pour le compte de métayers. Le nombre moyen de travailleurs qu'emploie chaque propriétaire terrien, est loin d'être le même dans les deux parties du royaume: en Irlande il est de  $5\frac{3}{4}$ , et de  $4\frac{3}{4}$  seulement pour l'Angleterre.

Forte de sa population agricole, l'Irlande semble avoir reçu pour mission de nourrir la Grande-Bretagne: dans le cours de dix-neuf années, de 1815 à 1833, cette île a fourni à l'Angleterre et à l'Écosse 32,868,000 *quarters* (95,299,800 hectol.) de blé et autres grains; et pour l'Angleterre en particulier un surplus de 1,730,000 *quarters* (5,017,000 hectol.). Il existe donc dans l'état agricole des deux

pays une énorme différence, qu'il ne faudrait pas mettre entièrement sur le compte de l'infériorité du sol anglais; il n'est que trop vrai qu'on doit l'attribuer en grande partie à l'impéritie ou au manque de capitaux (à ces deux causes peut-être), des fermiers qui cultivent ce pays. Sur une population de 3,414,175 familles en Angleterre, 961,134 appartiennent à l'agriculture, ce qui donne une proportion de 282 par 1,000, ou entre  $\frac{1}{3}$  à  $\frac{1}{4}$  des habitants; tandis qu'en Irlande, les travaux des champs occupent 884,389 familles sur 1,385,000, autrement 638 par 1,000, ou près des deux tiers de toute la population.

L'accroissement de la puissance productrice d'un peuple est par lui-même un sûr garant de ses progrès en civilisation. Si cette puissance, peu développée encore, se trouve tout entière absorbée dans la production des choses les plus nécessaires à la vie, il est évident que le pays ne pourra que très difficilement s'approprier, soit par des échanges, soit par son propre travail, les produits étrangers. Là où chaque cultivateur n'obtient du sol que sa propre subsistance, tout progrès social paraît impossible; mais du moment que le perfectionnement des méthodes de culture permet à deux hommes de produire la subsistance de trois, la force productrice de ce troisième homme devenant par le fait disponible, s'appliquera nécessairement à quelque autre industrie, qui augmentera d'autant la somme de

bien-être général. Il ne faut rien moins que de grands progrès sociaux pour qu'une nation en vienne à pouvoir distraire du travail agricole un tiers de sa population : l'Irlande en est à peine là aujourd'hui. En l'absence de toute donnée précise sur la production céréale en Angleterre, nous ne pourrions établir à cet égard qu'une évaluation approximative; mais, d'après les meilleurs renseignements, il paraît que la production annuelle de 1160 *quarters* de grain (3364 hectol.) exige le travail de dix-neuf familles, soit 176 hectol. 90 litr. par famille. En appliquant cette règle à l'Irlande, on voit qu'il a fallu le travail de 28,359 familles pour produire la quantité moyenne de grains exportés annuellement de cette île en Angleterre et en Écosse, pendant les dix-neuf dernières années. Si l'on déduit ce nombre de familles du total des agriculteurs irlandais, on verra qu'il reste, pour assurer la subsistance de la population indigène, le travail de 855,980 familles (618 par 1,000). Il faut, il est vrai, réduire quelque peu cette proportion, eu égard à la quantité de bétail élevé pour la consommation alimentaire de l'Angleterre et de l'Écosse. Nous n'avons aucun moyen de déterminer au juste cette quantité; mais quelque considérable qu'on la suppose, cela modifierait peu les calculs établis ci-dessus.

Nous venons d'entrer dans quelques détails sur la classification des hommes de vingt ans et au-dessus appartenant à l'agriculture et au commerce (fabri-

ques et manufactures) (1). Il nous reste maintenant à examiner les diverses catégories d'individus qui, placés dans les mêmes limites d'âge, ne se livrent ni aux travaux des champs ni à ceux de l'atelier. En nous reportant aux relevés officiels de 1831, nous voyons qu'ils établissent quatre classes, savoir :

- 1° Les capitalistes, banquiers, etc.;
- 2° Les ouvriers (autres que ceux employés à l'agriculture et à la fabrication);
- 3° Les individus de professions diverses non dénommées ci-dessus, ou sans professions déterminées;
- 4° Les domestiques mâles.

Le nombre total des individus compris dans ces quatre grandes catégories s'élève, comme on l'a vu, à 1,137,270 individus. — Sur ce nombre, il faut d'abord faire la part des banquiers, capitalistes, gens de finance, de professions libérales, savants, artistes, professeurs, médecins, etc., etc. : elle ne s'élève pas à moins de 215,000 hommes. — 609,000 indivi-

(1) POPULATION AGRICOLE.—POPULATION MANUFACTURIÈRE. — D'après M. Babbage (*Économie des manufactures*, chap. I<sup>er</sup>), voici dans quelle proportion se répartissent en Angleterre, en France et en Italie, la population agricole et la population manufacturière.

Pour 100 individus employés à la culture des terres, il existe :

En Angleterre	100 cultivateurs.	200 indiv. étrang. à la culture.
En France	. . . 100 . . . . .	50
En Italie	. . . 100 . . . . .	51

Cette supériorité numérique des individus étrangers à la culture s'accroît de jour en jour en Angleterre, et constate mieux que tous les raisonnements la tendance que nous avons signalée plus haut.

(Traducteur.)

us appartiennent à un ordre de travaux qui, pour ne pas se rattacher directement au commerce et à la manufacture, en dépendent cependant jusqu'à un certain point, tels que mineurs, terrassiers, ouvriers de canaux, marinières, etc. — Le nombre des domestiques mâles, de vingt ans et au-dessus, s'élève à près de 79,000. — Quant aux 236,000 individus auxquels le tableau n'a point assigné de professions, il faut en ranger la plus grande partie parmi ces ouvriers que leur âge avancé dispense du travail. Toutes ces défalcatons faites, on peut voir combien est faible le nombre des personnes qui, arrivées à l'âge de vingt ans, ne se rattachent pas, plus ou moins directement, à quelqu'une des grandes industries créatrices de la richesse nationale. Abstraction faite, en effet, des individus âgés ou infirmes, il paraît démontré que les travaux de première utilité, et pour la plupart manuels, peuvent absorber 3,500,000 personnes sur 3,950,000 environ; ce qui, pour la Grande-Bretagne, donne une proportion de 886 par 1,000. Quant au 450,000 restant, si l'on déduit de ce nombre l'armée d'abord, puis la marine (ensemble 278,000 hommes), et enfin cette foule de gens dont les professions se lient à la sécurité, à l'ordre public, au bien-être de leurs concitoyens, on verra se réduire de 114 à 106 par 1,000 le nombre des individus, de vingt ans et au-dessus, sans profession active ou déterminée.

D'après les relevés faits pour l'Irlande, le chiffre des

hommes de vingt ans et au-dessus, non-travailleurs, s'élève encore moins haut qu'en Angleterre.

Sur 1,868,000 hommes, 1,277,000 sont classés comme agriculteurs, 325,000 comme manufacturiers et commerçants, plus 90,000 ouvriers environ, et 54,000 domestiques; enfin un peu plus de 172,000 individus sont banquiers, professeurs ou gens de loisir. Ces calculs présentent sur 1,000 hommes, 908 individus livrés à des professions, soit 92 non-travailleurs. Et encore faut-il de ce dernier chiffre distraire le clergé et les personnes livrées aux études scientifiques et libérales.

Le recensement de 1831 nous a, pour la première fois, fait connaître le nombre de domestiques existant dans tout le Royaume-Uni. Il se répartit ainsi :

	Domestiques mâles.	Domestiques (femmes.)
Angleterre.	104,750 ou 25 sur 1,000 habit.	560,979 ou 77 p. 1,000
Écosse . .	8,494 ou 7 1/2 —	109,512 ou 95 —
Irlande . .	98,742 ou 26 —	253,155 ou 63 —
	211,966 ou 18 par 1,000 hab.	923,646 ou 75 p. 1,000

Nombre total 1,155,612 domestiques, hommes et femmes, ou 46 1/2 par 1,000 de toute la population mâle.

Nous placerons ici un aperçu des diverses professions soumises à *licences d'accise*. Comme ces professions paient patente, le nombre en est nécessairement connu de l'autorité, et le budget nous fournit, à cet égard, des renseignements irrécusables. Un particulier pourrait, il est vrai, exercer un état sans s'autoriser d'une patente; mais il ne se pré-

sente pas à l'esprit que l'on puisse en demander pour des professions que l'on n'exercerait point. Le tableau suivant a été extrait des documents fournis par le bureau du commerce.

**NOMBRE DES LICENCES D'ACCISE,**

DÉLIVRÉES POUR L'EXERCICE DE CERTAINS COMMERCE, EN 1833.

COMMERCE POUR LEQUEL ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES LES LICENCES.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.	IRLANDE.	TOTAL.
Brasseurs . . . . .	43,695	640	227	44,562
Marchands de bière . . . . .	88,655	17,180	20,629	126,464
Id. de thé et café . . . . .	76,852	15,442	11,305	101,579
Id. de drèche . . . . .	10,598	2,315	350	13,243
Id. d'eaux-de-vie, en gros . . . . .	2,986	543	565	3,894
Id. id. en détail . . . . .	48,347	16,750	20,080	85,157
Id. de vins, en gros . . . . .	1,770	40	180	1,990
Id. id. en détail . . . . .	18,659	2,595	2,950	24,162
Fabricants de tabac . . . . .	295	146	500	741
Débitants de tabac . . . . .	100,281	145,778	12,791	167,785
Fabricants de glaces . . . . .	109	9	8	126
Id. de papier . . . . .	586	52	98	756
Id. de savon . . . . .	249	27	225	499
Crieurs à l'encan . . . . .	3,040	578	268	3,686

Quelques explications pourront paraître nécessaires, relativement au grand nombre de licences délivrées pour le commerce de la brasserie, lesquelles s'élevèrent, en 1833, à 44,562. Le relevé suivant éclaircira la question, et montrera en même temps dans quelle proportion se distribuent, dans toute la Grande-Bretagne, les diverses branches d'industrie relatives à la fabrication et à la vente de la bière,

l'un des commerces intérieurs les plus importants de l'Angleterre :

Brasseries . . . . .	2,564
Aubergistes patentés . . . . .	70,446
Marchands patentés spécialement pour la bière . . . . .	35,354
	108,194

Il faut comprendre sous ce titre d'aubergistes, 25,000 taverniers, fabriquant eux-mêmes la bière qu'ils livrent à la consommation; et sous celui de *marchands patentés*, près de 15,000 commerçants auxquels la licence accorde le même droit. On jugera par le tableau suivant de l'extension qu'a prise, dans le Royaume-Uni, le commerce de la bière (1).

**NOMBRE DE BOISSEaux DE DRÈCHE**

EMPLOYÉS EN 1854.

POUR LA FABRICATION DE LA BIÈRE.

	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.	IRLANDE.	TOTAL.
Drèche employée par les brasseurs patentés . . . . .	15,857,409	997,771	2,055,326	18,890,506
— par les taverniers . . . . .	9,573,026	141,850	»	9,514,856
— par les personnes autorisées pour le débit de la bière . . . . .	3,754,288	»	»	3,754,288
	28,944,723	1,139,601	2,055,326	32,139,650

(1) BRASSERIES. — Nous empruntons le passage suivant sur les brasseries de Londres, à l'intéressant ouvrage de M. C. G. Simon (*Observations recueillies en Angleterre, 1835*).

« Après cette belle imprimerie se présentent les brasseries de

Les seuls brasseurs de Londres (on en compte 102), consommèrent plus de 5 millions de boisseaux de drèche dans l'année; les deux autres classes de producteurs n'en employèrent que 2 millions. La fabrication de la bière paraît absorber les neuf dixièmes de la quantité de drèche consommée dans tout le royaume, et dans les proportions suivantes :

Angleterre. . . . .	90.0
Écosse. . . . .	3.6
Irlande . . . . .	6.4
	100.0

La consommation de la bière est même plus considérable en Angleterre que ne semble l'annoncer ce chiffre proportionnel ( $\frac{90}{100}$ ), attendu la quantité d'ale et de porter que l'Écosse et l'Irlande expédient sur le marché de Londres.

## FRANCE.

La division de la population française, eu égard à la nature des travaux des individus, offre un contraste frappant avec la classification établie pour

MM. Barclay et Perkins : c'est par elles encore qu'on peut se faire une idée de la puissance industrielle et productive des Anglais. Il est impossible de contempler sans une espèce de stupeur ces énormes établissements qui abreuvent d'ale, de bière et de porter des milliers de gosiers anglais et étrangers. Dans ces maisons, vous voyez des chambres de plomb assez vastes pour donner bal; un grand nombre de cuves dans chacune desquelles peuvent fermenter à la fois des centaines de barriques de liquide, etc. On y fabrique par jour de 900 à

l'Angleterre. L'ouvrage de M. LULLIN DE CHATEAUVIEUX sur la *Situation comparée des pauvres* des deux pays, travail qui a été communiqué au dernier comité d'enquête pour la taxe des pauvres, divise la population française en plusieurs classes, et dans les proportions numériques suivantes :

POPULATION TOTALE . . . . .	52,000,000
Population urbaine. . . . .	7,000,000
Propriétaires terriens et leurs familles. . . . .	20,000,000
Ouvriers agriculteurs <i>id.</i> . . . . .	5,000,000
Journaliers employés dans les distr. ruraux . . . . .	2,000,000
	32,000,000

En supposant la famille de chaque propriétaire terrien composée de 5 personnes, la France compterait 4 millions de propriétaires, que M. de Châteaueux subdivise ainsi :

## 1° Grands propriétaires :

1 <sup>re</sup> classe. . . . .	42,409, possédant. . . . .	8,481,800 hectares.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	51,622 — . . . . .	4,516,925 —

## 2° Moyens propriétaires :

1 <sup>re</sup> classe . . . . .	86,069, possédant. . . . .	4,819,864 hectares.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	258,000 — . . . . .	7,388,005 —

## 3° Petits propriétaires :

1 <sup>re</sup> classe. . . . .	774,621, possédant . . . . .	7,845,494 hectares.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,787,112 — . . . . .	12,650,914 —

1,200 barils de bière, soit environ 400,000 barils par an; et cette effrayante quantité de boisson est continuellement distribuée dans Londres par de nombreux et vigoureux chevaux, dont l'ample coffre est une image vivante de l'énormité des maisons qu'ils desservent. Londres renferme dans son enceinte environ 5,500 tavernes, cabarets ou *beer houses*, pour livrer aux consommateurs altérés l'océan fermenté qui sort de ces brasseries. » (Traducteur.)

D'après ce calcul, la quantité moyenne de terre que possède chaque individu appartenant à la classe des grands propriétaires, se monterait à 138 hectares ou 340 acres anglais; pour les moyens propriétaires, elle serait de 35  $\frac{1}{2}$  hectares, ou 88 acres; tandis que les terres des petits propriétaires, divisées par le nombre de ces derniers, ne donneraient, pour chacun d'eux qu'une moyenne de 5  $\frac{1}{2}$  hectares.

Dans la collection des *Documents statistiques sur la France*, publiés à Paris, en 1835, par ordre de M. le comte Duchâtel, ministre du commerce, le nombre des propriétaires de terres est évalué à 10,896,682, ce qui ne donnerait, terme moyen, que 4  $\frac{1}{2}$  hectares pour chaque propriété rurale. Or, cette proportion, quant à l'étendue des terres, est bien au-dessous de la vérité; et comme on ne peut, d'un autre côté, suspecter l'exactitude des calculs des tableaux officiels français, il faut en conclure que chaque propriétaire aura été compté comme tel pour chacune des parcelles qu'il pouvait posséder en différentes localités.

M. de Châteaueux divise ainsi le sol de la France, eu égard à la nature de ses productions:

SUPERFICIE TOTALE . . . . .	53,702,871 hectares.
Terres stériles et incultes . . . . .	3,702,871
Vignobles et plantations . . . . .	2,000,000
Forêts . . . . .	6,842,623
Pâturages . . . . .	1,157,377
Prairies . . . . .	5,000,000
Prés artificiels . . . . .	4,000,000
Terres labourables . . . . .	31,000,000
	<u>53,702,871 hectares.</u>

Il résulte de cette division que sur 100 parties,

62	sont consacrées	à la production des <i>céréales</i> .
20 $\frac{1}{5}$	—	à la nourriture des <i>bestiaux</i> .
15 $\frac{4}{5}$	—	en bois, particulièrement de <i>chauffage</i> .
Et 4	—	aux <i>vins et huiles</i> .
<u>100</u>	(1)	

(1) DIVISION PHYSIQUE ET AGRICOLE DE LA FRANCE. — Nous croyons devoir ajouter au rapide aperçu de la division agricole de la France, que donne, d'après M. de Châteaueux, l'auteur de cet ouvrage, le relevé beaucoup plus complet qu'en présente le travail important publié en 1855 par M. le ministre du Commerce, sous le titre de *Documents statistiques sur la France*, travail dont il a été parlé plus haut.

Suivant ce relevé, on évalue la contenance des

Terres labourables à . . . . .	25,559,152 hectares.
Prés . . . . .	4,834,621
Vignes . . . . .	2,154,822
Bois . . . . .	7,422,315
Vergers, pépinières, jardins . . . . .	643,699
Oseraies, aulnaies et cultures diverses . . . . .	1,016,424
Landes, pâtis, bruyères . . . . .	7,799,672
Etangs, abreuvoirs, mares, irrigations . . . . .	209,431
Canaux de navigation . . . . .	1,652
Et en superficie des propriétés bâties . . . . .	241,842

A ces contenance toutes *imposables*, il faut ajouter celles que n'atteint pas l'impôt direct, à savoir: les routes, chemins, rues, rivières, lacs, forêts, et domaines non productifs, bâtiments publics, églises, cimetières, etc., évalués à . . . . .

2,896,688

Ce qui donne pour les contenance *imposables* et non *imposables* de tout le territoire français, un total de . . . . .

52,760,298 hectares.

Soit . . . . .

26,710 lieues carr.



On évalue à 4,500,000 hectares les terres possédées par le gouvernement ou par les communes.

M. de Châteaueux pense qu'il y a en France 1,243,200 petits propriétaires terriens, ne possédant pas plus de 2 *hectares*, valeur insuffisante, à coup sûr, pour une famille de cinq personnes (terme moyen), puisqu'en l'état actuel de l'agriculture en France, il ne faut pas moins de 1 hectare 23 ares de terre pour assurer l'existence d'un *seul* individu. A la terre, il est vrai, s'ajoute pour chacune de ces propriétés parcelles l'habitation et le petit jardin potager, ce qui, tout compris, peut former les trois cinquièmes du revenu nécessaire à la famille; aussi est-elle obligée, pour se procurer les deux autres cinquièmes, de se li-

Si l'on veut connaître maintenant le nombre total des propriétés bâties, divisées par nature, on a :

Maisons et habitations de tout genre . . . . .	6,642,416
Moulins à vent et à eau . . . . .	82,575
Forges, fonderies et fourneaux . . . . .	4,412
Fabriques, manufactures et usines . . . . .	58,050
Total des propriétés bâties . . . . .	6,767,453

Les documents dont nous avons parlé, reconnaissent à ce nombre de propriétés, tant rurales que bâties, un total de 10,897,000 propriétaires. Or en supposant que ce nombre de propriétés bâties représente un nombre égal de propriétaires (ce que nous sommes loin de considérer comme exact, un seul propriétaire pouvant posséder plusieurs immeubles de ce genre), il restera pour la propriété-terrienne seulement un nombre d'environ 4 millions de possesseurs du sol cultivé, ce qui coïncide avec les évaluations établies plus haut par M. de Châteaueux. (Traducteur.)

vrer à quelque travail extérieur, et, sous ce rapport, elle partage la condition du journalier. Dans presque toutes les campagnes, on exerce quelque autre genre d'industrie pendant que les travaux de l'agriculture sont suspendus. Ici, on file le chanvre, le lin, la laine ou le coton; là, on tisse les étoffes. L'agriculteur profite souvent de cette interruption dans les travaux pour employer ses chevaux au transport, pour le compte d'autrui; il porte ses blés, ses fourrages à des marchés souvent éloignés. Tous ces bénéfices ajoutent aux moyens d'existence de l'agriculteur. Le plus souvent, le petit domaine est de si peu de valeur, que le propriétaire ne diffère du journalier proprement dit, qu'en ce qu'il possède une chaumière et un jardin. Dans les provinces viticoles, la plupart de ces paysans-propriétaires louent leurs services, à l'époque des vendanges, aux propriétaires de vignobles, et la famille peut ainsi ajouter environ 200 fr. à ses autres bénéfices. Souvent encore, ces cultivateurs prennent à bail des terres qui avoisinent leur enclos, afferment le tout à d'autres cultivateurs à peu près dans la même position qu'eux, puis vont se mettre à la solde de quelque grand propriétaire. La plupart des paysans étant donc en France propriétaires, on conçoit facilement qu'ils puissent, par ce seul motif, offrir à ceux qui les emploient des garanties d'ordre et de conduite que ne pourraient donner de simples journaliers, dont l'existence dépend en partie des secours de la commune. La di-

vision des terres, portée en France au plus haut degré, par suite des dispositions légales sur l'héritage, a produit en général des résultats très désavantageux pour le pays, et l'on se plaît à citer le peu de bien qu'en compensation de ses funestes effets peut offrir le morcellement de la propriété (1).

(1) MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ EN FRANCE; — LÉGISLATION HYPOTHÉCAIRE; — EXPLOITATION DU SOL PAR ASSOCIATION. — Tout en reconnaissant avec l'honorable M. Porter que, sous certains rapports, le morcellement de la propriété et la dissémination des capitaux peuvent présenter de graves inconvénients, surtout dans les pays de grande culture en grains, qui exigent de nombreux bestiaux, des engrais abondants, et un ensemble de moyens d'exploitation qui permette d'agir sur une large échelle, moyens dont ne peut disposer le petit propriétaire que vient ruiner quelquefois une seule mauvaise récolte; tout en accordant, dis-je, qu'il y a dans cette division à l'infini de la propriété une déperdition considérable d'efforts et de dépenses, nous n'hésitons pas à protester, à beaucoup d'égards, contre la condamnation dont M. Porter croit devoir frapper l'un des résultats les plus heureux, et sous le rapport matériel, et sous le rapport moral, de notre rénovation politique.

Que dans un pays essentiellement manufacturier comme l'Angleterre (et il ne faut pas perdre de vue que la France est à la fois manufacturière et agricole), l'aristocratie, seule maîtresse du sol et des capitaux, cherche à maintenir par tous les moyens possibles sous sa dépendance, l'ouvrier, que les travaux des champs, le sentiment de la propriété et le bien-être qu'elle apporte avec elle, enlèveraient à l'atelier et à la manufacture, cela se conçoit, et explique peut-être, mieux que toute autre cause, l'existence de la *Taxe des pauvres*, prime funeste offerte à la misère dont sont dévorées en Angleterre les classes inférieures, placées qu'elles sont entre des salaires très bas et les secours de la paroisse, dont elles ne peuvent se passer. — Si le paupérisme anglais est le résultat d'un système conçu et arrêté sous l'influence des prévisions, et dans le but que nous venons d'indiquer, il peut être utile aux grands intérêts de ce pays: mais à coup sûr il y a là, au point de vue moral, quelque chose d'odieux, une plaie sociale,

que la pensée se refuse à sonder. Hâtons-nous d'ajouter que tous les bons esprits, en Angleterre, sentent ce qu'a de vicieux l'institution de la taxe, et M. Porter consacre le chapitre suivant tout entier à en constater les funestes effets. Il nous sera facile de prouver plus loin qu'en Angleterre, le soldat jouit d'une condition matérielle meilleure que celle du journalier indépendant travaillant à la terre; que l'indigent valide, secouru par la taxe, est plus heureux que le soldat; le prisonnier, le condamné lui-même, plus heureux que l'ouvrier indigent; à ce point enfin que l'organisation sociale semble avoir pris à tâche de garantir la subsistance du pauvre, et d'assurer son bien-être, en raison directe de l'état de dépendance où elle l'a placé.

Au journalier indigent, subsistant en partie de l'aumône communale, dépourvu de tout stimulant d'intérêt ou d'amour-propre, hors d'état d'améliorer sa condition, et laissant à la prévoyance de la paroisse le soin de pourvoir au présent et à l'avenir de sa famille, qui donc pourrait ne pas préférer le paysan-propriétaire français, possesseur du sol qu'il cultive, laborieux, indépendant, et sûr de transmettre à ses enfants le champ qu'il a laborieusement arrondi du fruit de ses épargnes? — Il suffirait à cet égard, pour apprécier convenablement le sort du cultivateur français de nos jours, d'invoquer le souvenir des personnes qui, avant que la loi fondamentale de l'État n'eût assuré le droit commun de tous, ont pu voir le paysan attaché à la glèbe du grand propriétaire, ne retirant de ses pénibles travaux que le strict nécessaire, et n'ayant pas même la possibilité, si toutefois il en avait le désir, d'améliorer un sol qu'il baignait toute l'année de ses sueurs.

Mais laissons parler un savant illustre, M. Chaptal, ancien ministre de l'intérieur sous Napoléon, et qu'on n'accusera probablement pas de préventions exagérées contre les institutions aristocratiques.

« Les événements survenus depuis trente ans (ceci était écrit en 1817) ont doublé le nombre des propriétaires, en même temps qu'ils ont fourni à la plupart des anciens les moyens d'augmenter leur patrimoine; l'un y a réuni un champ, l'autre une vigne, celui-ci un pré; presque tous se sont agrandis de manière à fournir, par la variété des produits, à tous les besoins de la vie, et à pouvoir occuper sur leur sol, pendant toute l'année, les bras de leur famille, ce qui forme la division la plus avantageuse des propriétés rurales.

» En considérant ces changements sous le rapport de l'intérêt public, on ne peut pas nier qu'ils soient avantageux à l'industrie agricole, surtout dans les pays de petite culture, parce qu'un cultivateur-propriétaire donne bien plus de soins à ses travaux que ne le fait un

mercenaire. Il est reconnu qu'un arpent de vigne, cultivé par un petit propriétaire, produit constamment le double de ce que récolte un grand propriétaire dans la même étendue de terrain. Si nous considérons cette division de propriétés sous des rapports politiques, je la crois avantageuse sans restriction : le propriétaire fera nécessairement un bon citoyen, parce qu'il a intérêt au maintien de l'ordre et à la prospérité de son pays ; en se liant au sol, il s'attache à sa patrie et au gouvernement qui le protège. En un mot, il n'en est pas un qui, par besoin ou par goût, ne prenne le plus vif intérêt aux progrès de l'agriculture, et ne cherche à améliorer son domaine. La division des propriétés et l'indépendance de l'homme des champs, ont partout ranimé la prospérité agricole. »

Soit que M. Chaptal ait envisagé sous un aspect trop favorable les effets de la division du sol, soit que, depuis qu'il a tracé ces lignes (1817), le morcellement ait suivi une progression extrêmement rapide (\*), toujours est-il qu'il y a aujourd'hui, il faut en convenir, nécessité de réagir contre cette division. Elle a, sans doute, remplacé une grande culture, généralement fort mauvaise, par une petite culture mieux entendue et plus profitable, mais ce ne peut être là qu'un résultat de transition ; car ce genre de culture, en activant le développement de la population, n'augmente pas dans une proportion égale la somme de la production agricole, et au point relativement stationnaire où celle-ci paraît être arrivée aujourd'hui, il y aurait bien vite décadence sans la réaction dont nous avons parlé. Ce n'est pas que nous appelions de nos vœux la reconstitution de la grande propriété, telle que l'avait organisée l'ancien ordre social ; ce serait rétrograder vers le monopole ; mais s'il est heureux que le cultivateur ait cessé d'être le corvéable du seigneur-propriétaire, il importe qu'en sa nouvelle qualité de propriétaire, il ne s'épuise pas, isolé, en des efforts stériles : l'association, il la faut à tout prix au petit cultivateur, autrement ces milliers de propriétaires de parcelles, insuffisantes pour la plupart à la vie même d'un seul individu, retrouveraient bientôt, grâce à cette individualisation d'efforts partagés à l'infini, une autre glèbe, qui, pour leur avoir été donnée au nom de la liberté et des droits de l'homme, n'en serait pas moins fort pesante.

Il est donc nécessaire d'encourager la grande culture, c'est-à-dire,

(\*) En 1815, l'on comptait 10 millions de cotes foncières, et 10,896,682 en 1835. L'accroissement a donc été d'un 12<sup>e</sup> en dix-huit ans. Le mouvement, comme on le voit, a été rapide.

pour arriver à ce but, la réunion, ou plutôt l'exploitation en commun, des petites propriétés, et nous verrons bientôt qu'il est possible de combiner ces deux faits ; mais, avant tout, il importe d'améliorer notre législation hypothécaire, laquelle présente souvent un obstacle insurmontable à la réunion de ces petites propriétés, qui, au point de morcellement où elles en sont arrivées, ne peuvent plus rentrer dans la circulation, ni par les ventes, ni par les successions, sans avoir à supporter des frais qui en absorbent la valeur. Il en coûte, en effet, indépendamment des frais de mutations, 80 francs pour opérer la purge hypothécaire de la moindre parcelle ; et si l'on observe que nombre de ces parcelles ne figurent au rôle des contributions que pour 15, 10 et même 5 centimes, représentant ainsi la faible valeur capitale de 60, 40 ou 20 francs, on verra que la législation hypothécaire a, dans certains cas, l'inconvénient de doubler, de quintupler le prix du sol au détriment de l'acheteur, sans profit aucun pour le vendeur.

A ces considérations nous croyons devoir ajouter quelques extraits de l'excellent article sur la *Propriété en France*, qu'ont publié simultanément la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> novembre 1836, et le *British and foreign Review*. Plein d'idées neuves et fécondes, ce morceau remarquable, dû aux investigations éclairées de M. L. F., nous semble renfermer tout ce qui peut être dit d'utile et de bon sur cette matière.

..... « Il est possible que la petite culture produise autant que la grande ; le procès du moins entre les deux systèmes n'est pas vidé ; mais la grande culture économise nécessairement le temps et le travail. Six millions d'hommes cultivent ainsi l'Angleterre et le Pays de Galles, et il est difficile de croire que la France, avec un meilleur aménagement des terres, eût besoin des 25,000,000 de laborieux qu'elle emploie au travail des champs. La charrue a été la première machine pour abrégier le travail de l'homme ; or, quel avantage peut-on trouver dans une culture qui exclut l'emploi des machines, et parmi celles-ci la charrue ? N'est-ce pas remonter à l'enfance de l'art ?

» La petite culture a des avantages, elle est même une nécessité dans certains cas. Nous savons ce que peut rendre un hectare de terre, cultivé selon la méthode usitée en Flandre. Mais le système d'*agriculture jardinage* donnerait-il les mêmes profits si tout le monde le pratiquait ? L'on ne vit pas uniquement de légumes et de fruits, et la terre ne saurait être convertie tout entière en jardins. Il faut des champs de blé pour nourrir les hommes, ainsi que des pâturages

pour élever les bestiaux. Depuis l'application de la chimie à l'industrie agricole, une ferme est une sorte de manufacture qui exige un grand déploiement de capitaux, et qui embrasse une grande variété de produits. L'économie de l'exploitation tient à cette réunion d'éléments divers, qui concourent au même résultat. Brisez le faisceau, morcelez la culture, et vous annulez l'économie. Le petit cultivateur, qui exploite des terres labourables avec un faible capital et des instruments inférieurs, n'est pas plus en mesure de lutter contre le fermier qui a des capitaux, des engrais, des machines, des transports et des débouchés toujours ouverts, que celui-ci de soutenir la concurrence des possesseurs de terres à blé en Pologne et en Crimée, où l'on se sert des hommes comme nous nous servons des animaux.

» S'il est impossible de recomposer en France la grande propriété (\*), les mêmes obstacles s'opposent-ils à ce que l'on combine la petite propriété avec la grande culture? N'est-il pas possible de remplacer les grands domaines par les grandes et par les moyennes fermes, de diviser la possession et de concentrer l'exploitation, de *morceler la propriété sans morceler la sol*? Nous croyons que cette solution sortira naturellement des progrès de l'instruction, de l'industrie et de la richesse dans le pays.

» Nous avons expliqué la défiance des paysans, et généralement des classes agricoles, pour toute propriété qui n'est pas assise sur un fonds de terre. Il nous reste à dire que, si les petits capitaux recherchent les placements sur immeubles, cela vient en grande partie de ce qu'ils auraient de la peine à trouver un autre emploi. La richesse industrielle et mobilière, malgré ses accroissements récents, n'occupe encore qu'un rang bien secondaire dans l'échelle des propriétés. . .

» L'industrie et le crédit, en s'étendant, finiront sans doute par gagner les campagnes; mais ce ne serait pas assez de l'accroissement des valeurs immobilières; le paysan les aurait sous les yeux qu'il ne les verrait pas. Il faut l'instruire d'abord et l'éclairer, pour qu'il s'élève lui-même à cette conception. Avant de prendre des actions dans une mine, dans une filature, dans une entreprise de canal ou de chemin de fer, il faut qu'il soit au moins en état de lire le compte-rendu des opérations. — L'éducation nationale devra vaincre encore ces habitudes d'isolement qui portent la population des campagnes à l'égoïsme et à l'envie. — Il faudra leur apprendre que les propriétés,

(\* ) Voyez ce que sont devenus les *majorats* de Napoléon, et les *substitutions* qu'avait rétablies Charles X.

comme les hommes, n'acquiescent toute leur valeur que par l'association, et que leur intérêt n'est pas de séparer ni de diviser, mais de réunir. Le jour où les paysans seront en état de comparer le revenu des placements industriels ou commerciaux au revenu des fonds de terre, dès ce moment la division de la propriété foncière s'arrêtera, car la concurrence des capitaux prendra une autre direction.

..... » Pendant que le morcellement s'arrêtera dans la petite propriété, il va se faire une nouvelle distribution des grands héritages qui divisera la propriété foncière sans diviser le sol. Pour mettre la terre en valeur, on emploiera les procédés familiers à l'industrie manufacturière; on s'associera pour exploiter un domaine, comme l'on s'associe pour exploiter une mine, une forge, une entreprise de bateaux à vapeur. Déjà le petit nombre de fermes expérimentales qui existent en France, ont été établies par des sociétés en commandite, où la propriété se trouve représentée par un certain nombre d'actions. Mais si nous avons bien apprécié les symptômes du mouvement qui se prépare, le principe d'association ne tardera pas à être appliqué d'une manière plus générale à l'exploitation du sol; et à cet égard, c'est le parti légitimiste, composé, comme chacun sait, de grands propriétaires, qui donne l'exemple. Les hommes du passé, ceux qui prétendent immobiliser l'état social, sont les premiers à mobiliser le sol. » (Suit l'exposé du prospectus d'une société en commandite pour la mise en valeur de la terre de Beauni-Saint-Hippolyte, divisée en 4000 actions de 4000 francs chacune, etc.)

..... » En divisant la propriété territoriale en actions, et en actions dont le taux serait accessible aux plus petites fortunes, l'on multiplierait sans inconvénient le nombre des propriétaires fonciers, car la division de la propriété n'entraînerait plus le morcellement du sol. Les titres se distribueraient entre mille possesseurs, ou se concentreraient dans trois ou quatre gros portefeuilles, que rien ne serait changé à l'harmonie de l'exploitation.

» Les simples laboureurs pourraient échanger leurs épargnes contre une ou plusieurs actions, et prendre part à la possession ainsi qu'au travail. Quoi de plus vrai et de plus solide en même temps qu'une combinaison qui fait des employés d'une entreprise autant d'intéressés aux bénéfices de la production? Dans ce système, il n'y a plus deux classes d'hommes, les maîtres et les ouvriers; tout le monde travaille et tout le monde possède: chacun a part, dans la proportion de sa mise de fonds, au revenu du capital, et à la distribution des salaires dans la proportion de sa capacité. N'est-ce pas là la seule égalité possible dans l'industrie aussi bien que dans l'État?

« Ce que l'on faisait autrefois par l'énergie de l'esprit de famille, par la puissance des convictions religieuses, ou par la dépendance étroite du lien féodal, nous ne pouvons plus l'accomplir que par la communauté des intérêts. On a remarqué que le travail des hommes libres était plus productif que celui des esclaves ; mais le mercenaire libre lui-même, ne travaille pas avec la même ardeur que l'ouvrier qui a un intérêt dans les profits du travail. La seule manière d'attacher l'artisan au métier et le laboureur à la glèbe, c'est de les associer à la propriété. » (Voir en outre, au chapitre *Agriculture*, ce que dit M. Porter des résultats de la concentration des petites fermes en Écosse ; et, pour l'*Ouvrier-associé*, voir la note placée à la fin du chapitre suivant).

(Traducteur.)

## CHAPITRE IV.

### PAUPÉRISME.

TAXE DES PAUVRES. — Origine et développement des dispositions réglementaires à ce sujet. — Acte de la 45<sup>e</sup> année d'Élisabeth (1600). — Relevé des dépenses faites à diverses époques pour l'entretien des pauvres. — Tendance funeste du système. — Moyens employés pour la combattre. — Produit de la taxe de 1801 à 1835. — Rapport de la dépense à la population, par période décennale. — Modes usités en divers pays pour l'entretien des pauvres. — En Norvège ; en Suède ; en Danemark ; dans le Mecklembourg ; en Prusse ; en Wurtemberg ; en Bavière ; dans le canton de Berne ; en France ; en Hollande ; en Belgique. — Salaire de l'ouvrier en Angleterre. — Notes. *Taxe des pauvres ; Everett et Malthus. — Condition du journalier, du pauvre et du prisonnier en Angleterre. — Penchant du peuple en France à acquérir de la terre. — Condition de l'ouvrier en France et en Belgique. — Hôpitaux, Hospices et Bureaux de bienfaisance en France. — Enfants-Trouvés. — Caisse d'épargne de Paris et des départements. — Ouvrier-associé.*

Il n'est pas de question qui ait excité en Angleterre plus d'intérêt, et soulevé par conséquent plus de controverses, que le système de la taxe des pauvres. Bien qu'il n'ait été réellement mis en pratique que sous la quarante-troisième année du règne d'Élisabeth (en 1600), le pouvoir législatif avait, plus de deux siècles auparavant, reconnu la nécessité d'assurer, au moyen de taxes forcées, l'existence des classes pauvres. C'est ainsi qu'en 1388 il fut arrêté « qu'une certaine » somme serait prélevée annuellement sur les bénéfices des diverses églises, au profit de leurs paroisses.

» siens indigens, et pour assurer à ces derniers, et à  
 » toujours, des moyens d'existence.» Jusqu'à l'époque  
 de la réforme, où la couronne s'empara de tant d'é-  
 tablissements religieux richement dotés, pour les af-  
 fecter à des institutions purement séculières, les  
 pauvres avaient trouvé dans les secours du clergé  
 un soulagement efficace à leurs misères; et ce-  
 pendant il paraît certain que, même avant la sup-  
 pression des communautés religieuses, les besoins  
 de l'indigence avaient déjà dépassé les ressources dont  
 pouvaient ou voulaient disposer en sa faveur les  
 propriétaires de revenus ecclésiastiques; car on voit  
 par l'acte 27 du règne de Henri VIII (1536), que des  
 commissaires furent chargés de recueillir des au-  
 mônes pour procurer du travail (lequel était obli-  
 gatoire) aux vagabonds et mendiants valides. Le  
 même acte prescrit en outre, « à tout prédicateur,  
 » curé ou vicaire, de provoquer la libéralité du peu-  
 » ple en faveur des infirmes, et de l'exhorter à four-  
 » nir à l'Etat les moyens de tenir au travail les gens  
 » sans aveu, et mendiants valides et bien portants.»  
 Une autre clause arrête : « Que tout mendiant va-  
 » lide sera fouetté au premier délit, aura l'oreille  
 » droite coupée pour le second, et, en cas de récidive,  
 » sera jeté en prison jusqu'aux prochaines assises,  
 » pour s'y voir jugé comme vagabond et fainéant, et,  
 » en cas de verdict de condamnation, puni et exé-  
 » cuté comme félon et ennemi de la société (*As a  
 » felon and an enemy of the commonwealth*).» La

multitude de mendiants qui, à cette époque, infestait  
 le pays, provenait sans doute de la première et grande  
 atteinte portée au système féodal, par suite de la fa-  
 culté qu'obtinent, sous le règne précédent, les grands  
 propriétaires terriens, de vendre ou aliéner leurs do-  
 maines; changement politique qui eut bientôt pour ef-  
 fet d'amener la dispersion de ces innombrables dépen-  
 dants qu'entretenait dans une sorte de domesticité  
 oisive la libéralité des seigneurs. Cet état de choses ne  
 fit qu'empirer par la ruine des communautés religieu-  
 ses, en 1539, époque à laquelle prirent naissance les  
 divers réglemens sur le vagabondage et la mendicité.

C'est toutefois à l'acte de la quarante-troisième  
 année du règne d'Élisabeth (1600), que nous devons  
 le système qui, jusqu'à ces derniers temps, a déter-  
 miné en Angleterre les moyens d'assurer légalement  
 la subsistance des pauvres. Que de nombreux abus  
 en soient résultés, et aient en partie trompé, par  
 une application fautive et détournée du principe, les  
 prévisions des législateurs, c'est ce dont il n'est mal-  
 heureusement pas permis de douter : les principales  
 dispositions de cet acte donnaient, en effet, pouvoir  
 aux commissaires des pauvres d'imposer aux habitants  
 de leurs communes respectives une taxe suffisante  
 pour assurer, aux indigents âgés et infirmes, un en-  
 tretien convenable, et de l'occupation à tous ceux  
 qui ne pourraient trouver dans un travail quotidien  
 des moyens d'existence certains. Renfermée dans ces  
 limites, la loi des pauvres paraît complètement d'ac-

cord avec les plus simples principes d'humanité, qui nous imposent à tous l'obligation de secourir les infortunes imméritées de nos semblables; mais, malheureusement, ces fonds, consacrés d'abord à l'indigence et au travail, furent dans la suite employés d'une manière tout-à-fait contraire, sinon à la lettre, au moins à l'esprit de la loi, et cela à tel point que l'on vit les dispositions bienfaitrices de ces réglemens tourner au préjudice des classes laborieuses, et compromettre gravement les intérêts de la communauté.

Ce ne fut toutefois que long-temps après le statut d'Elisabeth que se manifestèrent ces fâcheux résultats. Ainsi, sans remonter plus haut qu'au règne de Georges II, nous voyons qu'à cette époque le produit de la taxe des pauvres ne s'élevait pas, par an, au-delà de 730,000 l. st. (18,400,000 fr.). Ce fut aussi le produit moyen des années 1748, 49 et 50. En 1775, il fut de plus du double (37,000,000 fr.). Alors venait d'éclater, en Amérique, la guerre de l'Indépendance, bientôt après survinrent les hostilités de la France; or, ces deux grands faits politiques altérèrent profondément les ressources nationales, et aggravèrent par conséquent la condition des classes inférieures. Depuis lors, jusqu'à la fin de la dernière guerre avec la France; en 1814, l'impôt du paupérisme alla toujours croissant; en 1812, 13, 14 et 15, il fut, terme moyen, de 153,000,000 fr.; mais, tout énorme que paraisse cette somme, elle fut encore dépassée plus tard: la moyenne des trois années 1831, 32 et 33 donna

172,000,000 fr., et enfin la somme prélevée par la taxe en l'espace d'un an, du 25 mars 1817 au même jour 1818, excède encore celle-ci de près de 25 millions. Cette année pesa de la manière la plus terrible sur les classes pauvres, par suite de la cherté des denrées, le prix moyen du blé s'étant élevé à 95 sch. (119 fr.) par *quarter* (2 hect. 90 l.), soit 46 fr. environ par hectolitre.

Depuis long-temps l'opinion générale, frappée de la tendance funeste de notre système de lois des pauvres, croyait en trouver la cause principale dans la vicieuse application du principe; et, dominés par cette prévention, les diverses législatures avaient, de temps à autre, ordonné des enquêtes, dans l'espoir de pallier le mal, et de trouver enfin quelque remède à apporter à la plaie du paupérisme; sans toutefois forfaire aux devoirs de l'humanité. On ne voit pas qu'il soit résulté aucun bien de ces enquêtes: le sujet était tellement vaste, et les inconvénients pratiques qui en surgissaient, si profondément enracinés, que l'on eût vainement espéré d'un comité de la Chambre des Lords ou des Communes, préoccupées qu'elles étaient alors de nombreuses et importantes questions, l'investigation laborieuse et approfondie que requérait celle-ci. En cet état de choses, le gouvernement s'arrêta au parti le plus rationnel, qui fut de charger une commission spéciale de faire un examen approfondi des lois sur la matière, en usage chez les divers peuples, ainsi que de

leur mode d'exécution et des résultats qu'elles avaient pu amener. Les membres de cette commission étaient du reste des hommes éminemment propres, par leurs lumières, leur expérience et leur position sociale, à s'acquitter judicieusement et efficacement de la tâche laborieuse qui leur était confiée; et la masse de renseignements qu'ils surent, dans un intervalle de temps relativement fort court, recueillir et réunir en corps de doctrine, en est la preuve la plus évidente. Leur rapport, mis sous les yeux du gouvernement, en février 1834, est devenu tellement public, qu'il serait aujourd'hui superflu d'en faire, à une époque aussi rapprochée de sa publication, l'objet d'un nouvel examen; et cela d'autant plus que les diverses mesures qu'il propose, ont été, depuis, adoptées en partie par la législature. Il suffira donc de constater ici que l'opinion publique, qui depuis long-temps appelait une modification radicale, au moins quant à l'exécution, des lois sur le paupérisme, ne la réclama, après la publication du rapport, qu'avec plus de conviction et d'énergie, dans le but surtout de mettre un frein à la démoralisation toujours croissante des classes ouvrières, démoralisation qui paralysait tous les efforts des philanthropes pour éclairer les esprits, et améliorer le sort de l'ouvrier indigent (1).

(1) TAXE DES PAUVRES. — Que les résultats de cette institution soient tels que les signale énergiquement M. Porter, c'est ce dont on ne saurait

Le résultat de ces recherches se formula dans l'acte législatif pour « *l'amendement et la meilleure application des lois sur le paupérisme en Angleterre* », lequel reçut la sanction royale le 14 août 1834. De pareilles lois veulent une longue application avant d'être jugées dans l'ensemble de leurs résultats. Nous nous abstenons donc de porter un jugement anticipé sur celle-ci, mais nous avons tout lieu d'espérer d'excellents effets d'une mesure dont l'importance ne le cède, sans contredit, à aucune des réformes législatives proposées ou opérées depuis le commencement de ce règne.

Le tableau suivant présente le montant des sommes dépensées en Angleterre pour secours aux pauvres; la population, le prix moyen du blé, et le nom-

---

douter aujourd'hui, et tout le chapitre que l'on va lire est consacré à en fournir la preuve manifeste. A une certaine époque, la question, comme on l'a dit plus haut, a pourtant excité de vives et intéressantes controverses. La Revue encyclopédique, en rendant compte de l'ouvrage de M. Everett, les résumait ainsi (t. 51, p. 189) : « M. Malus regarde la taxe des pauvres comme un impôt désastreux. M. Everett soutient au contraire qu'une taxe pour le soulagement des infirmes et des pauvres, ne peut nuire aux intérêts de la société, et que l'humanité la réclame lorsque la société est nombreuse et civilisée. » Les vieillards et les infirmes sont ici hors de la question, mais quant aux pauvres valides, toute taxe, tout sacrifice en leur faveur, n'est qu'un palliatif de la mauvaise répartition de la population, du travail et de la propriété. C'est ce qu'on voit en Angleterre, où un petit nombre de propriétaires fonciers, maîtres de tout le sol, après avoir démesurément renchéri les céréales par des lois prohibitives, est obligé de faire l'aumône au peuple, pour qu'il ne renverse pas violemment un ordre où il ne peut vivre de son travail. (Traducteur.)



dre de *quarters* de blé (1) que représente chaque somme employée de 1801 à 1834. On verra par ce tableau que c'est précisément dans les années de cherté, années où les dépenses se sont élevées le plus haut, que la taxe, si on la traduit par une quantité équivalente de blé, a le moins pesé sur la société. La somme employée pour les pauvres s'éleva, en 1776, à 1,530,800 liv. (plus de 38 millions), et représentait alors 802,165 *quarters* de blé (2,326,278 hectolitres), tandis qu'en 1801, où cette dépense excéda la précédente de 162 pour 100, nous trouvons cependant la quantité de grain qu'elle représente, moindre de 13 pour 100. — En effet, si à certaines époques le fléau vient frapper les classes même les plus fortunées, sous la forme de taxes élevées, à plus forte raison privera-t-il la masse du peuple d'une partie de sa consommation. Les pauvres auront donc aussi à supporter leur part dans la calamité générale, et consommeront moins de nourriture que dans les années ordinaires. Il faut remarquer, du reste, que le pain ne constitue, après tout, qu'une partie (considérable, il est vrai), de la dépense du pauvre, et que ses autres objets de consommation ne sauraient, par suite d'une mauvaise récolte, renchérir dans la même proportion que les grains.

(1) Le *quarter*, ou 8 boisseaux anglais, vaut 2 hectolitres 90 litres.  
(Tr.)

ANNÉES.	SOMMES DÉPENSÉES pour SECOURS aux pauvres.	POPULATION de L'ANGLETERRE. (1)	PRIX MOYEN DU BLÉ par Quarter. (2 hect. 90 l.)	NOMBRE de QUARTERS DE BLÉ que représente chaque somme dépensée.
	Francs.		Francs.	
1801	101,200,000	8,875,000	146	695,000
1805	102,900,000	9,148,000	72	1,429,000
1811	167,200,000	10,164,000	116	1,441,000
1814	158,900,000	10,775,000	91	1,746,000
1815	136,200,000	10,979,000	80	1,702,000
1816	144,300,000	11,161,000	96	1,505,000
1817	175,500,000	11,350,000	118	1,470,000
1818	197,600,000	11,524,000	105	1,881,000
1819	189,400,000	11,761,000	91	2,081,000
1820	182,600,000	11,895,000	82	2,227,000
1821	176,500,000	11,979,000	69	2,558,000
1822	159,000,000	12,314,000	54	2,941,000
1823	145,100,000	12,509,000	65	2,251,000
1824	144,400,000	12,700,000	78	1,851,500
1825	146,000,000	12,882,000	84	1,741,000
1826	147,900,000	13,057,000	71	2,085,000
1827	158,900,000	13,242,000	70	2,270,000
1828	158,500,000	13,442,000	76	2,085,000
1829	157,700,000	13,621,000	83	1,912,000
1830	172,200,000	13,811,000	81	2,126,000
1831	172,200,000	13,897,000	84	2,050,000
1832	177,500,000	14,106,000	74	2,399,000
1833	169,500,000	14,517,000	66	2,567,000
1834	158,810,000	14,532,000	58	2,757,000

A ne considérer les résultats consignés dans ce tableau que comme question d'argent, il est facile de

(1) La population, ainsi que toutes les sommes portées en ce tableau, sont exprimées en nombres ronds. — Les chiffres que présente la colonne de *population* sont, pour les années 1801, 11, 21 et 31, ceux qu'ont donnés les recensements décennaux faits en ces années. Quant à ceux des années intermédiaires, ils ont été établis sur les relevés des naissances et décès.  
(Tr.)

voir que l'impôt prélevé aujourd'hui pour les pauvres, est à peu de chose près ce qu'il était au commencement de ce siècle. Si, en effet, l'on répartit entre tous les habitants de l'Angleterre le produit de chaque année (et nous prendrons les années de recensement), on trouvera que le dividende a été :

En 1801, de . . . . .	9 sh. 1 d.	(10.90).
1811, de . . . . .	15 1	(15.80).
1821, de . . . . .	10 7	(12.85).
1831, de . . . . .	9 9	(11.90)

La différence en plus que présente la dernière de ces périodes, sur la première, montant à  $7\frac{1}{3}$  pour cent, s'explique par l'accroissement de la richesse sociale; et quant à la plus forte augmentation, celle de 1801 à 1811; elle est plus apparente que réelle. Si, en effet, l'on tient compte de la différence dans la valeur des cours, le prix de l'or ayant été en 1811 de 4 l. 16 s. (120 f.) par once, on verra que le dividende pour cette même année équivaut à 10 s. 8 d. (13 f.) par tête.

De ce que l'accroissement de la dépense s'est tenu dans des limites aussi bornées, il ne faudrait cependant pas conclure que le fardeau du paupérisme ne s'est accru, en 30 ans, que de  $7\frac{1}{3}$  pour cent. La guerre, et une suite de mauvaises récoltes, avaient élevé à un prix excessif, au commencement du siècle, tous les objets de première nécessité, et cet état de choses subsista même quelque temps après la paix. Or, la baisse qu'ont depuis éprouvée dans leurs

prix ces mêmes produits ayant été, selon toute apparence, proportionnelle à celle qui survint simultanément dans le prix des grains, on doit conclure de là que 9 s. 9 d. (12 fr. 15 c.) auraient pu acheter en 1811 autant que 17 s. (20 fr. 40 c.) en 1801. D'après cette donnée, nous voyons que le fardeau de la taxe des pauvres, eu égard à la différence de population aux deux époques, a été comme 7, en 1811, à 4, en 1801.

C'en était assez pour indiquer jusqu'à quel point il était devenu nécessaire de combattre un fléau dont les effets toujours croissants, avaient été si funestes; un fléau qui tendit sans cesse à opposer les unes aux autres les diverses classes de la société; à tarir la source des sentimens généreux dans le cœur de ceux qui donnent, tandis qu'il développe les penchans d'insouciance et de paresse parmi ceux qui reçoivent, à ce point qu'on pourrait dire à juste titre de ces taxes forcées, et de l'emploi qui en a été fait jusqu'ici, tout le contraire de ce que notre poète immortel dit de la charité :

. . . . . Double bienfait.  
(Elle) bénit celui qui donne et celui qui reçoit.

C'est à tort que l'on regarde généralement comme particulière à l'Angleterre l'institution de la taxe des pauvres. M. de Châteauvieux, dont les *Recherches sur la situation comparative des pauvres en Angleterre* sont mentionnées dans le rapport des com-

missaires, remarque que tous les pays de grande population présentent, sous une forme ou sous une autre, quelque institution analogue à celle dont il s'agit. A l'appui de cette assertion, il cite les distributions de blé à Rome, et, dans des temps plus récents, l'aumône, que le christianisme a érigée en devoir religieux; les legs nombreux faits au clergé avec l'intention formelle de la part des donataires de les consacrer au soulagement de l'indigence; les hospices et infirmeries fondés aux temps des croisades, et enfin, à une époque plus récente encore, les institutions consacrées aux enfants trouvés et à l'éducation des enfants des pauvres.

Ces exemples, toutefois, diffèrent essentiellement de l'institution anglaise, et dans le but, et dans le mode d'administration. Sous quelque forme qu'aient été faits les dons ou legs dont parle M. de Châteauvieux, c'étaient après tout des offrandes volontaires, fruits de l'influence religieuse, ou d'une impulsion purement philanthropique; et, dans tous les cas, les indigents dont ces aumônes allaient soulager la misère n'étaient jamais des travailleurs valides ni de vigoureux paysans.

Au lieu de s'arrêter à comparer entre elles des institutions aussi dissemblables, il sera plus utile d'exposer rapidement les systèmes adoptés et actuellement en usage chez les divers peuples, pour pourvoir à la subsistance des pauvres; et de constater, autant que nous le permettront les renseignements

recueillis jusqu'ici, les résultats de ces systèmes sur la population des divers pays.

Les documents que transmirent les consuls anglais, par suite des enquêtes ordonnées par lord Palmerston, constatent que dans les pays suivants, les pauvres sont considérés comme ayant un droit légal à des secours publics, à savoir : la *Norwège*, la *Suède*, le *Danemark*, le *Mecklembourg*, la *Prusse*, le *Wurtemberg*, la *Bavière* et le *Canton de Berne*.

En *Norwège*, la subsistance est assurée aux vieillards infirmes, aux estropiés, à tous ceux enfin qui ne peuvent vivre de leurs propres ressources. On a coutume de les répartir, dans chaque district, chez ceux des habitants propriétaires que l'on sait avoir le moyen de les entretenir, et auprès desquels ils se trouvent ainsi placés dans une sorte de domesticité. Il va sans dire qu'en pareil cas on a égard à la valeur et à l'étendue des propriétés, ainsi qu'au nombre des indigents, lequel varie considérablement en chaque commune. Il y en a qui ont si peu de pauvres, que l'on voit quelquefois cinq ou six fermiers se charger à tour de rôle d'un seul indigent, tandis qu'en d'autres cantons, chaque ferme a son pauvre, ou même plusieurs, pour peu qu'elle soit considérable; et cela toute l'année. Le salaire des ouvriers varie de 5 s. 4 d. (6 fr. 50 c.) à 7 s. 2 d. (8 fr. 70 c.) par semaine, plus la nourriture, le logement et les instruments de travail; aux champs, la journée est de 3 à 5 d.  $\frac{1}{2}$  (40 à 75 c.), avec la nourriture seulement;

d'ordinaire ce gain suffit à la famille. Leur nourriture est fort simple : du hareng salé, de la soupe au gruau d'avoine, du pain bis d'avoine, des pommes de terre, constituent la base de leurs aliments; une ou deux fois par semaine, ils y ajouteront un morceau de lard ou de viande salée, et ceux qui habitent les bords de la mer, des rivières ou des lacs, quelque peu de poisson frais. L'eau-de-vie de grain est d'un usage général.

En *Suède*, chaque paroisse, comme en Angleterre, est tenue d'entretenir ses pauvres; mais les fonds sont faits par contributions volontaires, legs ou donations, auxquelles s'ajoute le produit de certaines amendes et de quelques taxes levées sur les habitants, au prorata de leur revenu. M. de Hartmansdorff, secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques, a évalué le nombre de pauvres ainsi secourus, en 1829, à 63,348, sur une population de 2,780,132 habitants, ou environ 1 sur 42. D'un autre côté, le colonel Foresell affirme qu'en 1825, ce nombre s'élevait à 544,064, ou 1 sur 5. Si l'on considère qu'il y a dans la seule ville de Stockholm 83 établissements consacrés à l'entretien des pauvres, les calculs du colonel Foresell paraîtront les plus probables. La loi est d'ailleurs fort rigide à l'égard des hommes valides et bien portants qui se livrent à la mendicité; et si, dénués de ressources, ils négligent de s'en créer, elle les laisse livrés à eux-mêmes et sans appui (*unprotected*); de cette manière, ils se trouvent bientôt à la

discretion de la police qui les emploie aux travaux publics, si, dans un délai déterminé, il n'ont pas su trouver un travail quelconque.

Sous le système actuel, le paupérisme paraît s'être accru en Suède dans une proportion plus rapide que celle de la population, et l'on craint que l'effet moral produit sur les classes inférieures par l'institution d'un fonds commun qu'elles s'habituent à considérer comme leur propriété légale, n'ait occasionné, bien qu'à un moindre degré peut-être, la plupart des maux que le même système a causés en Angleterre. Le salaire de l'ouvrier est de 2 fr. 10 c. par jour; celui du cultivateur de 40 c. à 1 fr., selon le degré d'habileté. En somme, les familles peuvent vivre de leur gain. L'agriculteur des provinces du Sud vit de poisson salé et de pommes de terre. Parfois l'ouvrier parvient à se procurer un peu de viande. La dépense annuelle du petit fermier se monte, au dire de M. Liddell, consul anglais, à environ 265 fr. La famille du journalier ne dépense guère que les deux tiers de cette somme.

L'état social de la *Russie*, où la masse du peuple est encore esclave des possesseurs du sol, présente si peu d'analogie avec celui de l'Angleterre, qu'il n'y aurait ni utilité ni intérêt à nous arrêter aux dispositions, d'ailleurs excessivement variées, que la loi, les coutumes ou le bon plaisir des seigneurs ont établies dans l'intérêt des classes pauvres.

En *Danemark*, chaque *kiobstæd* ou ville-marché

( et il y en a soixante-cinq dans tout le royaume ), se charge de l'entretien d'une partie des pauvres. Sont considérés comme tels tous ceux qui ne peuvent subsister de leur propre travail. L'une des obligations imposées aux agents chargés d'appliquer les règlements, est de procurer de l'ouvrage aux pauvres, au taux ordinaire des salaires; lorsque le bénéfice est insuffisant, on y ajoute quelques secours, non en argent, mais en nature, comme nourriture, vêtement, etc.

Du reste, la loi danoise oblige tout individu qui a reçu des secours publics, à restituer, soit par son travail, soit en argent ou effet, l'avance qui lui a été faite. Comptés, inventoriés, ses meubles et effets, dont on lui laisse toutefois le libre usage, sont frappés d'une empreinte, et quiconque achète ou reçoit en dépôt des objets revêtus de ce timbre est tenu de les restituer ou d'en payer la valeur, et en outre une amende. Propriétaire légitime des effets dus à sa libéralité, la Commune est de droit héritière de celui qui meurt sans l'avoir remboursée de ses avances. — Si l'obligé refuse de s'acquitter de cette dette, la loi le contraint de travailler au profit de la Commune, et l'appréhende au corps s'il cherche à s'évader; des commissaires ayant préalablement réglé le montant de sa dette. La mendicité est sévèrement interdite, et le mendiant pris en flagrant délit est puni de la prison.

Ce sont les propriétaires, les commerçants et gens

établis, les domestiques mêmes, ainsi que les simples journaliers, en un mot tout ce qui ne vit pas de secours publics, et peut au contraire s'imposer au besoin quelque sacrifice, qui forment de leurs contributions le fonds commun des pauvres.

Introduit depuis peu de temps en Danemark, ce système n'y a été mis en vigueur qu'en 1803. Il est donc facile de comparer la condition actuelle du pauvre, et l'état du pays soumis à la loi des pauvres, avec ce qu'étaient l'un et l'autre auparavant.

Il paraît certain qu'avant l'introduction du système, la misère était, parmi les classes pauvres, beaucoup plus grande qu'elle ne l'a été depuis; et que la mendicité, portée au plus haut degré, s'était répandue sur toute la surface du pays comme une lèpre contagieuse « à ce point que les mendiants » avaient recours, lorsqu'ils se voyaient refusés, à » l'insulte, à la menace, et quelquefois même au » crime. Cet état de choses n'existe plus maintenant, » et sous ce rapport au moins, le système a produit » de bons résultats. » Toutefois, M. Browne, secrétaire d'ambassade à Copenhague, est loin d'en présenter un tableau aussi satisfaisant, et pose en fait qu'il a été très préjudiciable aux intérêts du peuple, en faisant tomber la classe mitoyenne à l'état de pauvreté, et les cultivateurs pauvres dans une misère complète. « Ce système, dit M. Browne, tend » à endurcir le cœur de l'indigent, qui réclame » comme droit acquis ce que lui concède la charité

» publique. Privé désormais de charmes pour celui  
 » qui donne, le bienfait est reçu sans gratitude.  
 » Avec ce système de charité obligatoire, disparaissent les habitudes de modération et de frugalité;  
 » par lui se propagent l'indolence, la paresse, l'imprévoyance des parents, l'insubordination des fils,  
 » les unions prématurées ou illicites; il affaiblit  
 » enfin les liens de dépendance et d'affection mutuelle qui doivent unir tous les membres de la  
 » famille. Certain de trouver ailleurs sa subsistance,  
 » l'enfant sait qu'il peut à la rigueur se passer de son  
 » père, qui, à son tour, ne se sent plus obligé de  
 » soutenir son enfant. »

L'homme, la femme et l'enfant peuvent, par le travail de la semaine, dimanche compris, gagner environ 12 schellings st. (15 fr.). La nourriture du peuple consiste principalement en pain de seigle, gruau, pommes de terre, café, beurre, fromage et lait; les denrées sont à bas prix, et la famille économe et prévoyante peut vivre de son gain.

Dans le *Mecklembourg*, tout pauvre a droit à des secours légaux. Aux vieillards, aux infirmes, on donne la nourriture, le logement et le chauffage; aux pauvres valides, le logement et du travail. Tout habitant, au-dessus du besoin, paie sa part dans la taxe des pauvres, qui, dans les villes, se forme au moyen de souscriptions volontaires, sauf aux commissaires à faire, s'il y a lieu, un nouvel appel à la charité publique. Ces derniers sont à la nomination des gouver-

neurs. Le salaire des ouvriers varie de 10 à 13 fr. par semaine; à la campagne, ils n'ont que les deux tiers de cette somme; à la vérité ils sont, en ville, nourris et logés par le bourgeois qui les emploie, et le travailleur aux champs a la jouissance d'un jardin, la libre pâture pour deux ou trois têtes de bétail en été, et du fourrage en hiver. Ainsi pourvu, il lui est facile de se donner une bonne et saine nourriture, quelquefois même un peu de viande, ce qui est rare pour la plupart des travailleurs en Europe.

En *Prusse*, la loi oblige toute ville, toute commune, à pourvoir à l'existence de ceux des habitants que ne peuvent soutenir leurs familles. Du reste, chaque ville ou village a ses règlements particuliers pour l'entretien de ses pauvres. Les communes toutefois, (et c'est le seul point sur lequel elles agissent de conserve), nomment un certain nombre de *commissaires des pauvres*, qui forment ce qu'on appelle l'*Armen-direction*; et sont chargés du recouvrement des fonds et de leur répartition entre les divers sous-comités ou *Armenbezirke*, auxquels est directement confié le soin des pauvres. Ces sous-comités sont composés de bourgeois pris dans les divers quartiers de la ville, et qui chaque mois se mettent en quête de souscriptions, car c'est au moyen de dons particuliers que se forme le fonds commun. Tout propriétaire, tout locataire, pour humble que soit son logis, reçoit l'inévitable visite des membres du sous-comité. Du reste, le souscrip-

teur fixe lui-même le montant de son offrande, car il n'y a en Prusse nulle loi, nul règlement, qui rende obligatoires les contributions de ce genre; seulement, lorsque les dons de la charité publique restent au-dessous des besoins de l'indigence, le gouvernement dispose d'une partie des fonds affectés à quelque autre emploi, tels que pavage, éclairage, entretien de routes, etc.

Il faut aussi ranger le *Wurtemberg* parmi les États qui reconnaissent aux pauvres le droit d'appeler de leur misère à la prévoyance sociale. La population se divise en deux classes : les bourgeois libres, et les non-libres (*beseitzers*), ceux-ci dans la proportion des  $\frac{2}{3}$  et les autres du dernier 10°. La bourgeoisie (*burgerrecht*), s'achète ou se transmet héréditairement, et confère au bourgeois droit de partage dans les revenus de la commune ou du quartier auquel il appartient. Le titre de *beseitzer* s'achète aussi, mais moins cher que la *burgerrecht*, et ne donne droit à aucune part de revenu public; à ceux qui ne peuvent l'acheter, l'État l'accorde gratuitement.

Quiconque ne peut trouver de ressources suffisantes dans son travail, son commerce ou sa famille, peut réclamer, de droit, soit comme *beseitzer*, soit à titre de *burgher*, les secours de sa paroisse. Enfin telle est la sollicitude du gouvernement pour les pauvres, que si, dans un temps de disette, il venait à en mourir quelqu'un de besoin, les commissaires

seraient infailliblement poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

La plupart des communes possèdent un fonds appelé *pium corpus*, formé en partie de contributions volontaires et autres recettes accidentelles, mais principalement des revenus qui, avant la réforme, appartenaient à l'église romaine, et que le gouvernement, loin de les confisquer, comme on le fit en Angleterre, a consacrés à des établissements de bienfaisance. En 1817, époque de cherté, on remit en vigueur une ancienne loi tombée en désuétude, en vertu de laquelle tout riche habitant qui se refusait à contribuer selon sa fortune pour les pauvres, était taxé par les commissaires au prorata de son revenu.

Aux pauvres valides qui demandent des secours, l'État donne du travail et un salaire, modéré il est vrai, car il n'est pas toujours facile de leur trouver de l'occupation : il y a en effet, dans la capitale et en quelques autres villes, des ateliers où on les emploie à quelques travaux, comme à filer, tisser, etc.; des *maisons de pauvres*, où sont reçus les infirmes, les vieillards; et partout où manquent de pareilles maisons de refuge, les habitants eux-mêmes accordent à tour de rôle l'hospitalité aux indigents.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sont extraits de documents recueillis, en 1834, par le gouvernement wurtembergeois, à la requête du ministère anglais; et les réflexions qui les terminent

font ressortir d'une manière évidente, à côté du bien qu'elle peut produire, les désavantages inséparables d'une institution qui admet les pauvres valides à réclamer de la société des secours légaux.

« Si l'on compare la situation de l'un des plus pauvres indigents du Wurtemberg, qui toutefois vit, indépendant, de son travail, avec celle du pauvre le mieux partagé, vivant dans le même pays des dons de la charité publique, fût-ce même à l'hôpital ou dans les prisons, on sera amené à regarder la condition de celui-ci comme préférable au sort du premier. On voit souvent, en effet, de ces habitués d'hôpital ou de prison atteindre l'âge le plus avancé, tandis que de pauvres paysans ou journaliers succombent beaucoup plus tôt sous le poids des fatigues et des besoins; les premiers, malgré leurs infirmités ou les privations qu'ils endurent, paraissent satisfaits d'un sort qu'ils trouvent, en somme, assez confortable, tandis que les autres, d'ailleurs sains et vigoureux, se plaignent sans cesse et maudissent leur existence misérable. Aussi, beaucoup d'hommes valides, et qui pourraient vivre du travail de leurs mains, viennent-ils solliciter l'hôpital; et c'est ici maintenant que se manifestent les vices du système. Le mari quitte sa femme, ou la femme son mari, ses enfants, pour la vie oisive de l'hospice; au lieu de chercher à faire quelques économies, la plupart gaspillent ce qu'ils gagnent, et se soucient fort peu de ménager, attendu qu'ils ont toujours l'hôpital en

perspective pour dernière ressource. Partout où les maisons de secours, les hôpitaux, sont riches et nombreux, les pauvres se multiplient. Tel qui a été déjà emprisonné pour vol ou mendicité, se remet à mendier ou à voler, certain d'être comparative-ment plus heureux à la maison de détention, que le pauvre travailleur libre mais misérable (1). »

(1) CONDITION DU JOURNALIER, DU PAUVRE ET DU PRISONNIER, EN ANGLETERRE. — Le même fait se produit en Angleterre, et là, comme dans le Wurtemberg, est la conséquence du paupérisme. Nous empruntons, à l'appui de cette assertion, l'échelle comparative suivante à l'intéressant ouvrage déjà cité plus haut, de M. C.-G. Simon (*Observations recueillies en Angleterre, 1835.*)

1° Journalier indépendant, travaillant à la terre.

D'après les documents officiels sur le gain des ouvriers-journaliers, il leur est impossible de se procurer pour nourriture autre chose que,

Pain (par jour) . . . . .	17 onces ; par semaine . . . . .	119	} 122 onces.
Lard (par semaine) . . . . .	4 — . . . . .	4	
Déchet à la cuisson . . . . .	1 — . . . . .	5	
2° Soldat.			

Pain (par jour) . . . . .	16 onces ; par semaine . . . . .	112	} 168 onces.
Viande (déchet compris) . . . . .	. . . . .	56	
3° Pauvre valide.			

Pain (par semaine) . . . . .	98	} 151 onces.
Viande (déchet compris) . . . . .	21	
Fromage . . . . .	16	
Pudding . . . . .	16	

Nota. En sus de ces 151 onces de nourriture solide, les hôtes de quelques dépôts de mendicité reçoivent en plus, par semaine :

Légumes . . . . .	48 onces.
Soupe . . . . .	6 litres environ.
Petite bière . . . . .	8 id.



Les salaires des ouvriers sont, en ville et par semaine, de 1 à 2 florins (2 à 5 fr.) et à la campagne, de  $\frac{1}{3}$  de fl. à 1 fl. Nourris et logés par le bourgeois, les ouvriers et journaliers reçoivent en ville, par année, de 50 à 60 fl. (110 à 130 fr.) et dans les villages de 20 à 40 (45 à 90 fr.). Sans loyer ni nourriture, c'est 150 fl. environ par an (320 fr.); plus, en

## 4° Criminel en état de prévention.

Pain (par semaine) . . . . .	112	} 181 onces.
Viande (déchet compris) . . . . .	16	
Gruau d'avoine . . . . .	40	
Riz . . . . .	5	
Pois . . . . .	4	
Fromage . . . . .	4	

## 5° Criminel condamné.

Pain (par semaine) . . . . .	140	} 259 onces.
Viande . . . . .	38	
Orge d'Écosse . . . . .	38	
Gruau d'avoine . . . . .	21	
Fromage . . . . .	12	

## 6° Criminel déporté.

Pain (par semaine) . . . . .	218	} 330 onces.
Viande (déchet compris) . . . . .	112	

Ainsi le journalier laborieux a moins que le pauvre, le pauvre moins que le prévenu, le prévenu moins que le condamné, celui-ci moins que le déporté; et, descendant ainsi jusqu'au dernier degré de l'échelle, vous voyez à la fin que le criminel déporté a des aliments, à peu de chose près, trois fois plus abondants que l'honnête journalier! — Quel effet ne doivent pas produire sur l'organisation sociale des lois qui améliorent le sort de l'homme en raison directe de sa dégradation, des lois qui semblent lui dire; *Aspire à te faire condamner.* (Traducteur.)

hiver, la valeur, prix courant, des aliments et du chauffage. La femme et les enfants peuvent en outre gagner de 40 à 50 fl. (85 à 105 fr.) et moyennant ces gains divers, la famille vit assez honorablement; une ou deux fois par semaine ils pourront même s'acheter un peu de viande.

En *Bavière*, chaque ville ou village est tenu d'entretenir ses pauvres, et si plusieurs communes s'entendent pour fonder, dans ce but, un établissement spécial, le gouvernement les y encourage par tous les moyens possibles. Les mariages ne peuvent avoir lieu dans la classe indigente qu'avec l'autorisation des inspecteurs des pauvres; et les prêtres qui consacraient de pareilles unions, sans cette permission préalable, seraient tenus de pourvoir aux besoins du nouveau ménage, s'il venait à tomber dans la misère. C'est sans doute à ce règlement restrictif que la *Bavière* doit de ne présenter ni cet excès de population ni cette misère extrême si commune en tant d'autres pays.

Comme le *Wurtemberg*, le *Canton de Berne* reconnaît à ses citoyens indigents le droit de réclamer l'appui de la prévoyance sociale, et dès le dix-septième siècle la loi mettait en réserve, comme fonds de secours, une partie des revenus des propriétés communales, imposant d'ailleurs les propriétaires de la commune, si le revenu public ne suffisait pas. Les abus nés de ce système sont aussi nombreux que graves: le vagabondage, la fainéantise, les ma-

riages imprévoyants, les unions illicites, en ont été la conséquence; et, certain de faire retomber sur autrui la peine de son indolence, le peuple s'est laissé aller à des habitudes de désordre et de paresse, et a complètement négligé les arts utiles; ses facultés physiques et intellectuelles se sont comme atrophiées, et tel a été l'oubli de sa dignité personnelle, qu'aucun d'eux ne rougirait d'avouer aujourd'hui qu'il vit des dons de la commisération publique.

L'expérience a prouvé que le nombre des pauvres s'est toujours accru en raison directe du nombre et de la valeur des ressources consacrées à leur entretien; et les communes les plus richement dotées sous ce rapport, sont précisément celles où la population est la plus arriérée et la moins industrielle.

Nous lisons dans les réponses faites par le gouvernement du canton aux enquêtes de nos commissaires, que « l'on peut citer nombre de familles qui » de temps immémorial subsistent aux frais de la » commune, et n'ont pu se créer aucun autre moyen » d'existence, tandis que les exemples du contraire » sont extrêmement rares. »

A l'époque de la révolution, le clergé français possédait pour plus de 3 milliards de propriétés, qui furent alors confisquées et vendues au profit de l'État (1). Les revenus en étaient pour la plus grande

(1) Les revenus du clergé français s'élevaient, en effet, à près de 150,000,000, savoir: revenus des archevêchés, évêchés et cures,

partie, il faut le reconnaître, consacrés à des œuvres de charité, et les nombreuses institutions de bienfaisance, hospices, hôpitaux, maisons de refuge, d'enfants trouvés, qui couvraient alors le sol de la France, survécurent pour la plupart aux agitations sociales de l'époque; quelques unes même, depuis, reçurent de l'accroissement. Aujourd'hui les conseils municipaux des villes au-dessus de 20,000 âmes, et même de quelques unes au-dessous de ce chiffre, mettent en réserve, pour secours aux pauvres, entretien des hôpitaux, bureaux de bienfaisance, etc., une portion déterminée des revenus de la commune, revenus dont la source, indépendamment du produit des propriétés communales, provient en grande partie des droits d'octroi qui frappent à l'entrée la plupart des objets de consommation. Il faut donc reconnaître que la France a aussi sa taxe des pauvres; seulement elle diffère dans la forme, et d'une manière notable, de la taxe anglaise, en ce que celle-ci est directe, tandis qu'en France les fonds de secours, se formant indirectement, trouvent par cela même, sans doute, un emploi moins spécial et par-

70,000,000. — Des abbayes d'hommes ou de femmes, 10,000,000.  
— Les 70,000,000 restants étaient en grande partie fournis par la dime. Lorsque les biens du clergé eurent été déclarés propriétés nationales, l'État accorda des pensions à plus de 115,000 religieux (on en comptait alors plus de 400,000). Le budget actuel des cultes est d'environ 35,000,000, répartis sur un personnel de 52 à 53,000 religieux de tout culte.

(Traducteur.)

tant moins économique (1). Les dépôts de mendicité et maisons de détention sont aux frais de l'État; mais ces établissements, destinés pour la plupart à la répression du vagabondage et de la débauche, et placés en conséquence dans les attributions de la police, ne rentrent pas dans le sujet que nous traitons ici (2).

En France, c'est dans les villes que se dépense la plus grande partie des fonds consacrés aux secours publics. Le total pour 1832 s'en est élevé à 14,560,183 f., dont les trois quarts environ ont été employés, comme l'indique la note précédente, au profit des pauvres des villes, dont la population est à celle des campagnes comme 7 à 25. Selon M. de Châteaueux, le surplus de la dépense affectée aux villes, se verse dans les campagnes ou petites villes, au profit des maisons de santé, hôpitaux de fous ou d'enfants trouvés, etc. Sauf ces secours partiels, la France ne fait donc rien pour ses pauvres des campagnes, et il devient dès lors du plus haut intérêt pour nous de savoir par quels moyens subsistent un aussi grand nombre d'individus.

(1) Il n'y a lieu à établir aucune comparaison, ni dans le fonds, ni dans la forme, entre nos institutions de bienfaisance, de secours, etc., et la *Taxe anglaise*. Dieu merci, ce fléau social nous est complètement inconnu. Voir au reste la note à la fin de ce chapitre.

(Traducteur).

(2) Voir la note : *Hôpitaux et Bureaux de bienfaisance*, à la fin du présent chapitre.

Il importe, avant tout, de nous rendre compte des effets produits sur la population des campagnes par la division des propriétés, division qui assure à chaque membre de la famille une part égale dans l'héritage. Les *documents* dont nous avons déjà parlé établissent que le nombre total des propriétaires est, en France, de 10,986,682, donnant dès lors à chacun d'eux une moyenne de 4  $\frac{1}{2}$  hectares; mais, comme nous l'avons fait observer plus haut, il y a, selon toute apparence, erreur dans ce calcul, beaucoup de propriétaires ayant été comptés comme tels plusieurs fois, eu égard aux diverses parcelles qu'ils possèdent en plusieurs localités. Il est évident d'ailleurs que le sol n'étant pas également réparti entre tous, si quelques uns possèdent des domaines considérables, beaucoup d'autres, par contre, sont restreints à des lots de terre plus faibles encore que la moyenne déjà citée. De tout ceci il résulte que la grande majorité de ces propriétaires ne sauraient trouver dans leur revenu des ressources suffisantes pour leur famille. Aussi la plupart d'entre eux louent-ils leurs terres pour se mettre au service des fermiers ou gagner leur vie à la ville. Souvent il arrive aussi, parmi ces paysans propriétaires, qu'à la mort du chef de la famille, les nombreux enfants appelés par la loi à se partager l'héritage par portions égales, font entre eux un arrangement au moyen duquel l'un d'eux reste chargé de gérer la propriété (tous conservant néanmoins le titre de propriétaire,

ce dont ils sont excessivement jaloux), sauf à payer à ses cohéritiers une redevance annuelle, proportionnée au produit du bien-fonds.

Ce mode de partage est très fréquent en France, et tout nous porte à croire à l'exactitude des calculs de M. de Châteaueux, lorsqu'il évalue le nombre réel des propriétaires possédant et exploitant le sol, à environ 4,000,000, représentant, avec leurs familles, une population de 20,000,000 (1), dont les 5 seizièmes, c'est-à-dire 6,216,000, ne possèdent pas plus de 2 hectares de terre. Il va sans dire qu'un fonds d'aussi peu de valeur ne saurait assurer l'existence de toute une famille, et l'on ne peut douter que si la France eût, à l'instar de l'Angleterre, adopté un système de *Taxe des pauvres*, tous ces petits propriétaires, comptant sur les secours de la commune, et ralentissant les efforts énergiques auxquels ils doivent leur existence indépendante, ne fussent rapidement tombés dans la misère morale et physique qui accompagne presque partout l'institution du paupérisme. Voici comment, au dire de M. de Châteaueux, ils parviennent, sans l'assistance d'aucune taxe, à lutter contre les difficultés de la vie matérielle : il n'est pas de village qui ne renferme des propriétaires de situations sociales fort diverses; cette différence se fait

(1) Les calculs les plus exacts évaluent à 22,000,000 la population agricole de la France. (Traducteur.)

même remarquer entre voisins logés porte à porte, et quelquefois sous le même toit; tel propriétaire de 10 hectares sera l'ami, le beau-frère, l'oncle ou le neveu de quelque autre qui n'en aura que 2, et souvent il arrive même que le riche cultivateur loge chez lui le laborieux journalier qu'il emploie; de cette nécessité de contact, de ces communications incessantes, naissent des liens de solidarité, de parenté, d'affection qui rapprochent et unissent ouvriers et bourgeois, grands et petits propriétaires. On conçoit qu'en pareille circonstance, la femme du fermier aux 20 hectares ne laissera pas sans secours sa pauvre voisine en couches; pour celle-ci s'ouvriront ses armoires abondamment garnies de linge, son cellier bien approvisionné; de temps à autre elle enverra un bouillon à la malade, des pommes de terre aux enfants, du pain même s'il leur en fait faute. Or, ces innombrables secours, insaisissables aux calculs de la statistique, une charité active et ingénieuse les reproduit incessamment sur toute la surface du pays, non à titre d'aumônes au moins, et rarement même en argent, mais en signe de bon voisinage, et presque toujours sous la forme d'objets de nécessité. Il s'établit du reste entre celui qui donne, et l'obligé, toujours prêt à reconnaître, selon ses moyens, les bons offices du premier, une sorte de réciprocité de services, qui, jusqu'à un certain point, rétablit l'équilibre de l'égalité: si l'un donne une part du produit de son champ, l'autre, au besoin, offre l'assistance de

son bras, de son zèle. L'orage menace-t-il les gerbes du fermier, aussitôt le cordonnier, le charron, laissent à la disposition du fermier, qui bientôt voit en sûreté sa récolte, grâce à un zèle qui ne lui coûte que quelques verres de piquette partagés avec ses voisins.

« Il ne faut pas, du reste, perdre de vue que tout propriétaire de campagne a sa maison (cabane ou chaumière n'importe); et qu'à sa parcelle, si parcelle qu'elle soit, s'ajoute le jardin qui fournit la famille de légumes et de fruits, puis une chèvre, et enfin quelques pieds de vigne, le tout formant un petit bien-fonds qui constitue sa royauté-propriétaire. Certes, 120 francs de loyer donneraient à grand'peine au paysan islandais l'usufruit d'un pareil domaine. La révolution a considérablement réduit les propriétés communales, et pourtant nombre de communes possèdent encore des bois et des pâturages dont jouissent gratuitement les habitants.

» Un usage assez général en France, pour beaucoup de propriétaires, est de confier à des journaliers quelques petits lots de terre à blé, que ceux-ci cultivent pour leur propre compte, sous la condition de payer au maître du sol, tous frais compensés, la moitié du produit. Ils s'arrangent ordinairement ainsi : le paysan prend la terre en hiver et la rend au commencement d'octobre de l'année suivante, tout enssemencée. L'avantage que recueille ici le propriétaire, en échange de sa demi-récolte, est donc de

reprendre sa terre toute nettoyée, sarclée et enssemencée pour la prochaine saison. »

Le système que nous venons d'exposer a de grands avantages, et l'un des plus notables, sans contredit, est d'assurer aux classes pauvres des campagnes une existence supportable, sans toutefois avoir recours à aucun système de taxes forcées; et cependant, à côté de ces avantages, il faut constater l'inconvénient de la division à l'infini de la propriété et du travail, division qui porte atteinte à la richesse nationale, et maintient en outre ces petits propriétaires dans un état constant de médiocrité. En Angleterre, pendant la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons vu prévaloir un système tout différent, et dont les résultats se font sentir aujourd'hui. Partout a diminué le nombre des petits propriétaires; en quelques provinces ils ont complètement disparu. Le petit fermier (yeoman), qui n'a su, à force de prudence et d'industrie, améliorer sa position, est presque partout descendu au rang de simple journalier, et celui-ci n'est, il est vrai, que trop souvent tombé au niveau du pauvre. Et cependant, on ne peut douter qu'ainsi réunis en une seule propriété où abondent les capitaux, et exploités par une main habile, plusieurs petits lots ne deviennent beaucoup plus productifs, et n'entraînent moins de frais d'exploitation (1).

(1) Voir, au commencement du chapitre *Agriculture*, le rapport de sir John Sinclair, sur les communes de l'Écosse. (Tr.)

Indépendamment de la tendance constante de la loi, en France, à subdiviser la terre (1), une autre cause plus puissante encore, le génie particulier et les usages du peuple, tend sans cesse aux mêmes fins. Nous en verrons la preuve dans les réponses faites par M. Scott, consul anglais à Bordeaux, aux questions suivantes posées par les commissaires de la loi des pauvres (2):

« Combien peut gagner, bon an mal an, le cultivateur, soit à la tâche, soit à la journée, travail de la moisson et tous autres gains compris? — Par an, tout compris, 540 fr. — A combien se monterait le gain de la femme et de quatre enfants, âgés de 14, 11, 8 et 5 ans, l'aîné étant un garçon, en leur supposant comme au père une occupation assurée? — Environ 300 fr., savoir:

La femme . . . . .	120 fr.
L'aîné des enfants . . . . .	80
L'enfant de onze ans . . . . .	50
— de huit ans . . . . .	30
— de cinq ans . . . . .	20
Total . . . . .	300

La famille entière pourrait-elle vivre de ces gains réunis (850 fr.)? — Assurément. — Quelle serait leur nourriture? — Elle varie selon les lieux : dans les

(1) Voir la note sur le *Morcellement du sol*, fin du chapitre 3.

(2) Cette même question a été posée aux diverses communes d'Angleterre: voir pour la solution qui y a été donnée, à la fin du chapitre.

*Landes*, par exemple, qui forment le tiers environ du département de la Gironde, elle consiste en pain de seigle, soupe au millet, galettes de maïs; de temps à autre quelques viandes salées, des légumes, et bien rarement, pour ne pas dire jamais, de la viande de boucherie; pour boisson, de l'eau, qui le plus souvent est stagnante. Dans les autres parties de ce département, ainsi que dans la plupart des autres provinces françaises, le paysan vit beaucoup mieux: du pain de froment, deux fois par jour la soupe aux choux et au lard, des pommes de terre et autres végétaux, rarement de la viande; pour boisson, du vin du cru, ou de la piquette.

» Peut-il faire quelques épargnes? A combien se monteraient-elles? — Le paysan de France, ayant beaucoup moins de besoins que l'Anglais (1) (le café, le thé sont pour lui luxe inconnu), pourrait certainement, au bout de l'an, mettre en réserve une petite partie de son gain; mais les causes dont nous avons parlé plus haut (l'extrême insouciance, le manque de frugalité) y font obstacle. Quelques uns cependant, par exception, parviennent à économiser

(1) On ne peut dire ceci du paysan des environs de Paris, chez lequel le café a depuis long-temps fait invasion. On n'y voit guère de paysanne qui chaque matin ne prenne sa jatte de café au lait, qu'elle partage assez souvent, trop souvent peut-être, avec son nourrisson.

de 150 à 200 fr., que, dans ce cas, ils consacrent bien vite à l'achat de quelque petit lot de terre (1).

« Il en est tout autrement en Angleterre : les cultivateurs qui, à force d'industrie et de prévoyance, sont parvenus à réaliser quelques économies, trouvent

(1) PENCHANT DE L'OUVRIER FRANÇAIS A ACQUÉRIR DE LA TERRE. — Le passage suivant, extrait de l'enquête déjà citée, vient à l'appui de l'opinion émise par M. Porter ; et prouve, du reste, que ce penchant à acquérir de la terre existe en France non seulement chez le cultivateur, mais encore à un égal degré chez l'ouvrier.

« . . . . . Dans quel rapport le salaire de l'ouvrier est-il avec ses besoins ? — En général, nos ouvriers (c'est M. Lefort, fabricant de draps à Elbeuf, qui parle) sont dans l'aisance. La rétribution de leur travail, non seulement suffit à les faire vivre, mais encore leur procure quelques jouissances. Nous les considérons, pour ainsi dire, comme nos propres compagnons, et nos relations avec eux sont très bienveillantes.

» Combien d'heures de travail en obtenez-vous ? — 13 heures par jour, de 6 du matin à 9 du soir, en retranchant 2 heures de repos. — Les ouvriers sont-ils exacts au travail tous les jours de la semaine ? — En général, nos ouvriers sont laborieux et rangés, et nous n'aurions guère à leur demander plus d'exactitude ni plus de travail.

» Peuvent-ils faire des économies sur leur salaire ? — Ils peuvent faire quelques économies, et en voici l'emploi. La moitié de nos ouvriers sont propriétaires ; ils ont dans la campagne quelques coins de terrain : c'est là qu'ils vont porter tout ce qu'ils peuvent économiser sur leur salaire. Chez nous, une caisse d'épargne ne peut avoir un grand succès ; les économies que font nos ouvriers servent à améliorer leur petite propriété, à l'agrandir. — C'est à cette cause que vous attribuez le peu de développement des caisses d'épargne ? — Oui ; ce n'est pas que l'institution des caisses d'épargne leur répugne ; mais ils préfèrent placer leurs économies d'une autre manière.

Plus loin M. V. Grandin, manufacturier, s'exprime ainsi à ce sujet : « Nos ouvriers placent leurs économies en biens-fonds ; ils achètent un coin de terre, une mesure ; ils n'ont pas l'idée de placer aux caisses d'épargne. »

(Traducteur.)

à leur argent un emploi plus facile, et, aux yeux de l'intérêt général au moins, bien plus profitable. Les caisses d'épargne, ouvertes aux plus petites sommes, et donnant un intérêt modéré mais certain, offrent à sa prévoyance un attrait que ne peut avoir pour lui l'acquisition d'un petit morceau de terre. En outre, les lois qui régissent en Angleterre les transferts de propriétés, sont tellement complexes dans leur action, et hérissées de tant de difficultés, qu'il y aurait pour ainsi dire imprudence au cultivateur pauvre de se reposer sur la valeur incertaine d'un titre, alors même que les frais exclusifs de la vente ne l'arrêteraient pas. Affranchi de toutes ces craintes, exempt de toute dépense, le déposant des caisses d'épargne voit au contraire en toute sécurité s'agrandir son petit pécule, et produire, sous la garantie de l'Etat, un revenu fixe, invariable, indépendant des événements et des saisons. Quelque circonstance critique vient-elle à peser sur lui, à tout instant il peut, sans frais, sans gêne aucune, retirer tout ou partie de son argent. On jugera de l'empressement des classes laborieuses d'Angleterre à placer aux caisses d'épargne, en voyant que, sur 499,207 déposants au 20 novembre 1834, il y en avait 260,363 au-dessous de 500 fr. La plupart n'avaient assurément placé que de bien petites sommes, car en divisant le total des dépôts par le nombre cité, on trouve une moyenne de 180 fr. seulement par déposant. Aux termes des réglemens de cette institution,

on ne peut déposer plus de 5,000 fr. Le grand nombre de ces petits déposants, leur accroissement rapide, est l'un des indices les plus positifs et les plus satisfaisants de la condition des classes laborieuses en ce pays. Le tableau suivant donne un aperçu de l'accroissement progressif des placements, pendant les cinq dernières années (1).

ANNÉES terminant au 20 novembre.	NOMBRE TOTAL des DÉPOSANTS.	TOTAL	NOMBRE	TOTAL
		des DÉPÔTS.	des déposants au-dessous de 500 francs.	DES DÉPÔTS au-dessous de 500 francs.
	déposants.	fr.	déposants.	fr.
1850	412,317	357,690,000	210,247	37,728,000
1851	429,505	342,987,000	222,620	40,851,000
1852	455,679	359,950,000	225,676	59,826,000
1853	462,792	558,451,000	242,015	42,951,000
1854	499,207	384,250,000	260,365	46,026,000

Les détails dans lesquels nous allons entrer, sur le système actuellement suivi en Hollande, au sujet des pauvres, sont extraits d'un document publié à La Haye, vers la fin de 1833, par ordre du ministre, et communiqué au cabinet anglais.

Lors de la réunion de la Hollande à l'Empire, les lois françaises, relatives aux hôpitaux et établissements de charité, y avaient été déclarées lois de l'État; mais elles furent généralement peu appli-

(1) Voir, pour les caisses d'épargne en France, la note à la fin de ce chapitre.

quées, et, en 1814, un décret royal leur en substitua d'autres plus en harmonie avec les anciennes institutions de ce pays. Nous allons placer sous les yeux du lecteur les principales dispositions de ces règlements.

Un principe invariablement suivi en Hollande est de faire supporter les dépenses qu'entraîne l'entretien des pauvres à chacune des communions religieuses auxquelles ils appartiennent, sauf à recourir, si leurs ressources sont insuffisantes, aux autorités locales, qui ne manquent jamais de faire droit aux réclamations fondées. Quant aux pauvres restés en dehors de toute secte religieuse, c'est à l'autorité municipale à les pourvoir par l'intermédiaire d'une administration spéciale. En quelques villes, les secours sont délivrés par le bourgmestre ou par un commissaire des pauvres à la nomination de ce fonctionnaire.

Les hôpitaux et hospices d'orphelins sont, pour la plupart, établissements nationaux. On y est admis sans distinction de religion; les enfans trouvés ou sans asile y sont élevés, aux frais de la commune où ils ont été abandonnés. Il y a trois maisons de travail ouvertes aux indigents, l'une à Amsterdam, l'autre à Middleburgh, et la troisième à *Nieuwe-Pekel-A*, dans la province de Groningue; on compte en outre, en différentes villes, vingt et un bureaux de charité, chargés spécialement de procurer du travail et des secours aux nécessiteux. Enfin plusieurs associations



particulières se consacrent à des œuvres de charité, distribuent, dans l'hiver, du bois aux indigents, des médicaments aux malades, des secours aux femmes en couches, et des aliments aux malheureux.

Chargées de contrôler les recettes et les dépenses de tous ces établissements, les autorités locales en présentent au gouvernement le compte annuel, qui devient l'objet d'un rapport officiel aux états généraux.

La moyenne annuelle des recettes pour hôpitaux et bureaux de charité, a été, de 1821 à 1831, de 6,014,418 guilders (environ 12,540,000 fr.), et celle des personnes secourues, de 241,513. Le paupérisme s'est évidemment accru en Hollande : de 1820 à 1825 on comptait par an plus de 218,000 indigents; pour les six années suivantes, 265,000, accroissement de plus de 20 pour 100. En 1831, dernière année de la série, ce chiffre s'éleva à 280,000, ou 30 pour 100 sur les premières années. Proportionnellement à toute la population de la Hollande, les indigents y ont été, en 1822, d'un peu plus de 1 sur 11; en 1831, de 1 sur 9, ce qui dépasse la proportion de l'Angleterre.

Les colonies hollandaises des pauvres, objet naguère d'un si vif intérêt en Europe, durent leur origine à une association de charité, formée en 1818, par suite de la cherté qui s'était fait sentir durant les années précédentes. Les membres de cette association s'engageaient à payer un sou par semaine,

cotisation bien faible, sans doute, mais que rendit bientôt considérable le nombre des souscripteurs. Ceux d'entre eux qui furent chargés de l'emploi des fonds, conçurent le projet de fonder, dans les bruyères dont est couvert ce pays, des colonies qui pussent offrir asile et travail aux indigents de toute sorte, mendiants, vieillards ou infirmes. D'autres encore, ouvertes à tous, devaient prendre le nom de *Colonies libres*; quelques unes accueillaient les orphelins, les enfants trouvés, et plusieurs enfin étaient spécialement affectées à des essais d'industrie agricole.

La première année, fut fondée sur les landes voisines des provinces de Drent, Friesland et Overijssel, la colonie libre de *Frederick's Oord*, mise en culture par les soins de la société elle-même. Elle se composa d'abord de 52 petites fermes, que peuplèrent des individus pauvres, mais non inscrits comme indigents. En 1819, la société offrit d'y recevoir, moyennant une certaine somme annuelle, un nombre déterminé d'orphelins de l'âge de 6 ans, et emprunta, pour couvrir les frais de cette entreprise, 280,000 florins (500,000 fr. environ). Les souscriptions s'élevèrent alors à 82,500 florins (170,000 fr.), les directeurs purent fonder d'autres colonies où 500 familles trouvèrent accès. En 1820, un nouvel emprunt de 100,000 florins (210,000 fr.), joint à de plus nombreuses souscriptions, permit à la compagnie d'accueillir pareil nombre de familles. L'année 1821

vit naître les *colonies libres*, au moyen d'un autre emprunt de 300,000 florins; en 1822, s'éleva celle des mendiants et gens sans asile, et un peu plus tard furent placés en d'autres fondations 400 orphelins et plus de 4,000 indigents de toute sorte.

Le gouvernement devait pendant 16 années, payer 45 florins (100 fr.) de rente annuelle par orphelin. Il ne donnait d'ailleurs rien pour les autres colons, ce qui, tout compris, réduisait la dépense moyenne pour chacun d'eux à 22 fr. 50 c. Toutefois la société n'a pu jusqu'ici remplir ses engagements.

Le tableau suivant, emprunté au rapport officiel publié par le gouvernement hollandais, présente le relevé de la population de ces colonies, de 1820 à 1831 inclus.

ANNÉES.	MEMBRES des <i>Colonies libres</i> (familles pauvres.)	ORPHELINS, Enfants trouvés ou délaissés.	MENDIANTS.	TOTAUX.
1820	1,249	226	»	1,475
1821	1,757	365	»	2,102
1822	1,979	456	300	2,735
1823	2,295	475	1,053	3,823
1824	2,614	1,214	1,061	4,889
1825	3,227	2,174	1,577	6,778
1826	2,955	2,235	1,581	6,769
1827	2,961	2,059	1,763	6,783
1828	3,072	2,358	1,825	7,255
1829	3,169	2,340	1,942	7,451
1830	3,092	2,288	2,111	7,491
1831	3,150	2,297	2,406	7,853

On conçoit aisément que dans un pays où le pau-

périsme a poussé d'aussi profondes racines qu'en Hollande, ce ne sont pas 7 à 8,000 pauvres de moins, la plupart enfants, qui peuvent sensiblement modifier l'état des choses; on en jugera par le calcul suivant: Au dire du comte *Arrivabene*, le royaume des Pays-Bas, dont la population était, en 1827, de 6,166,854 habitants, avait à la même époque, 11,440 établissements de charité, qui faisaient vivre 1,214,055 individus, c'est-à-dire le cinquième de toute la population. La dépense de cette même année, pour les pauvres, s'est élevée à 12,821,395 florins (près de 27 millions fr.). La population de la Hollande, toujours en 1827, était de 2,307,661 hab.; or, en admettant que la condition des classes pauvres y ait été la même qu'en Belgique, on trouvera que le nombre des individus secourus a dû être de 454,304, ou 67 fois autant qu'en contenaient les colonies dont nous venons de parler.

« Il est difficile, dit M. Senior, au sujet de ces colonies de pauvres, que ces établissements soient, ainsi qu'on l'a prétendu, moins coûteux qu'aucun de ceux du même genre. Quels éléments de succès peuvent, en effet, présenter des colonies agricoles formées d'un ramassis de malheureux, ignorants et inhabiles, pris indistinctement parmi toutes les classes de travailleurs, dégradés souvent par la débauche ou la fainéantise, et dépourvus du plus puissant stimulant, celui qui naît de l'intérêt individuel; et cela sur le sol le plus ingrat, sur un sol qui a dé-

voré dès les premiers instants des dépenses bien supérieures à sa valeur propre (3,300 fr. par famille). — Assurément, une pareille entreprise, exploitée d'ailleurs par plus de 20,000 actionnaires, ne pouvait être qu'une spéculation ruineuse, et il faut reconnaître qu'au lieu de cicatriser la plaie du paupérisme, elle n'a eu pour résultat final que de l'aggraver. »

Si nous nous sommes assez longuement étendu sur les colonies hollandaises, c'est afin, surtout, d'éclairer sur ce point ceux qui paraissent en attendre de magnifiques résultats, et qui, aujourd'hui encore, en conseilleraient volontiers l'essai en Angleterre.

A l'exemple du canton de Berne, dont nous avons déjà parlé, la Hollande nous paraît être, après l'Angleterre, le pays de l'Europe le plus profondément affecté de la plaie du paupérisme. A quoi l'attribuer? — A part l'Angleterre et l'Irlande, la Belgique et la Prusse-Rhénane, ce pays est relativement plus peuplé qu'aucune autre partie de l'Europe; toutefois ce n'est pas à cette circonstance que nous croyons devoir attribuer un pareil état de choses, mais bien plutôt aux nombreux établissements consacrés à l'entretien des pauvres.

Les recettes au moyen desquelles ont subsisté ces établissements, se sont montées, terme moyen, à plus de 6 millions de guilders par an, soit 13 millions de francs. Or, si l'on répartit cette somme en-

tre toute la population des provinces, on trouvera, par tête, une dépense annuelle de 5 fr. 25 c., moyenne qui, en apparence, reste bien au-dessous de celle de l'Angleterre, laquelle, en 1834, était de 10 fr. 50 c.

Il ne faut du reste pas perdre de vue qu'en regard au bon marché des denrées en Hollande, relativement à celles de l'Angleterre, la plus faible de ces sommes équivaut, par le fait, à la plus forte : en effet, le salaire annuel d'une famille de cultivateurs est, en Hollande, de 320 à 475 fr., tandis qu'en Angleterre, elle ne peut guère être moindre de 1,100 fr.

Le système adopté en Belgique à l'égard des pauvres est, à beaucoup d'égards, semblable à celui que l'on suit en France, d'où tirent leur origine la plupart des lois qui régissent ce pays lors de sa réunion à l'empire français. Le Directoire restitua, en 1796, aux établissements de charité, les propriétés qu'avait confisquées la révolution, et en confia l'administration à des commissaires nommés par l'autorité municipale; les revenus de tous les établissements situés dans la même commune, furent réunis en un seul fonds, et chaque commune eut un ou plusieurs *bureaux de bienfaisance*, chargés de distribuer des secours à domicile.

Il ne paraît pas que cette organisation ait subi, sous le gouvernement actuel, de modification importante, si ce n'est toutefois en ce qui concerne les

décrets conventionnels relatifs à la mendicité et au vagabondage. Aux termes de ces décrets, tout individu pris en flagrant délit de mendicité était, à défaut de domicile ou résidence connue, condamné à un an de prison, à deux même, en cas de récidive; et si, à l'expiration de la peine, il n'avait pu se faire réclamer et prouver un domicile, on l'envoyait passer huit ans aux colonies. Durant sa détention, il ne recevait par mois que le sixième du produit du travail auquel il était astreint, pareil sixième lui étant remis à sa sortie; les deux autres tiers appartenaient de droit à la maison de correction. Transporté aux colonies, il y travaillait au profit de l'État, qui ne lui allouait également qu'un sixième du salaire moyen de ces établissements. Une autre disposition condamnait à l'amende de deux jours de travail, et au double en cas de récidive, quiconque était convaincu d'avoir accordé des secours, de quelque nature qu'ils fussent, à un mendiant.

Trop rigoureux dans ses dispositions, ce règlement tomba en désuétude, et fut, quinze ans après, remplacé par le décret impérial du 5 juillet 1808, qui établissait, pour chaque département, un dépôt de mendicité. Tout mendiant y était immédiatement transporté, soumis à une discipline sévère, et avait droit, mais seulement à sa sortie du dépôt, au tiers du produit de son travail (le taux des salaires étant d'ailleurs fixé par le préfet). Les deux autres tiers revenaient au département.

Il y a maintenant en Belgique six dépôts de mendicité : un dans chacune des provinces d'Anvers, Brabant, Flandre et Hainaut; un autre pour Namur et Luxembourg, et le sixième pour Liège et Limbourg. Les hôpitaux et maisons de vieillards et d'indigents y sont très nombreux, et chaque commune a son bureau de bienfaisance et ses distributions de secours. Le revenu annuel de ces dépôts et maisons de charité s'élevait, en 1832, à près de 10 millions. Aucune donnée, du reste, ne nous permettant d'évaluer toute la somme des secours accordés aux pauvres en Belgique, non plus que le nombre de ces derniers, il nous est dès lors impossible de déterminer d'une manière certaine l'état relatif du paupérisme en ce pays.

La société de bienfaisance belge, fondée en 1823, à l'instar de celle qui existait en Hollande, avait pour but la création de colonies agricoles. Elle convint à cet effet avec le gouvernement de recevoir 1,000 pauvres, à la somme annuelle de 35 florins par tête (73 fr. 50 c.). Les familles qui y furent envoyées, réparties, à l'origine, en autant de fermes avec maison, étable et grange, reçurent chacune deux vaches, quelques moutons, des habits, des instruments et autres effets, valeur qui, terre comprise, pouvait s'élever à 3,350 fr., et dont chaque famille était réputée redevable à la société. Tout habitant de ces fermes devait porter l'uniforme, se conformer aux règlements établis, ne jamais fran-

chir le territoire de la colonie sans autorisation, et travailler au taux de salaire fixé par la compagnie, salaire dont elle retenait une part pour se rembourser de ses avances et frais éventuels, payant le reste aux travailleurs en basse monnaie qui n'ayant cours que dans la colonie, ne pouvait par conséquent être dépensée que dans les magasins et boutiques établis par la société.

On ne tarda pas à s'apercevoir que cette organisation ne pouvait subsister : la terre était mal cultivée; et le bétail, négligé ou mal nourri, allait se perdant de plus en plus. La société reprit donc, en 1828, tout ce qu'il en restait, et concentrant toutes ces fermes partielles en une seule, fit concourir tous les travailleurs à l'exploitation de cette dernière. Depuis lors, dit M. Ducpétiaux, dans son rapport de 1832, lié par d'étroites obligations envers la société qui le prive dans le présent de toute indépendance, sans lui laisser l'espoir de recouvrer sa liberté dans l'avenir, l'habitant de ces prétendues *colonies libres* ressemble singulièrement au serf du moyen âge ou au paysan russe de nos jours. Moins heureux que le paysan irlandais, qui, comme lui, n'a pour apaiser sa faim qu'un pain noir et quelques pommes de terre, il n'a pas, comme ce dernier, la liberté d'aller où bon lui semble, et de disposer au moins librement de sa personne.

On peut donc considérer ces colonies belges, dont on attendait tant de bien, comme une entreprise

décidément avortée. Elles se sont tout simplement transformées en établissements pénitentiaires, et la société qui les avait fondées, est devenue par le fait une exploitation agricole dont les travailleurs ne diffèrent des autres paysans qu'en ce que, considérés comme détenus, ils sont traités comme tels à la moindre infraction aux règlements. A ne les considérer, du reste, que comme entreprise industrielle, on peut voir par le calcul suivant combien ces colonies ont été onéreuses à la société : M. Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons belges, constate que de 1822 à 1831, les recettes n'ont été que 943,000 fr., tandis que la dépense a été, pour le même nombre d'années, trois fois plus forte. Au 1<sup>er</sup> juillet 1834, le passif de la société était de 776,021 florins (environ 1,639,000 fr.), tandis que son actif, c'est-à-dire la valeur de la propriété, ne s'élevait pas au-delà de 1,127,000 fr., présentant ainsi un déficit de 503,000 fr.

Quelque désavantageux qu'aient été ces résultats, on les signalerait néanmoins sans trop de regret, s'il en avait pu jaillir quelque bien moral pour le pays; mais là encore tout constate qu'il y a eu déception: M. Brandreth, dont le rapport est annexé aux documents sur la loi des pauvres, s'exprime ainsi à ce sujet : « Parmi les colons, il en est quelques uns sans doute qui, touchés des efforts que fait la société pour les soustraire à une vie misérable et dégradée, cherchent à s'utiliser du mieux qu'ils peuvent, tra-

vailent avec ardeur, et se conduisent généralement bien; leur culture est en bon état, leur intérieur dénote plus d'aisance, d'ordre et d'industrie que chez la plupart des colons, mais le nombre en est si faible, qu'ils ne sauraient faire exemple pour la masse. A côté de ces rares exceptions, je n'ai rencontré que trop de témoignages vivants d'insouciance et de désordre; et, sous le rapport du bien-être, on peut dire que la plupart de ces colons ne diffèrent pas des paysans les plus pauvres de l'Angleterre.

» Les réglemens autorisent ceux d'entre eux qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite, à faire des échanges avec les villes voisines pour les articles dont ils peuvent avoir besoin; et cependant, d'après les renseignements que j'ai recueillis, je n'ai pas vu que les habitants d'Hoogstraten ou de Turnhout, villes les plus rapprochées de leurs terres, entretinssent avec eux aucune espèce de relation. Tout, dans les campagnes environnantes, semble frappé de stérilité et de mort, et les routes qui les traversent m'ont paru devoir être, en hiver, totalement impraticables; enfin, d'après ce que j'ai vu du sort de ces colons, je déclare que rien ne me paraît moins rationnel qu'une semblable expérience tentée sur une masse de pauvres ainsi isolés de la société.

» Admettons cependant que les obstacles eussent été moins grands, et l'espoir d'avantages pécuniaires plus certain; resteraient encore contre le système une foule d'objections basées sur des considérations

morales. Privée du contact et de l'exemple d'une société normale et bien organisée, comment cette aggrégation confuse d'individus pourrait-elle s'élever d'elle-même à une condition meilleure? Quelques familles établies dans le voisinage d'une communauté industrielle, trouveraient assurément dans l'amour-propre ou l'intérêt un puissant aiguillon d'amélioration et de progrès; mais dans le cas particulier dont il s'agit ici, tous paraissant frappés d'une abjection égale, ce sentiment d'émulation ne saurait exister.

L'ouvrier belge peut gagner en été de 30 à 36 sous par jour, et de 24 à 30 sous en hiver. Si l'on ajoute à ce salaire ce que gagneront la femme et les enfants, la famille pourra vivre de pain de seigle, de pommes de terre et de lait, mais bien rarement de viande. Dans les villes manufacturières, la condition de l'ouvrier est cependant meilleure (1); dans les

(1) CONDITION DE L'OUVRIER EN FRANCE ET EN BELGIQUE. — On ne lira peut-être pas sans intérêt l'extrait suivant de l'interrogatoire de M. Cunin-Gridaine (*Enquête*, 3<sup>e</sup> vol.). Les détails qu'il présente constatent l'amélioration qu'a éprouvée en France, depuis trente ans, la condition de l'ouvrier, et ne contrastent, du reste, que trop péniblement avec les renseignements qu'il donne sur celle du travailleur chez nos anciens compatriotes.

« J'ai fait, il y a quatre ans, un voyage en Belgique, pour étudier les causes qui permettaient aux Belges de produire à un prix moins élevé que nous. J'ai reconnu, entre autres, que la main-d'œuvre y est bien moins chère, parce que là l'ouvrier est moins heureux que chez nous. J'ai vu dans une seule pièce trois ménages entassés, mangeant à la même soupière, couverts de sarreaux et de pantalons de toile en hiver,

campagnes, il est ordinairement entretenu par le fermier chez lequel il travaille.»

L'esquisse rapide que nous venons de tracer de l'état du *paupérisme* chez les différents peuples, a été empruntée au rapport des Commissaires anglais chargés, en 1834, de l'enquête sur cet objet, ainsi qu'à l'intéressante préface de M. Senior, placée en

tandis que nos ouvriers ont, pour le travail, des vêtements d'une excellente étoffe. L'ouvrier qui, chez nous (il s'agit ici de la fabrique de Sedan, qui occupe 12,000 ouvriers), gagne de 35 à 40 sous, et ne peut vivre à moins, ne gagne en Belgique que 18 à 20 sous. Diminuer le salaire de nos ouvriers, ce serait les ramener à cet état rétrograde, et j'affirme qu'on ne pourrait le faire sans causer une grande perturbation dans toutes les villes manufacturières de France. Aussi quand il y a eu ralentissement dans la fabrication, ou réduction de bénéfices, le salaire de l'ouvrier en a été très peu affecté. L'ouvrier est aujourd'hui dans une bonne position, dans notre ville particulièrement (Sedan) ; il est bien logé, bien nourri, bien vêtu. Le dimanche, à sa mise, on le distinguerait à peine du chef. Si nous comparons sa position à celle où il était il y a vingt-cinq ou trente ans, la différence est énorme. L'ouvrier a gagné, sous le rapport moral comme sous le rapport hygiénique. Nous ne voyons plus, chez nous, de scrofules, parce que les ouvriers sont mieux nourris et mieux logés ; leur logement est commode et convenablement meublé ; en un mot, il y a progrès ; mais ce progrès dans la civilisation crée aussi des besoins, et l'ouvrier n'y pourvoit qu'en recevant un salaire proportionné. Il y a donc dans le prix de notre main-d'œuvre une grande différence avec celui de la Belgique ; mais les Belges emploient dans leurs fabriques de petits enfants qui peuvent à peine se soutenir : ils rattachent le *boudin*, et gagnent 3 à 4 sous par jour ; nous n'employons pas d'enfants en si bas âge ; chez nous, ces enfants vont à l'école ; on les laisse se fortifier avant de les faire travailler, et plus tard, ils seront plus forts, plus intelligents ; notre population ouvrière y gagnera, et les leçons de morale qu'ils auront reçues, auront sur toute leur vie une heureuse influence.»

(Traducteur.)

tête de l'appendice (section F). Il ne saurait entrer dans notre plan de donner sur ce point des développements qu'il sera d'ailleurs facile de trouver dans l'ouvrage que nous venons de citer. Nous nous bornerons, en terminant ce chapitre, à reproduire les principales questions mentionnées plus haut au sujet des cultivateurs français, et qui furent également posées aux diverses paroisses d'Angleterre. — A combien peut s'élever le salaire moyen annuel du journalier anglais, à la tâche ou à la journée, travail de la moisson et tous autres gains compris, sauf les secours accordés par la paroisse ? — Quel peut être, en outre, le gain de la femme et de quatre enfans, âgés de 14, 11, 8 et 5 ans ?

— A la première de ces questions, 856 paroisses ont répondu en reconnaissant pour l'homme un gain annuel de

705 fr.

668 ont évalué celui de la femme et des 4 enfans (2<sup>e</sup> question) à

355

Revenu annuel moyen de la famille

1060

Aux deux autres questions suivantes : la somme de ces gains divers suffirait-elle à la subsistance de ces 6 personnes ? — et quelle serait en ce cas la nourriture de la famille ? — 899 paroisses ont donné les solutions suivantes :

71 ont répondu d'une manière absolue, *non*.

212 ont répondu *oui*, mais sans explication aucune.

125 ont fait la même réponse, mais en indiquant que la nourriture serait chétive et sans viande.

Enfin, 491 ont déclaré qu'à ce prix la famille pouvait vivre assez convenablement, et quelquefois même acheter de la viande.

Les divergences qui régissent dans ces réponses, montrent assez jusqu'à quel point doivent différer, selon les diverses localités, les conditions de la vie matérielle (1).

(1) HOPITAUX ET BUREAUX DE BIENFAISANCE EN FRANCE. — Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'ajouter à ce chapitre un aperçu de la situation financière des hôpitaux et hospices en France, pour l'année 1834, ainsi que celle des nombreux bureaux de bienfaisance; établissements bien différents de la taxe anglaise des pauvres en ce qu'ils trouvent, les derniers surtout, leur entretien dans une charité toute spontanée et indépendante de toute obligation légale. Si, relativement aux sommes énormes que produit en Angleterre la taxe des pauvres, les ressources affectées à ces établissements paraissent minimes, rappelons-nous, avant tout, que la condition des classes inférieures en France ne saurait être comparée à celle des classes pauvres chez nos voisins, où le salaire de l'ouvrier est, en égard à la cherté relative des objets de consommation, de beaucoup inférieur à celui de l'ouvrier français. Rappelons-nous enfin ce sentiment, ou si l'on veut ces habitudes de *solidarité* qu'a signalées M. Porter dans les pages précédentes, et qui presque partout ajoutent ou suppléent d'une manière plus morale, et plus efficace peut-être, à ce que peuvent produire de bien des secours publics, légaux et réguliers.

## HOPITAUX.

Les recettes des hôpitaux et hospices se sont élevées, pour 1833, à un peu plus de 51 millions de francs, dont 19 millions environ provenaient de subventions et allocations prises en partie sur les fonds communaux. Une somme à peu près égale est le produit de *rentes et immeubles* appartenant en propre à ces établissements. Les *dons, legs, recettes diverses*, se sont montés à 13 millions environ; et le produit du *travail* des individus admis en quelques uns de ces établissements, a donné une somme de 630,000 francs.

On compte en France 1,529 hospices et hôpitaux. Le chiffre des dé-

penses (49 millions) a égalé à peu près celui des recettes. Il se répartit ainsi : *dépenses d'intérieur* (matériel et personnel) et imprévues, 59 millions; et près de 10 millions pour dépenses relatives aux *Enfants trouvés*. Le nombre de ces derniers s'est élevé en France, de 1824 à 1833, à une moyenne annuelle de 33,000 (naissances); chaque année présentant une moyenne de 120,000 enfants présents dans les hôpitaux; ce qui donne pour chacun d'eux une dépense moyenne annuelle de 82 fr.

Quant au nombre d'admissions dans les hôpitaux, prenant pour exemple l'année 1833, nous trouvons qu'elles se sont élevées à 425,000, ce qui, avec le nombre de malades restant au 31 décembre 1832 (154,000), forme un total de 579,000 malades présents. Sur ce nombre, il en est sorti dans le cours de l'année 427,000 (dont 1/9 environ par suite de décès); ce qui reproduit pour nombre restant au 31 décembre 1833, un chiffre à peu près égal à celui que présentait le même jour de l'année précédente.

Le département de la Seine entre lui seul pour plus d'un cinquième dans l'emploi de cette dépense totale de 49 millions. La statistique constate une moyenne annuelle de 30,000 malades au moins constamment présents dans les 22 hôpitaux de ce département.

## BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Leurs ressources en 1833 se sont élevées à la somme de 10,316,000 f. ainsi composée : *revenus*, 6,250,000 fr.; *dons, legs, quêtes et recettes diverses*, 4,086,000 fr.

Les dépenses, qui ont atteint un chiffre de près de 9 millions, se subdivisent ainsi : matériel et personnel des bureaux, 1,750,000 fr.; distribution de secours, 1° en *aliments*, 2,400,000 francs, en *vêtements, chauffage*, 1,200,000 francs; enfin en *argent*, 2,800,000 fr.

Le nombre de ces bureaux est, pour toute la France, de 6,275; et celui des individus secourus à domicile s'est élevé, toujours en 1833, à 696,000; ce qui, pour chacun d'eux, donne une dépense moyenne annuelle d'environ 13 francs.

## ENFANTS TROUVÉS.

D'après les documents fournis par l'honorable M. Delessert, il y a en France, chaque année, 36,000 enfants abandonnés (100 par jour).

Les tours en ont reçu 360,000 dans les dix dernières années, et sur ce nombre, il en est mort 230,000, c'est-à-dire près des deux tiers. A Paris, sur près de 5,000 enfants exposés annuellement, il en meurt 1,300 au bout de quelques jours; tandis que dans le sein des familles, il n'en meurt que 600 sur 5,000. Tout en tenant compte des différences de condition sous lesquelles naissent ces divers enfants, on a



lieu cependant d'être surpris d'une pareille disproportion, et l'on est porté à craindre qu'il n'y ait, dans la direction des asiles ouverts aux enfants abandonnés, quelque vice d'administration. Il importe, ce semble, d'appeler l'attention de l'autorité sur ce point.

De 1740 à 1836, c'est-à-dire dans un intervalle de quatre-vingt-seize ans, l'hôpital des Enfants-Trouvés a reçu 496,650 enfants (moyenne annuelle 5,175). C'est en 1772 que le nombre s'en éleva le plus haut, et, fait remarquable, en 1795, qu'il demeura le plus bas. Après le régime révolutionnaire, on vit s'accroître le chiffre des enfants trouvés, et ce n'est guère que depuis 1830 qu'il a commencé à s'abaisser. Il a été, en définitive, de 4,877 pour l'année 1855.

CAISSES D'ÉPARGNES EN FRANCE. — *Ouvrier associé.* — En regard des progrès qu'ont faits les caisses d'épargne en Angleterre, nous aimons à constater ceux qu'elles ont obtenus en France, et particulièrement au sein de la population parisienne. Le résumé suivant du *compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Paris*, publié en juillet 1856, présente sur ce point les renseignements les plus satisfaisants.

Nous plaçons avant tout sous les yeux du lecteur le tableau des versements annuels effectués depuis la création de la caisse de Paris (15 novembre 1818) jusqu'au 31 décembre 1855.

ANNÉES.	NOMBRE DES VERSEMENTS.	SOMMES VERSÉES.
1818	505	54,867 fr.
19	10,214	980,515
20	19,952	2,585,692
21	33,072	5,861,729
22	56,326	5,289,977
23	41,378	2,185,055
24	58,562	2,482,496
25	70,032	3,107,359
26	81,199	3,625,985
27	102,835	4,621,807
28	135,656	6,131,219
29	158,722	6,278,134
30	113,808	5,195,951
31	55,142	2,405,565
32	82,927	3,643,221
33	141,741	8,735,540
34	140,474	17,239,215
1855	171,862	23,585,494
	1,454,187	104,003,819

On aura remarqué l'accroissement rapide des versements dans le cours des trois dernières années; cette augmentation de 20 millions que présente 1855, relativement à 1852, prouve évidemment que l'esprit d'ordre et d'économie a fait des progrès rapides dans toutes les classes de la société.

1856 présentera probablement un chiffre encore plus élevé, car les versements avaient déjà produit pour les 6 premiers mois de cette année une somme de 15 millions, c'est-à-dire 3 millions de plus que les versements correspondants des 6 premiers mois de l'année précédente.

Sur cette somme totale de 104 millions (intérêts et arrrages compris, 111,319,000 fr.), la caisse a remboursé, dans le cours des 18 années, 41 millions environ, soit un peu plus du tiers de la somme reçue. Elle avait, en 1829, transféré en rentes sur l'Etat 32,400,000 fr.; et enfin restait devoir aux déposants, au 31 décembre 1855, 38,065,420 fr.

Depuis que les opérations de la caisse d'épargne ne sont plus influencées par des émeutes ou des inquiétudes politiques, on a pu faire des observations assez curieuses sur les variations qu'éprouvent les versements et les remboursements. L'expérience de deux années a prouvé que les deux premières semaines de chaque mois sont celles où les versements sont les plus forts, et les deux dernières les plus faibles. Par contre, les remboursements sont dans une proportion inverse. On peut attribuer cette différence à ce qu'un grand nombre d'employés, d'ouvriers et de domestiques reçoivent leurs appointements et salaires au commencement de chaque mois.

Le taux moyen des versements annuels a été, pour

1852, de . . . . .	276 fr.
1853 . . . . .	378
1854 . . . . .	480
1855 . . . . .	582

En Angleterre, ce taux moyen des dépôts était de 800 fr. à la fin de 1835.

#### Départements.

Voici la progression des caisses, depuis l'origine :

De 1818 à 1852 (15 ans), on en a établi . . . . .	17
En 1853 . . . . .	9
En 1854 . . . . .	48
En 1855 . . . . .	85

Et dans les 6 premiers mois de 1856 . . . . . 45

On compte actuellement 204 caisses d'épargnes autorisées en vertu d'ordonnances royales.

Il en existe dans 81 départements; il n'y a que 5 départements qui n'en aient pas (Basses-Alpes, Corse, Creuze, Dordogne et Lozère). Par contre, 20 départements possèdent 87 caisses d'épargnes à eux seuls.

La totalité des sommes versées par ces diverses caisses au Trésor public montait, le 30 juin 1835, à près de 58 millions.

La session de 1834 a produit une fort bonne loi sur les caisses d'épargnes. L'un des principaux traits de cette loi consiste en ce que toutes les caisses sont centralisées par l'intermédiaire du trésor public, de sorte qu'un ouvrier peut transporter ses économies avec lui d'une ville à l'autre.

Quoique les caisses d'épargnes aient fait de grands progrès depuis quelques années, nous sommes encore loin d'être arrivés au point où elles sont parvenues en Angleterre. D'après l'état remis à la Chambre des communes, il y avait en Angleterre et en Irlande, au 20 novembre 1834, 501,165 déposants, qui avaient près de 586 millions de francs dans les caisses d'épargnes; et, un an après, il y avait 536,691 déposants, qui avaient versé plus de 410 millions. Ainsi ces versements vont toujours en augmentant, et cependant, il existe en outre dans ce pays un grand nombre d'établissements analogues, comme les compagnies d'assurance sur la vie, les annuités du gouvernement, et des *Friendly societies*.

Le grand développement qu'a pris la caisse d'épargnes depuis quel que temps, tient à diverses causes qu'il est utile de faire connaître.

D'abord, l'esprit d'ordre et d'économie pénètre graduellement dans toutes les classes; ses progrès, quoique plus lents, parmi les ouvriers, n'en sont pas moins assurés. Dans l'origine, c'est-à-dire de 1818 à 1820, à peine comptait-on quelques ouvriers parmi les déposants; en 1826, leur nombre formait le sixième de la masse totale, et le tiers en 1829; enfin depuis 1835, ils y entrent pour moitié; ce n'est pas là un des progrès les moins satisfaisants.

*Rentes viagères.*—A ces observations sur les caisses d'épargnes, nous ajouterons les réflexions suivantes, extraites de l'estimable travail de M. *Emile Bérés*, sur les *moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières*.

« Comme les caisses d'épargnes ne peuvent capitaliser qu'une valeur limitée, qui reste d'ailleurs disponible, il faudrait songer à joindre à cela un autre genre de placement, où les fortes sommes seraient reçues, et n'en sortiraient plus. Je veux parler des *rentes viagères*.

» M. *Emile Péreire*, dans son examen du budget de 1832, travail plein d'idées neuves, a proposé la création de *rentes viagères* sur

l'Etat comme moyen de ressource financière. On peut encore la considérer comme moyen d'améliorer le sort des populations manufacturières.

» Il faut que l'ouvrier puisse, par son travail, devenir pensionnaire de l'Etat, comme le soldat le devient par ses services. A ne voir que de l'égoïsme dans l'établissement des *rentes viagères*, on se tromperait fort, car on peut également les constituer au profit de tiers: et les parents prévoyants trouveraient par là un moyen d'assurer quelques ressources à des enfants dissipateurs, etc.... »

Du reste, caisses d'épargne, *rentes viagères*, tout ceci est sans doute fort bien; mais avant de conseiller à l'ouvrier, chargé de famille, et souvent misérable, de se faire des *rentes*, ou même de s'imposer des économies, il importe d'arriver aux moyens d'améliorer d'une manière large et générale la condition du travailleur, autrement on risquerait fort de ressembler à cette jeune princesse qui s'étonnait qu'en un temps de famine, le peuple, à défaut de pain, ne mangeât pas de gâteau. A cet égard, M. E. Bérés ne se borne pas à de stériles conseils, et son ouvrage, couronné à Paris par la Société de morale chrétienne, ne se fait faute d'indiquer d'excellents moyens pour atteindre le but signalé.

*Ouvrier-associé.*—Il est un de ces moyens surtout, que nombre d'économistes et de philanthropes ont particulièrement recommandé, et que l'opinion publique paraît accueillir, c'est d'étendre les avantages de l'association industrielle jusqu'à l'ouvrier, auquel pourrait être accordée une part plus ou moins considérable, en raison de sa capacité et de sa conduite, dans les bénéfices de l'établissement auquel il appartient. Ainsi rattaché directement au succès général de la fabrique, l'*ouvrier-associé* trouverait dans l'éventualité de ce profit un stimulant qui compenserait largement pour le maître le surcroît de dépenses qu'il entraînerait, et, dans tous les cas, par ce système tomberaient infailliblement toutes les causes réelles ou imaginaires de coalition et de révolte. Déjà nombre d'établissements l'ont mis en pratique: nous citerons entre autres l'organisation des mines de Cornouailles; la répartition du gain entre les armateurs et les équipages de bâtiments baleiniers, en Angleterre, ainsi que celle du produit de la pêche sur les côtes méridionales de ce pays. Pareil fait se produit aussi parmi les Grecs modernes, particulièrement pour ce qui concerne l'exploitation des terres par association. Espérons que cette importante modification dans le rapport du maître et du salarié, sera accueillie et pratiquée parmi nous.

(Traducteur.)

## CHAPITRE V.

## ÉMIGRATION.

Circonstances qui peuvent rendre les émigrations désirables. — Les gouvernements doivent-ils intervenir dans les émigrations? — Associations pour favoriser l'émigration. — Établissements du Sud de l'Afrique. — Émigrants d'Angleterre, 1820 à 1834. — Arrivée des Émigrants à Québec, à New-York, 1829 à 1854. — Déportation à la Nouvelle-Galles du Sud. — Colonies anglaises d'Amérique, proposées comme lieu de déportation. — Nombre de condamnés transférés, 1825 à 1833. — Colonie de condamnés (*Convict-Establishment*) aux Bermudes. — NOTES. *Effet immédiat des machines sur le sort de l'ouvrier.* — *Botany-Bay.* — *Laissez faire et Laissez passer.* — *Établissement pénitentiaire à Lausanne.* — *Émigrations, Émigrants.*

Tout mouvement progressif d'un peuple dans les arts de la vie amène infailliblement, dans l'emploi de ses forces industrielles, des modifications qui, par cela seul qu'elles compromettent les intérêts de certaines classes, peuvent, au point de vue individuel, être considérées comme un mal, mais qui, pour le pays en général, deviennent toujours une source de bien-être et de prospérité.

L'invention du métier-mécanique, source principale de la puissance productive de l'Angleterre, a certainement été fatale, et l'est encore aujourd'hui peut-être, à un grand nombre de tisserands à la main, qui ne sauraient attendre qu'une autre industrie ait utilisé de nouveau tant de bras devenus

inactifs, sans avoir à subir une foule d'inconvénients, dont le moindre est d'être contraints, sous peine de rester sans travaux, de se soumettre à des salaires chétifs et insuffisants (1).

En pareil cas, l'intervention du gouvernement, dirigeant ou sanctionnant de son autorité un plan vaste et bien conçu d'émigration, pourrait, à n'en

(1) EFFET IMMÉDIAT DES MACHINES SUR LE SORT DE L'OUVRIER. —

On a tant dit sur et pour les machines, dont personne ne révoque plus en doute l'avantage, que ce serait tomber dans le lieu commun que d'en exalter aujourd'hui l'influence bienfaitrice; bienfaitrice, c'est le mot, quant au résultat final qu'elles amènent pour la société en général, mais ce ne l'est assurément pas, quant aux effets immédiats qui en résultent pour les ouvriers dont elles viennent supprimer le travail, et, partant, les moyens d'existence. Au lieu donc de nous arrêter à mettre en évidence l'indispensabilité des machines, qu'il nous soit permis de proposer, timidement si l'on veut, les conditions auxquelles pourrait être subordonnée la fabrication, la mise en œuvre des machines à venir; car, Dieu le sait, il en viendra bien d'autres.

Il est évident que toute nouvelle machine accroît la richesse sociale, et cela en raison directe de sa productivité. Or, la prévoyance sociale ne pourrait-elle s'étendre jusqu'à consacrer une partie de ce surplus de création de richesse, à assurer l'existence des ouvriers que le nouveau procédé a privés de travail; à leur enseigner un nouveau métier; à leur ménager, enfin, cette transition d'un travail à un autre, sans trop de préjudice pour leur estomac? — Lorsqu'après la guerre un gouvernement désarme et licencie quelque corps d'armée, au soldat qu'il renvoie dans ses foyers il assure le coucher et le pain, sur la route, et cette prévoyance légale accompagne ce dernier jusqu'à sa rentrée dans le village. Eh bien! le producteur, l'ouvrier, est certes aussi bien membre de la grande famille sociale que le soldat, l'homme de la guerre; et il n'est sans doute pas déraisonnable d'exprimer le vœu que l'existence des travailleurs n'ait pas à souffrir, au moins, du mouvement progressif de l'industrie, source de richesse et de bien-être pour la masse de la population, voire même pour maintes gens qui ne travaillent pas.

Combinée avec le Comité central dont M. Porter propose plus bas l'établissement, cette mesure, nous le croyons du moins, aurait une

pas douter, remédier en grande partie au mal. Ce mal, dira-t-on, n'est que transitoire: l'accroissement de la richesse publique et la demande sur d'autres points, de ces mêmes travailleurs, demande qu'auront accrue les nouveaux procédés mécaniques eux-mêmes, suffiront pour ramener promptement les choses à l'état normal, et rendre au travail tous les bras inoccupés. Cela est vrai; mais quelque fondées que paraissent ces considérations, la misère, tant

---

excellente influence sur la condition de l'ouvrier, en même temps qu'elle serait une garantie de sécurité pour la société en général; au surplus, l'une des mesures les plus efficaces serait d'avoir toujours, dans le voisinage des lieux de grande fabrique, quelques grands travaux d'utilité publique à exécuter: ils pourraient utilement, aux époques de malaise, se rendre les bras oisifs. Déjà l'on a pu juger de l'excellent résultat qu'a eu une semblable mesure, à Lyon, ville si intéressante par son immense population manufacturière. L'atelier ouvert aux Brotteaux, pour la construction d'une digue, reçoit aujourd'hui tous les ouvriers sans travail qui s'y présentent. On en compte déjà (décembre 1856) plus de 500, auxquels est alloué un salaire de 1 fr. 50 c. à 2 fr. par jour: plus tard, il pourra, dit-on, en recevoir jusqu'à 10,000

(Traducteur.)

4 janvier 1857. — S'il est une mesure qui puisse populariser un règne, et honorer le ministre sous l'influence duquel elle a été conçue, c'est celle qu'au nom du roi vient de proposer aux Chambres M. le comte Duchâtel, ministre des finances (*Création d'un fonds permanent, pour travaux publics extraordinaires, formé en partie des réserves de l'amortissement*). Ainsi, pour me servir des expressions d'un jeune mais profond publiciste, se trouve fondée la liste civile du peuple, de l'ouvrier: ainsi commence à se former cette haute prévoyance sociale, qui, espérons-le, s'étendra un jour, d'une manière plus directe encore, sur toutes les classes de travailleurs. — Quant à présent, bornons-nous à observer que cette mesure d'amélioration éminemment populaire est à 8 jours de date du nouvel attentat dirigé contre le roi par le bras d'un forcené, sorti, comme son devancier, des classes ouvrières. . . . C'est répondre avec humanité, dignité et grandeur, à un tel excès d'égoïsme et de perversité.

(Traducteur.)

qu'elle dure, n'en est pas moins misère: l'expérience a prouvé que les classes inférieures passent difficilement, et toujours malgré elles, d'un travail auquel elles ont été exercées de longue main à de nouveaux travaux; et que cette oisiveté forcée, à laquelle elles se trouvent pour un temps condamnées, ne devient que trop aisément pour elles un état habituel. Dès ce moment, ces malheureux deviennent pour la société un véritable fléau, et leur misère sert bientôt de prétexte aux déclamateurs rétrogrades, toujours prêts à prouver que les progrès sociaux s'achètent au prix de sacrifices bien supérieurs aux avantages qu'ils procurent, si toutefois ils veulent bien nous accorder que les résultats obtenus soient de véritables avantages.

Nous le répétons, si, au moment où se tarissent les secours ordinaires du travail, l'autorité présentait aux travailleurs, non encore découragés, quelque plan d'émigration conçu avec prévoyance et habileté, il est très probable que la plupart d'entre eux accepteraient l'offre avec empressement et gratitude. En mettant un terme à leur position critique, leur départ laisserait ainsi le champ libre aux autres travailleurs, et assurerait en conséquence, à ces derniers, beaucoup plus de chances de bien-être. On se demande toutefois si cette sollicitude du gouvernement ne pourrait pas être mieux employée encore, dans l'intérêt de tous; si, par exemple, il ne conviendrait pas d'établir, dans la métropole, un comité central chargé de recevoir à la fois et les demandes

de travaux, adressées par les communes au nom de leurs travailleurs en détresse, et les demandes de bras, faites par les manufactures, les usines, la culture, etc. — Certes, ces mouvements de travailleurs, d'un point à l'autre du pays, conformément aux besoins de l'industrie, seraient bien moins coûteux à l'État que de nombreuses et lointaines émigrations, toujours accompagnées de chances défavorables, toujours douloureuses pour l'homme que des liens d'affection, de parenté ou d'association, attachent invinciblement au sol du pays (1). Le temps et les circonstances peuvent survenir toutefois, où tel district ne pourrait trouver à épancher, sur une province voisine, son trop-plein de forces industrielles (2), et c'est alors que la nation ferait une véritable économie en facilitant l'émigration, et en

(1) Un établissement lointain présente toujours, surtout aux hommes des classes inférieures, une apparence de difficultés et d'incertitudes. Ils n'accueillent qu'avec une extrême défiance tout ce qu'on leur dit du haut prix du travail et du bas prix des terres, et redoutent de se livrer à la merci d'entrepreneurs avides et intéressés. Puis il faut traverser les mers, et voilà une barrière insurmontable à leur retour; car qui les défraiera pour ce retour? Enfin, à moins que l'esprit aventurier d'entreprise ne vienne aiguillonner les besoins de la misère, ils aimeront mieux souffrir où ils sont, que d'aller chercher au loin de nouvelles calamités. (*Malthus*, liv. 3, chap. 4.)

(2) Les commissaires de la loi des pauvres ont eu, dans ces derniers temps, occasion de mettre en pratique le plan que nous venons de proposer. Par leur intervention, un grand nombre de journaliers-agriculteurs, sans emploi, des comtés de Buckingham et de Bedford, ont été dirigés sur le Lancashire, où ils ont immédiatement trouvé du travail.

en dirigeant le cours de manière à ajouter encore à la force et à la prospérité du pays.

Les gouvernements qui se sont succédé en Angleterre n'ont que trop envisagé cette question au point de vue du *laissez faire*. Ce principe, qui laisse livré à lui-même, malade ou non, l'organisme social, peut et doit peut-être, à la fin, prédominer chez tous les peuples, au fur et à mesure de leur développement intellectuel (1), mais si c'est une remarque triviale

(1) LAISSEZ FAIRE ET LAISSEZ PASSER. — Nous irons plus loin que M. Porter, dans l'expression du doute qu'il émet, relativement à la future prédominance du principe du *Laissez faire et laissez passer*. Il est peu probable, en effet, que l'avenir politique soit exclusivement dévolu à un système qui désarme et annule le pouvoir : comme tous les moyens et arguments philosophiques et révolutionnaires, ce principe n'a été et n'a pu être qu'une arme pour le combat, en vue de l'ancienne organisation politique : c'est ainsi qu'à la royauté de droit divin a été opposée la souveraineté du peuple : à l'orthodoxie catholique, la tolérance, ou plutôt l'indifférence religieuse ; aux maîtrises, jurandes et monopoles, la libre concurrence commerciale. C'est ainsi encore, si l'on veut, qu'au fronton de notre temple législatif ont été inscrits les mots *défiance et contrôle*, en haine de l'ancien pouvoir absolu. . . . — Loin de nous la pensée, cependant, que le *contrôle* doive cesser de se placer à côté des actes du gouvernement. Légitimement acquis à nos institutions, ce droit en est désormais inséparable, et ne saurait être vicieux qu'autant qu'en prévenant le mal, il ôterait au premier, comme cela s'est vu plus d'une fois de nos temps, la possibilité de faire même le bien. . . . Enfin, *défiance, lutte et contrôle*, toutes ces armes, sans doute, ont été bonnes, et, avec la grâce de Dieu, ont fait rude et utile guerre, ces cinquante années durant ; mais des moyens de lutte ne sauraient, après tout, être des voies d'organisation ; ce serait prendre les *moyens* pour la *fin*, et éluder la question au lieu de la résoudre. Le combat fini (et notre conviction est que nos temps le voient s'achever), nous ne pensons pas que la société puisse, en politique, non plus qu'en morale, non plus qu'en religion, s'en tenir au *laissez faire et laissez passer* ; on ne saurait assévir la so-

de vérité que les gouvernements sont institués dans l'intérêt des peuples, cela veut dire apparemment que le devoir des gouvernants est de prévenir les calamités intestines, avec autant de soin qu'ils en pourraient mettre à repousser les attaques étrangères.

L'Angleterre n'a pas eu beaucoup à se féliciter de ses essais de colonisation. A l'exception de ses établissements pénitentiaires en *Australasie*, et de ceux de *Sierra-Leone*, qui ont le même caractère, toutes nos colonies ont été le fruit de la conquête; et, sauf quelques faibles subsides, arrachés au parlement par l'impérieuse nécessité, sauf quelques efforts stériles, le gouvernement n'a rien fait pour elles, durant ces 15 dernières années. Récemment encore, nous avons vu des associations particulières, propager, encourager l'émigration, le tout pour leur plus grand avantage, sans que le gouvernement ait fait autre chose que de leur vendre des terres, qui, s'il ne s'en était ainsi débarrassé, auraient bien pu rester pendant des siècles livrées à la stérilité du désert.

Long et retentissant a été le cri de détresse des classes laborieuses, pendant la première partie de ce siècle, et cependant il était bien moins causé par

ciété sur une *négation*. Notre époque, en un mot, cherche son *affirmation*; elle appelle, avec une hiérarchie fondée sur le mérite et le travail, une reconstitution puissante, intelligente et unitaire. A cet égard, reconnaissons-le, le mouvement est donné. . . . Il se continuera, pour la gloire de notre pays initiateur, comme pour le bonheur du monde.

(Traducteur.)

le manque de travaux que par la cherté des denrées; car, dans le premier cas, les rangs de l'armée se sont facilement ouverts aux travailleurs inactifs. Aussi, au retour de la paix, cette masse d'hommes que la guerre avait absorbés, venant à retomber de tout son poids sur la société que vint, pour comble de maux, affamer la disette, l'excès du mal fut tel que le gouvernement résolut, en 1820, d'ouvrir les voies de l'émigration à cette surabondance de travailleurs. Le tableau suivant présente le chiffre des émigrants, qui, de 1820 à 1834, ont quitté la Grande-Bretagne, ainsi que le lieu de leur destination.

ANNÉES.	COLONIES	ÉTATS-UNIS.	CAP	Établissements	TOTAUX.
	ANGLAISES DE L'AMÉRIQUE (Nord).		de BONNE- ESPÉRANCE.	de de l'Australasie.	
1820	17,921		1,063	»	18,984
1821	12,470		404	320	13,194
1822	11,282		192	875	12,549
1823	8,133		184	543	8,860
1824	7,511		119	780	8,210
1825	8,741		114	485	9,340
1826	12,818		116	903	13,857
1827	12,648		114	715	13,477
1828	12,084		135	1,056	13,275
1829	13,607		197	2,016	15,820
1830	30,574		204	1,242	32,020
1831	49,585		58	423	49,864
1832	66,359	52,980	202	3,792	103,513
1833	28,808	29,225	517	4,134	62,684
1834	40,060	53,074	288	2,800	76,222
	427,458		3,907	20,084	451,449

Ce tableau, formé d'après des documents fournis

par la douane, semble, à ce titre, devoir mériter toute confiance; cependant d'autres renseignements, également authentiques, élèvent à un chiffre beaucoup plus haut, pour les seules villes de Québec et de New-York, le nombre des émigrants d'Angleterre, de 1829 à 1834. On en jugera par le tableau suivant, formé sur les renseignements transmis par l'agent principal de la compagnie d'émigration, dans la première de ces villes, et par le conseil anglais à New-York.

*Nombre d'Émigrants venus d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, à Québec et à New-York, de 1829 à 1834.*

	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.
A Québec . . . . . <small>(Quelques centaines d'émigrants viennent aussi de la Nouvelle-Écosse, etc.)</small>	15,945	28,000	50,265	51,746	21,752	30,933
A New-York . . . . .	11,501	21,431	22,607	28,283	16,100	26,540
	27,446	49,431	72,872	80,029	37,852	57,473

Comme développement de ce tableau, nous ajouterons les détails suivants sur ce chiffre de 30,933 émigrants, arrivés à Québec en 1834.

Sur ce nombre, on comptait 13,565 hommes et 9,687 femmes : le reste se composait d'enfants des deux sexes au-dessous de quatorze ans.

29,000 émigrants environ avaient fait le passage à leurs frais (c'est en mai et juin que se font les plus forts arrivages); les 1,900 autres avaient émigré aux frais de la commune.

Enfin, nous indiquerons, toujours d'après les renseignements les plus positifs, les diverses localités où se sont répartis ces colons.

## BAS CANADA.

Ville et district de Québec . . . . .	1,500	} 4,090
District des Trois-Rivières . . . . .	350	
Dito de Saint-François et Territoire de l'Est . . . . .	640	
Ville et district de Montréal . . . . .	1,200	
District d'Ottawa . . . . .	400	

## HAUT CANADA.

Districts d'Ottawa, Bathurst, Midland et de l'Est, jusqu'à Kingston inclus . . . . .	1,000	} 22,210
District de Newcastle, dans les environs de Bay of Quinte . . . . .	2,650	
District de Toronto and Horne, à l'exclusion des établissements voisins du lac Simco . . . . .	8,000	
Hamilton, Guelph et Huron, et environs . . . . .	2,660	
Frontière et district de Niagara, ligue du canal de Welland, et bords du lac Ontario à Hamilton . . . . .	3,300	
Etablissements des rives de l'Érié jusqu'au lac Saint-Clair . . . . .	4,600	

Morts du choléra dans les Haut et Bas Canada . . . . .	800	} 4,633
Repartis pour l'Angleterre . . . . .	350	
Passés aux États-Unis . . . . .	3,483	

TOTAL . . . . . 30,933

M. Buchanan, l'un des agents les plus intelligents et les plus dévoués du gouvernement anglais, au Canada, et parfaitement en position d'apprécier

l'état des choses, n'évalue pas à moins de 25 millions le capital importé, en 1834, par cette masse de colons. Nombre d'agriculteurs (un entre autres, qui s'est établi près de Bytown sur l'Ottawa, avec 52 têtes de bétail) y avaient transporté des chevaux et du bétail des meilleures races d'Angleterre. Tous ceux qui étaient en état de travailler trouvèrent à s'employer immédiatement, et cela avec des bénéfices assez larges, assez certains, pour qu'il ne tînt qu'à eux de s'assurer, par leur industrie, une existence convenable et heureuse.

Quant aux 1,892 émigrants partis en 1834, aux frais des paroisses, presque tous sortaient du Hampshire et des comtés de Sussex et de Norfolk, et l'on apprend, avec intérêt, d'après les détails donnés par M. Buchanan, que, généralement bien pourvus de toutes choses, ils ne furent jamais à charge ni aux sociétés de charité, ni à leurs compatriotes, dont l'empressement à secourir leurs frères émigrés est du reste admirable. (Voir à la fin du chapitre, la note *Émigrants*.)

La plupart des émigrants d'Angleterre qui débarquent à New-York, loin de rester aux États-Unis (1), prennent la route du Haut-Canada, en évitant le fleuve Saint-Laurent, dont la navigation, près de

(1) M. Porter a été mal informé : il arrive au contraire que beaucoup d'émigrants se rendant au Canada, passent et résident aux États-Unis.  
(Traducteur.)

son embouchure, est pénible et dangereuse pendant les derniers mois. A cette époque de l'année on a compté jusqu'à 17 bâtiments qui s'y sont perdus, et 730 personnes y ont péri (1); à la vérité, ces pertes considérables sont bien moins dues aux dangers de la navigation, qu'à l'usage général et excessif des liqueurs fortes, parmi les marins anglais, abus qui, à la honte de ces derniers, contraste singulièrement avec la sobriété des matelots américains.

Il est un autre genre d'émigration, qui diffère complètement de celle dont nous venons de parler, en ce qu'elle n'est plus comme elle, libre et spontanée, nous voulons dire la déportation (*transportation*) des criminels. Indépendamment du grand but final de tout châtement, la réparation et l'exemple, le seul objet que semble avoir eu en vue le gouvernement, dans nos établissements pénitentiaires, a été de mettre hors d'état de nuire à leurs semblables des hommes dont l'énergie passionnelle, bien dirigée, eût pu contribuer efficacement au progrès

(1) De 1811 à 1851, on a construit sur les bords du Mississippi plus de 800 bateaux à vapeur. Dans cet espace de temps, 150 environ se sont perdus, brisés pour la plupart contre des *snags*, troncs d'arbres qui se tiennent presque droits dans le courant, avec leurs racines fixées au fond. — On prévient en partie aujourd'hui ce danger en ménageant à l'avant du bâtiment à vapeur un espace bien calfaté, de sorte que si le bateau, donnant sur un *snag*, se perce à l'avant, l'eau ne peut envahir immédiatement le bâtiment et le couler bas.  
(Traducteur.)



social. Il semble que ce but, une fois atteint, le pouvoir se sente comme déchargé de toute responsabilité; son œuvre est faite, et si d'aventure les établissements qui se sont ainsi recrutés de criminels deviennent d'importantes colonies, il faut bien reconnaître que ce résultat n'est pas dû à l'intervention de l'autorité, qui, en pareille circonstance encore, se retranche dans le principe négatif du *laissez faire*.

Non, *tout* le bien possible n'est pas fait, par cela seul qu'on a retranché du corps social quelques membres gangrenés; et s'il est nécessaire de rejeter du sein des cités les matières nuisibles qui sans cesse s'y amassent, nous présumerions mal de l'intelligence de ceux qui se borneraient, après en avoir éloigné la masse, à laisser inerte et improductif un agent qui peut devenir une source féconde de richesses. Et cependant qu'a-t-on fait autre chose à l'égard de ces criminels qu'on envoie à grands frais de l'autre côté du globe? — Leur éloignement sans doute est salutaire pour la société qu'ils lésaient, et utile à la colonie qu'ils vont peupler, mais tout en conservant le système de déportation, il nous sera facile de démontrer qu'on en pourrait tirer des résultats plus moraux et plus avantageux.

Et d'abord, on s'explique difficilement le choix d'une localité aussi éloignée que celle où l'on transporte les condamnés (Nouvelle-Galles Méridionale,

en Australie) (1). Qu'un pays qui, comme l'Angleterre, possède, à un mois de ses rives, d'immenses et fertiles contrées, envoie ses criminels sur une terre que nos vaisseaux ne peuvent atteindre qu'au bout de plusieurs mois, décuplant ainsi les frais de transport; c'est un fait qui exige, pour sa justification, des raisons plus solides que celles dont on s'est appuyé jusqu'ici. Dira-t-on que la distance garantit ici la détention des condamnés? — On peut avancer sans crainte qu'une troupe de déportés, conduits à quelques centaines de milles, dans l'intérieur de l'Amérique du Nord, trouveraient tout autant de

(1) BOTANY-BAY. — La découverte d'une vaste terre aux extrémités de l'Océan Pacifique, les rapports de Cook, la beauté et la richesse de Botany-Bay, vantées par Bank et Solander, déterminèrent le gouvernement Britannique à fonder une colonie sur cette terre lointaine. La perspicacité anglaise présentait déjà toute l'importance que présenterait plus tard un établissement, au milieu de ces vastes régions encore peu fréquentées par les navigateurs; et son instinct ne l'a pas trompée.

Ce fut le 13 mai 1787 que la flotte mit à la voile; et vint, après une traversée de huit mois, prendre possession d'un nouveau royaume de plus de trois cent mille lieues carrées, c'est-à-dire vingt fois plus grand que les Iles-Britanniques.

La nouvelle colonie se composait de 1,040 personnes, dont 775 déportées pour crime de vol.

Que l'on se représente cette poignée d'individus, à plus de 5,500 lieues de leur patrie, abordant une terre inconnue qu'ils croient trouver couverte d'une riche végétation, et ne rencontrant qu'un sol aride; ayant à lutter à la fois contre la disette et les privations de tout genre, contre l'avidité, la paresse et l'insubordination d'êtres corrompus, et l'on aura quelque idée de l'origine des colonies anglaises aux terres australes. Et cependant, cinq années de l'administration du gouverneur Philipp suffirent pour surmonter ces obstacles; mais aussi il faut dire que l'Angleterre avait bien choisi l'homme

difficultés à s'évader, qu'ils en peuvent rencontrer maintenant en Australie, placés qu'ils sont nécessairement sur les côtes. A défaut de cet avantage, il nous reste donc à chercher s'il en est quelque autre qui soit de nature à faire préférer les établissements de la Nouvelle-Galles, tels qu'ils sont, à ce que pourraient devenir des colonies pénitentiaires, dans le Canada, par exemple.

D'après ce que nous savons de la nature du pays, il ne paraît pas que l'Australie puisse jamais devenir une contrée agricole. Les longues sécheresses qui y

auquel elle confiait l'espoir de sa puissance dans l'Australie. Il sut, par un gouvernement paternel et vigilant, inspirer l'amour du travail et de la vertu à plusieurs déportés, et dans ces derniers était tout l'avenir du nouvel établissement. L'émancipation et des terres, accordées à ceux dont la conduite était la meilleure, furent un puissant encouragement au progrès moral de la colonie; et bientôt les punitions qui, dans les premiers mois, avaient été fréquentes, diminuèrent de plus en plus, bien que le nombre des déportés s'accrût sans cesse par de nouveaux envois de la mère-patrie. Si aux obstacles dont nous avons déjà parlé, et qui étaient inhérents au sol et à la nature des nouveaux colons, on ajoute les préventions défavorables qui régnerent longtemps en Angleterre au sujet de cette colonie (ce qui mettait obstacle à l'émigration volontaire), on comprendra difficilement qu'avec aussi peu de moyens, et en si peu de temps, l'établissement austral ait pu parvenir à ce degré de prospérité relative. C'est que le génie de l'activité pacifique est si puissant! — Espérons que les chefs des gouvernements comprendront chaque jour davantage combien il importe de ne pas épuiser en de vains préparatifs de guerre, des forces précieuses, qui, associées, et employées à favoriser le développement de l'industrie, pourront contribuer puissamment à combler l'abîme de la misère publique.

Voir, au reste, à ce sujet, les travaux qu'a donnés, sur la théorie de la déportation en général, M. Jules de la Pilorgerie.

(Traducteur.)

régner, l'aridité constante du sol, éloignent tout espoir à cet égard: jamais cette contrée ne sera que pauvrement peuplée; et, bien que nombre de colons épars çà et là soient parvenus à s'y créer une sorte de richesse, par l'exploitation des condamnés, il n'est nullement probable que la colonie puisse jamais s'élever, ni sous le rapport de la richesse, ni sous celui de la population, à l'importance des possessions anglaises du nord de l'Amérique.

Le nombre total d'habitants européens ou descendants d'Européens, de la Nouvelle-Galles Méridionale, n'était, en 1833, que de 60,794, c'est-à-dire un peu plus seulement que ce qu'il partit cette même année d'émigrants volontaires, des ports de la Grande-Bretagne, pour aller rejoindre, dans le nord de l'Amérique, un demi-million de leurs concitoyens. Sur ce nombre de 60,794, on comptait 24,543 *convicts*, à l'état de châtement; plus, beaucoup d'autres, graciés, ou dont le temps était expiré; et enfin quelques milliers d'habitants libres. Un noyau aussi faible vaut-il la peine de sacrifier des trésors pour le développer, tandis qu'en transportant les condamnés sur un point plus rapproché de la mère-patrie, on pourrait rendre leur détention beaucoup plus profitable à la société et à eux-mêmes? — Si l'on objecte qu'il peut y avoir danger à mêler de pareils éléments à nos colonies (et l'objection pa-

rait fondée) (1), nous répondrons que ce contact, eu égard à la nature du pays et aux seuls travaux qu'il permet, est précisément inévitable en Australie, tandis que dans le Nouveau-Brunswick ou au Canada, pays où il y a pour des siècles de travaux, il serait facile d'employer ces condamnés à de grandes entreprises industrielles, qui compenseraient, et bien au-delà, les frais énormes de déportation et d'entretien; et cela, sans être aucunement obligé de les mettre en contact immédiat avec les rares habitants des frontières. Que de terres à défricher, sur ces limites de la civilisation! que de routes, de canaux à tracer, à creuser, de ponts à jeter, de bâtiments à faire surgir de terre! — Or, si cette foule de travailleurs-condamnés, transformés en légions de pionniers, préparaient ainsi la voie aux flots d'émigrants qu'entraîne sans cesse vers les rives du Nouveau-Monde l'afflux de la civilisation, on conçoit tout de suite les immenses avantages que retireraient de leurs labeurs, et ces émigrants, qui, dès leur arrivée, ont à vaincre les obstacles du désert, et le pays, qui trouverait d'immenses capitaux dans ces terres ainsi améliorées, et les *convicts* eux-

(1) « En vidant vos prisons dans nos villes, s'écriait Franklin; en faisant de nos terres l'égoût des vices dont les vieilles sociétés de l'Europe ne peuvent se garantir, vous nous avez fait un outrage dont les mœurs agrestes et pures des colons auraient dû les garantir.... Ah! que diriez-vous si nous vous envoyions des serpents à sonnettes? »

(Traducteur.)

mêmes enfin, qu'un ciel plus doux, une vie meilleure, le voisinage de la patrie, et l'espoir d'y rentrer un jour, amèneraient sans doute à des sentiments plus moraux.

Le tableau suivant présente le chiffre annuel des *convicts*, déportés d'Angleterre aux terres australes, de 1825 à 1833 inclus.

ANNÉES,	ANGLAIS		IRLANDAIS		TOTAUX.
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
1825	764	140	901	111	1,916
1826	679	»	1,036	100	1,815
1827	1,239	342	846	160	2,587
1828	1,589	179	752	192	2,712
1829	2,008	319	1,163	174	3,664
1830	2,096	128	685	316	3,225
1831	1,437	206	692	298	2,633
1832	1,810	248	928	133	3,119
1833	2,719	377	794	261	4,151
	14,341	1959	7,797	1,745	25,822

Ce qui donne une moyenne de 2,869 *convicts* par an. Le chiffre total de ceux de *Van-Diemen* en 1832, était de 9,884, et si l'on établit pour les deux colonies le même rapport, la déportation à Van-Diemen doit avoir été, par an, de 1,709 condamnés, faisant en tout 4,578 individus des deux sexes. En partageant maintenant ce nombre par moitié, l'on pourra évaluer à 3,700 le chiffre des travailleurs qu'il pré-

sente. Or, une pareille masse d'ouvriers, s'accroissant d'autant chaque année, suffirait certainement, sous une habile direction, à assurer les résultats avantageux que nous signalions tout à l'heure. Mais il y a plus, ces mêmes résultats accéléreraient infailliblement le mouvement de l'émigration, et il n'est pas un arpent de terre, ainsi préparé à recevoir la culture et la vie, qui ne trouvât promptement son acheteur (1).

Un fait malheureusement certain, c'est que l'Angleterre ne trouverait que trop facilement, dans sa population, un nombre suffisant de *convicts* pour peupler ces établissements : nos villes populeuses, et surtout la capitale, regorgent d'individus dont la vie n'est qu'un long attentat à la propriété. Voleurs famés, et parfaitement connus des geôliers et de la police, ils partagent leur existence entre les prisons et le crime; et l'on serait fort embarrassé de dire où et quand ils sont le plus coupables. En effet, pendant que l'État, contraint de les séquestrer, les nour-

(1) VENTES DES TERRES AUX ÉTATS-UNIS.—Le gouvernement des États-Unis a ainsi livré à l'émigration, qui s'avance chaque jour de plus en plus dans les contrées de l'Ouest, près de 14 millions d'hectares, au prix de 220 millions de francs (environ 15 fr. 70 c. par hectare), et cela en l'espace de 15 ans (1820 à 1835).—Aussitôt qu'est terminé l'arpentage des terres dont le congrès a résolu la vente, les lots sont mis en vente publique, au plus offrant, au minimum d'un dollar 1/4 par acre (16 fr. 48 c. par hectare). Si à ce prix il ne se trouve pas d'acquéreur, on recommence l'encan sur la mise à prix d'un dollar, et ainsi de suite en baissant chaque fois d'un quart de dollar.

(Traducteur.)

rit et les entretient, plus confortablement, à coup sûr, que ne pourraient le faire pour eux-mêmes nos pauvres et honnêtes ouvriers, leur unique occupation, en retour, est de se perfectionner dans le crime, tantôt en l'apprenant des plus vicieux, tantôt en l'enseignant aux moins expérimentés; car il faut le dire à la honte de la plupart de nos établissements pénitentiaires, qui semblent être l'enseignement mutuel du vice, tel jeune homme qui a pu céder à l'entraînement du moment, risque presque toujours, dès qu'il a mis le pied dans la geôle, de devenir un coquin achevé (1).

(1) ÉTABLISS. PÉNITENTIAIRES.—La réforme des prisons est l'un des besoins les plus pressants de l'époque, l'une des améliorations que réclame le plus vivement l'opinion publique. Le ministère actuel, il faut le reconnaître, a donné à cette importante question sociale une attention toute particulière, et les mesures récentes qu'il a prises relativement aux bagnes, prouvent assez sa sollicitude à cet égard. C'est aux États-Unis surtout que la vieille Europe peut trouver des modèles d'établissements pénitentiaires; mais, sans aller chercher des lointains exemples, nous pouvons citer un établissement de ce genre, fondé tout près de nous, et que l'attention publique a déjà signalé.

La Suisse-Française est l'un des pays de l'Europe où la réforme des prisons est la plus avancée. Le système pénitentiaire y a été introduit dès 1825. Tout en laissant subsister, dans les limites convenables, la répression et l'intimidation, il a su y maintenir le principe d'amélioration morale pour le condamné. « Nous pensons, dit le journal *la Paix* (22 décembre 1836), dont nous extrayons les lignes suivantes, que nos lecteurs liront avec intérêt une lettre qui nous est adressée de Lausanne, sur le Pénitencier de cette ville, et qui fait connaître les règlements de cette maison. »

Lausanne, 15 décembre 1836.

« La maison pénitentiaire de Lausanne se compose de deux divisions distinctes de détenus, la *Force* et la *Correction*.

» Le nombre de détenus a peu varié depuis 10 ans; ce laps de temps

La manière dont ont été formés jusqu'ici, en Angleterre, les relevés statistiques de la justice criminelle, ne nous permet pas de déterminer d'une manière précise le nombre d'individus qui semblent s'être fait du crime une profession habituelle. Et à

a donné la moyenne de 60 à 80 détenus à la Force, dont 15 à 20 femmes, et 45 à 60 hommes ; à la Correction, 40 à 60 détenus, dans la même proportion de sexes.

» La division de la Force se compose de trois ateliers distincts ; le plus considérable renferme les tisserands, cardeurs et fileurs de laine ; l'autre, les cordonniers, et le troisième les menuisiers. . . .

» Au grand atelier est attaché un maître tisserand, pour la direction du travail ; au second, un maître cordonnier, qui à la fois surveille son atelier et celui du menuisier, lesquels se trouvent réunis dans le même local.

» Les femmes de cette division travaillent, sous la direction d'une surveillante, à divers ouvrages de couture et de filature.]]

» Dans les grands jours, le lever a lieu de 4 1/2 à 5 heures du matin ; chaque détenu, sous l'inspection de deux employés attachés à chaque atelier, est tenu de travailler immédiatement à approprier sa cellule ; ils font de même, à tour de rôle, pour les ateliers. A cet effet, une cloche à l'intérieur de la maison annonce le lever, et le détenu qui ne serait pas prêt ou n'aurait pas fait son lit, ou approprié sa cellule, à l'instant de l'ouverture, serait privé de la soupe du matin. Cet ouvrage terminé, on leur fait prendre l'air par une promenade d'une heure, dans les cours, jardins, clos, autour de la maison. Cette promenade se fait aussi le soir. Repos d'une heure dans les cellules après les repas du matin et de midi.

» La nourriture consiste en une livre et demie de pain par individu, un potage aux légumes verts ou secs, matin et soir ; et à midi des légumes accommodés, avec des fruits secs, suivant la saison. Le dimanche, à midi, une livre et demie de viande de bœuf, et un potage au riz. Les détenus de la Correction reçoivent, en sus de ceux de la Force, de la viande aussi le jeudi. Il y en a plusieurs qui font des économies sur le pain, dont on leur tient compte à la sortie ; ceux qui demandent plus que la ration, paient ce surplus par une retenue sur le produit de leur travail.

vrai dire, cette appréciation est fort difficile, eu égard à la coutume qu'ils ont de changer fréquem-

» Un bon ouvrier, y compris les économies, peut gagner de 80 à 100 fr. par année.

» Dans l'intérieur de l'établissement est une infirmerie pour les malades. Un médecin titré les visite chaque jour, et un détenu dont la conduite a inspiré la confiance remplit le rôle d'infirmier auprès des malades, et surveille le régime ordonné.

» Le détenu paresseux qui refuse de travailler est mis au pain et à l'eau. L'insubordination, la désobéissance, sont punies de la réclusion dans les cellules, au pain et à l'eau, sauf le régime ordinaire chaque troisième jour. Les fautes graves emportent la peine de la réclusion à la geôle, qu'on peut rendre obscure si le cas l'exige. Cette réclusion dure aussi long-temps que le coupable persiste dans sa résistance.

» Un pasteur du culte réformé, salarié par l'État, est spécialement attaché à l'établissement ; il fait l'éducation religieuse des détenus quand elle a été négligée, et il entretient leurs dispositions par de fréquentes visites et des conversations religieuses. Chacun d'eux a d'ailleurs des livres de piété à sa disposition, il en peut faire usage aux heures de repos dans sa cellule.

» On les réunit le dimanche et le jeudi pour entendre un sermon : cette réunion a lieu dans une chapelle qui existe dans la maison même. Ceux des détenus que le pasteur trouve dans des dispositions convenables sont admis à la communion les jours de fête.

» Un détenu dont la conduite a été sans reproche pendant le temps de sa détention, obtient pour chaque année un mois de grâce ; et, à son élargissement, un certificat de bonne conduite qui le recommande aux autorités de sa commune ou de la localité qu'il va habiter. Ils ne touchent de leur pécule que la somme nécessaire à leurs premiers besoins ; le surplus est envoyé aux pasteurs de leurs paroisses, qui en surveillent l'emploi.

» Le prêtre de l'Église catholique a libre entrée dans la maison de détention, pour remplir auprès de ceux qui professent sa religion les devoirs de sa vocation, mais il n'est pas salarié.

» La plus paternelle sollicitude est employée, et par l'administration, et par le pasteur de l'établissement, pour amener tous ces malheureux à un retour salutaire, et cependant, il faut le reconnaître, on a encore à déplorer de fréquentes récidives. » (Traducteur.)

ment de nom. On a bien cherché, dans les rapports au parlement (*Gaol>Returns*), à suppléer à ces renseignements, mais comme les tableaux présentent, confondus ensemble, et les débiteurs et les criminels, depuis le plus léger délit jusqu'au plus grave attentat, nous ne pouvons tirer aucune induction de ces documents. Il paraît pourtant que le sixième environ des criminels peuvent être considérés comme relaps; sur 100 de ces relaps, 56 avaient déjà comparu une première fois devant la justice; 20, deux fois; 9, trois fois; et 15, quatre fois ou plus.

Les *Gaol>Returns* de 1834 portent à près de 100,000 les individus condamnés cette année à la prison; sur ce nombre, 15,270 avaient déjà été repris de justice. Les délits, il est vrai, sont pour la plupart de bien peu d'importance; ce sont des rixes, tapages nocturnes, filouteries, ou infractions aux règlements de police, délits enfin qui n'emportent, le plus souvent, que quelques mois de détention; et cependant, toute légère qu'elle est, cette peine paraîtra bien grave, si l'on réfléchit que ce court séjour dans la prison suffit quelquefois à détruire, chez des hommes que l'éducation n'a pas développés, tout germe de sentiments moraux, tout frein d'influence religieuse. Ce fait appelle toute l'attention des législateurs, et s'il nous est permis d'exprimer ici notre sentiment à cet égard, nous dirons que le seul moyen de détruire, parmi les détenus, la funeste influence de l'exemple et des conseils du

vice, est de les séparer de tout contact extérieur, en les envoyant exécuter au loin de grands et utiles travaux; on enlèverait ainsi à la détention légale le caractère démoralisant, il faut le dire, que, contre son but, elle a eu jusqu'ici. C'est le cas de rappeler le sentiment récemment exprimé par le plus célèbre juge criminel de l'Angleterre, qui se demandait si l'autorité avait pleinement le droit d'infliger le châtimeut au crime, avant d'avoir fait tout ce qu'il était en son pouvoir pour le prévenir.

Depuis 1834, le gouvernement a formé aux *Bermudes* un établissement de *convicts* pour la construction d'une jetée et de quelques fortifications. On y compte actuellement 1,000 condamnés, qui, selon toute apparence, auront fini les travaux dans 3 ou 4 ans, et seront probablement alors transférés sur quelque autre chantier. Si l'expérience qu'on a faite en cette circonstance aux Bermudes est de tous points satisfaisante, il est permis de croire qu'elle pourrait être tentée avec plus de chances de succès sur le continent américain: nous en exprimons hautement le vœu, moins encore dans des vues d'accroissement de richesse sociale, que dans le désir ardent de voir s'améliorer le sort physique, intellectuel et moral des classes inférieures (1).

(1) EMIGRATIONS. — EMIGRANTS. — Sans doute, ainsi que le fait observer M. Porter, les nombreux émigrants qui vont chaque année peupler les parties déjà civilisées de l'Amérique du Nord, ne peuvent

manquer d'y recevoir accueil et protection de leurs compatriotes, ou des Américains eux-mêmes, toujours empressés d'accueillir l'étranger qui leur apporte une industrie utile et des habitudes laborieuses ; mais il est bon toutefois de prémunir contre le danger des émigrations irréflechies ceux (et le nombre n'en est que trop grand) qui, pour se dérober à la misère du sol natal, s'exposent sans ressource aucune, à aller recueillir sur une terre lointaine de plus cuisantes douleurs. Les relations les plus authentiques des établissements fondés en des contrées nouvelles, non encore défrichées, nous présentent ces tentatives comme accompagnées de dangers et d'obstacles plus graves que n'en eussent pu rencontrer dans la mère-patrie, ceux qui se résolurent à la quitter. L'aiguillon de la misère ne saurait suffire à faire de hardis pionniers ; et si l'enthousiasme religieux, la soif de l'or, et surtout un génie aventureux, n'avaient irrésistiblement poussé d'audacieux *settlers* (établisseurs) sur les rives de l'Amérique et jusque par-delà les monts Alleghany, il est à croire qu'aujourd'hui encore cette terre, maintenant si riche et si populeuse, serait déserte, ou livrée aux tribus errantes des peaux-rouges.

» Les parties de l'Amérique où les Anglais s'établirent, étant très peuplées, semblaient plus propres à l'établissement des nouvelles colonies. Celles-ci, cependant, éprouvèrent les plus grands obstacles : A la Virginie, où W. Raleigh et lord Delaware fondèrent un établissement de ce genre, trois tentatives successives échouèrent complètement. La moitié à peu près de la première colonie fut exterminée par les sauvages ; le reste, harassé, en proie à la famine, abandonna le pays et revint dans son ancienne patrie, sans ressource et sans espérance. Les autres colonies périrent de la même manière, et la dernière fut réduite, par la faim et la maladie, en l'espace de six mois, de 500 à 60.

» Les premiers colons puritains qui s'établirent dans la Nouvelle-Angleterre, étaient en très petit nombre. Ils y abordèrent dans une mauvaise saison, et vécurent entièrement des provisions qu'ils y avaient apportées. L'hiver fut prématuré et rigoureux. Le pays, couvert de forêts, fournissait fort peu de moyens de subsistance à une peuplade naissante ; le scorbut, le besoin, la rigueur du climat, en firent périr la moitié ; mais ceux qui survécurent ne se laissèrent point abatre : soutenus par leur courage et par la satisfaction de se voir soustraits à l'autorité, pour ce qui concernait leur conscience religieuse, ils forcèrent enfin cette terre sauvage à les nourrir. » (*Burke's America*, vol. 2, p. 144.)

Sans doute de pareilles calamités ne sont plus à redouter pour les

émigrants, aujourd'hui que la civilisation s'est étendue sur ces contrées, et que le Congrès américain a éloigné dans les parties les plus reculées de l'Ouest les tribus sauvages dont il a acheté les terres ; mais on ne saurait trop le dire, il ne peut y avoir d'émigration utile et fructueuse pour celui qui n'apporte pas sur ces terres nouvelles, la connaissance pratique d'une industrie spéciale, quelques ressources en argent, et surtout un esprit entreprenant, patient et laborieux. M. Flint donne les détails suivants sur les souffrances auxquelles une semblable imprévoyance n'expose que trop souvent les émigrants dans l'Ouest américain :

## DÉNUËMENT DES ÉMIGRANTS. — CINCINNATI.

Je trouvai à *Cincinnati* un grand nombre d'émigrants venus en partie des états du Nord, et presque tous dépourvus d'argent et de tout ce qui est indispensable pour un aussi long voyage. On eût dit qu'une fois arrivés sur cette terre de félicité, tout devait leur tomber en abondance. Plus malsain cette année que de coutume, l'automne avait développé parmi eux nombre de maladies ; des familles entières se trouvaient entassées dans une chambre souvent petite et incommode ; tous y souffraient, beaucoup y succombaient et étaient enterrés par charité. Il n'est pas de fléaux qui n'accablent ces malheureux ; souvent, c'étaient des veuves, des enfants, des orphelins, sans amis, sans argent, isolés sur la terre étrangère, au milieu d'une grande population dont ils semblaient devoir attendre commiseration et secours, mais chez laquelle de semblables scènes, devenues journalières, ne rencontraient plus qu'une froide et stérile pitié. Dans la première maison où je mis le pied ici, se trouvait une nombreuse famille du Maine ; tous étaient dans la même pièce ; le père se mourait et expira sous mes yeux ; étendue près de lui, sur le même grabat, sa femme était malade, et, soit terreur, soit épuisement, ne proféra pas un mot durant cette scène d'agonie ; à côté d'elle gisaient trois enfants, en proie à la fièvre ; et si l'on ajoute à ce tableau que ces malheureux, logés dans l'une des plus pauvres maisons de la ville, avaient vu partir jusqu'à leur dernier dollar, on pourra se faire une idée précise de leur misère. C'est un fait pénible à avouer, mais incontestable pourtant, que les brillants résultats de nos établissements de l'Ouest ne s'achètent le plus souvent qu'au prix de pareilles douleurs.

Le fait suivant me toucha plus vivement encore : on nous amena un dimanche, à *New-Madrid*, trois enfants dont on nous raconta ce qui suit : Comme leur père avait descendu le fleuve dans sa pirogue, il prit terre, avec ses trois enfants, par une nuit froide et neigeuse de

décembre, dans une île complètement déserte. Deux seules maisons se montraient au loin sur la rive opposée. Épuisé de fatigue, et sentant le besoin de ranimer ses forces, ou dominé peut-être par un désir d'intempérance qui n'est que trop commun parmi les populations de ces contrées, il résolut de se procurer de l'eau-de-vie : et malgré l'orage qui déjà menaçait, malgré les instantes prières de ses enfants, il traversa le fleuve pour aller renouveler sa provision, les laissant, tout en larmes, exposés, sur la rive déserte, aux coups de l'ouragan. A peine fut-il parti pour sa conquête, que le vent soufflant avec une nouvelle violence, fit chavirer l'esquif, et le malheureux fut noyé à la vue de ses enfants. Ces petits infortunés n'avaient pour se garantir de l'orage que les vêtements usés et déchirés qui leur couvraient à peine le corps, car leur père avait emporté avec lui la seule couverture qui leur restât ; sans feu, sans abri, ils ne possédaient pour toute nourriture qu'un peu de lard et de blé ; une neige abondante couvrit bientôt la terre, et c'est dans cette déplorable situation que la nuit vint envelopper de ses ténèbres ces pauvres abandonnés. C'étaient trois petites filles, dont l'aînée, âgée de six à sept ans seulement, était toutefois d'un courage et d'une intelligence peu ordinaires ; la seconde en avait quatre, et la plus jeune deux tout au plus. Rien de plus touchant que d'entendre la première raconter les angoisses qui la saisirent à la vue de leur abandon. Sa tendresse pour ses sœurs, et sa jeune intelligence, lui suggérèrent pourtant les moyens de les protéger : elle les fit d'abord s'entrelacer étroitement, puis les ayant, du mieux qu'elle put, recouvertes de branchages et de feuilles, elle se coucha tout auprès d'elles, les étreignant de ses bras, et cachant, leurs petits pieds nus sous ses propres vêtements. Ainsi se passa cette longue et funeste nuit, assez calme pour ses sœurs, mais affreuse pour elle, qui, effrayée et gelée de froid, ne put clore l'œil un instant, et garda tout le temps la position qu'elle avait prise. Dès les premiers rayons du jour, la plus petite se mit à pleurer de froid et de faim ; alors l'aînée coupa le lard cru par petits morceaux, et le leur fit mâcher avec quelques poignées de blé ; puis, afin de vaincre le froid qui les saisissait, elle les exhortait à se remuer, à s'agiter vivement, et leur en donnait elle-même l'exemple en se mettant à courir avec rapidité. Enfin, après cet exercice, elle les faisait manger de nouveau, employant ainsi tour à tour ce double moyen de conservation. La providence sembla veiller sur ces pauvres enfants, car dans la même journée quelques Indiens ayant pris terre sur la même rive, les y trouvèrent, et les emmenèrent avec eux à New-Madrid.

De pareils faits se sont plus d'une fois reproduits sur ces parages

déserts : le dernier étant d'une nature tout individuelle, ne saurait donner lieu à aucune conclusion utile ; mais quant au tableau que nous avons tracé plus haut, des souffrances des colons, ces faits nous semblent prouver mieux que tous les raisonnements possibles la nécessité de l'intervention des gouvernements dans les émigrations collectives, sinon pour les provoquer ou y mettre obstacle, au moins pour exercer à cet égard une action de haute prévoyance.

(Traducteur.)

#### RECENSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE, EN 1836.

La première partie de cet ouvrage avait déjà été livrée à l'impression, lorsque furent publiés les relevés du recensement de la population française, insérés au *Moniteur* du 1<sup>er</sup> janvier 1837. Nous n'avons donc pu les faire figurer dans le chapitre qui a trait directement à la population, mais nous les avons ajoutés à l'Appendice qui termine ce volume.



DEUXIÈME SECTION.

PRODUCTION.

---

I. AGRICULTURE. — II. MANUFACTURES.

III. MINES.

---

## DEUXIÈME SECTION.

### PRODUCTION.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### AGRICULTURE.

Importation de grains en Angleterre. — L'importation ne pourrait suffire à nourrir la population. — Accroissement présumé de la production agricole. — Absence de documents statistiques sur l'agriculture, en Angleterre. — Progrès en Ecosse. — *Inclosure bills* depuis 1760. — Importations, exportations et prix moyens du blé. — Loi des céréales de 1815. — Rapport au comité, sur la détresse agricole, en 1835. — Elévation des fermages depuis 1790. — Application des machines à vapeur au dessèchement des marais. — Les progrès de la production agricole ont-ils été en rapport avec l'accroissement de la population? — Terres cultivées, non cultivées et incultes en Angleterre. — La population excède probablement la production. — Influence, à cet égard, de l'établissement progressif des chemins de fer. — Evaluation du nombre de chevaux qu'ils peuvent économiser. — *NOTES : Influence des connaissances chimiques sur les arts agricole et manufacturier. — Céréales en France. — Os employés comme engrais. — Gelatines. — La vapeur. — Les chemins de fer. — Progrès agricoles en Angleterre, pendant la guerre.*

S'il est une question qui intéresse au plus haut degré la prospérité publique, c'est assurément celle de l'agriculture, base première de l'existence des peuples. On conçoit qu'un petit État, une faible colonie, puisse sans danger attendre d'un pays voisin la subsistance de ses habitants; mais il n'en saurait

être ainsi d'une nombreuse population. Il faudrait en effet deux fois autant de vaisseaux qu'il en entre chaque année dans nos ports, pour transporter en Angleterre seulement ( en supposant qu'on pût les tirer d'un pays voisin ) les grains que consomme sa population; et, à ce compte, la seule importation chez nous des produits agricoles n'exigerait rien moins que le concours de toute la marine marchande du monde.

Il sera facile de vérifier cette assertion, en multipliant la consommation annuelle moyenne de chaque individu par le chiffre de la population. Si elle est fondée, cette autre assertion le sera également, à savoir qu'un pays dont la population s'accroît rapidement doit faire des progrès équivalents en production (1); et, par contre, on peut avancer, sans hésitation, que toute décroissance dans la production alimentaire suspend le mouvement progressif de la population.

On a vu, dans le premier chapitre de cet ouvrage, que la population de la Grande-Bretagne s'est accrue, de 1801 à 1835, de près de 9 millions et demi, chiffre égal à celle de la seule Angleterre, en 1811 ( non compris le pays de Galles ). Un pareil fait suf-

(1) Équivalents, non; car la production, dans sa marche, reste toujours un peu en arrière de la population; c'est dans ce sens seulement que l'accroissement des subsistances peut être la mesure de celui de la population. (Traducteur.)

firait à lui seul pour prouver la vérité de l'assertion avancée plus haut, relativement à la production progressive, puisqu'il est notoire à tous que, malgré l'accroissement des besoins, le pays ne s'est pas vu contraint d'emprunter à la production étrangère les moyens d'alimenter cet énorme surcroît de population; et, à cet égard, les documents officiels de la douane suffiraient à prouver que les importations successives de blé qui ont eu lieu de 1800 à 1835 étaient bien au-dessous de ces besoins croissants de consommation.

De 1801 à 1810, en effet, la moyenne annuelle d'importation est de 600,946 *quarters* (1,742,743 hectolitres), ce qui, pour une population de 17,442,911 individus, ne donnerait à chacun d'eux, pour sa consommation annuelle, qu'un peu plus d'un *peck* (1). — Pour les dix années suivantes, cette moyenne d'importation n'ayant été que de 458,578 *quarters* (1,329,566 hectolitres), et la population s'étant, d'un autre côté, élevée à 19,870,589, cette faible part individuelle se réduit de près de moitié, et descend encore bien au-dessous pour les 15 dernières années, où l'importation s'est réduite de 534 à 400 mille *quarters*, tandis que le dernier recensement constatait, pour la même période, un accrois-

(1) Le *peck* est le quart du *bushel*, ou moins de 1/2 once; c'est-à-dire 544 1/2 pouces cubes anglais, ou encore, valeur métrique, près de 11 décimètres cubes. (Traducteur.)

sement de population de près de 6 millions d'habitants.

Plusieurs faits importants ressortent de cet exposé. Si l'Angleterre a pu rester ainsi, pour sa consommation, indépendante de l'étranger, il faut bien admettre que ses progrès agricoles ont été en raison directe de l'accroissement, fort rapide, nous venons de le voir, de sa population. En second lieu, il est à remarquer que ce n'est pas précisément à l'augmentation du nombre des travailleurs qu'il faut attribuer ces progrès, puisque de 1811 à 1835, où la population s'est accrue de près d'un million de familles, c'est-à-dire de 34 par 100, le nombre de celles qu'emploie l'agriculture ne s'est cependant accru que de 896 à 961,000, soit de 7  $\frac{1}{4}$  par 100. Nous croyons donc assigner à ces progrès leur véritable cause, en les attribuant à l'action qu'ont eue, sur l'industrie agricole, l'emploi de capitaux plus nombreux, les dessèchements des marais, l'alternance des récoltes substituée aux jachères, les engrais perfectionnés (1), et enfin une foule de nouveaux pro-

(1) L'emploi des os broyés comme engrais s'introduisit en 1800, mais il n'est devenu d'un usage général que dix ans plus tard. Cet engrais a la propriété de donner de la force aux terres les plus légères. Il s'en fait en Angleterre une importation considérable. Les nombreux troupeaux de bétail sauvage qui erraient dans les plaines de l'Amérique du Sud ont long-temps fourni l'Europe de cuir, de suif et de corne, et leurs os, abandonnés, ont blanchi sur le sol. Recueillis aujourd'hui avec soin, ces débris arrivent en Angleterre par immenses cargaisons.

Les os broyés, la râpure de corne, les déritus d'os qui ont servi

cédés d'agriculture, dus pour la plupart au génie inventeur des hommes de la science. Les recherches de Davy surtout, provoquées, au commencement de ce siècle, par la Société agricole, ont montré combien la chimie pouvait fournir de moyens puissants d'amender le sol (1). Il faut ajouter aussi que les améliorations pratiques, constatées depuis la paix, sont en partie le résultat de la baisse des prix. S'ils

---

à former de la gélatine, sont également employés en France comme engrais, et il s'en fait sous ce rapport une consommation considérable. Il est peut-être utile, néanmoins, de rappeler à cet égard que l'on n'est pas encore parvenu chez nous à tirer des os de boucherie tout le profit qu'ils pourront offrir un jour, non seulement comme engrais, mais encore, et surtout, comme moyen d'alimentation. Au dire de M. d'Arcet, par exemple, la viande de boucherie consommée par jour dans le département de la Seine peut fournir 27,000 kilog. d'os, dont on pourrait extraire 8,100 kilog. de gélatine, ce qui suffirait chaque jour à la préparation de 810,000 rations de bouillon aussi riche en substance animale que le meilleur bouillon de ménage. De quelles ressources ne pourraient pas être de pareilles préparations, distribuées gratuitement, ou à bas prix, parmi les classes pauvres!

(1) INFLUENCE DES CONNAISSANCES CHIMIQUES SUR LES ARTS AGRICOLE ET MANUFACTURIER. — Ce n'est pas seulement à l'art agricole que la chimie peut rendre de signalés services : il existe une foule de circonstances où cette science peut être d'une importance notable au commerçant. Tous les ans, on importe d'Amérique en Europe une quantité considérable d'écorce de kina ; mais la chimie a récemment démontré que la plus grande partie de cette écorce n'a aucun effet médicinal ; elle en a donc séparé la kinine, qui seule possède les qualités qui font priser le kina. 100 livres de kina ne donnent que 2 livres  $\frac{1}{2}$  de sulfate de kinine, de sorte que sur 40 tonnes exportées à grands frais d'Amérique, il y en a 39 qui contiennent une substance complètement inutile. (Babbage, Économie des manufactures.)

(Traducteur.)

fussent restés élevés, les fermiers se seraient probablement laissés aller à suivre leurs vieux errements, mais, avec la baisse qui s'est fait sentir, une aussi étroite opiniâtreté eût infailliblement amené leur ruiné, et l'on peut dire, à cet égard, que le progrès ne s'est introduit chez eux que par force.

Riche comme elle l'est en documents de toute nature sur l'économie sociale, il est bien à regretter que l'Angleterre soit, en ce qui concerne l'agriculture, presque complètement dépourvue de notions statistiques. Le fisc, il est vrai, sait la quantité de terres livrées à la culture, et encore ses évaluations appelleraient-elles sur ce point confirmation; mais l'on serait bien embarrassé si l'on voulait déterminer la somme des terres affectées à la culture de tel ou tel produit. Si nous savons à un are près ce que le pays donne à celle du houblon, par exemple, c'est que le gouvernement a ici un intérêt positif et direct à établir le fait; mais l'on ne paraît pas sentir assez généralement que l'intérêt national n'est pas toujours, et nécessairement, inséparable de celui du Trésor. Si d'ailleurs l'autorité venait à adopter quelque mesure propre à constater l'état agricole du pays, on verrait surgir tant de petites passions, tant de craintes ridicules, que l'enquête n'aboutirait probablement qu'à des résultats erronnés ou incomplets.

On tenta quelques efforts dans ce but, en Écosse, il y a cinquante ans. Sir John Sinclair détermina le clergé

à faire dresser, dans toutes les paroisses, les relevés dont la collection est connue sous le nom de *Statistique de l'Écosse*, collection dont il consacra, du reste, le produit à l'entretien des enfants du clergé. Il est à regretter que cet excellent ouvrage n'ait pas été entièrement publié: ce n'est pas seulement un tableau de statistique, c'est un compte rendu de toutes les améliorations particulières, de tous les progrès, qui se sont opérés en chaque commune, et ont en peu d'années changé la face du pays. Nous en citerons au hasard quelques extraits:

*Jedburgh* (Roxburghshire).... « Depuis l'époque où ont été dressées les dernières tables de statistique, l'état de la commune s'est singulièrement amélioré; des terres, jusque là vagues pâturages, se parent maintenant de riches moissons; des haies limitent et entourent les champs; de vastes terrains, autrefois incultes, se sont boisés; les maisons sont incomparablement mieux bâties; les voies de communications se sont multipliées; la population a doublé, et un bien-être général s'est répandu sur toutes les classes. »

*Melrose*.... « Presque toutes les petites fermes ont disparu, pour se concentrer dans quelques grandes exploitations, qui, entre les mains d'hommes riches et habiles, ont décuplé le produit de la terre; et la masse du peuple vit heureuse et bien pourvue, soit comme journaliers, soit comme domestiques de fermes, n'ayant d'autre souci que d'accomplir sa

tâche et de toucher ses salaires. Le renvoi des anciens petits métayers a d'abord excité quelques murmures; mais l'introduction d'un meilleur système agricole, le progrès rapide du pays, qui, en peu d'années, a quintuplé le revenu de cette commune, tout prouve que ce nouvel état de choses est un bienfait réel.»

La paroisse de *Kinnettes* (Forfairshire) constate que le produit de ses céréales est aujourd'hui du double de ce qu'il était en 1792.

*Moffat* (Dumfries-shire) s'exprime ainsi: « Que » l'on examine aujourd'hui l'intérieur des chaumières, on les verra aussi confortables au moins » que l'étaient les grandes fermes, il y a cinquante » ans, etc.»

*Dundee*. « Les terres en rapport s'améliorent de plus en plus, ni peines ni dépenses n'étant épargnées pour les rendre plus productives. Les détails suivants donneront une idée précise de ce rapport:

Froment.....	343 acres	(157 hectarcs)....	96,800 fr. env.
Orge.....	661 —	(264) — ....	128,260
Avoine.....	762 —	(305) — ....	126,740
Pommes de terre	470 —	(188) — ....	118,440
Navets.....	521 —	(209) — ....	157,550
Terrains vagues			
et			
pâturages infér. }	1,190 —	(476) — ....	126,000
Pour.....	3,947 —	(1,579) h. prod. total	755,790

Pour faciliter l'examen du tableau suivant, on l'a divisé en sept périodes de dix ans chacune, sauf la

dernière. De 1760 à 1769, l'exportation avait dépassé l'importation; mais ce fut tout le contraire pour les soixante-cinq dernières années. Aussi, sans s'arrêter à présenter le chiffre annuel d'exportation pour certaines années de ces périodes, s'est-on borné à consigner ici les résultats décennaux, lesquels sont tous en faveur de l'importation.

ANNÉES.	EXCÈS DE L'IMPORTATION SUR L'EXPORTATION. FROMENT ET FARINE.		PRIX MOYEN DU BLÉ EN ANGLETERRE, d'après la Gazette de Londres.
	Quarters.	Hectolitres.	(L'hectolitre.)
1770 à 79	431,600	1,251,650	19 f. 50 c.
1780 à 89	235,500	677,200	20 »
1790 à 99	3,216,000	9,326,500	24 »
1800 à 1809	5,747,500	16,667,800	35 50
1810 à 19	6,042,800	17,524,200	38 »
1820 à 29	3,682,500	10,673,700	25 50
1830 à 1835	3,694,500	10,714,200	23 80

De 1760 à 69, où la population moyenne de l'Angleterre et du pays de Galles était de 6,850,000 individus, la production du blé excédait de 1,384,561 quarters (4,015,227 hectolitres) les besoins de la consommation, surplus insignifiant pour un laps de dix années, en comparaison du déficit qu'occasionnèrent deux mauvaises années seulement, 1767 et 68, où l'importation dépassa relativement de beaucoup cet excédent; elle fut de 834,669 quarters (2,450,000 hectolitres). Du reste, les renseignements nous manquent pour établir d'une ma-

nière certaine le prix moyen des grains à cette époque, et ce n'est que par analogie que nous croyons pouvoir le fixer à 45 fr. Dès qu'il eut atteint ce taux, la législature fit de grands efforts pour stimuler l'agriculture : 385 *bills d'inclosure* (1) furent successivement votés. Ce fut mieux encore pour la deuxième période décennale, qui en eut 660 : elle se divise en deux parties, cinq années d'exportation et cinq d'importation; celle-ci dépassant un peu la première. Pendant ce temps, la population avait progressé (7,520,000 hab.), et le prix moyen du blé, d'après la *Gazette de Londres*, était de 55 fr. par quarter (2 h. 90 l.) Les dix années suivantes, 1780 à 89, montrent la population augmentée de près de 650,000 habitants, et cependant la production du blé suffit à peu près à la demande. Le prix moyen, toujours pour les dix ans, est de 45 sch. 9 d., soit 57 fr., ou environ 20 fr. l'hectol., et le nombre des *bills d'inclosure* était tombé à 246.

Pendant presque toute la période de 1790 à 99, l'Angleterre importe, et n'exporte plus; si ce n'est en 92, et encore ne fut-ce que le résultat momentané de l'accumulation des grains des années précédentes. Survint ensuite la guerre de la révolution française, puis une série de mauvaises années qui éle-

(1) Acte législatif par lequel sont livrées à la culture, aux époques où la production agricole est jugée insuffisante, des terres vagues, propriété nationale. (Traducteur.)

vèrent les prix et nécessitèrent un grand nombre de *bills d'inclosure*. En 1800 et 1801, l'état des choses s'aggrava; le prix moyen du blé s'éleva plus haut qu'il n'avait jamais été, à 115 sch. 11 d. par quarter (près de 48 fr. l'hectolitre), et l'on dut livrer à la charrue une grande quantité de terres; le nombre des bills de concession fut en effet pour ces dix années de 847. — En 1808, il y eut une légère exportation, mais ce ne fut pas sur la demande des marchés étrangers : les opérations militaires de la péninsule l'avaient seules rendue nécessaire. En 1810, nouvelle cherté, qui appelle l'énorme importation de 1,500,000 quarters de blé (4,350,000 hectolitres), fait remarquable en ce qu'il prouve, comme on l'a dit souvent, qu'aucun obstacle de la part des gouvernements ne saurait empêcher la production d'arriver sur la place qui l'appelle. La plus grande partie du grain qu'acheta alors l'Angleterre provenait en effet du sol de son ennemi le plus acharné, et il résulte bien évidemment de ce fait que, si, contre toute attente, de pareilles luttes devaient jamais se renouveler, l'Angleterre ne manquerait jamais de trouver au dehors les moyens de subsistance nécessaires à sa population, tant qu'elle serait en état d'en faire les frais. Le prix moyen du blé était alors de 103 schell. 3 d. par quarter (124 fr.); mais ce taux, eu égard à la dépréciation du cours, n'était, dans le vrai, que de 90 schell. (108 fr.) argent. En 1812, il fut de 130 fr., et ce taux élevé fit dès lors sentir au gou-

vernement la nécessité de donner à l'agriculture une impulsion nouvelle. En cette seule année furent portés 133 bills d'inclosure, et comme le nombre total s'en éleva, de 1810 à 1820, à 853, la production, ainsi stimulée, finit par l'emporter de beaucoup sur la consommation, et amena, par suite aussi de la réduction à l'étranger du fret et de l'assurance, une telle réaction sur la place, que le prix moyen du blé tomba, en 1814, à 54 schell. par quarter (65 fr. environ) (1).

(1) CÉRÉALES EN FRANCE.—Le quarter, ou 8 boisseaux anglais, représentant 2,90 hectolitres, ce prix moyen (65 fr.) porte l'hectolitre de froment à 22 fr. 60 c. Ce taux, qui, par son abaissement, excita chez les fermiers anglais, une plainte universelle, est cependant encore au-dessus du prix moyen en France, qui, pour les quinze dernières années, a été de 18 à 19 fr.

Puisque nous avons parlé de la France, nous ajouterons ici quelques renseignements sur sa production céréale :

On évalue généralement la récolte annuelle de la France, en produits de cette nature, à 150 millions d'hectolitres, savoir :

Froment . . . . .	50 millions.
Seigle . . . . .	25 —
Orge . . . . .	17 —
Avoine . . . . .	40 —
Méteil et sarrasin (environ) . . . . .	18 —

La valeur totale de ces divers produits est estimée à environ 2 milliards 500 millions.

Déduction faite d'un sixième au moins de ce produit, qu'enlève l'ensemencement, voici dans quelle proportion s'en fait la répartition : calculée de 2 à 4 hectolitres par bouche, la subsistance de l'homme en absorbe environ 110,000,000 hectolitres; le reste forme la nourriture des animaux. La consommation balance presque toujours la production ordinaire; quant aux mauvaises années, elles ne présen-

Ce fut alors, chez la plupart des propriétaires et fermiers, un cri de détresse universel. Le parlement fit droit à leurs réclamations, en 1815, en réservant aux seuls producteurs anglais le monopole de la place, jusqu'à ce que le prix moyen du blé fût remonté à 80 schell. (97 fr.), et celui des autres grains à proportion. De mauvaises années survenues ensuite rendirent vaines toutefois ces dispositions, et 1818 vit importer encore plus de 2,500,000 quarters de blé (7,250,000 hectolitres). Cette fois encore on eut recours aux *bills d'inclosure*, ressource dont le gouvernement dut se montrer beaucoup plus économe dans ces dernières années, eu égard au large emploi qu'il en avait fait antérieurement.

Il ne faut guère un déficit de plus de 5 à 6 millions d'hectolitres, déficit que couvrent facilement les réserves des années abondantes, et au besoin l'importation.

En 1835, la France a exporté (commerce général) un peu plus de 29 millions de francs de céréales de toutes sortes; elle en avait importé, la même année, 8 millions, la moitié en riz. Savoir :

	Exportations.	Importation.
Froment . . . . .	27,599,000	3,723,000
Seigle . . . . .	211,000	
Mais . . . . .	398,000	
Orge . . . . .	507,000	
Sarrasin . . . . .	10,000	
Avoine . . . . .	356,000	
Autres grains . . . . .	19,000	
Riz . . . . .	244,000	4 279,000
	29,124,000	8,015,000

(Voir pour l'état agricole de la France, la note à la fin du chapitre III.) (Traducteur.)



La commission chargée, en 1813, par la Chambre des communes, de faire une enquête sur la situation du commerce des céréales, a posé en fait dans son rapport, que les progrès de l'agriculture avaient accru d'un quart la production du royaume. A l'appui de cette assertion, nous ferons observer que depuis cinquante ans il s'est fait une grande révolution dans la méthode agricole : la pratique des assolements (1), l'appropriation mieux entendue des diverses cultures aux différentes natures de terres, semblent avoir, en quelque sorte, régénéré le sol, et ont assurément donné au cultivateur, pour la même somme de peines, un produit beaucoup plus considérable. Si l'on consulte les dépositions faites devant le comité dont il s'agit, auquel furent adressées, en 1821, les nombreuses pétitions relatives à la détresse agricole, on verra que le seul grain que produisissent alors les terres marécageuses du Cambridgeshire consistait en avoines; depuis, grâce aux marnages et aux dessèchements, la nature du sol y a été tellement modifiée, que ces mêmes marais

(1) JACHÈRES. — Un recueil de documents statistiques sur l'Écosse, sans nom d'auteur, et néanmoins fort estimé, imprimé à Bruxelles en 1816, évaluait la quantité de terres laissées annuellement en jachères, dans cette partie du Royaume-Uni, à 218,950 acres, soit 87,580 hectares (ce qui formait environ la vingt-troisième partie de tout le sol cultivé en Écosse). Nous avons lieu de croire, d'après les meilleurs renseignements, que, depuis cette époque, la méthode d'assolement a conquis à la culture plus de la moitié de cette quantité de terres jusque-là restées improductives.

(Traducteur.)

donnent actuellement le plus beau froment d'Angleterre, produit que les fermiers de ce pays eussent à peine tenté d'y naturaliser il y a quatorze ans, et qui, aujourd'hui, est la source de leurs riches revenus. De son côté, le propriétaire a vu aussi s'améliorer notablement sa condition. On peut avancer que, depuis 1790, les fermages ont au moins doublé sur tous les points de l'Angleterre. Ceci n'est point une assertion hasardée : il existe encore aujourd'hui des gens qui pourraient l'attester; et, pour l'Écosse, le fait est également de notoriété publique. Telle ferme qui, avant la guerre avec la France, se louait, dans le comté d'Essex, moins de 12 fr. par acre (40 ares), paie aujourd'hui, par acre, un loyer de 50 à 60 fr. Il en est, dans le Berkshire, dont le fermage s'est élevé, dans le même espace de temps, de 17 à 85 fr. par acre, c'est-à-dire à cinq fois leur valeur primitive. Les fermages dont il s'agit ici ne sont pas, du reste, de ces évaluations éventuelles ou fictives que le propriétaire se réserve, à part lui, et est souvent obligé de modérer, mais un revenu fixe et tout-à-fait indépendant de la baisse accidentelle de tel ou tel produit agricole (1).

(1) PROGRÈS AGRICOLES EN ANGLETERRE PENDANT LA GUERRE. — Un fait remarquable, c'est que les progrès agricoles dont il s'agit ici furent en partie le résultat forcé de la longue guerre que l'Angleterre eut à soutenir contre la France. Il est hors de doute, en effet, que de 1764 jusqu'à la paix d'Amiens, le commerce et les manufactures y avaient fait de plus rapides progrès que l'Agriculture; et l'Angleterre était graduellement devenue de plus en plus dépendante de l'étranger

L'un des agents qui ont le plus puissamment contribué aux progrès de l'agriculture est sans contredit la machine à vapeur. Les marais des comtés de Lincoln et de Cambridge, et en général les bas terrains de l'Est, n'étaient que bien imparfaitement débarrassés de l'afflux des eaux, par les moulins à vent, qui, en quelques provinces, sont encore en usage, au grand détriment du fermier, dont l'espoir est si souvent déçu, à la veille de recueillir le fruit de ses labeurs. Il arrive souvent en effet qu'aux approches de la récolte, de grandes pluies venant à tomber, pas un souffle d'air n'agite les ailes du moulin, et le champ, riche naguère de sa moisson dorée, se trouve bientôt transformé en lac. Quelques unes de ces terres sont toutefois d'une fertilité remarquable; elles consistent en une couche de terre végétale, profonde, par endroits, de 25 pieds, et donnent, par acre, de 4 à 5 quarts de blé (30 à 35 kilolitres par

---

pour sa subsistance en céréales. Après la paix d'Amiens, le monopole colonial et les manufactures y absorbèrent des capitaux encore plus vastes; mais les circonstances particulières de la guerre dont il s'agit, les frets et assurances exorbitants, et les décrets de l'Empire, en rendant très difficile et très dispendieuse l'importation du blé étranger en Angleterre, forcèrent ce pays à mettre en culture tout le sol dont il put disposer; à augmenter, à améliorer sa production agricole, et à propager enfin les perfectionnements dont nous avons parlé. Il est très vraisemblable, en effet, que, sans la guerre, l'Angleterre, obéissant au mouvement qui entraîne son activité et ses capitaux vers l'industrie manufacturière, se fût bornée à importer une plus grande quantité de grains, pour alimenter sa population croissante.

(Traducteur.)

hectare). Depuis que la vapeur a remplacé le vent, la récolte se trouve à l'abri du danger que nous venons de signaler, et cela à bien moins de frais que par l'ancien procédé, puisqu'avec quelques boisseaux de charbon, le fermier peut, en toute saison, enlever au sol trop humecté la surabondance des eaux. Une machine de la force de 10 chevaux suffit pour dessécher 1,000 acres (400 hectares) de terre; opération qui, terme moyen, ne demande que vingt jours de douze heures chacun, ou deux cent quarante heures en tout. On a à cet effet construit récemment plusieurs de ces machines, qu'on peut évaluer à 60 ou 70 chevaux, chacune d'elles pouvant dessécher 6 à 7,000 acres (de 2 à 3,000 hectares). Les frais de premier établissement de la machine sont d'environ 25 fr. par acre (0,40 hectare), et la mise en œuvre de 3 fr. aussi par acre (1).

Plusieurs commerçants, interrogés par le comité d'enquête de 1833, ont avancé que la ruine de quelques grands fermiers avait, dans le cours de ces

---

(1) LA VAPEUR. — Ce n'est pas seulement aux grands travaux de l'agriculture, des manufactures et du génie, que l'homme sait appliquer cette force irrésistible de la vapeur, dont il s'est rendu maître. Il est encore des travaux qui, considérés isolément, exigent peu de force, mais dont l'exécution, constamment répétée, réclame l'appui d'une force motrice proportionnée à cette incessante répétition; c'est encore la vapeur qui prête ici son aide puissante. De ses mille bras de géant, tantôt elle tresse et tord ensemble les torons des câbles les plus pesants, tantôt métamorphose en un fil aussi léger que ces filaments qui voltigent dans les airs le duvet délicat du cotonnier. Victorieuse

dernières années, considérablement réduit les capitaux engagés dans l'industrie agricole, capitaux devenus, selon eux, insuffisants au développement de la production. Un fait, cependant, contredit cette assertion, c'est l'abondance des grains, qui, depuis plusieurs années, a dispensé le pays d'emprunter à l'étranger la subsistance de sa nombreuse, croissante et active population. Nous ne pouvons mieux faire à cet égard, que de citer un passage du rapport de la loi des pauvres, où M. Day de Mansfield lutte victorieusement, ce nous semble, contre cette opinion.

« Qu'un plus vaste capital puisse dans l'état actuel des choses être *fructueusement* consacré à l'agriculture, c'est ce dont il me paraît permis de douter. S'il en était ainsi, comment se fait-il que de tant de capitaux aujourd'hui inactifs, il en soit si peu qui entrent dans cette voie? — ou pourquoi, encore, les fermiers ou *yeomen*, plus riches que la plupart des autres propriétaires, ou jouissant au moins de plus de crédit, et par conséquent de plus de facilités

---

de la mer et de la tempête, elle s'avance glorieuse et triomphante au milieu de dangers et d'obstacles que n'eût pu surmonter l'ancienne navigation; ou, plus régulière en son action, elle tisse la voile des navires, dont, un jour sans doute, elle supprimera l'emploi; et, de ses doigts de fée, entrelace les mailles de ces tissus délicats dont se pare l'élégance des femmes. (Ch. Babbage. Chap. VII.) — Voir, pour la statistique des machines à vapeur, en France, la note chapitre V, 2<sup>e</sup> section.

(Traducteur.)

pour emprunter, n'agissent-ils pas sur une échelle plus vaste que ces derniers? — En outre, un capital plus considérable, *appliqué d'une manière générale*, amènerait nécessairement une plus grande production, et, en produisant sur le marché l'effet d'une récolte surabondante, nous donnerait une série d'années et de prix semblables à ceux de 1820, 21 et 22, etc., jusqu'à ce que la grande baisse survenant, et avec elle la perte, fit refluer l'extra-capital, et laissât peser encore une fois sur le pays le surcroît de population. Appliquez à une exploitation donnée ce surplus de capital, il est évident qu'il n'en résultera que du bien, attendu que le produit additionnel est trop faible pour influencer la place; mais il n'en saurait être de même si l'on en faisait l'application à tout le royaume. Augmentez en effet de 10 p. 100 tout le capital agricole, et non seulement il ne portera pas profit par lui-même, mais encore il réduira les bénéfices du capital antérieur. L'erreur consiste ici, comme presque toujours, à conclure du particulier au général. »

Nous avons fréquemment entendu les personnes qui, dans les Chambres ou ailleurs, se plaignent de la détresse agricole, s'élever contre la mesure adoptée en 1819 pour rétablir la circulation des métaux (*metallic-currency*); elle a, disent-ils, apporté chez les fermiers la ruine et la désolation; et, jointe à celle qui, en 1826, a prohibé le cours des billets de banque au-dessous de 25 fr., cette loi a privé les

propriétaires de terres de la ressource qu'ils avaient jusque là trouvée dans les banques locales, toujours prêtes à leur faire des avances en papier. Mais admettons un instant que ceux qui se plaignent ainsi eussent réussi à faire modifier ou révoquer ces lois, objet de leur réprobation, quel grand avantage en serait-il résulté pour eux? — Sans doute ils pourraient tenir leurs produits en réserve beaucoup plus long-temps, amener ainsi la hausse et maîtriser la consommation; mais en supposant qu'ils puissent réserver ainsi un dixième de leur récolte, le même fait se reproduisant l'année suivante, ce serait un cinquième de réserve; or il est peu probable qu'avec une pareille réserve les prix puissent long-temps se maintenir au-dessus de leur niveau naturel. Admettons toutefois encore que tous les fermiers du royaume suivissent ce système pendant dix ans, sous quel rapport, au bout de ce temps, se serait améliorée leur situation? — Ils auraient dans leurs greniers, en sus de l'approvisionnement ordinaire, un produit égal au moins à une année de consommation, pur et simple excédant, après tout, qu'il serait fort difficile de faire écouler, à moins de le livrer à un prix tel qu'il trouvât accès sur les marchés étrangers.

Voilà donc quels seraient les résultats infaillibles d'un capital fictif placé entre les mains des fermiers, si l'on pouvait adopter une pareille mesure sans que les prix s'en trouvassent affectés sur tous les points du pays; mais on aurait tort de penser que l'ac-

croissement de la circulation métallique dût n'affecter que la production agricole. La théorie et la pratique s'unissent pour montrer qu'en pareil cas il y a toujours hausse générale. Ceux-là seuls en profiteraient donc qui auraient alors des engagements pécuniaires à remplir, et la valeur de ce bénéfice accidentel serait l'expression exacte de la perte du créancier. Ce résultat ne saurait d'ailleurs atteindre que les obligations contractées avant l'accroissement de la circulation. Toutes les opérations nouvelles seraient conclues sous l'empire du nouvel état de choses, de sorte que, pour procurer à une certaine classe quelques avantages douteux et temporaires, on commettrait à l'égard des autres une injustice réelle; le commerce extérieur se trouverait soumis à de dangereuses épreuves, le travail réduit, et tout l'organisme social compromis.

Il est fort difficile d'établir la quantité de terres livrées à la culture en vertu des bills successifs d'*inclosure* dont nous avons parlé. Nous pouvons toutefois en présenter ici un aperçu, en nous bornant à compter du règne de George III (1760). On verra que le chiffre total est de 6,840,540 acres (2,736,000 hectares).

De 1760 à 1769	.....	704,550 acres	282,000 hectares.
1769	1779	..... 1,207,800	— 482,000
1780	1789	..... 450,180	— 180,000
1790	1799	..... 858,270	— 343,000
<i>A reporter</i> .....		5,220,800	— 1,287,000

	Report.....	3,220,800 acres	1,287,000 hectares.
De 1800 à 1809	.....	1,550,010	— 620,000
1810	1819	.....	1,560,990 — 625,000
1820	1829	.....	375,150 — 150,000
1830	1834	.....	133,590 — 54,000
		6,840,540 acres	2,736,000 hectares.

La somme totale des terres mises en culture, depuis le commencement de ce siècle, a donc été, d'après ce relevé, d'environ 3 millions et demi d'acres (1,400,000 hectares), dont les six septièmes pendant les vingt-cinq premières années. Or une observation qui vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut, relativement au progrès des méthodes agricoles, c'est que la quantité de ces terres vagues, concédées, décroît progressivement de 1801 à 1835; tandis qu'au contraire la population augmente pendant la même période de temps.

	Bills.	Population.
De 1801 à 1810 inclus,	996	..... 663,000 hectares 2,209,613
1811 à 1820	..... 771	..... 565,000 — 2,645,738
1821 à 1830	..... 186	..... 137,000 — 3,113,261
1831 à 1835	..... 56	..... 41,000 — 1,458,403

Le tableau suivant nous paraît devoir jeter du jour sur cette question. Il a été dressé en 1827, et mis sous les yeux de la commission d'enquête sur l'émigration, par M. W. Couling, ingénieur civil, qui en a établi les calculs d'après l'inspection qu'il a faite lui-même des lieux, dans toute l'étendue du Royaume-Uni.

## DIVISION AGRICOLE DU ROYAUME-UNI,

Présentant, en hectares, la contenance des diverses natures de terres, terres cultivées, terres vagues propres à la culture, et terres non susceptibles de productions en grains, végétaux, prairies, etc.

MAI 1827.

PARTIES DU ROYAUME.	TERRES	PRAIRIES,	TERRES	TERRAINS	TOTAUX.
	LABOURABLES et JARDINS.	PÂTURAGES et MARAIS.	VAGUES susceptibles d'amélioration	non susceptibles d'amélioration	
	hectares.	hectares.	hectares.	hectares.	hectares.
Angleterre..	4,101,130	6,151,700	1,381,610	1,302,570	12,937,010
P. de Galles..	356,250	890,580	212,000	442,100	1,900,930
Écosse.....	997,600	1,108,450	2,381,000	3,409,580	7,896,630
Irlande....	2,155,630	2,694,500	1,960,500	966,680	7,777,310
Iles anglaises.	43,860	109,630	66,400	227,790	447,680
TOTAUX...	7,654,470	10,954,860	6,001,510 (1)	6,348,720	30,959,560

Il résulte de ce document, qu'en 1827 la somme des terres en rapport, prairies et pâturages compris, dans toute la Grande-Bretagne, s'élevait à 46,139,280 acres (18,500,000 hectares environ), c'est-à-dire à peu près 2 acres (81 ares) par habitant, la population totale de 1826 ayant été de 26,061,414 individus. Or les *bills d'inclosure* passés de 1827 à 1835 n'ont concédé que 247,000 acres (99,000 hec-

(1) Le produit annuel de ces terres vagues est estimé à environ 130,000,000 fr.

tares), tandis que le surplus de population a été de 2,703,707 habitants, ce qui donne moins d'un dixième d'acre (4 ares) par habitant en plus (preuve évidente, comme nous l'avons dit, de l'accroissement de *productivité* du sol durant ces dernières années); de sorte que le partage de toutes les terres aujourd'hui en rapport donnerait, par tête, 1 acre  $\frac{4}{5}$  (76 ares). Il suit de là encore que 10,000 acres de terre (4,000 hectares) en labour et pâture, qui, en 1801, nourrissaient 4,327 habitants, doivent aujourd'hui, grâce aux progrès de l'art agricole, en nourrir 5,555.

Si la division du sol, faite par M. Couling, en labours et pâturages, est exacte, le nombre d'acres actuellement en culture dans le royaume est de 19,237,607, soit 7,700,000 hectares environ, ou les deux cinquièmes de tout le sol cultivé. Or, en supposant que ce rapport doive subsister, si toute la portion de terre restée jusqu'ici inculte devenait par la suite productive, ce seraient 6,000,000 d'acres à ajouter à ce premier chiffre, et par conséquent une production suffisante à l'alimentation de 8,332,750 individus, nombre qui, d'après l'échelle progressive actuelle, sera atteint dans dix-neuf ans d'ici, c'est-à-dire en 1855. Il y a tout lieu de croire, au reste, que la production devancera la population (1), eu

(1) RAPPORT DE LA POPULATION À LA PRODUCTION. — Ce fait, s'il se produit, ne saurait être que transitoire, car s'il est un axiome constaté en économie sociale, c'est que la population tend toujours, au

égard aux améliorations agricoles déjà obtenues, et qui sont loin pourtant d'avoir atteint leurs dernières limites. En Angleterre, où le cultivateur est regardé comme plus avancé qu'en aucun autre pays, il y a encore beaucoup à faire, soit à vulgariser, en certaines contrées arriérées, les procédés nouveaux, soit à concentrer en grandes fermes nombre de petites exploitations. Le pays de Galles ne produit pas la moitié de ce qu'il pourrait donner; et si toute l'Angleterre était cultivée comme le Northumberland et le Lincoln, sa production s'élèverait au double. Il faut remarquer que sur 236,343 propriétaires de terres, il n'y en a pas moins de 94,883 qui n'emploient pas de journaliers; les 141,460 autres n'en occupent que 744,407, c'est-à-dire pas plus de 5  $\frac{1}{2}$  travailleurs par ferme. Il suit de là que la plupart de ces fermes, étant de peu de valeur, n'appellent ni grands capitaux, ni grande industrie, et restent, par conséquent, bien au-dessous de ce qu'elles pourraient devenir, exploitées largement.

Sans doute le nombre de travailleurs nécessaires à l'exploitation d'une étendue donnée de terre varie selon la nature du sol et les autres circonstances lo-

---

contraire, à devancer la production. On peut affirmer, à cet égard, que les divers pays sont toujours peuplés en raison de la quantité d'aliments que le sol ou l'importation y procure, ou, en d'autres termes, que peut acheter l'ouvrier par une journée de travail.

(Traducteur.)

cales; mais on peut établir en principe général que 1,000 acres (406 hectares) exigent ordinairement le travail de trois journaliers, et cependant la plupart des petits fermiers n'en occupent que deux. En Écosse, la situation de l'agriculture est encore moins favorable : sur près de 80,000 propriétaires, 54,000, c'est-à-dire les  $\frac{2}{3}$ , cultivent le sol de leurs propres mains, et les 26,000 autres n'emploient guère que 87,000 journaliers, soit seulement  $3\frac{2}{3}$  travailleurs par propriété. En Irlande, règne un système désastreux, source féconde de misères pour ce pays : la terre, morcelée à l'infini, n'accorde qu'à regret une chétive subsistance aux nombreux métayers qui la tiennent à bail. Sur 108,600 cultivateurs, plus des trois quarts sont dans ce cas, et ne paient leurs propriétaires qu'en corvées et jamais en argent. Le petit nombre de fermiers qui s'aident du travail des journaliers en emploient plus que les Anglais, la proportion étant  $7\frac{1}{2}$  travailleurs par ferme. Il est notoire, au reste, que durant ces dernières années, au moins en Angleterre et en Écosse, le nombre des grandes fermes s'est accru de la fusion d'une infinité de petites, et l'on a senti la nécessité d'en confier l'exploitation à d'habiles agriculteurs, plus riches, plus instruits surtout, que ne l'était le cultivateur en ces temps si vantés par l'ignorance des poètes :

*When every rood of ground maintained its man.*  
(Où chaque pied carré nourrissait son homme.)

De pareilles améliorations, n'en doutons pas, per-

mettront long-temps à ces contrées d'assurer à leurs habitants une subsistance plus qu'abondante, et quand enfin l'accroissement de la population aura dépassé les dernières limites de la production, tout nous assure encore que cette subsistance ne leur manquera pas. La culture alors aura absorbé tous les bras qu'exige le travail de la terre; or ceux qui n'y auront pas trouvé d'emploi se reporteront nécessairement sur la production d'articles demandés à l'étranger, et ces travailleurs, si nul obstacle ne s'oppose à l'importation des grains, gagneront, par le fait, leur entretien, dans les filatures de coton du Lancashire, ou dans les mines de fer des comtés d'York et de Stafford, aussi facilement que s'ils étaient employés à la culture du sol.

Nous avons vu que les prairies et pâturages du Royaume - Uni se montent à 27 millions d'acres (11,000,000 hectares), ou environ les trois cinquièmes du sol cultivé. Toute cette culture, sauf la païsson des bestiaux et chevaux de selle et de trait, est également terre de labour, et par conséquent affectée à l'alimentation de l'homme. Or, à ce sujet, une opinion a pris cours dans ces derniers temps, à savoir que l'extension des chemins de fer, en amenant la réduction du nombre des chevaux, laisserait disponible au profit de l'alimentation de l'homme la plupart des pâturages et terres à grain affectés à la nourriture des chevaux; et l'on a cité comme exemple le chemin de fer de Liverpool à Manchester, de

30 milles environ (près de 5 myriamètres), dont l'effet a été d'économiser l'emploi d'un millier de chevaux. Nous sommes loin de penser, pour notre compte, qu'il en doive être ainsi, et dans la même proportion, pour toutes les lignes qui s'établiraient à l'avenir entre les diverses villes commerçantes; mais il est certain que cela pourrait retarder le moment où la production alimentaire du pays restera au-dessous de la population. Nous n'avons certes pas dessein de relever ici les calculs erronés auxquels on s'est livré à ce sujet : à toute vue d'amélioration s'attachent infailliblement des calculs exagérés, qui, venant des faiseurs de projets (*projectors*), ont généralement peu de prise sur l'esprit public, prévenu qu'il est, à bon droit, contre d'habituelles déceptions, mais qui revêtent un tout autre caractère, et présentent un véritable danger, lorsqu'ils sont accueillis, reproduits, fortifiés, par un corps grave et important, comme la Chambre des Communes, que son jugement calme et ses lumières sembleraient devoir préserver de toute erreur de ce genre. On est tout surpris de lire dans le rapport dernièrement présenté par la commission d'enquêtes, au sujet des chemins de fer, que l'établissement de ces voies de communication entre les principales villes du royaume n'économiserait pas moins *d'un million* de chevaux (1).

(1) Il est arrivé en quelques cas particuliers que les chevaux économisés par les chemins de fer ont tous trouvé emploi, grâce au

Un instant d'examen eût fait justice d'une pareille assertion : toute l'étendue des routes à péages de la Grande-Bretagne se montait, en 1829, à 24,541 milles (3,960 myriamètres); or, en supposant que toutes ces routes fussent converties en chemins de fer, et les communications partout aussi multipliées que entre Liverpool et Manchester, le nombre des chevaux économisés ne s'élèverait pas à plus de 785,312; et l'économie signalée par le rapport, resterait encore bien au-dessous du quart de ce chiffre. Mais il ne dépendait que de la commission d'avoir sur ce point les renseignements les plus positifs : elle n'avait qu'à s'assurer, par les relevés du Trésor, du nombre de chevaux taxés par abonnement, lequel, en 1833, ne se montait pas à plus de 499,238. Ces taxes, il est vrai, n'atteignent plus, depuis 1822, les chevaux de labour; mais en ajoutant le nombre de ces derniers au chiffre précédent, on aura le total approximatif des chevaux qui supportaient la taxe avant cette époque. Le tableau suivant présente ces divers relevés.

Quelque extension que doive prendre, au reste, le système des chemins de fer, il est certain que le plus grand nombre des chevaux actuellement employés continueront à l'être, notamment les chevaux de luxe et de labour; tous ceux enfin dont l'industrie, le

redoublement d'activité commerciale, dans le transport des voyageurs jusqu'à la ligne directe des rails. (Traducteur.)



commerce et les communications intérieures des villes requièrent l'emploi.

CHEVAUX DE TRAIT ET DE TRANSPORT.	NOMBRE DE PERSONNES ABONNÉS.	NOMBRE de CHEVAUX.
Personnes ayant 1 cheval . . . . .	121,767	121,767
2 chevaux . . . . .	30,966	61,932
3 . . . . .	10,739	32,217
4 . . . . .	5,965	23,852
5 . . . . .	5,170	15,850
6 . . . . .	2,058	12,228
7 à 8 . . . . .	2,269	17,017
9 à 12 . . . . .	1,895	19,681
13 à 16 . . . . .	715	10,568
17 à 19 . . . . .	251	4,509
20 et au-dessus . . . . .	1,252	25,040
Chevaux de louage . . . . .	»	2,156
— de course . . . . .	»	1,007
— au-dessus de 14 paumes . . . . .	»	24,899
— de bouchers . . . . .	»	4,351
— de service public, ou non employés à la culture . . . . .	»	122,384
<b>Total des chevaux soumis à la taxe . . . . .</b>		<b>499,258</b>

Si l'on ajoute à ce total le nombre de chevaux employés au travail de la terre, avant 1822, ci . . . . . 852,726  
époque à laquelle ils ont été affranchis du droit, on aura le total approximatif du nombre de chevaux soumis à la taxe avant la réduction de 1822. . . . . 1,351,984

On voit que ce tableau n'a pas compris les chevaux de poste, de diligences et voitures ou équipages, revenu particulier d'une autre branche de service. M. Mac-Culloch en porte le nombre à 125,000. — En y ajoutant les chevaux employés au transport des

marchandises par wagons, d'une ville à l'autre, il n'est pas probable que l'établissement des chemins de fer puisse économiser plus de 100,000 chevaux, bien que ces voies de communications doivent nécessairement amener un développement de puissance locomotrice bien supérieure à la force animale qu'elles sont appelées à remplacer (1).

(1) CHEMINS DE FER EN ANGLETERRE. — On compte déjà en ce pays 513 lieues de chemins de fer, savoir :

Lignes terminées . . . . . 142 lieues.  
en construction . . . . . 171

Il y a, en outre, quarante autres chemins projetés, plusieurs desquels doivent avoir une très grande étendue. Les plus considérables ces lignes actuellement en construction sont celles qui lieront Londres à Bristol et à Birmingham (90 lieues), et cette dernière ville à Manchester (35 lieues).

Les lignes, actuellement en activité, les plus étendues sont celles de Carlisle à Newcastle (24 lieues); de Cromford à High-Peak (13 lieues); de Stokton à Darlington (15 lieues); et enfin de Liverpool à Manchester (12 lieues 1/4).

(Traducteur.)

## CHAPITRE II.

## MANUFACTURES.

## FILS ET TISSUS. — (ANGLETERRE.)

Supériorité manufacturière de l'Angleterre. — Fils et tissus de laine. — Prohibition. — Levée de la prohibition. — Conséquences. — Exportation des tissus de laine. — Nombre des fabriques. — Importation des laines en Angleterre. — Laine récoltée en 1800, 1828 et 1835. — Coton importé en Angleterre depuis 1800. — Fils et tissus de coton exportés depuis 1820. — Avantage du métier-mécanique. — Nombre et accroissement de métiers. — Tisserands *à la main*. — Évaluation du travail produit dans toutes les fabriques; tissage et filage. — Efforts moindres, résultats égaux. — Extension progressive de la manufacture. — Cotons imprimés. — Effet de la levée des droits sur les *indiennes*. — *Bonneries*. — *Tulles*. — Industrie colonnière en 1833. — *Soieries*. — Progrès des soies sous et depuis la prohibition. — Exportation des soieries. — Fabriques de soie et nombre des travailleurs en 1835. — *Toiles*. — Valeurs d'exportation. — Filature du lin. — Prix à diverses époques. — Salaires. — Progrès de la filature. — Importation des lins et chanvres. — Fabriques et nombre des travailleurs en 1855. — NOTES. *Sur la supériorité industrielle de l'Angleterre*. — *Association*. — *Origine et progrès de l'industrie du coton*. — *Machines*. — *Fils de coton français*. — *Tissage à la main; à la mécanique*. — *Aptitude spéciale de l'ouvrier*. — *Puissance des machines en Angleterre*. — *Heures de travail dans les fabriques anglaises*. — *Une manufacture à Manchester*. — *Toiles peintes en France*. — *Tulles français, tulles anglais*. — *Production et consommation générale du coton*. — *Ouvrier français, ouvrier anglais*. — *L'Inde tributaire de l'Angleterre et de la France*.

Depuis de longues années, l'Angleterre est en possession d'une supériorité manufacturière incontestable. Sans le génie industriel particulier à son

peuple (1), sans le développement extraordinaire qu'il a pris vers la fin du siècle dernier, on ne concevrait pas comment cette nation eût pu trouver en elle les ressources matérielles qui lui ont permis de soutenir la longue et ruineuse guerre de la révolution française. On a souvent dit que ces efforts extraordinaires avaient pesé plus particulièrement sur les propriétaires de terre : cette assertion aurait quelque valeur, s'il était vrai que, pendant le cours de la guerre, ces derniers eussent eu à supporter des sa-

(1) DE LA SUPÉRIORITÉ INDUSTRIELLE DE L'ANGLETERRE. — Ne fût-elle pas douée au plus haut degré du génie de l'industrie et de la production, l'Angleterre, il ne faut pas se le dissimuler, aurait encore sur nous, au moins quant à présent, l'avantage de nombreuses voies de communication, et d'un système complet de banques et de crédit, avantages auxquels s'ajoutent la facilité des arrivages, de nombreuses colonies et une marine sans rivale. Tout, chez ce peuple, semble organisé pour concourir à son développement industriel : les matières premières, la houille et le fer surtout, ces deux puissants aliments de l'industrie manufacturière, y sont à bas prix ; les capitaux y abondent, et certaines fortunes, grâce aux institutions aristocratiques qui régissent le pays et autorisent les substitutions, y sont devenues colossales. Rarement y a-t-il des propriétés foncières à vendre ; et, faute pouvoir placer leurs fonds en acquisitions territoriales, les capitalistes se trouvent heureux de les prêter à l'industrie, au taux de 5 p. 0/0. Par l'établissement des banques, les capitaux, ou le papier qui les représente, sont assez abondants pour tenir l'intérêt plus bas qu'en aucun autre pays. Nous empruntons en France à 5 et à 6 ; en Angleterre, on prête à 2 1/2 p. 0/0. Enfin, il n'est pas jusqu'à la plaie du paupérisme qui, quelque funeste qu'elle soit à tant d'autres égards, ne contribue à favoriser les manufacturiers anglais, en leur permettant de maintenir à un taux très bas les salaires de leurs ouvriers, qu'alimentent en partie les secours de la paroisse.

(Traducteur.)

crifices et des privations; mais il n'en a point été ainsi; bien loin de là, tous les produits agricoles ayant alors haussé de prix, les fermages s'élevèrent bientôt au double de leur valeur; jamais les possesseurs du sol n'avaient joui de plus d'opulence, et lorsque le retour de la paix vint changer la face des choses, ils eurent recours, pour maintenir leurs larges revenus, à des mesures qui, en prohibant plus ou moins l'importation des grains, furent funestes aux autres classes, sans néanmoins assurer à la grande propriété le maintien des hauts prix et des fermages élevés.

LAINES. — C'est la vapeur, c'est la mull-jenny (1) qui font la véritable puissance de nos flottes et de nos armées, le soutien de notre longue prospérité

(1) ASSOCIATION. — Il est une autre cause qui concourt plus efficacement encore, peut-être, aux succès de nos concurrents, c'est l'esprit d'association. Ce levier puissant remuerait le monde, et l'on est stupéfait quand on considère ce qu'il a produit en Angleterre. « Il n'y a presque pas un nom de commerce qui n'y soit accolé à quelqu'autre, et l'on peut être certain que pour les grands établissements il y en a trois ou quatre à la suite. » (Enquête, 2 vol. *Gandais*.) En Angleterre, les associations par actions sont très nombreuses; tandis que chez nous le doute et la défiance accueillent presque toujours le spéculateur, possesseur d'un secret ou d'une industrie quelconque, les Anglais s'empressent d'ouvrir leur bourse à ce dernier. L'esprit d'association a enfanté l'esprit de souscription, et avec ce ressort faible en apparence, ils ont élevé des statues à leurs grands hommes, bâti des monuments, percé des canaux. Un concert donné à Birmingham au profit des ouvriers, a produit dernièrement 100,000 fr.

(Traducteur.)

agricole, la source féconde de travail pour notre population sans cesse croissante (1). On assure que ce sont les Romains qui introduisirent en Angleterre l'art de manufacturer la laine; mais nul témoignage historique ne confirme cette tradition. Dès la fin du douzième siècle, il est vrai, se fabriquaient en Angleterre ce qu'on appelle les draps larges; mais les Flamands, à cette époque, étaient déjà beaucoup plus avancés que nos compatriotes, et la plus grande partie des draps consommés en Angleterre étaient alors, et furent long-temps depuis, le produit des laines anglaises manufacturées en Flandre.

Le gouvernement anglais a de bonne heure accordé à ce genre d'industrie une protection toute spéciale (2). On voit en effet, qu'à l'origine, l'exportation des laines anglaises était complètement libre; mais en 1660 elle fut tout-à-fait prohibée, et cet état de choses dura jusqu'en 1825. La prohibition se fondait sur ce que, regardant la laine longue d'Angleterre comme supérieure à toute autre, on croyait s'assurer, en interdisant la sortie de cette matière première, une supériorité de fabrication exclusive de toute concurrence. L'abandon de ce sys-

(1) Voir la note sur l'industrie cotonnière, page 205.

(2) *La balle de laine*, sur laquelle siège, depuis des siècles, dans le parlement le chancelier d'Angleterre, semble être une tradition symbolique de l'importance que la Grande-Bretagne a, dès l'origine, attachée à cette industrie toute nationale.

(Trad.)

tème égoïste en démontra heureusement la fausseté. Les fabricants français ne se furent pas plus tôt procuré la laine anglaise, que leur génie inventif s'exerça à produire de nouvelles étoffes, supérieures à tout ce que nous avons fabriqué jusque là. De leur côté, nos manufacturiers, stimulés par l'exemple, s'appliquèrent à rechercher de nouveaux procédés, et obtinrent, au bout de quelques années, des mérinos et autres tissus égaux sous tous les rapports, aux produits français. La manufacture avait ainsi reçu une puissante impulsion, et de 1820 à 1825, sous le régime même du tarif qui prohibait la sortie des laines anglaises, la moyenne annuelle d'exportation des tissus de laine fut de 1,064,441 pièces; cinq ans après était levée la prohibition, et cette moyenne s'élevait déjà à 1,228,239 pièces. Enfin, de 1830 à 1834, l'avérage moyen a donné 1,505,993 pièces, réponse péremptoire à ceux que la cessation du régime prohibitif avait amenés à prédire la ruine prochaine de cette branche d'exportation.

La valeur d'exportation des fils et tissus de laine s'était élevée, en 1700, à environ 80,000,000 fr. Au commencement du siècle actuel, malgré la substitution partielle des vêtements de coton à ceux de laine (1), cette valeur s'éleva presque au double, non

(1) De nos jours, ce n'est plus seulement à la laine que le coton se substitue, c'est, et dans une proportion bien plus large, à la toile, qu'il remplace en grande partie pour le linge de corps. Sous ce rap-

qu'il ait été exporté une quantité double de marchandises, mais parce que le prix des laines était à cette époque beaucoup plus élevé qu'à la première. Depuis, l'exportation est restée stationnaire, et cependant, grâce à la réduction des prix des laines en masse, et au progrès des procédés manufacturiers, elle s'est, sous le rapport de la quantité, notablement accrue. En 1815, année d'exportation toute exceptionnelle, la reprise du mouvement commercial fit sortir des ports de l'Angleterre 1,482,643 pièces et 12,172,515 yards (11,078 kilomètres), représentant ensemble une valeur de plus de 236,000,000 fr. La moitié environ de cette masse de marchandises a été expédiée sur les États-Unis.

De 1816 à 1830, il y eut de nombreuses oscillations, à la suite desquelles la baisse l'emporte pourtant, et se fait de plus en plus sentir, à ce point qu'elle réduit, pour cette dernière année, le chiffre d'exportation à moitié de ce qu'il avait été en 1815 (118,000,000 fr.).

Voici au surplus, pour les dix-neuf dernières années, les moyennes quinquennales :

de 1816 à 1820	175,000,000 fr.
1821 1825	154,000,000
1826 1830	125,000,000
1831 1834	141,000,000

port on peut dire que le coton est la toile du peuple. Nous verrons plus loin que, relativement, la toilerie est restée presque stationnaire, tandis que l'industrie cotonnière a fait, en Angleterre surtout, des

La baisse qui se fait remarquer dans le cours de ces dix-neuf années est cependant plus apparente que réelle, étant due en grande partie, comme nous l'avons dit plus haut, aux réductions successives qu'ont éprouvées les prix des matières premières et de fabrication. — Ainsi réduite, en effet, la valeur d'exportation représente cependant une quantité de produits relativement plus considérable. Tout au plus pourrait-on dire que l'exportation est restée, durant ces dix-neuf dernières années, à peu près stationnaire. Ce qu'il importe, au reste, de remarquer, c'est que l'avérage des quatre dernières années, 1831 à 1834, présente, en dépit de la levée de la prohibition dont il s'est agi plus haut, un accroissement de 18 millions sur la dernière période quinquennale.

Il nous reste maintenant à indiquer la valeur relative d'exportation des fils et tissus de laine anglais, dans les divers pays. Nous prendrons pour exemple l'année 1834.

*Exportation des fils et tissus de laine anglais, en 1834, et pays de destination.*

EN AMÉRIQUE.		Fr.
États-Unis d'Amérique et Indes-Occidentales. . .		45,700,000
Mexique et Amérique du Sud . . . . .		10,700,000
B Brésil . . . . .		6,724,000
Colonies anglaises, Nord et Ouest de l'Amérique.		9,280,000
<i>A reporter.</i> . . . .		72,404,000

progrès gigantesques. Peu coûteux et d'un usage sain, ce dovet précieux est sans contredit l'une des plus importantes conquêtes industrielles des temps modernes. (Traducteur.)

	Fr.
<i>Report.</i> . . . .	72,404,000
EN ASIE.	
Chine, Indes-Orientales, Nouvelle-Hollande, cap de Bonne-Espérance . . . . .	25,277,000
EN EUROPE.	
États de l'Allemagne . . . . .	14,200,000
Russie . . . . .	2,651,000
Pays-Bas . . . . .	9,750,000
France . . . . .	752,000
Suède, Norwége et Danemarck . . . . .	663,000
Prusse . . . . .	8,000
Espagne, Portugal, Açores, Canaries, etc. . . . .	9,180,000
Italie . . . . .	6,350,000
Iles-Ioniennes, Malte . . . . .	425,000
Turquie, Grèce continentale, Morée et îles. . . . .	775,000
Iles de Jersey, Guernesey, Alderney, etc. . . . .	1,025,000
Total d'exportation, en 1834 . . . . .	145,400,000

La seule exportation ne suffirait du reste pas à faire apprécier les progrès de cette branche d'industrie, qui produit certainement plus pour la consommation intérieure que pour l'étranger; et, d'un autre côté, nous ne pourrions tirer aucune induction de la quantité d'importation des laines en masse en Angleterre, attendu que ces provenances étrangères sont toujours entrées pour peu de chose dans la fabrication de nos draps. Peut-être pourrait-on, jusqu'à un certain point, évaluer la quantité des produits par le nombre des travailleurs; mais les fréquents changements survenus parmi les manufactures, qui, en certaines localités, se sont fermées, tandis qu'il s'en est créé, sur d'autres points, un assez grand nombre, dont l'importance a constamment varié, ne nous

permettent pas davantage d'établir un jugement à cet égard. Le tableau suivant mettra sous les yeux du lecteur le nombre des fabriques de tissus de laine, ainsi que celui des ouvriers qui y sont employés, nombre qui s'accroîtrait d'ailleurs considérablement, comme nous le verrons plus tard, si l'on y ajoutait celui des ouvriers de tout genre qui travaillent hors des établissements. Ce document a été fourni, en 1835, par les inspecteurs des manufactures.

**TABEAU DES MANUFACTURES DE LAINE**

EN ACTIVITÉ DANS LES DIVERSES PARTIES DU ROYAUME-UNI. — NOMBRE ET AGE DES INDIVIDUS QUI Y SONT EMPLOYÉS.  
(Extrait de rapports faits, en 1835, par les inspecteurs des manufactures.)

COMTÉS.	NOMBRE des Manufactures en activité (1).	OUVRIERS						NOMBRE TOTAL des OUVRIERS.		
		DE 8 A 11 ANS.		DE 12 A 18 ANS.		AU-DESSUS DE 18 ANS.		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
		Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
York W. Riding.....	601	1,585	1,484	8,849	9,652	10,926	8,596	21,558	19,552	40,890
Gloucester.....	118	69	55	1,495	1,155	2,591	2,610	4,155	3,818	7,973
Lancaster.....	106	240	284	1,023	928	1,775	816	3,053	2,928	5,981
Wiltshire.....	63	73	59	846	578	1,146	858	2,054	1,195	3,250
Devon.....	56	64	98	69	420	181	583	514	1,101	1,415
Somerset.....	36	80	52	431	274	612	442	1,145	748	1,891
Leicester.....	21	57	21	146	255	504	444	487	718	1,205
Cheshire.....	15	25	22	42	27	121	30	186	79	265
Cumberland.....	15	29	20	65	51	87	19	181	90	271
Westmoreland.....	14	37	36	77	85	152	41	266	162	428
Wingt autres comtés.....	77	82	67	570	758	728	822	1,180	1,627	2,807
Pays de Galles.....	85	47	29	283	162	198	66	528	257	785
Total pour l'Angleterre.....	1,187	2,364	2,187	15,716	14,061	18,811	15,107	34,891	31,555	66,246
Ecosse.....	90	104	77	525	1,000	1,083	686	1,712	1,795	3,505
Irlande.....	56	15	19	187	289	674	541	874	649	1,525
TOTAL GÉNÉRAL.....	1,513	2,481	2,283	14,428	15,380	20,568	16,154	37,477	35,797	71,274

(1) On n'en compte que neuf en chômage; elles appartiennent au comté d'York.

L'extension qu'a prise la manufacture de lainages, en Angleterre, met deux faits hors de doute, à savoir, l'augmentation de la production des laines de croît national, et en outre, l'accroissement de l'importation des laines étrangères. Par suite de la dépression continuelle des prix de la laine anglaise, la Chambre des Communes ordonna à ce sujet, en 1828, une enquête qui jeta beaucoup de jour sur la question. D'après un relevé fait par M. Luccock, le nombre des moutons existant en Angleterre et dans le pays de Galles, en 1800, tant de longue laine que de laine courte, s'élevait à plus de 19 millions, ces derniers formant la plus grande partie (14,854,299). La tonte annuelle de tous ces animaux donnait 393,236 balles de 240 liv. pesant, chaque; soit, en tout, 94,376,640 l., ou 5 livres environ par toison. M. Hubbard, homme expérimenté dans le commerce des laines, estime que le nombre des moutons s'est accru d'un cinquième depuis 1800; que le pays produit aujourd'hui plus de laines longues que de laines courtes, et qu'enfin la toison pèse, terme moyen,  $5\frac{1}{2}$  livres anglaises.

Or, il paraît certain que la somme de laine récoltée par l'Angleterre (non compris l'Écosse ni l'Irlande), était, en 1800, comme suit :

	Balles.	Livres.
Des troupeaux d'Angleterre . . .	393,236 . . .	ou 94,376,640
Laine de provenance étrangère . . .		8,609,568
Ensemble . . .		102,986,008

Si maintenant le nombre des moutons s'est accru d'un cinquième, de 1800 à 1828, il est très proba-

ble que depuis lors l'augmentation s'est élevée à un quart, et que ce nombre est aujourd'hui de 23,759,509. Admettant ensuite que chaque toison ait gagné en poids autant que l'annonce M. Hubbard, on peut conclure que l'Angleterre récolte aujourd'hui en laine, de

	Balles.	Livres.
Ses troupeaux indigènes . . .	569,238 . . .	ou 136,617,120
A quoi s'ajoute l'importation . . .		42,604,656
Ensemble . . .		179,221,776

Présentant ainsi, depuis 1800, une augmentation de près de 80 p. %.

C'est surtout dans le Yorkshire que la manufacture a acquis un grand degré d'extension. La ville de Bradford, où se travaille cette laine peignée, si supérieure en qualité, qu'on peut la considérer comme un véritable privilège naturel de l'Angleterre, a vu, grâce à cette industrie, sa population portée, de 30,000 habitants qu'elle avait, en 1801, à 77,000 en 1830. La seule année 1833 y a vu s'élever 700 nouvelles maisons, et le nombre des manufactures s'y est accru proportionnellement. Ce fait, du reste, n'est pas particulier à la seule ville de Bradford : toutes les villes à fabriques de draps du Yorkshire ont doublé de population.

	1801.	1831.
Population d'Halifax . . . . .	63,434 . . . . .	109,899 . . . . .
d'Huddersfield . . . . .	14,848 . . . . .	34,041 . . . . .
de Leeds . . . . .	53,162 . . . . .	123,393 . . . . .
de Rochdale . . . . .	39,766 . . . . .	74,427 . . . . .
	177,210 . . . . .	341,760 . . . . .

Tout l'Ouest du Yorkshire, centre et chef-lieu de

la fabrication des fils et tissus de laine, vit, pendant la même période, s'élever sa population, de 564,000 à 976,000, ou de 73 pour 100.

L'industrie lainière a, dans le même intervalle de temps, subi de nombreuses modifications. L'amélioration la plus importante, sous le rapport de l'éducation des moutons anglais, a consisté à obtenir une toison plus pesante, quelle que dût être d'ailleurs la qualité de la laine. On est assez facilement parvenu à obtenir ce résultat, mais aussi la toison du mouton courte-laine a beaucoup perdu de sa finesse; et pour produire du drap de même qualité que celui qu'on fabriquait, il y a trente ans, de pure laine anglaise, il est aujourd'hui nécessaire d'y mêler une certaine quantité de laine étrangère.

Il s'est introduit depuis quelques années, en Angleterre, un singulier genre de commerce. On y importe des drilles et chiffons de laine destinés à être remanufacturés. Assortis, déchirés et mêlés à de la laine anglaise, ou plus ordinairement écossaise, de basse qualité, ils servent à fabriquer des draps inférieurs, d'assez bas prix pour supporter la réexportation. C'est par ce moyen que s'écoulent quantité de laines communes, dont autrement ne pourraient se débarrasser les éleveurs.

Les meilleures couvertures sont faites de pure laine anglaise, et cette branche de la fabrication s'est considérablement accrue. La population de Dewsbury, où elle est florissante, s'est élevée, de 1801 à

1831, de 12 à 20,000 habitants, soit 69 pour 100. (Voir, pour les laines françaises, le chapitre suivant).

COTON. — L'origine et les progrès de la manufacture du *coton* en Angleterre forment peut-être la page la plus intéressante des annales de l'industrie humaine. Il n'entre pas dans notre plan de décrire ici ses premiers essais, non plus que les inventions ingénieuses qui lui ont valu une aussi grande influence sur les destinées du monde civilisé (1). Qu'il

(1) ORIGINE ET PROGRÈS DE L'INDUSTRIE DU COTON. — MACHINES. — PROHIBITION. — Nous croyons cependant qu'il ne sera ni hors de propos, ni sans intérêt, de placer ici un rapide tracé historique de l'industrie cotonnière. Nous nous aiderons à cet égard de celui qu'en a donné M. G. Simon, dans son excellent *Recueil d'observations* sur l'Angleterre.

« C'est dans l'Inde qu'ont existé les premières fabriques de coton, et, malgré la grossièreté de leurs instruments, grâce à une rare perfection d'organes, à une patience à toute épreuve dans tous les genres de travaux qui n'exigent pas le déploiement d'une grande activité physique, les Hindous portèrent fort loin l'art de filer et de tisser le coton. Ce n'est même que très tard, en Europe, après des essais multipliés, à force de génie, et à l'aide des plus merveilleuses machines, que les Anglais sont arrivés pas à pas à égaler l'Inde dans la fabrication des jaconas, guingans, guinées, mousselines, et de toutes ces étoffes précieuses qui conservent encore parmi nous le nom qu'elles reçurent au lieu de leur origine.

» Ce fut, croit-on, de 912 à 950, que la fabrication du coton fut introduite pour la première fois en Europe, par les Maures d'Espagne, sous le règne d'*Abderam* III, surnommé le Grand. Ces peuples industrieux cultivèrent à la fois, dans les fertiles plaines de Valence, le coton, la canne à sucre et le riz, en même temps qu'ils y élevaient le ver à soie, et qu'ils fondaient à Cordoue, à Séville, à Grenade, de puissantes manufactures. Mais tant de richesses disparurent avec les Maures, sous leurs conquérants dégénérés.

Les arts importés d'Arabie en Espagne ne se répandirent point



nous suffise de faire connaître, par leurs résultats, les gigantesques efforts qui ont été faits à cet égard, depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Le lecteur désireux de plus amples détails, pourra,

dans le reste de l'Europe, et les savantes recherches de M. Edward Baines n'ont pu lui faire découvrir aucune trace de la fabrication du coton, dans d'autres parties de l'Europe, antérieurement au xiv<sup>e</sup> siècle.

» C'était en Italie, dans la Souabe et dans la Saxe, que se fabriquaient une grande quantité de futaines exportées ensuite dans les autres Etats européens. Plus tard, ces fabriques s'étendirent en Flandre, en Hollande, et à Bruges et à Gand, dans les Pays-Bas, puis enfin en Turquie. Ce n'est donc qu'après avoir ainsi fait, à proprement parler, le tour de l'Europe, que, fort tard, les fabriques de coton ont pris pied en Angleterre, mais pour y surpasser bientôt par une suite non interrompue de merveilleuses inventions, tout ce qui s'était fait autre part.

» En 1753, dans un petit village près de Lichtfield, un ouvrier obscur, *John Wyatt*, obtient par des moyens mécaniques le premier écheveau de fil de coton qui ne soit pas dû aux doigts d'une fileuse. Quinze ans plus tard, *Lewis Paul*, son associé, crée une première ébauche de la cardé cylindrique; puis cette double découverte demeure en quelque sorte oubliée, jusqu'à ce qu'un simple perruquier, homme d'un caractère ardent et industrieux, *Richard Arkwright*, s'en empare, la perfectionne, et dote enfin son pays du banc à broche, de la cardé sans fin, invention qu'il complétait plus tard par celle du *drawing* et du *roving frame*, pour l'étirage et le tordage du coton en ruban. A peu près à la même époque (1767), un pauvre ouvrier tisserand, du Lancashire, *James Hargreaves*, faisait faire à la mécanique un pas encore plus audacieux, en inventant sa *spinning-Jenny*, littéralement *Jeanne la fileuse*; bientôt *Samuel Crompton*, autre ouvrier, combinant avec adresse ces deux dernières inventions, produit une machine métis, plus parfaite que les deux autres, et dont le travail délicat mettra au défi les plus adroites fileuses de l'Indostan, machine à laquelle sa double origine valut le nom de *Mule Jeanne*, ou *Mull-Jenny*.

Enfin toutes ces mécaniques appelaient un moteur qui décuplât leur force productrice. C'est alors que l'illustre *Vatt*, non moins bon chimiste qu'habile mécanicien, commença (1769) à fabriquer en

du reste, consulter le mémoire de M. Kennedy, l'histoire de M. Baines et l'essai du docteur Ure (1).

La quantité de *coton en laine* importé en Angleterre, en 1800, fut de 56,010,732 livres (25,205,000 kil.). En 1790, cette importation n'avait été que de 31 millions, et en 1785, d'un peu plus de la moitié de ce dernier chiffre. La valeur totale de l'exportation fut, en 1800, de 5,406,501 liv. st. (136,244,000 fr.); en

grand sa *machine à vapeur*, la plus puissante invention des temps modernes, et source de la puissance industrielle de l'Angleterre. C'est surtout, en effet, au génie de la mécanique, que cette nation doit sa fortune: aussi les lois anglaises prohibent-elles de la manière la plus sévère l'exportation des métiers-mécaniques destinés aux manufactures de *coton*, de *laine*, de *soie*, de *chanvre* et de *lin*. Cinq mille francs d'amende et un an de prison frappent tout exportateur et ses complices. Non contents de cette législation rigoureuse, les fabricants anglais ont, pour en assurer l'exécution, établi, à frais communs, une *contre-ligne de douanes*, affectée spécialement à la surveillance des exportations frauduleuses de machines; contraste singulier avec les énergiques réclamations qui s'élèvent chez le même peuple, en faveur de la liberté commerciale sur le continent!

. . . . . *Video meliora proboque*  
*Deteriora sequor.* . . . . .

Du reste, tous ces efforts *préventifs* n'ont rien prévenu de ce qu'ils voulaient empêcher: nos concitoyens se sont procuré les plans des machines; ont embauché des ouvriers anglais, et sont enfin parvenus à égaliser, sous ce rapport, l'habileté bretonne. Force leur a été seulement de se rendre plus habiles, et ceci, au moins, n'a pas été un mal. (Voir, au reste, vers la fin de cet ouvrage, le chapitre des *machines*.)

(Traducteur.)

(1) *Origine et progrès du commerce des cotons*. 3<sup>e</sup> vol. des Mémoires de la Société littéraire et philosophique de Manchester. 1819.  
— *Histoire de la manufacture du coton dans la Grande-Bretagne*. 1855.  
— *Philosophie des manufactures*. 1855.

1790, elle n'avait été que de 41,892,000 fr. C'est à cette dernière époque que fut livrée à la spéculation publique l'invention d'Arkwright, et le premier moteur appliqué au moulin à coton fut construit par Watt, en 1785, et monté à Papplewick, dans le Nottinghamshire; quatre ans plus tard, le même moteur était mis en œuvre à Manchester, qui, dès 1800, comptait déjà 32 machines représentant la force de 430 chevaux. Ce seul accroissement peut donner une idée de l'impulsion que reçut alors la manufacture du coton, considérée déjà comme objet d'importance nationale; et cependant, si l'on compare les produits de cette époque avec ceux qu'il a donnés depuis, le commerce du coton de 1800 nous apparaîtra sous des proportions bien minimes. Jusque là, les nouveaux procédés mécaniques n'avaient été appliqués qu'à la filature, et, bien que l'invention du métier d'Arkwright datât de 1787, la première application pratique n'en fut faite qu'en 1801, où M. Monteith éleva, près de Glasgow, une tisserie forte de 200 métiers. Encore ne fut-ce que quelques années après que les difficultés inhérentes à un semblable essai furent toutes surmontées, et que cette importante invention put enfin devenir profitable entre les mains de cet habile manufacturier.

On pourra juger des progrès de l'industrie cotonnière en Angleterre, par le relevé suivant, qui présente, de 1801 à 1835, la consommation manufac-

turière des cotons en laine, ainsi que l'exportation des fils et tissus de coton, pour la même période.

	COTON EN LAINE consommé par la MANUFACTURE.	EXPORTATION des fils et tissus de coton.	
		VALEUR officielle.	VALEUR déclarée.
De 1801 à 1809, la moyenne annuelle			
est d'environ . . . . .	Kilog. 27,000,000	Francs. 254,000,000	Francs. 441,910,000
1810 à 1816 . . . . .	26,000,000	436,000,000	(Registres détruits par l'incendie.)
1817 à 1826 . . . . .	70,000,000	615,000,000	»
et pour les années suivantes :	»	»	»
1827 . . . . .	115,000,000	850,000,000	441,910,000
1828 . . . . .	95,000,000	837,000,000	457,110,000
1829 . . . . .	95,000,000	932,000,000	438,575,000
1830 . . . . .	122,000,000	1,026,000,000	485,750,000
1831 . . . . .	123,000,000	976,000,000	431,430,000
1832 . . . . .	117,000,000	1,100,000,000	454,975,000
1833 . . . . .	132,000,000	1,150,000,000	462,200,000
1834 . . . . .	139,000,000	1,275,000,000	512,800,000
1835 . . . . .	150,000,000	1,508,000,000	553,500,000

Le fait le plus saillant que présente ce tableau, est la lenteur avec laquelle s'est développé le commerce des cotons, de 1800 à 1814; et toutefois il n'y a pas de lenteur que relativement aux résultats subséquents, car on peut déjà, dès cette époque, constater les excellents effets de la machine à filer d'Arkwright, qui, en quinze ans, doubla la production. Au bout de ce temps, il y a eu baisse, il est vrai, et la somme des cotons en laine, employés pendant les deux dernières années de la guerre, est restée au-dessous de la consommation de 1801; mais à peine la paix fut-elle revenue, qu'une vie nouvelle vint vivifier le commerce. En cinq ans, la moyenne annuelle de

coton filé se triple; cinq ans encore après, elle est quatre fois plus forte que lors de la dernière année de la guerre; cinq autres années la voient se quintupler, et enfin, par une progression toujours croissante, cette quantité devient six fois et demi plus forte, en 1835, qu'elle ne l'avait été en 1813.

Nous placerons ici, comme nous l'avons fait pour les laines, le tableau présentant, par pays, la valeur des fils et tissus de coton exportés par l'Angleterre, en 1834:

EXPORTATION DES FILS ET TISSUS DE COTON ANGLAIS,  
ET LIEUX DE DESTINATION, EN 1834.

	France.
Russie . . . . .	27,700,000
Suède et Norwége . . . . .	1,315,000
Danemarck . . . . .	200,000
Prusse . . . . .	70,000
Allemagne . . . . .	82,575,000
Hollande . . . . .	43,025,000
Belgique . . . . .	8,550,000
France . . . . .	3,800,000
Portugal, Espagne, Canaries, Açores, Gibraltar, etc.	33,500,000
Italie, Malte, îles Ioniennes . . . . .	59,000,000
Turquie, Grèce et îles . . . . .	24,000,000
Egypte, Tripoli, Maroc, etc. . . . .	3,450,000
Côtes d'Afrique et cap de Bonne-Espérance . . . . .	5,200,000
Sainte-Hélène, îles Bourbon et Maurice . . . . .	2,080,000
Territoire de la compagnie des Indes et Ceylan . . . . .	31,880,000
Chine, ports de Siam, Sumatra, Java . . . . .	13,600,000
Îles Philippines . . . . .	1,450,000
Nouvelle-Galles du Sud, Terre de Van-Diemen, etc.	2,850,000
Colonies anglaises, nord et ouest de l'Amérique . . . . .	26,500,000
République d'Haïti . . . . .	5,475,000
Cuba . . . . .	13,150,000
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	42,100,000
Mexique . . . . .	7,200,000
<i>A Reporter</i> . . . . .	438,270,000

	France.
<i>Report.</i> . . . .	438,270,000
Guatemala . . . . .	650,000
Colombie . . . . .	3,030,000
Bésil . . . . .	37,300,000
Rio de la Plata . . . . .	12,200,000
Chili . . . . .	15,800,000
Pérou . . . . .	3,470,000
Jersey, Guernsey, Man, etc. . . . .	2,080,000
Total . . . . .	512,800,000

M. Dugald Bannatyne, dans sa brochure publiée par l'*Encyclopédie Britannique*, constate, par le relevé suivant, les réductions successives que l'emploi des machines a amenées dans le prix du filage:

Prix du coton filé, 100 échevettes à la livre (0.453 kilog.).

1786-1787 . . . . .	45 fr. 6c c.
1788 . . . . .	42 »
1789 . . . . .	40 80
1790-91 . . . . .	36 »
1792 . . . . .	19 50
1793-94 . . . . .	18 15
1795-96-97 . . . . .	22 80
1798 . . . . .	11 90
1799 . . . . .	13 10
1800 . . . . .	11 40
1801 . . . . .	10 60
1802-1803 . . . . .	10 10
1804-1805 . . . . .	9 60
1806 . . . . .	9 10
1807 . . . . .	8 30

Après plusieurs fluctuations.

1829 . . . . .	4 »
1832 . . . . .	3 70

D'après les renseignements authentiques que lui

ont fournis plusieurs manufacturiers, M. Baines constate de la manière suivante les avantages que l'on a recueillis du *métier-mécanique* :

« Un bon tisserand à la main (1), de vingt-cinq ou trente ans, peut tisser deux pièces par semaine, portant chacune 24 yards (21 mètres 90 centimètres) de long, à 100 portées de chaîne.

» En 1823, un tisseur au *métier-mécanique*, ouvrier de quinze ans, pouvait ouvrir sept pièces semblables par semaine.

» En 1826, le même ouvrier, servant 2 *métiers-mécaniques*, tissait douze et souvent quinze pièces semblables dans le même espace de temps.

» En 1833, cet ouvrier, aidé d'une rattacheuse de

(1) TISSAGE A LA MAIN. — TISSAGE A LA MÉCANIQUE. — Le tissage se divise en deux classes, le tissage *mécanique* et le tissage à la main. Ce dernier est, depuis long-temps, en Angleterre, remplacé en grande partie par le premier. La France, à cet égard, est loin d'être aussi avancée : le seul commerce de Saint-Quentin, par exemple, compte dans un rayon de douze lieues plus de 50,000 métiers de tisserands à la main, lesquels, évalués à 100 fr., chaque, représentent un capital de 5,000,000 fr. tandis que le tissage *mécanique* ne s'y compose que de 5 établissements évalués à 600,000 fr. C'est le cas de faire observer, avec M. Porter, que ce dernier tissage ne saurait complètement remplacer le travail à la main. La *mécanique*, qui d'ailleurs n'a pu jusqu'ici employer les numéros élevés, ne s'exerce que sur des étoffes unies, et s'applique plus spécialement aux gros calicots, tandis que l'ancien procédé produit quantité d'étoffes diverses, façonnées et travaillées dans le fin. Ces produits se feront vraisemblablement toujours à la main, du moins en a-t-il été ainsi jusqu'à présent, même en Angleterre, où l'application des procédés *mécaniques* n'est certes pas négligée.

(Traducteur.)

douze ans, obtenait, de 4 semblables métiers, dix-huit pièces par semaine; il y en a même qui parviennent à en tisser vingt.»

Les tableaux suivants indiquent les diminutions successives que ces améliorations ont amenées dans le prix de revient des fils et tissus de coton, ainsi que dans la main-d'œuvre. Le premier tableau concerne le filage; on a pris pour terme de comparaison, dans le second, la pièce de calicot connue, dans le commerce anglais, sous la dénomination de 72  $\frac{1}{2}$ .

Prix comparés des fils de coton en 1812 et 1830.

NOMBRE D'ÉCHEVETTES PAR JOUR ET PAR BROCHES.			PRIX, PAR LIVRE (0.455 KILOG.),					
			DU COTON.		DU TRAVAIL.		DU FIL DE COTON.	
Nos	1812.	1830.	1812.	1830.	1812.	1830.	1812.	1830.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
40	2 »	2 75	1 90	» 75	1 25	» 80	3 15	1 55
60	1 5.	2 5.	2 50	1 »	1 85	1 30	4 35	2 30
80	1 5.	2 »	2 55	1 15	2 70	2 »	5 25	3 15
100	1 4.	1 8.	2 70	1 35	3 50	2 75	6 20	4 10
120	1 25	1 65	3 »	1 65	4 35	3 30	7 35	4 95
150	1 »	1 35	3 40	2 »	8 »	6 »	9 40	8 »
200	» 75	» 90	4 10	3 75	21 »	14 50	25 10	18 25
250	» 5.	» 5.	5 »	4 50	39 »	31 »	44 »	35 50

(1) FILS DE COTON FRANÇAIS. — RÉDUCTIONS DE PRIX. — Par comparaison avec ce tableau, nous insérons ici un relevé analogue pour les fils de coton français. Il présente, mais seulement pour le n° 50, les réductions successives qu'ont subies les cotons filés de 1816 à 1834, et par suite, une quantité donnée, de cotonnades. (Ce document est ex-

Tissus de coton. — Prix comparés, 1814 à 1831.

ANNÉES.	ACHAT DES COTONS.		PRIX DU TISSAGE.		PRIX DE VENTE de la PIÈCE 72 7/8 CALICOT.		SALAIRES DES TISSEURS PAR SEMAINE.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1814	2	60	3	60	35	»	18	»
1815	2	»	3	60	30	»		
1816	2	»	2	80	26	»		
1817	2	20	2	80	25	»		
1818	2	20	2	80	25	50	18	»
1819	1	40	2	20	21	»		
1820	1	30	2	20	19	»		
1821	1	26	2	»	19	»		
1822	1	10	2	»	18	50	16	»
1823	1	15	2	»	18	»		
1824	1	12	2	»	17	50		
1825	1	40	2	»	de 17 à 22 fr.	»		
1826	»	90	1	80	15	»	15	»
1827	»	85	1	80	12	50		
1828	»	80	1	40	12	»		
1829	»	75	1	40	10	50		
1830	»	70	1	40	10	»		
1831	»	70	1	40	10	50		

trait de l'Enquête, Interrogat. de M. Roman, délégué des Haut et Bas-Rhin, 5<sup>e</sup> vol.)

ANNÉES.	COTONS FILÉS, n° 50.		TOILES BLANCHES.	
	Prix par kilog. (un peu plus de 2 liv. angl.)		Prix par 75 parties.	
1816	12	50	2	50
1817	10	60	2	»
1818	10	60	2	10
1819	10	»	1	95
1820	8	75	1	60
1821	8	25	1	65
1822	8	25	1	55
1823	6	40	1	40
1824	6	40	1	40

Le relevé suivant présente les réductions de prix antérieures à celles que nous venons de citer; il est extrait d'un document de la Chambre des Communes de 1812. Il s'agit ici des prix du tissage d'une pièce de batiste de 24 yards (21 mètres 90 centimètres), fabriquée à Stockport.

1802	31 fr. » c.	1808	15 fr. » c.
1803	25 »	1809	16 »
1804	19 »	1810	15 »
1805	22 »	1811	12 »
1806	19 »	1812	12 »
1807	16 »		

Il ne faut pas moins d'une semaine à un bon ouvrier pour fabriquer la pièce de 24 yards dont il s'agit ici. La baisse survenue dans les salaires, pendant les dernières années que nous venons de citer, époque où les denrées étaient excessivement chères et le travail très rare, avait répandu la détresse dans la population ouvrière.

Nous empruntons à l'*Histoire de la fabrique du*

1825	6	60	1	40
1826	6	»	1	20
1827	4	80	1	12
1828	4	40	»	95
1829	4	25	»	90
1830	4	»	»	85
1831	3	80	»	75
1832	4	10	»	»
1833	5	50	»	90
1834	5	60	»	92

(Traducteur.)

*Coton* de M. Baines, le passage suivant sur les progrès du métier à tisser.

« En 1813, il n'y avait pas, en Angleterre, plus de 2,400 métiers-mécaniques en activité; ce fut assez néanmoins pour alarmer les tisserands *à la main*, qui, attribuant aux machines la détresse du temps, se soulevèrent et brisèrent tous les métiers de West-Oughton, Middleton et autres lieux (1). On ne tarda toutefois pas à reconnaître l'immense avantage que présentaient les métiers-mécaniques, et la plupart des manufacturiers d'Angleterre et d'Écosse s'empressèrent de les adopter; il est certain qu'avant peu ils auront complètement remplacé le travail purement manuel. On pourra juger de la rapidité de leur multiplication par les détails suivants, fournis à la Chambre des Communes, par M. Slaney Esq., en mai 1830 :

*Nombre des métiers-mécaniques en Angleterre et en Écosse.*

	En 1820	En 1829
Angleterre . . . . .	12,150	45,500
Écosse . . . . .	2,000	10,000
Total . . . . .	14,150	55,500

» Au dire du docteur Cleland, ces évaluations ne seraient pas très exactes en ce qui concerne l'Écosse: il assure qu'en 1828 les manufactures de Glasgow

(1) Pareil fait se produisit en France, en 1851: la fièvre de production en 1825, 26, 27 avait amené une fabrication exagérée qui se termina par une crise violente: 500 métiers furent brisés dans le seul département du Nord. (Tr.)

avaient, en pleine activité, tant dans cette ville qu'au dehors, 10,783 mécaniques, et 2,060 en construction; total 12,843. Il pense en outre qu'il y a eu accroissement de 10 pour 100, entre 1828 et 1832, ce qui porterait le total à 14,127 pour cette dernière année. En 1833, le nombre des métiers s'éleva à 14,970, et tout nous fait conjecturer qu'il n'est pas aujourd'hui moindre de 15.000.

En Angleterre, le grand accroissement eut lieu en 1824 et 1825, années de spéculations industrielles. De cette époque à 1832, il y eut très peu de métiers de construits; mais, en 1832, 33 et 34, grâce au mouvement ascendant du commerce, le nombre s'en accrut considérablement; et ce n'est pas le porter trop haut que de l'estimer actuellement à 85,000, ce qui, avec 15,000 pour l'Écosse, fait aujourd'hui 100,000 métiers-mécaniques batants dans tout le Royaume-Uni. Aujourd'hui, les mécaniciens du Lancashire, malgré la célérité qu'ils mettent à les fabriquer, peuvent à peine suffire aux demandes de la manufacture (1). »

A voir les métiers se multiplier ainsi, on serait tenté de croire que la fabrication purement manuelle a dû considérablement diminuer, de 1820 à 1834; l'observation des faits prouve le contraire. M. Ken-

(1) A Manchester et dans ses environs, plusieurs milliers d'hommes travaillent uniquement à faire des machines, qui donnent elles-mêmes du travail à plusieurs cent milliers d'ouvriers, uniquement occupés à les desservir. (Tr.)

nedey portait le nombre des travailleurs de ce genre, en 1833, à 240,000; de son côté, M. Grimshaw, fleur et manufacturier de Colne, évaluait à 250,000, pour tout le royaume, le nombre des tisserands à la main, et, en 1834, plusieurs ouvriers expérimentés de Glasgow, appelés à émettre leur opinion à ce sujet, n'en comptaient pas moins de 45 à 50,000 pour l'Écosse seulement. Il n'est pas probable que le nombre puisse s'en augmenter maintenant; mais, quel que soit le nombre actuel des métiers, leur accroissement n'empêchera pas les tisseurs à la main qui existent aujourd'hui, de trouver de l'emploi; car, jusqu'ici, on n'a pu appliquer les métiers à la fabrication de ce qu'on appelle étoffes de fantaisie, tissus dont la demande varie singulièrement, et devient quelquefois très considérable. M. Makin, fabricant de Bolton, s'exprime ainsi à ce sujet, dans le rapport fait à la Chambre par la commission chargée d'examiner les nombreuses pétitions des tisserands à la main: « Je puis affirmer qu'il n'y a pas maintenant surabondance de tisserands: pour mon compte, je suis souvent obligé d'envoyer le travail, où d'aller chercher des ouvriers, à 10 milles de ma fabrique, et il est tel ouvrier que, pour son aptitude, j'irais volontiers chercher plus loin encore (1). Mais un fait

(1) APTITUDE SPÉCIALE DE L'OUVRIER. — Cette aptitude est quelquefois telle dans certains ouvriers, que la mécanique, il faut le reconnaître, resterait souvent impuissante à remplacer leur travail manuel. Nous

singulier, c'est que, malgré la hausse de la commande, pour ces produits manuels, les salaires des tisseurs à la main ne haussent pas du tout, et cependant, d'après ce que j'ai vu les années précédentes, je suis sûr que d'ici à deux mois (juillet 1834), on ne pourra s'en procurer un seul, et qu'il en manquera des milliers à la fabrication comme par le passé.»

Bien que contraire en apparence à la loi industrielle de la demande et de l'offre, le fait cité par M. Makin trouve facilement son explication: tant qu'elles ne sortent pas d'une certaine limite de prix, les étoffes fabriquées à la main se débitent assez aisément; mais du moment qu'elles viennent à dépasser cette limite, d'autres produits analogues, soit du pays, soit de l'étranger, entrent tout de suite

---

avons été frappé, à cet égard, d'un passage de l'*Economie des manufactures*, que nous insérerons ici. (Traduction de M. Ed. Biot. p. 519.)

«Ayant reçu une commande d'yeux d'émail à poupées, commande plus considérable que l'objet ne semblerait l'annoncer, puisqu'elle s'élevait à 13,000 fr., j'essayai, ce que je n'avais point encore tenté, de faire des yeux d'émail. J'avais alors dans ma fabrique les ouvriers les plus habiles du royaume pour la confection des jouets de verre; mais dès que je leur eus montré mes échantillons, ils se mirent à branler la tête et à me dire qu'ils avaient bien vu autrefois de semblables échantillons, mais qu'ils n'en savaient pas faire. Je leur donnai quelque argent pour les encourager; ils essayèrent, et, après avoir perdu trois ou quatre semaines en travail inutile, je fus obligé de renoncer à mes tentatives. Bientôt après, j'entrepris une autre affaire, une fourniture de chandeliers de verre, et je ne m'inquiétai plus des yeux d'émail. Au bout d'un an et demi, cette niaiserie me revint à la tête: je me déterminai à m'attacher à cette affaire sérieusement, et après une huitaine de mois, je tombai par hasard sur un pauvre dia-

en concurrence avec elle, et de cette manière la demande ne permet pas au fabricant d'augmenter le salaire du travailleur.

Chargés de recueillir tous les faits relatifs à l'emploi des enfants, comme ouvriers, dans les manufactures, les commissaires nommés en vertu de la loi de 1833 ont réuni en un seul corps les renseignements qui pouvaient jeter du jour sur cette question, et faire en même temps apprécier la somme de travail produite dans les filatures d'Angleterre, ainsi que celle des salaires des diverses espèces d'ouvriers. Nous ne pouvons, à cet égard, mettre sous les yeux du lecteur un document plus complet sur cette matière que le calcul établi par M. Cowell, l'un des commissaires des manufactures. Soumis à de conti-

---

ble que l'ivrognerie avait réduit à l'indigence, et qui se mourait d'une maladie de consommation, dans la dernière misère. Je lui montrai dix souverains, et il me dit qu'il m'apprendrait le moyen de faire des yeux d'émail. Il était dans un tel état qu'il ne pouvait souffrir l'odeur de sa lampe, et après qu'il m'eut expliqué *son secret*, quoique je fusse très familier à la partie manuelle de mon industrie, quoiqu'il parlât de choses que je voyais tous les jours, j'ai senti que je ne ferais rien de bon par cette description seule. Je rapporte ce fait pour montrer combien il est difficile de transmettre, par une simple description, les procédés de fabrication. Alors il me mena dans son galetas, où je trouvai l'économie poussée à un tel point, qu'il se servait, au lieu d'huile, de graisse achetée au marché. Au bout d'un instant il eut fait trois yeux d'émail, et je compris que par son procédé, habilement employé, j'en pourrais produire aussi facilement; la différence de son mode d'opérer différait du reste bien peu de celui de mes ouvriers. »

(Tr.)

nuelles fluctuations, le nombre des ouvriers absorbé par l'industrie cotonnière ne saurait être déterminé d'une manière rigoureusement précise, mais on peut dire que l'évaluation suivante présente toute l'exactitude que comporte le sujet.

*Nombre des individus employés dans les moulins à coton de la Grande-Bretagne.*

On remarquera avant tout qu'il ne s'agit point ici d'établir le nombre total des individus qui, indistinctement, peuvent vivre de l'industrie du coton, mais seulement de ceux qui, attachés *au métier*, gagnent leur vie dans la manufacture même, soit à transporter, préparer, carder, filer, tisser, soit à exécuter tout autre travail relatif à cette industrie, et entre les murs mêmes de la fabrique. Or, non compris, bien entendu, les tisseurs à la main, imprimeurs, blanchisseurs, teinturiers, passementiers, etc., ni tant d'autres industriels dont le travail se rattache plus ou moins directement à la manufacture du coton, le nombre des ouvriers employés dans les fabriques mêmes s'élève à près de 213,000, et leur gain peut être évalué annuellement à la somme de 134,000,000 fr.

#### ÉVALUATION.

« La somme totale de *coton en laine* consommé par les manufactures d'Angleterre, est estimée à 249,933,370 pounds, ou 101,972,817 kilog. (non



compris dans ce chiffre 27,000,000 p. de semblable matière première consommée par l'Écosse).

» Le déchet du filage, d'après l'opinion la plus générale, est de 1 et  $\frac{1}{2}$  once par liv., soit 23,431,253 liv. Il restera donc, déduction faite de ce déchet, 226,502,127 livres.

» L'avérage le plus exact porte à 40 le nombre des échevettes que donne une livre de coton filé.

» On a fait le relevé du filage de 3 moulins à coton, d'une force productrice moyenne (mai 1833); et note exacte ayant été tenue, et du nombre de bras employés, et de la durée des travaux, ces données suffiront pour nous faire évaluer le nombre total d'individus employés dans les manufactures d'Angleterre au filage du coton.

» 1<sup>er</sup> moulin. — 344 fileurs, travaillant 276 heures, ont produit :

18,000 liv. . . . .	n <sup>o</sup> 30 à 32.
18,000 liv. . . . .	n <sup>o</sup> 38 à 42.
2,400 liv. . . . .	n <sup>o</sup> 150 à 170.

» 2<sup>e</sup> moulin — 245 fileurs, à 270 heures de travail, ont donné :

1,795 liv. . . . .	n 12.
4,285 liv. . . . .	n <sup>o</sup> 22.
55,838 liv. . . . .	n <sup>o</sup> 40.

» 3<sup>e</sup> moulin. — 110 fileurs, à 286 heures, ont produit :

6,700 liv. . . . .	n <sup>o</sup> 40.
--------------------	--------------------

» En tout :

95,018 livres à 39.98 échevettes par livre.

Le nombre total des heures de travail sera donc  $344 \times 376 + 245 \times 270 + 110 \times 286$ .

$= 192,554$ ; et le produit de chaque individu par heure  $\frac{95,018}{192,554} = 0.49,346$  livres.

En évaluant à 300 par an, le nombre des journées de travail, de onze heures et demie chaque (ou 69 heures par semaine), on aura  $0.49,346 \times 11,5 \times 300 = 1,702,437$  livres, pour produit annuel de chaque fileur, et  $\frac{226,562,117}{1,702,437} = 133,045$  pour nombre d'individus employés en Angleterre à la filature de coton.

» Il nous sera facile maintenant d'arriver à connaître le nombre des autres travailleurs qu'emploie l'industrie cotonnière. Un document, mis sous les yeux de la commission établit que sur un nombre de 68,000 individus, travaillant dans la manufacture, on comptait 43,000 fileurs, 24,000 tisseurs et 1,500 autres ouvriers de toutes sortes.

» Or, en admettant, ce qui est très vraisemblable, que les mêmes rapports existent dans le nombre total d'ouvriers cotonniers que nous a donné l'enquête du Lancashire, on trouvera que le chiffre des tisseurs est de 76,000 environ, et celui des travailleurs attachés aux moteurs, aux fourneaux, etc., de 4,700, ce qui fait, avec les 133,045 fileurs, un total général de près de 213,000 ouvriers employés à la production des fils et tissus de coton.

» En adoptant la division établie par l'enquête que

nous venons de citer, il sera facile maintenant d'avoir le nombre approximatif des individus affectés à chacune des huit branches de l'industrie cotonnière, ainsi que le montant total par classe, et la moyenne approximative pour chacun d'eux, de leurs salaires nets annuels.»

De tout ce qui précède, nous avons pu déduire le relevé suivant :

Le nombre total des ouvriers employés à la manufacture du coton, est de 213,000, lequel se divise ainsi :

Batteurs, éplucheurs, étalours . . . . .	5,000	} 213,000
Cardeurs . . . . .	40,500	
Fileurs de toute sorte . . . . .	73,000	
Dévideurs . . . . .	14,800	
Tisseurs . . . . .	75,000	
Couvreurs de rouleaux . . . . .	725	
Travailleurs aux mécaniques, ingénieurs, chauffeurs, surveillants, etc. . . . .	3,975	

Sur ce nombre de 213,000 individus, on en compte environ 130,000 au-dessous de quatorze ans.

Les femmes et filles y sont, relativement aux individus mâles, dans le rapport de 12 à 10, c'est-à-dire que leur nombre excède celui des hommes d'un cinquième.

On compte, en tout, 45,000 maîtres et maîtresses, 164,000 ouvriers et ouvrières fixes, et une masse flottante de 4,000 employés de toutes sortes.

On peut évaluer le gain total annuel de ces 213,000 ouvriers, à environ 134,000,000 fr., savoir :

	Fr.	
Aux 5,000 batteurs, éplucheurs, etc. . . . .	2,600,000 moyenn. pour ch. d'eux	520 fr.
40,500 cardeurs . . . . .	22,600,000 . . . . .	558
73,000 fileurs . . . . .	46,000,000 . . . . .	630
14,800 dévideurs . . . . .	6,900,000 . . . . .	467
75,000 tisseurs . . . . .	51,055,000 . . . . .	680
725 couvreurs de rouleaux . . . . .	45,000 (presque tous enfants)	63
3,975 ouvriers-mécaniques, etc. . . . .	4,800,000 . . . . .	1,200 env.
213,000 . . . . .	134,000,000	(1)

Depuis que ces lignes ont été tracées, des relevés plus détaillés, et sur lesquels a été formé le tableau suivant, sont venus confirmer les calculs ingénieux établis ci-dessus. La légère différence qui s'y fait remarquer (3 pour 100) est si peu importante, eu égard aux chiffres considérables qu'ils présentent, qu'elle mérite à peine d'être mentionnée. En définitive, le nombre total des travailleurs attachés aux fabriques de coton est, pour l'Angleterre et l'Écosse, de 215,823, et, pour tout le Royaume-Uni, de plus de 220,000.

(1) Il ne faudrait après tout accorder à ces moyennes qu'une valeur tout-à-fait approximative, attendu l'inégalité souvent considérable des salaires, eu égard aux sexes et surtout aux âges divers.

**TABEAU DES MANUFACTURES DE COTON**  
EN ACTIVITÉ DANS LES DIVERSES PARTIES DU ROYAUME-UNI : INDICANT, EN OUVRE, LE NOMBRE ET LES AGES DES INDIVIDUS  
QUI Y SONT EMPLOYÉS. — (Extrait des rapports faits, en 1855, par les Inspecteurs des manufactures.)

COMTÉS.	NOMBRE des Manufactures en activité.	OUVRIERS								NOMBRE TOTAL DES OUVRIERS.		
		DE 8 A 14 ANS.		DE 15 A 18 ANS.		AU-DESS. DE 18 ANS		TOTAL.		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
		Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
Lancaster . . . . .	685	2,806	1,983	35,274	25,626	34,071	34,655	60,151	62,264	122,415		
Cheshire . . . . .	109	425	406	5,120	5,321	9,971	10,069	15,516	15,996	31,512		
York W. Riding . . . . .	126	489	387	2,161	2,564	2,557	2,775	5,187	5,724	10,911		
Derby . . . . .	92	182	192	1,577	2,488	2,855	3,556	4,614	6,286	10,850		
Stafford . . . . .	13	72	78	268	516	409	705	749	1,299	2,048		
Nottingham . . . . .	20	17	35	214	513	250	706	489	1,242	1,725		
Cumberland . . . . .	15	8	4	226	370	592	638	626	1,052	1,658		
Leicester . . . . .	6	9	»	196	109	120	158	325	267	592		
Middlesex . . . . .	7	22	»	155	14	62	119	217	153	350		
Durham . . . . .	1	»	»	1	13	8	11	9	24	35		
Pays de Galles . . . . .	5	»	»	202	241	250	458	452	699	1,151		
TOTAL pour l'Angleterre.	1,975	4,950	5,075	55,272	37,975	50,925	53,868	88,327	94,916	185,245		
Écosse . . . . .	159	454	558	4,103	9,429	6,168	12,405	10,529	22,051	52,580		
Irlande . . . . .	28	44	58	439	742	960	1,533	1,659	2,672	4,311		
TOTAL de tout le Roy.-Uni.	1,262	4,528	3,669	37,914	48,146	58,053	67,824	100,495	119,639	220,154		

Du reste, si, indépendamment des ouvriers dont on vient de faire l'énumération, on comptait les vieillards, les infirmes, les enfants, qui travaillent en sous-ordre auprès des premiers, et tous ceux qu'emploient la construction, la réparation, etc., des machines, il faudrait, au dire de M. *M'ulloch*, porter le nombre total de ces derniers à 12,000 ou 14,000.

En employant la méthode dont s'est servi M. Stanway pour évaluer le nombre des individus employés à diverses époques dans les manufactures, nous trouverons que le filage seul du coton a occupé, de 1801 à 1834, les nombres suivants de travailleurs :

1801 . . . . .	26,909 individus.	1821 . . . . .	68,257 individus.
1806 . . . . .	28,626	1826 . . . . .	80,918
1811 . . . . .	44,863	1831 . . . . .	135,742
1816 . . . . .	48,094	1834 . . . . .	153,304

D'un autre côté, le *tissage* aurait, d'après les mêmes calculs, employé la moitié de ce dernier nombre.

On risquerait, toutefois, de commettre de graves erreurs, si l'on évaluait à un chiffre uniforme la somme de travail nécessaire, à différentes époques, pour convertir en fil une quantité donnée de coton (1).

(1) **PUISSANCE DES MACHINES EN ANGLETERRE.** — Il ne faut pas, du reste, perdre de vue que depuis l'application de la mécanique à presque tous les procédés de l'industrie manufacturière, ce n'est plus par le nombre des bras employés que l'on peut évaluer la force productrice, mais par celui des machines, qui décuplent et quelquefois même

Les nombreux perfectionnements apportés, dans ces dernières années, aux mécaniques à filer, ont tellement économisé le travail, qu'il ne faut pas aujourd'hui, pour appliquer les divers procédés manufacturiers à un poids donné de coton, la moitié des ouvriers qu'il aurait fallu pour arriver au même résultat il y a trente ans. Le tableau suivant, emprunté à M. Houldsworth, l'un des premiers manufacturiers de Manchester, vient à l'appui de cette assertion, et prouve, en outre, que, malgré la réduction des salaires, résultat forcé du perfectionnement

centuplent le travail de l'homme. Cette observation s'applique surtout à l'Angleterre, où les moteurs et le métier mécanique ont multiplié si prodigieusement les moyens de fabrication, que l'on n'évalue pas à moins de 400 millions le nombre de travailleurs qu'ils représentent, soit dix-sept fois toute la population du Royaume-Uni. Un seul homme peut, avec la *mule continue*, produire autant de filé que 250 ou 300 en eussent produit par le travail à la main; et, ainsi que le fait observer M. Ed. Baines (*history of the cotton manuf.*) « le résultat des machines a été de fournir du travail à 1,500,000 individus, c'est-à-dire à un nombre trente-sept fois plus considérable qu'avant leur invention. » — Qui donc oserait, après un pareil résultat, se faire l'écho des déclamations qui s'élèvent parfois encore contre l'emploi des machines? — Sans doute les modifications que subissent les procédés de fabrication peuvent, pour un temps, laisser des bras inoccupés, et, par suite, être une cause de calamité; il y a là un mal, un mal très grave, et qui pourtant ne saurait être un motif d'entraver l'essor de l'industrie: c'est ici que la prévoyance sociale aura à exercer une direction utile et bienfaisante, en facilitant, autant qu'il est en elle, la répartition des travailleurs, selon l'offre ou la demande des diverses branches de la manufacture. (Voir la note page 131.) (Traducteur.)

des machines, le gain actuel du fileur est plus élevé qu'au commencement de ce siècle.

ANNÉES.	OUVRAGE livré par un fileur, par semaine.		SALAIRE par SEMAINE.			Heures de travail par semaine.	PAIX DES DENRÉES. (Registres de l'hôp. de Greenwich.)		QUANTITÉ équivalente AU SALAIRE NET.	
	Livres.	Nos.	Brut.	Aux Ret. (achats)	Net		FARINE, par sac (1).	VIANDR., par livre.	Livres de farine.	Livres de viande.
1804	12	180	75	34	41	74	83	60 à 75	117	62 1/2
»	9	200	84	39	45	74	83	60 à 75	124	75
1814	18	180	90	34	56	74	70 1/2	90	175	67
»	15 1/2	200	112	37	75	74	70 1/2	90	259	90
1833	22 1/2	180	68	26	42	69	45	65	210	67
»	19	200	81	28	53	69	45	65	267	85

On voit qu'en 1833 le nombre des heures de travail était de 69, au lieu de 74, auquel il s'élevait dans les années antérieures. Si cette réduction n'eût pas eu lieu, le bénéfice net serait, par exemple, pour le n° 200, de 57 fr. 35 c., au lieu de 53 fr. 50 c., et l'équivalent en farine et en viande aurait été de 285 et 91 livres.

M. Babbage, dans son *Économie des Manufactures*, confirme ainsi ces résultats:

« Le métier à filer le coton, appelé *Stretcher* (machine à étirer), produit par le travail d'un seul homme:

Années.	Livres de filés,	Prix du travail par 20 livr.	Salaire par semaine.
1810 . . . . .	400 . . . . .	1 fr. 50 c. . . . .	51 fr.

(1) La contenance du sac est de 280 livres angl., soit 127 kilogrammes.

Années.	Livres de filés.	Prix du travail par 20 liv.	Salaire par semaine.
1811 . . . . .	600 . . . . .	1 fr. 10 c. . . . .	30 fr.
1815 . . . . .	850 . . . . .	1 » . . . . .	38
1825 . . . . .	1,000 . . . . .	75 . . . . .	57
1852 . . . . .	1,200 . . . . .	70 . . . . .	37

» Ce relevé constate qu'avec le même instrument de travail, la production s'est graduellement accrue; à ce point, qu'au bout de vingt-deux ans, elle s'est trouvée triplée, bien que dans le fait le travail manuel soit resté le même. Quant au salaire de l'ouvrier, il s'est en définitive augmenté d'un sixième, c'est-à-dire d'environ une journée de travail. Un seul exemple est du reste loin de suffire, en pareille matière.

» Voici quel a été, à diverses époques, le produit d'un métier à filer de 480 brochés :

1806. . . . .	6,668 échevettes (40 à la livre). . . . .	11 50 par 100 échevettes.
1825. . . . .	8,000 . . . . .	7 50
1852. . . . .	10,000 . . . . .	4 »

» Le relevé suivant donnera une idée précise de la situation du tissage à la main, comparativement au tissage au métier-mécanique. On a pris pour donnée un certain nombre de fabriques de Stockport, eu activité en 1822 et 1852.

	1822	1852	
Tisserands au métier à main	2,800 . . . . .	800 . . . . .	diminution 2,000
de au métier mécanique . . . . .	657 . . . . .	3,059 . . . . .	augmentat. 2,402
d <sup>e</sup> pour ourdir la trame . . . . .	98 . . . . .	388 . . . . .	id. . . . . 290
Total des travailleurs . . . . .	3,555 . . . . .	4,247 . . . . .	accroissem. 692
Métiers -mécaniques (con-			
struits ou en construction) . . . . .	1,970 . . . . .	9,177 . . . . .	id. . . . . 8,207

» Pendant cette période de temps, le nombre des

métiers à la main a donc diminué de  $\frac{2}{7}$ , tandis que les machines se sont quintuplées. Le nombre total des ouvriers ne s'est accru, il est vrai, que d'un tiers, mais la somme de produits manufacturés est trois fois plus forte qu'à l'origine, chaque machine équivalant à 3 métiers.

» En constatant cette augmentation de travail, il faut remarquer que les 2,000 individus restés sans emploi ne sauraient être précisément de la même classe que ceux qui ont trouvé à s'employer aux métiers mus par la vapeur. Un tisseur à la main a besoin d'une force corporelle que n'exige pas indispensablement le travail à la mécanique; d'où suit que des femmes et des jeunes gens des deux sexes, de quinze à dix-sept ans, peuvent facilement prendre part à ce genre de travail. Mais ce n'est pas à ce seul résultat que s'est bornée l'influence des machines sur les ouvriers. Elle a dû puissamment éveiller en eux l'esprit d'ordre et d'invention; et l'habileté que requiert la construction des nouvelles fabriques, des métiers et des machines à vapeur qui les mettent en jeu; la supériorité d'intelligence qu'exige la coordination des travaux de la manufacture, tout ici est d'un ordre bien supérieur aux qualités purement matérielles qui suffisaient à la mise en œuvre des anciens procédés. »

Dans la manufacture de M. Houldsworth, à Glasgow, une mule de 336 brochés filant 120 échevettes à la livre, et battant 74 et  $\frac{1}{2}$  heures par

semaine, a produit, en 1823, 46 livres de fil, le salaire net de l'ouvrier montant à 34 fr. En 1833, le taux des salaires s'étant réduit de 13 et demi pour 100, et la durée du travail à 69 heures (1), le même fi-

(1) Voici quelques unes des dispositions réglementaires en usage en Angleterre, relativement aux heures de travail dans les fabriques ;

Il est défendu de faire travailler plus de 9 heures les enfants de 9 à 14 ans.

» Le travail des ouvriers et ouvrières de 14 à 18 ans est limité à 12 heures.

» Le travail de nuit est interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans. »

Du reste il n'est pas rare de voir, en certains cas, les fabricants réduire eux-mêmes ces heures de travail. A Nottingham, par exemple, lorsque le coton ne se tire pas, et que, par suite de *trop pleins*, il tombe tout d'un coup de 30 à 40 pour 100, les commissaires de la Société des fabricants réunis s'assemblent, et ordonnent de réduire les heures de travail à huit heures, six, et même quatre heures, pour produire moins. Ces ordres s'exécutent à la lettre, et celui qui voudrait faire travailler hors des heures fixées est mis à l'amende, fort heureux si l'on ne vient pas lui casser ses vitres. La Société a, du reste, pourvu en partie à l'entretien de l'ouvrier dont le gain se trouve ainsi réduit, par l'établissement d'un fonds de secours auquel s'adjoint le produit de la taxe des pauvres.

#### HEURES DE TRAVAIL DANS LES FABRIQUES ANGLAISES.

L'enquête sur les manufactures ordonnée par le parlement anglais a fait connaître qu'en certains ateliers, l'ouvrier n'avait pour ses repas et son repos que sept heures sur vingt-quatre. Voilà donc dix-sept heures d'un travail continu, qui, en quelques lieux, était même de quarante heures, afin de ne pas interrompre le jeu des machines. Quelle influence abrutissante ne doit pas avoir un pareil traitement sur le moral de l'ouvrier, indépendamment de l'atteinte qu'il porte nécessairement à sa santé! —Honneur à la législation qui a mis enfin un terme à ce monstrueux abus, né de la plus avide cupidité; et félicitons-nous de ce qu'en France cette exploitation de l'homme n'a jamais été poussée à un pareil degré.

(Traducteur.)

leur a pu, grâce au perfectionnement de la mécanique, produire avec la même mule 52 livres et demie de fil, et a vu ainsi son salaire s'élever à 37 fr.; mais on est parvenu, au dire de M. Cowell, à un résultat bien plus satisfaisant encore, en augmentant la force des mules. « En 1833, dit ce commissaire, pendant mon séjour à Manchester, je vis un fileur produire en 69 heures, 16 livres au moins, terme moyen, de fil, de 200 échevettes à la livre; avec des mules d'une force de 300 à 324. Or, ces mules furent ensuite remplacées par d'autres d'une force double. Examinons maintenant l'effet que ce changement a produit sur le salaire du fileur. Nous venons de voir que l'année précédente 300 à 324 broches produisaient 16 livres de fil n° 200. A l'examen du tarif, je vois qu'à cette époque le fileur gagnait 4 fr. 30 cent. par livre, ce qui donne pour salaire brut 69 fr.; mais sur cette somme il avait à déduire environ 16 fr. pour ses aides, reste donc pour lui 53 fr.

» Maintenant les métiers ont doublé de puissance; les voilà convertis en mules de 648. Le fileur ne reçoit plus que 3 fr. par livre au lieu de 4 fr. 30 cent.; mais il peut en 69 heures obtenir 32 livres de fil de 200 échevettes à la livre. Voilà son gain porté à 96 fr. J'admets maintenant qu'il ait besoin de cinq aides; en évaluant à 6 fr. le salaire de chacun d'eux, ce sera 30 fr. à déduire; mettons 32 fr. pour éviter tout mécompte; en définitive, il lui restera pour 69 heures de travail, un gain de 64 fr. au lieu

de 53 qu'il touchait primitivement, bien que, dans le vrai, le prix du fil se soit trouvé réduit de 1 fr. 30 cent. par livre. »

Un pareil résultat ne saurait, du reste, avoir lieu qu'autant que le commerce est en mouvement ascendant. Si la puissance productrice des machines pouvait s'accroître sans qu'il y eût dans la demande des produits un accroissement correspondant, il est certain que le salaire de l'ouvrier ne pourrait se maintenir à un taux élevé; loin de là, toute suspension de travail amènerait bientôt une concurrence qui se traduirait immédiatement par l'abaissement des salaires. Envisagée sous ce point de vue, la prospérité de cette branche d'industrie nationale, abstraction faite de la question d'argent qu'elle domine de haut, devient de la plus haute importance. Le perfectionnement des procédés manufacturiers appliqués à l'industrie du coton, a pour résultat premier *l'abrègement* du travail humain; et cependant, tels ont été jusqu'ici les progrès gigantesques du commerce, que cette industrie a pu tenir en activité des milliers de bras, qui, sans elle, fussent restés oisifs, et partant dangereux. Il s'établit du reste parmi ces travailleurs une sorte de hiérarchie, source d'émulation, qui assurément profite à tous, les aides des fileurs: bien plus nombreux que ces derniers, et dont l'emploi consiste à renouer les fils brisés dans le filage, ce qui leur a fait donner le nom de rattacheurs (*piecers*), comp-

rent bien un jour devenir fileurs eux-mêmes. Généralement, chaque fileur a 4 aides de ce genre, parmi lesquels on compte ordinairement une petite fille, qui, plus tard, trouvera quelque autre emploi dans la fabrique; des trois qui restent, on peut présumer qu'il en sortira un de l'établissement; or, bien que jusqu'ici tous les rattacheurs aient, avec le temps, gagné leur grade de fileurs, grâce à la demande continuelle que l'industrie a faite de ce dernier genre d'ouvriers, il n'en est pas moins vrai qu'avant peu d'années le nombre des candidats au filage aura doublé. Si mille autres témoignages n'attestaient l'extension progressive de la manufacture, c'en serait déjà un que cette absorption continuelle de nouveaux travailleurs, dont les rangs ont pu se grossir dans une proportion géométrique, sans que leurs salaires aient subi la moindre réduction. Que rien ne vienne arrêter l'essor qu'a pris, durant ces vingt dernières années, en Angleterre, l'industrie du coton, et, l'on peut l'affirmer, ces nouveaux candidats industriels trouveront le même encouragement que leurs devanciers; mais, il faut le reconnaître, un pareil état de choses est nécessairement soumis à des chances de perturbation: la guerre, d'ailleurs si déplorable dans ses résultats, ne serait pas, pour notre industrie manufacturière, l'écueil le plus redoutable, puisqu'elle emploierait en partie les bras qu'elle aurait privés de travail; mais la fermeture des marchés étrangers, et le manque de matières pre-

mière seraient, à n'en pas douter, beaucoup plus funestes pour elle. Plus d'une fois, l'Angleterre a eu à subir la perte de quelque débouché commercial; et si la détresse qui eût pu en résulter a souvent été en partie conjurée par la demande de nouveaux consommateurs, que la baisse continuelle de nos prix forçait, en quelque sorte, de venir sur notre place; si, dans le cours de ces trente-cinq dernières années, une foule de circonstances favorables ont jusqu'ici balancé, largement compensé même, les mécomptes qui ont affecté notre production, nous ne saurions toutefois compter raisonnablement, à tout jamais, sur une pareille bonne fortune, et espérer que « *la Providence fera sans cesse surgir de nouveaux mondes* » pour sans cesse offrir à nos produits décuplés par le perfectionnement des machines, de nouveaux et éternels débouchés.

Ces prévisions, il est vrai, auraient pu paraître plus spécieuses à une époque où le commerce des cotons n'avait pas atteint le degré de splendeur où il est actuellement parvenu. Aujourd'hui que la matière première surabonde dans nos ports, et que, de presque tous les points du globe, la demande excite à un travail sans relâche les innombrables métiers de la Grande-Bretagne, de pareilles craintes paraîtraient à beaucoup d'égard exagérées; et cependant celui-là connaîtrait bien peu l'histoire des peuples, et celle de l'industrie surtout, qui ignorerait que les événements les plus inattendus viennent parfois troubler

les situations les plus calmes et les plus prospères en apparence. Une intelligence profonde des principes du commerce, de la part de ceux qui sont appelés à le régler, peut beaucoup pour prévenir de pareilles calamités, et étendre les relations industrielles des peuples : à cet égard, l'Angleterre a donné récemment, en abandonnant des restrictions si long-temps défendues par elle, <sup>2</sup> un exemple qui, sans doute, éteindra dans l'esprit des étrangers les préjugés que nos succès industriels, obtenus en dépit de ces mêmes restrictions, y ont long-temps entretenus. On reconnaîtra ainsi, espérons-le du moins, que l'esprit de libéralité entre les peuples, est le seul moyen d'assurer la prospérité de chacun d'eux. Lorsqu'il en sera ainsi, ce n'est plus à protéger, comme l'on dit, notre système manufacturier, que le gouvernement devra appliquer sa vigilance, mais bien plutôt à écarter les obstacles qui, dans les premiers temps, en ont paralysé l'énergie. La réforme de notre tarif a déjà en partie atteint ce but, et nous n'hésitons pas à croire que la politique éclairée à laquelle notre système commercial doit déjà tant d'améliorations, ne complète, à cet égard, l'œuvre qu'elle a si bien commencée (1).

(1) Pareil mouvement a commencé à se produire en France, et l'on aime à reconnaître qu'il a été, comme en Angleterre, puissamment secondé de haut. Depuis l'importante et utile *Enquête*, faite en 1834, sous la direction de M. le comte Duchâtel, ministre des



Au moment où nous écrivons ceci (décembre 1835), la manufacture du coton est plus florissante que jamais. Le docteur Kay, l'un des commissaires pour la loi des pauvres, rend compte, dans un rapport soumis au Comité central, le 22 juillet 1835, du nombre des machines à vapeur récemment construites, mais non encore en activité, ou qui, actuellement en construction, seront mises en œuvre, avant un an ou deux, dans le district à coton du Lancashire et environs. La puissante Manchester et nombre d'autres localités vont voir s'ouvrir 169 manufactures à ces nouveaux moteurs, dont la force peut être évaluée à 7,507 chevaux, et qui appelleront au travail plus de 43,000 individus de tout âge et de tout sexe (1).

finances, notre Tarif a vu, pour nombre de produits étrangers, la prohibition faire place à des droits que l'avenir pourra facilement réduire ou supprimer, selon les besoins des temps.

Voir, au reste, ce qui a été dit à cet égard, à l'avant-propos, et à la note prohibition, chap. III, 2<sup>e</sup> section. (Tr.)

(1) UNE MANUFACTURE A MANCHESTER. — On ne saurait décrire avec plus d'intérêt, d'exactitude et d'élégance, que l'a fait M. G. Simon (*Observations recueillies en Angleterre*, page 12), les travaux d'une manufacture de coton à Manchester. Aussi cédon-nous au désir d'insérer ici cette description : ce sera une fleur jetée sur la voie parfois aride de statistique que nous parcourons.

En arrivant à Manchester, ce colosse de l'industrie et du commerce, un étranger est frappé de stupeur à la vue de tant de mouvement et d'activité. Il se demande avec étonnement quel génie d'entreprise et d'audace fut si puissant que de réunir sur un point étroit du monde tant de capitaux, tant de manufactures diverses, dont tous les autres points du globe sont les fidèles tributaires. Nulle part

Le tableau suivant a été extrait des documents officiels fournis au parlement :

ailleurs, il n'a vu ces immenses bâtiments, sombres de teinte, hauts et carrés de forme, criblés d'ouvertures comme la cible d'un tir. Malgré leurs sept étages, la cheminée des machines à vapeur les domine encore, et les signale au loin par une trace longue et onduleuse de fumée. Entrons avec lui, nous voyons d'abord les bureaux; dans une salle basse, de nombreux commis inscrivent les entrées, les sorties des marchandises; les comptoirs sont encombrés de paquets, de paniers remplis de bobines chargées de coton filé, d'échantillons de coton en laine. C'est là que travaille la partie intellectuelle de la maison; c'est le cerveau de cet être complexe qu'on nomme ici une *factorerie*. Si je comparais cet établissement à une ruche d'abeilles, je dirais : C'est là la cellule de la reine. Parcourons maintenant les cellules des simples ouvriers. Le coton sorti des balles qu'expédia le Nouveau-Monde, est livré d'abord au *batteur-éplucheur*, ou *batteur-étaleur*; saisie par les rouages rapides de ces deux instruments, la matière est déchirée, épluchée, nettoyée; battu, éplaché, le coton encore brut est porté à la *carde*; celle-ci s'en empare à son tour. De ses millions de dents acérées et crochues, elle le mord et l'étire, puis le laisse échapper sans fin en un souple et léger ruban. Ce ruban, doublé, étiré, par le *drawing frame*, puis redoublé, étiré encore, est formé par le *rota-frotteur* ou *banc à lanterne*, en une mèche grossière que le *banc à broches* ou la *mule-jenny* transformeront bientôt en un fil délicat. A son tour s'en empare le *dévidoir*, pour le céder ensuite à l'*ourdisseur*. Enfin, le *métier mécanique* le reçoit, le croise, le bat et le transforme en l'un de ces nombreux tissus dont les noms varient au caprice de la mode. Telles sont en quelques lignes les opérations successives qui du coton en duvet font les calicots, les madapolams, les mousselines, etc. Elles sont simples pour qui les voit; mais qui donnera une idée complète de l'esprit d'ordre et d'entreprise, du génie d'invention qui a réuni et mis en mouvement tant de machines diverses, dans ces immenses et bruyants ateliers, où s'agitent par centaines une population active d'ouvriers, de femmes et d'enfants? — Ici, les uns rattachent des fils rompus; là, d'autres portent des flocons d'une neige éblouissante; ceux-ci guident la navette; et tout ce monde, tous ces métiers, tous

Nombre des métiers battants dans tout le Royaume-Uni, à la fin de 1835, avec indication des diverses branches de fabrication auxquelles ils sont employés.

	COTON.	LAIN.	SOIE.	LIN ET CHANVRE.	TOTAL.
Angleterre . . . . .	90,679	9,105	1,714	41	97,539
Écosse, . . . . .	17,551	22	»	168	17,721
Irlande. . . . .	1,416	»	»	100	1,516
					25 (1)
Royaume-Uni. . .	109,626	5,127	1,714	509	116,801

INDIENNES. — L'art d'imprimer les tissus n'est pas d'origine récente. Anderson remarque, dans son

ces bras de chair, de bois ou de métal, soumis à l'impulsion régulatrice d'une machine à vapeur, rivale d'une troupe nombreuse de chevaux, marchent, fonctionnent d'un accord harmonique, membres dociles du colosse dont la machine est le cœur, et, comme lui, a ses battements et ses pulsations. »

Après cet éloquent tableau d'ordre matériel qu'a tracé M. G. Simon, il ne reste plus qu'à former le vœu que ces gigantesques ateliers renferment un jour moins de misère et de désordre moral que leurs murs en cachent aujourd'hui ! Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que ces misères sont moins grandes que certains esprits, plus bienveillants peut-être qu'éclairés, en ont propagé la croyance.

(Traducteur.)

(1) Ces 25 métiers donnent des tissus mélangés, soit de laine ou coton, ou coton et laine, etc.

La plus grande partie des métiers à filer le coton sont dans le Lancashire et le Cheshire; le premier en a 61,000, et le second 22,500.

Le Yorkshire a les métiers à laine (3,770); après lui vient encore le fécond Lancashire (1,142).

La soie se trouve assez également répartie entre le Cheshire (414 métiers), le Lancashire (366), et Norfolk (350). Après ces comtés, viennent ceux de Derby, Sommerset, Essex et Stafford.

Enfin, l'Écosse et l'Irlandaise partagent la filature du lin.

*Histoire du Commerce*, que, dès 1676, cette industrie était connue et pratiquée à Londres. On assure que le premier indienneur fut un Français, qui avait établi ses presses à Richmond, sur la Tamise. Mais bientôt l'intervention du parlement vint paralyser cette industrie, d'abord en la frappant de droits excessifs, et ensuite en lui imposant des restrictions plus directes. Le but de la législature d'alors paraît avoir été d'encourager, en cette circonstance, la fabrication des laines et des soies. La prohibition, en ce qui concernait les indiennes, fut toutefois levée en 1736, et l'on évalue à 50,000 le nombre de pièces qui furent imprimées en 1750. Quinze ans après, l'indienne s'introduisit dans le Lancashire, et paraît depuis lors avoir marché de front avec la manufacture du coton; mais ce n'est que durant le cours de ces trente dernières années que cette industrie a pris une importance réelle. Les relevés du trésor nous indiquent suffisamment la quantité de cotons imprimés à diverses époques, jusqu'en 1831, où l'impôt fut supprimé.

Impressions en 1796 . .	20,622,000 yards	(18,850,000 mètres).
en 1800 . .	52,870,000	(50,044,000)
en 1814 . .	124,615,000	(115,896,000)
en 1830 . .	547,451,000	(517,570,000)

On voit, par ce dernier chiffre, que les impressions ont plus que décuplé, de 1800 à 1830.

On doit attribuer le rapide accroissement de l'indienne aux nouveaux procédés qu'a vus naître cet

intervalle de temps. Ce qui, autrefois, exigeait plusieurs semaines, se fait aujourd'hui en quelques heures, d'où résulte double économie de travail et de frais. La plus notable provint, en 1785, de la substitution des cylindres métalliques aux planches en bois, dont les indienneurs se servaient autrefois pour leurs impressions. Ce procédé fut d'abord très coûteux, car il fallait graver le dessin-modèle sur toute la surface de ces larges rouleaux; mais on en vint bientôt, et ce fut une amélioration importante, à faire de petits cylindres d'acier que l'on imprima sur ceux de cuivre, comme on a coutume de le faire pour les planches à billets de banque. De cette manière, on pouvait, à peu de frais, multiplier à l'infini les modèles gravés. C'est en 1808 que l'on obtint ce dernier perfectionnement, qui contribua puissamment à accroître la richesse du pays. Aujourd'hui ces cylindres, après avoir fourni toute l'Angleterre de dessins à la mode, s'en vont les reproduire dans les diverses parties de l'Europe et de l'Amérique.

A cette invention en succéda une autre non moins importante : on n'avait d'abord pu imprimer qu'une seule couleur, et lorsqu'on voulait en obtenir plusieurs, il fallait avoir recours à divers procédés qui exigeaient autant d'impressions qu'il y avait de teintes différentes. A la fin cette difficulté fut vaincue, et l'on put imprimer au cylindre trois, quatre, et jusqu'à cinq couleurs à la fois. L'art, ne se bornant pas à ces conquêtes, eut bientôt appliqué aux étoffes de

coton le rouge éclatant de la cochenille, qui, jusque là, ne l'avait été qu'aux tissus de laine. Le procédé est du reste fort simple : il consiste à faire passer sur la toile fraîchement imprimée, un courant de vapeur, qui a la propriété de fixer la teinture. Certes, sans ces divers perfectionnements, la manufacture du coton n'eût jamais pu soutenir la concurrence de la soierie, sa puissante rivale industrielle.

L'impression des indiennes fut, à l'origine, soumise à des droits d'excise, qui, dans le but de favoriser l'exportation de ces produits, étaient, il est vrai, restitués en *drawback* à la sortie. Plus tard, ces restrictions furent levées, et nous tenons d'un manufacturier expérimenté qu'il s'imprime aujourd'hui deux fois autant de calicot qu'avant la levée des droits (1).

(1) TOILES PEINTES EN FRANCE. — Long-temps avant l'établissement des filatures et du tissage des calicots, sur le continent de l'Europe, la petite ville de Mulhouse se distinguait par ses impressions sur toile. C'est en 1746 que cette industrie y fut introduite par trois hommes dont on aime à retrouver encore les noms parmi les industriels les plus distingués de notre époque ; c'étaient MM. Samuel *Kœchlin*, Jean-Jacques *Schmaltzer* et Jean-Henri *Dolfus*. Treize ans plus tard, un pauvre jeune homme, laborieux, instruit et modeste, Christophe *Oberkampf*, avec un capital d'à peine 400 fr., jetait dans un petit village, près Paris, les bases de la belle manufacture d'indienne de Jouy, l'origine et le modèle de toutes celles qui ont successivement fait tant d'honneur à la France. (*Simon, Observations, etc.*)

Depuis, cette industrie s'est considérablement multipliée, notamment à Mulhausen, Wesserling, Guebwiller, Colmar, Munster, Nantes, Rouen, etc., etc. L'indienne fine fait la grande masse de la fabrication de l'Alsace.

Le seul département de la Seine-Inférieure compte de 60 à 70

BONNETERIE. — Il serait fort difficile d'indiquer l'accroissement relatif qu'a pris, en Angleterre, la *bonneterie*, en ce qui la rattache à l'industrie du coton, dont elle est d'ailleurs une branche assez importante. Les chefs-lieux de fabrication en sont dans le Nottinghamshire et le Derbyshire; mais c'est le comté de Leicester qui possède le plus grand nombre de métiers à bas. *Blackner* en portait le nombre (coton, fil ou laine) à 29,000, en 1812. Trente ans auparavant, on n'en comptait que 20,000. Depuis, on a construit des métiers assez larges pour donner deux bas à la fois. Les produits de cette industrie, pour les cotons au moins, se sont accrus, au dire de M. Felkin, de plus de 50 pour 100 dans le cours de ces vingt dernières années. Il est notoire, en effet, qu'il se consomme aujourd'hui, chez les femmes surtout, beaucoup plus de bas de coton que de laine; et sur le nombre total des métiers qu'emploie la bonneterie, près de la moitié (16,000 sur 33,000) sont affectés au travail du coton. En 1812, on n'en comptait que le tiers qui fussent dans ce cas.

Au reste la fabrique de bas est une industrie pour ainsi dire domestique : nombre d'ouvriers isolés ont des métiers qui leur appartiennent en propre, et for-

---

manufactures d'indiennes, qui emploient 11,000 ouvriers, et livrent à la consommation 1 million de pièces à peu près, dont la valeur est estimée à 40 millions de francs. L'industrie alsacienne occupe de 12 à 15,000 ouvriers. (*Enquête*, MM. Roman et Barbet.) (*Traducteur*.)

ment ainsi une masse de petits fabricants<sup>(1)</sup>; la plupart, néanmoins, opèrent sur des métiers appartenant aux manufacturiers dont ils reçoivent des commandes, et auxquels ils paient un loyer annuel de 50 à 100 fr., en raison de la force du métier.

TULLE. — On doit placer aussi au nombre des industries les plus productives, la fabrication du tulle. Elle fournit de travail près de 200,000 individus, dont on peut évaluer les salaires annuels à près de 60,000,000 fr., ainsi que le prouve le mémoire adressé en juin 1834, au ministère, par les principaux manufacturiers. C'est en 1809 qu'on a pour la première fois tenté, et non sans succès, de produire à la mécanique des tulles imitant la dentelle; cette machine, d'une construction grossière, fonctionnant lentement et produisant peu, comparativement au métier en usage aujourd'hui, valut cependant à ses inventeurs, tant qu'ils jouirent de leur brevet, une fortune considérable. Maintenant, avec le métier dont nous venons de parler, on produit douze fois plus qu'avec l'ancienne machine, et telle quantité de

---

(1) Il en est de même en France : la fabrication de la bonneterie est répandue dans les campagnes, et le métier à bas n'étant pas d'un prix élevé (4 à 500 fr.), il y en a 2, 3, par ménage.

Le centre de la fabrication est à Troyes; on compte environ 10,000 métiers de bonneterie de coton, et de 15 à 16,000 ouvriers. Quant à la bonneterie de laine, dite *bonneterie de Santerre* (Somme), elle occupe 15,000 métiers et plus de 45,000 ouvriers. (*Traducteur*.)

tulle qui se vendait 125 fr., sous le privilège de la patente, n'en coûte plus actuellement que 3.

Dans l'ouest de l'Angleterre et le Nottinghamshire, on compte environ 3,600 de ces métiers-mécaniques, appartenant à 837 manufactures (1). Le produit annuel en est évalué à plus de 45,000,000 fr. Les salaires des divers ouvriers qu'emploie la fabrication

(1) TULLES ANGLAIS. — Au rapport de M. Babbage (*Economie des manufactures*, chap. 33), on emploie chaque année en Angleterre 1,600,000 livres de coton, et 25,000 livres de soie pour la fabrication du tulle et de la dentelle; ces matières premières représentent, avant œuvre, une valeur de 3 à 4 millions de fr., et, converties en tulles, elles ne produisent pas moins de 48 millions fr.

La moitié de ces tulles, fabriqués à Nottingham, sont exportés à l'étranger, sans être brodés, principalement sur Hambourg, Anvers, aux foires de Leipsig et de Francfort. La France en reçoit aussi une partie par contrebande; et l'Italie et les deux Amériques absorbent le reste.

Ainsi, dans cette industrie, qui n'existait pas il y a vingt ans, une valeur primitive de 4 millions en coton et soie, se transforme par la fabrication, en une valeur définitive de 86 millions.

Nombre des métiers à TULLE-BORIN en activité dans la Grande-Bretagne.

Métiers à bras, à levier . . . . .	1,351
— à rouet . . . . .	100
— à mouvement circulaire . . . . .	1,300
— à traverse et autres . . . . .	750
Métiers mus par l'eau ou la vapeur . . . . .	1,090

Nombre total des métiers . . . . . 4,591

Sur ces 4591 métiers, il y en a 700 qui donnent des tulles de 8 quarts de largeur. — 540, de 7 quarts. — 1050, de 8 quarts. — 1000, de 10 quarts — 400 de 12 quarts; et le reste de 16 et 20 quarts.

varient selon la nature du travail, leur bénéfice net est comme suit :

Pour les hommes, de	16 f. » à 44 fr. par semaine.
les femmes, de	4 » à 16
les enfants de	1 50 à 7 (1)

Nous terminerons cette rapide esquisse de la manufacture du coton, en présentant les calculs qu'ont faits à ce sujet MM. Dugald-Bannatyne et M'Culloch; le premier, dans le supplément à l'*Encyclopédie britannique*, et le second, dans la deuxième édi-

(1) TULLES FRANÇAIS. — Au dire des fabricants de tulle de Lille (*Enquête*, 1 vol), ce genre d'industrie possède en France de 15 à 1600 mécaniques, et occupe environ 50,000 ouvriers et ouvrières.

Saint-Quentin est le principal marché pour la vente des tulles; les produits de Douai, de Cambrai et environs se vendent sur ce marché, ainsi que la plupart de ceux de Calais et de Lille. A lui seul, le commerce de Saint-Quentin, Douai et Cambrai occupe 500 métiers, dont 200 rotaires allant ou pouvant aller au moteur. Lyon en compte environ 35 qui donnent des tulles de soie; en tout, il y a une centaine de métiers en France affectés à cette dernière fabrication.

On évalue à plus de 50 millions de fr. ce qui se fait d'affaires en tulles, dont moitié en tulle brodé; il s'en exporte près de 1/3 pour l'Espagne, l'Amérique du Sud et les Etats-Unis.

Les fils de coton anglais ont été jusqu'ici, et paraissent devoir être long-temps encore indispensables à notre fabrication de tulle. Il ne se fabrique presque pas en France de ces fils de numéros élevés, et sous ce rapport, l'ordonnance du 2 juin 1854, qui a levé la prohibition dont était frappé ce produit anglais, a dû être favorable à la tulerie française. Il faut le reconnaître pourtant, cette industrie ne se soutient chez nous qu'à force de *protection*, car, malgré les nouvelles conditions que lui a faites l'ordonnance précitée, elle ne pourrait lutter contre la libre importation des tulles étrangers; aussi réclame-t-elle énergiquement le maintien de la prohibition qui les frappe.

(Traducteur.)

tion du *Dictionnaire de Commerce*. Tous deux ont évalué la somme de marchandises manufacturées à près de 860,000,000 fr. M. M'Culloch porte à la même somme le capital absorbé par cette industrie, savoir :

Capital employé à l'achat des matières premières	101,000,000 fr.
Salaires . . . . .	253,000,000
Filatures, mécaniques, métiers, magasins, etc.	506,000,000
	<hr/>
	860,000,000 fr
La valeur des produits manufacturés est, selon Mac-Culloch, comme suit :	
Matières premières 240,000,000 liv. . . . .	178,000,000 fr.
Salaires de 800,000 tisseurs, fileurs, blanchisseurs, indienneurs, etc., à 566 fr. par an chaque,	453,000,000
Salaires de 100,000 ouvriers employés aux moteurs et machines : forgerons, maçons, menuisiers, etc., à 760 fr. par an . . . . .	76,000,000
Bénéfice des manufacturiers, salaire des surintendants, matériel des machines, charbon, etc. etc.	153,000,000
	<hr/>
	860,000,000

M. Baines, dont les laborieuses recherches ont eu pour but de vérifier ces calculs, se rencontre, sauf quelques différences de détail, avec MM. Banatyne et M'Culloch. On en jugera par le tableau suivant :

*Extension et valeur de la manufacture du coton en Angleterre. (1833.)*

		Valeurs métriques.
Coton en laine importé . . . . .	livr. st. 303,656,837	136,646,000 kil.
Produits manufacturés (fils et tissus de coton) . . . . .	ditto. 282,675,200	111,203,000 ditto.
Coton filé (déchet déduit) . . . . .	ditto. 256,174,400	105,278,750 ditto.
Nombre d'échevettes données par la filature (40 à la livre) échevett.	10,246,976,000	»
Longueur totale du coton filé (840 yards par échevette) . . . . .	milles 4,890,602,182	786,898,000 myriamètres
Fils et tissus de coton exportés . . . . .	liv. st. 18,459,000	»
Produits manufacturés consommés à l'intér. . . . .	ditto. 12,879,700	»
<i>Valeur totale de la manufacture</i>	livr. st. 31,338,700	784,000,000 fr.
<i>Capital employé</i> . . . . .	ditto. 34,000,000	850,000,000 fr.
Exportations en 1832 (les cotons imprimés étant pour 4/9) . . . . .	yards 461,045,503	419,552,000 mètr.
Nombre d'individus employés par la manufacture . . . . .	travailleurs 1,500,000	»
Nombre des fileurs, tisseurs, etc., en Angleterre . . . . .	200,000	»
en Écosse . . . . .	32,000	»
en Irlande . . . . .	5,000	»
	travailleurs 237,000	»
Salaires des ouvriers . . . . .	livr. st. 6,044,000	152,000,000 fr.
Forces motrices, vapeur . . . . .	53,000 chev.	»
eau . . . . .	11,000	»
Puissance de chevaux . . . . .	44,000	»
Nombre de broches en activité broches . . . . .	9,333,000	»
— de métiers-mécaniques, métiers . . . . .	100,000	»
— de tisseurs au métier à main . . . . .	travailleurs 250,000	»
Salaires de ces derniers . . . . .	livr. st. 4,375,000	110,000,000 fr.

(1) PRODUCTION ET CONSOMMATION GÉNÉRALE DU COTON. — Nous extrayons de l'Enquête de 1834 le passage suivant. C'est M. Nicolas

SOIE. — Ce n'est que depuis dix ans environ que la soierie est devenue, en Angleterre, une industrie véritablement nationale. On en trouve cependant les premières traces dès le temps d'Édouard III, et l'on voit que depuis lors les diverses législatures ont pris, de temps à autre, des mesures légales pour assurer protection à cette industrie. Ainsi, en 1765, l'im-

Kœchlin, fabricant, et président de la chambre de commerce de Mulhausen, membre de la Chambre des députés, qui répond au ministre.

— » Pouvez-vous donner au conseil quelques renseignements sur l'importance de l'industrie *cotonnière* dans les divers pays qui s'en occupent (récolte de la matière première) ?

— » Voici ce que j'ai recueilli de plus certain à cet égard :

Les États-Unis d'Amérique récoltent . . . . .	175,000,000 kilog.
L'Inde . . . . .	30,000,000
Le Brésil . . . . .	12,000,000
Les colonies de Bourbon, Cayenne, etc. . . . .	3,000,000
L'Égypte et le Levant . . . . .	10,000,000

Total de la production générale . . . . . 230,000,000 kilog.

La consommation par la manufacture se partage ainsi :

En Angleterre . . . . .	150,000,000 kilog.
En France . . . . .	40,000,000
Aux États-Unis . . . . .	18,000,000
En Chine (moitié de la récolte de l'Inde) . . . . .	15,000,000
En Suisse, Saxe, Prusse et Belgique . . . . .	17,000,000

Total de la consommation manufacturière 240,000,000 kilog.

Cet aperçu présente la consommation comme dépassant la production, de 10 millions de kilog. ou environ 70,000 balles. Ce fait est confirmé par les relevés commerciaux, et explique la diminution momentanée (novembre 1854) des approvisionnements, et la hausse du cours. (Traducteur.)

portation des soieries étrangères fut totalement prohibée, et ce système, qui se maintint pendant une longue suite d'années, fut consacré par le traité de commerce avec la France, en 1786.

A la faveur de cette prohibition, les manufacturiers anglais, qui n'eussent pu lutter contre la fabrication étrangère, dont la supériorité était incontestable, furent assurés de pouvoir exploiter, seuls et légalement, la consommation intérieure. Un grave inconvénient s'attache toujours à la protection, c'est de dispenser, en quelque sorte, l'industrie protégée d'apporter dans les procédés de fabrication, l'économie nécessaire pour faire descendre les produits à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. Aussi s'habitua-t-on à considérer la soierie comme un pur objet de luxe, réservé aux seules classes riches, et, par une conséquence toute logique, comme matière essentiellement imposable. Des droits énormes pesèrent sur cette industrie, et les manufacturiers se virent, à chaque changement de mode, exposés à de fâcheux revirements. Se reposant, d'un autre côté, sur l'existence de leur monopole, ils ne tentèrent aucun perfectionnement, et la contrebande n'en devint que plus audacieuse à introduire les produits supérieurs de la France. On pourra juger par le relevé suivant du peu de progrès que fit cette branche de la manufacture anglaise, sous le régime de la prohibition et des droits.

*Importation des soies en Angleterre, de 1765 à 1835*  
(58 ans avant et 12 ans après la *prohibition*).

En 1765, 6 et 7, commence la *prohibition*. La moyenne annuelle d'importation des soies brutes et ouvrées est alors de . . . . . 715,000 liv. (524,000 kilog.)

En 1785, 6 et 7, après vingt années de *prohibition*, elle est de . . . . . 881,000

De 1801 à 1812 . . . . . 1,110,000

En 1815, 16 et 17, premières années de paix, et cinquante-deux ans après l'établissement de la *prohibition*, cette moyenne n'est encore que de . . . . . 1,415,000

Enfin, les six années qui précèdent la nouvelle législation (1818 à 1823) donnent une moyenne de . . . . . 2,170,000 (985,000 kil.)

Voici maintenant la progression qu'a suivie l'importation, après le changement de système commercial qui a fait lever la *prohibition* des soies étrangères :

	Livres (soies brutes et ouvrées) (1).	
1824 . . . . .	4,011,000	} Moyenne des six premières années de liberté commerciale : 3,588,000 (1,625,000 kilog.)
1825 . . . . .	3,604,000	
1826 . . . . .	2,254,000	
1827 . . . . .	4,215,000	
1828 . . . . .	4,548,000	
1829 . . . . .	2,892,000	
1850 . . . . .	4,694,000	} Dito des six années suivantes : 4,742,000 (2,148,000 kilog.)
1851 . . . . .	4,512,000	
1852 . . . . .	4,575,000	
1853 . . . . .	4,762,000	
1854 . . . . .	4,522,000	
1855 . . . . .	5,789,000	

(1) Il est remarquable, du reste, que l'accroissement n'a porté que sur les soies brutes, l'importation des soies ouvrées étant restée à peu près la même.

Durant toute la période qu'embrasse ce relevé, la soierie anglaise fut dans une continuelle alternative de détresse et de prospérité. En 1824, le système fut complètement changé : le droit exorbitant de 5 fr. par livre (0.453 kil.) qui frappait la soie brute, fut successivement réduit à 4 fr., puis à 1 fr. 25 c., et celui que supportait la soie torse tomba de 18 fr. à 4 fr. Enfin la *prohibition*, attaquée dans son principe, cessa en partie d'éloigner de nos ports les produits étrangers, et fit bientôt place à une échelle de droits modérés. Une augmentation considérable dans la consommation fut le résultat de ces mesures; le nombre des fabriques s'accrut tout-à-coup, et il n'y eut moulin à soie qui ne fût en continuelle activité. On n'en avait compté jusque là que 175, le nombre s'en éleva bientôt à 266, et celui des broches, de 780,000 à 1,800,000. Et cependant, malgré cet accroissement de puissance productrice, il ne fut pas possible aux tondeurs de répondre à la demande des tisseurs, souvent obligés d'attendre des mois entiers, pour exécuter les commandes qui leur étaient adressées (1).

Cette prospérité croissante s'arrêta toutefois devant la panique commerciale qui se fit sentir à

(1) Grâce à M. Hushisson, à qui elle est redevable de ce changement de système, l'Angleterre a enfin compris l'avantage que retire un pays manufacturier de l'abondance et du bas prix des matières premières. Le relevé qui précède indique assez que les progrès accomplis en Angleterre par l'industrie de la soie sont le résultat de ce changement de politique commerciale. (Traducteur.)



la fin de 1825; et comme ce dernier fait coïncide avec la levée de la prohibition, les manufacturiers, imputant à la libre importation la détresse générale, élevèrent de vives réclamations contre le nouvel état de choses. On put bientôt se convaincre du peu de fondement de ces plaintes, car cette panique une fois passée, 1827 vit fabriquer plus de soieries que n'en avait produit aucune des années précédentes. Ce n'est pas, en effet, sur les résultats d'une seule année que l'on peut, en pareille matière, établir un jugement certain; aussi avons-nous présenté ici une série de vingt-deux années d'exportation, dont la moitié environ furent frappées d'une prohibition absolue. Les avantages de la liberté commerciale n'en ressortent que plus victorieusement.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, malgré l'accroissement de la production intérieure, l'importation des soies ouvrées, loin d'avoir augmenté dans le cours de ces six dernières années, a au contraire sensiblement diminué. L'aiguillon de la concurrence a fait progresser la manufacture dans ses deux branches. Le perfectionnement des machines a réduit de moitié les frais de la fabrication; et l'adoption de l'ingénieux métier à la Jacquard a permis à nos tisseurs de produire des étoffes de fantaisie dont la qualité égale, en général, et surpasse quelquefois celle des produits français, bien que nous n'ayons pu encore atteindre le bon marché de ces derniers.

Lorsque s'ouvrit notre place à la soie étrangère,

quelques personnes expérimentées dans ce genre de commerce crurent fermement, et n'hésitèrent pas à affirmer, que cette mesure ruinerait infailliblement les manufacturiers anglais, qui, habitués à ne produire que pour les hautes classes, et renfermés, par conséquent, dans les limites de la consommation intérieure, redoutaient d'autant plus toute concurrence étrangère, que la contrebande seule avait quelquefois suffi pour mettre en péril leur existence industrielle. L'expérience de quelques années dissipa toutes ces craintes, et, grâce à la liberté d'importation, nos soieries ont moins à craindre aujourd'hui de la concurrence étrangère qu'elles n'avaient à souffrir autrefois des importations frauduleuses de la contrebande. En 1810, les soies introduites en fraude furent tellement abondantes, que les manufacturiers se trouvèrent dans l'obligation de s'associer, pour assurer eux-mêmes la répression de la contrebande (1). En 1818 et 1819, de nombreuses pétitions furent adressées aux Chambres par les ouvriers en soie de Spitalfields et de Coventry, qui, réclamant contre cette concurrence illégale, se plaignaient de la baisse considérable des commandes, et partant des salaires, lesquels de 36 à 48 fr. par semaine, étaient effectivement tombés à 12 ou 13 fr.

(1) Ce fait n'est pas le seul de ce genre : nous verrons plus tard les fabricants s'associer encore, pour empêcher l'exportation des machines, et ajouter à leurs frais une ligne de douanes à la douane légale.

(Traducteur.)

Depuis 1824, où la soierie a été délivrée de ses entraves, la fabrication s'en est répandue avec un tel succès, en nombre de localités, qu'elle peut non seulement mettre ses produits à la portée des dernières classes, en Angleterre, mais encore soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. La valeur de l'exportation a été, pour les années suivantes, comme il est marqué ci-après :

1820 . . . . .	9,400,000 francs.
1824 <sup>(1)</sup> . . . . .	11,200,000
1825 . . . . .	7,500,000
1826 . . . . .	4,260,000
1827 . . . . .	5,970,000
1850 . . . . .	15,150,000
1833 . . . . .	18,600,000
1834 . . . . .	16,000,000
1855 . . . . .	24,500,000

L'un des résultats les plus remarquables du système de franchise adopté à l'égard du commerce des soies, est l'exportation considérable de soieries que l'Angleterre fait maintenant chaque année pour la France. La valeur s'en éleva, pour 1832, à 1,444,000 fr.; pour 1833, à 1,933,000 fr., et à 1,524,000 fr. pour 1834 (2), formant ainsi les deux

(1) Les années non indiquées ici diffèrent peu de celle qui les précède.

(2) Nous voyons à l'examen du *Tableau général du Commerce de la France*, publié en octobre 1836, par l'Administration des douanes, que cette importation a été, en 1835, pour les tissus de soie de toute nature, de 44,600 kilogrammes (commerce général), lesquels, au taux d'évaluation de 110 francs, représentent une valeur de plus de 4,900,000 francs, valeur, il est vrai, presque entièrement réexportés par la France.

(Traducteur.)

tiers de notre exportation pour toute l'Europe. Les pays où l'Angleterre importe le plus de soieries, sont les colonies de l'Amérique du nord et les États-Unis.

Le nombre des moulins à soie, qui, dans les seules villes de Manchester et de Salford, n'était que de 5 en 1820, s'était élevé à 16 en 1832.

Le tableau suivant, dressé sur les documents fournis par les inspecteurs des fabriques, indique le nombre des manufactures de soie, ainsi que celui des individus qui y travaillaient au commencement de 1835.

Nombre des manufactures de soie en activité dans tout le Royaume-Uni, et des ouvriers qu'elles emploient (1835) (1).

COMTÉS.	NOMBRE		TOTAL.	
	des Manufactures.	OUVRIERS.		OUVRIÈRES
Chester . . . . .	88	4,568	6,158	10,706
Lancastre . . . . .	25	1,519	5,459	5,078
Somerset . . . . .	25	434	1,456	1,890
Derby . . . . .	15	886	1,839	2,725
Stafford . . . . .	11	558	905	1,465
Essex . . . . .	8	255	1,292	1,527
Norfolk . . . . .	4	125	1,164	1,289
York W. Riding . . . . .	8	652	466	1,118
Herts. . . . .	7	454	684	1,118
Devon . . . . .	4	47	449	496
Wilts . . . . .	4	34	423	457
Treize autres comtés . . . . .	36	509	1,671	2,080
Pays de Galles . . . . .	»	»	»	»
TOTAL pour l'Angleterre.	251	10,001	19,946	29,947
Écosse . . . . .	6	185	501	686
Irlande . . . . .	1	2	47	49
Royaume-Uni . . . . .	258	10,188	20,494	30,682

(1) Nous n'avons donné, ni pour ce tableau, ni pour celui des toiles (voir

Il n'a pas été possible jusqu'ici, sauf pour la première préparation de la soie, de simplifier par les procédés mécaniques la fabrication des étoffes de qualité supérieure, ni d'en réduire par conséquent les frais de production. Aussi doit-on les perfectionnements apportés dans ce genre d'industrie, bien plutôt aux efforts individuels qui ont été faits dans ce but, qu'à l'emploi des machines, emploi d'ailleurs si profitable à tant d'autres branches de la manufacture. Entre autres causes qui expliquent la supériorité soutenue des soies françaises, on peut citer comme l'une des plus efficaces, l'espèce d'éducation que reçoivent en France les ouvriers tisseurs, éducation qui, en développant chez eux le goût et l'esprit d'invention, les met, jusqu'à un certain point, en état de contribuer au perfectionnement de leur art, tandis qu'en Angleterre, où ce genre de travail n'est pas assez apprécié, le tisserand s'acquitte machinalement de ses fonctions (1). En outre, le bon

*plus loin*), la division des travailleurs par âge, attendu que les rapports sont à peu près les mêmes que dans les manufactures de laine et de coton. (Trad.)

(1) OUVRIERS FRANÇAIS. — OUVRIERS ANGLAIS. — « Je ne crois pas que l'ouvrier anglais possède au même degré que l'artisan français cet esprit vif et prompt qui fait si rapidement saisir à ce dernier le sens de toute chose ; mais, en revanche, le premier possède une grande patience et une aptitude merveilleuse à se prêter à une opération longtemps répétée, sans éprouver, autant que le Français, le besoin de varier ses mouvements. De là vient la grande supériorité de nos voisins sur nous, pour tous les produits dont la fabrication a été systématiquement divisée par séries ; en revanche, les Français comprennent mieux tout ce qui est du ressort de l'art et du goût. »

(Simon. *Observ. sur l'Angl.*)

marché des objets de nécessité en France, relativement à l'Angleterre, assure à l'artisan français l'avantage sur l'anglais, en ce qu'il lui permet de se procurer, à un prix modéré, certaines matières premières sur lesquelles d'ailleurs il n'a guère à dépenser que le prix de main-d'œuvre, comme gazes, tissus de fantaisie, etc. Nous avons vu néanmoins que pour ce qui est des autres produits, nos soieries peuvent aller de pair, sur toutes les places, avec leurs redoutables rivales ; et, en définitive, nous exportons continuellement en France les produits de nos métiers.

TOILE. — La fabrication de la toile est depuis longtemps, chez nous, l'une des plus importantes industries nationales, et, vers la fin du dix-septième siècle, elle fut encouragée en Irlande, par un acte d'oppression parlementaire que, de nos jours, l'opinion publique couvrirait certainement de réprobation. Alarmés des progrès que faisait en ce pays la manufacture de laines, les marchands de laine d'Angleterre sollicitèrent Guillaume III, par l'intermédiaire du parlement, de supprimer les fabriques de l'Irlande. Le roi, en réponse à leur pétition, prit l'engagement suivant : « Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour entraver le développement de l'industrie des laines en Irlande, et pour y encourager la fabrication des toiles, afin de faire fleurir le commerce d'Angleterre. » — Et ce ne fut pas une vaine promesse : un acte du parlement interdit bientôt à l'Irlande l'exportation de ses lainages, excepté pour les

ports d'Angleterre; exception qui ne venait, du reste, aucunement au secours de l'industrie irlandaise, puisque des droits excessifs en interdisaient déjà, en quelque sorte, l'importation dans nos marchés. Par une escèce de compensation à cet acte d'injustice, on prit, à différentes époques, plusieurs mesures pour encourager, en Irlande, le commerce des toiles; mais il est douteux que ce soit à elles que les Irlandais doivent l'état de prospérité auquel est parvenue cette industrie. L'une de ces mesures établissait, pour l'exportation des toiles, une prime qui a subsisté plus d'un siècle, et n'a été supprimée qu'en 1830.

Il est impossible d'établir avec certitude la somme de produits que donne en Angleterre la fabrication de la toile. Le coton et la soie étant des produits exotiques, on peut, à la seule inspection des relevés de la douane, évaluer ce qu'en consomment nos manufactures; mais le lin, produit de notre sol, est en outre un article de commerce extérieur, et l'importation qui s'en fait chez nous ne saurait donner la mesure de ce qu'il en passe par nos métiers. Les rapides progrès de la manufacture du coton ont dû tendre, au reste, à limiter chez nous l'extension du commerce des toiles, et cependant on peut affirmer que cette dernière industrie y a acquis aussi beaucoup d'importance. Le tableau suivant indique la valeur de l'exportation des toiles d'Irlande, de 1800 à 1825; les documents ne vont pas au-delà.

*Exportation des toiles par l'Irlande, de 1800 à 1825.*

ANNÉES PAR ÉPOQUES QUINQUENNALES.	EN	A	TOTAL.
	ANGLETERRE.	L'ÉTRANGER.	
	Exportations annuelles évaluées en yards (1).		
En 1800, l'exportation était de...	31,978,000	2,586,000	34,564,000
1805.....	35,245,000	5,881,000	39,126,000
1810.....	32,585,000	4,514,000	36,899,000
1815.....	37,986,000	5,496,000	45,482,000
1820.....	40,318,000	5,295,000	45,615,000
1825.....	52,560,000	2,554,000	55,114,000

S

On va voir, par les calculs suivants, que la plus grande partie des toiles importées de l'Irlande en Angleterre sont ensuite réexportées par l'Angleterre elle-même à l'étranger.

En 1820, sur un total de 36,523,000 yards de toile exportées par l'Angleterre, on en comptait plus de 12 millions (yards), de provenance irlandaise.

En 1830, l'exportation anglaise a été de 60 millions, dont le quart avait été fourni par les fabriques de l'Irlande.

L'exportation des toiles s'est considérablement accrue dans ces dernières années, grâce à l'établissement des bateaux à vapeur, qui, en multipliant les rela-

(1) Le yard vaut 915 millimètres, soit 2 pieds 9 pouces 9 lignes, ou environ  $\frac{3}{4}$  de l'aune de Paris.

tions commerciales extérieures, ont permis à l'Angleterre d'en faire au dehors des envois beaucoup plus considérables.

A ce tableau nous ajouterons un relevé de la vente des toiles sur les principales places d'Irlande, en 1824. Il a été extrait de l'un des documents fournis à la Chambre des Communes.

Ulster. . . . .	53,265,000 fr.
Leinster. . . . .	4,870,000
Munster. . . . .	2,790,000
Connaught. . . . .	4,225,000
	<hr/> 65,150,000

Ce ne fut que vers la fin du siècle dernier qu'il s'établit, dans le nord de l'Angleterre et en Écosse, des moulins à filer le lin. Jusque là il n'en était pas un écheveau qui ne fût sorti des doigts d'une fileuse. Quand se furent établies les filatures, les tisseurs achetèrent directement, ou par des intermédiaires qui faisaient ce trafic, les filés qu'ils mettaient en œuvre chez eux; mais, vers 1814, plusieurs d'entre eux ouvrirent des filatures. Ce fut plus tard encore que l'on appliqua, en Angleterre et en Écosse, le métier-mécanique à la fabrication de la toile; et aujourd'hui même, en Irlande, il y a eu si peu de progrès à cet égard, que les métiers du pays suffisent à grand-peine au tissage des lins qu'y expédient en abondance les filatures du Yorkshire.

En Écosse, cette branche de manufacture était, relativement, très faible avant la paix de 1815. De-

puis lors, la ville de Dundee l'a vue s'accroître dans ses murs et ses environs, d'une manière notable. Le lin importé en cette ville, en 1814, n'excédait pas 3,000 tonnes (3,048,000 kil.); mais, en 1831, l'importation y fut de 15,000 tonnes, plus 3,000 de chanvre (18,288,000 kil.). En 1833, il y eut encore progrès, 18,777 tonnes de lin et 3,380 de chanvre (en tout 23 millions kil. environ). Les produits manufacturés que donnèrent ces matières premières, toiles, toile à voiles, à emballage, etc., et qui sortirent la même année du port de Dundee, se montèrent à 60 millions yards (54,900 kilomètres), quantité probablement équivalente à toute l'exportation de l'Irlande.

On pourra juger par le relevé suivant, des heureux résultats qu'a eus, sur la fabrication de la toile, en ce pays, l'amélioration des procédés mécaniques.

Prix moyens de vente : 1° d'une balle moyenne de fil de lin; 2° d'une pièce de toile à voiles (*canvass*) n° 37.

	Fil.	Toile.
1815 . . . . .	29 . . . . .	30
1814 . . . . .	29 . . . . .	30
1815 . . . . .	28 . . . . .	28
1816 . . . . .	21 . . . . .	22
1817 . . . . .	20 . . . . .	21
1818 . . . . .	21 . . . . .	21
1819 . . . . .	19 . . . . .	25
1820 . . . . .	18 . . . . .	25
1821 . . . . .	16 . . . . .	21
1822 . . . . .	17 . . . . .	20
1823 . . . . .	16 . . . . .	21
1824 . . . . .	14 . . . . .	19
1825 . . . . .	14 . . . . .	19

	FR.	Toile.
1826 . . . . .	15 . . . . .	18
1827 . . . . .	12 . . . . .	17
1828 . . . . .	11 . . . . .	15
1829 . . . . .	12 . . . . .	16
1830 . . . . .	10 . . . . .	17
1831 . . . . .	11 . . . . .	19
1832 . . . . .	10 . . . . .	19
1833 . . . . .	11 . . . . .	18

Taux moyen des salaires par semaine, payés dans une filature de lin, près de Leeds, en 1832.

66 enfants . . . . .	de 9 à 11 ans . . . . .	3 f. 85 c.
160 . . . . .	11 à 12 . . . . .	4 10
144 . . . . .	15 . . . . .	4 55
127 . . . . .	14 . . . . .	4 95
115 . . . . .	15 . . . . .	6 »
99 personnes . . . . .	16 . . . . .	6 60
100 . . . . .	17 . . . . .	7 25
80 . . . . .	18 . . . . .	8 »
58 . . . . .	19 . . . . .	9 »
48 . . . . .	20 . . . . .	9 50
204 { . . . . .	21 . . . . .	10 30
	au-dessus de 21 ans . . . . .	21 »

Pendant ces vingt dernières années, ce taux de salaires est resté presque constamment le même.

On va juger de la baisse qu'a éprouvée le prix des toiles de 1813 à 1833: A la première de ces époques, une livre de lin filé, d'une finesse donnée, portait 3,330 yards (3,043 mètres), et en 1833, le même filé, même qualité, 11,170 yards (10,209 mètres). Or, durant cet intervalle de vingt ans, le prix en est tombé de 37 à 13 fr. par balle, c'est-à-dire, en tenant compte de la quantité, à un neuvième du prix qu'elle coûtait vers la fin de la guerre, celui de la

matière première ayant, dans le même intervalle, baissé de 50 pour 100.

Un fait surtout prouve l'extension qu'a prise en Angleterre la filature du lin, c'est l'importation considérable de filés que nous faisons actuellement en Irlande et même en France. Elle a été, pour ce dernier pays, en 1833, de 867,228 livres, et en 1834, de 1,430,396 (648,000 kil.). C'est encore au perfectionnement de nos machines que nous sommes redevables de cette nouvelle branche de commerce. Jusqu'ici l'Angleterre avait constamment tiré de l'étranger le fil de lin qui alimente ses manufactures, mais tout annonce qu'il en sera autrement à l'avenir. En 1827, nos tisseurs employaient encore 4 millions de livres de fil étranger, mais à chacune des années suivantes, l'importation en a diminué, à ce point qu'en 1834 elle ne fut plus que de 1,500,000 livres (679,000 kil.). Les États-Unis d'Amérique forment, pour les toiles, notre principal débouché. Nos exportations pour ce pays se sont montées, en 1834, à 25,810,656 yards (24,000 kilom.), valeur déclarée de 24,200,000 fr.

C'est de France que nous recevons cette fine toile de qualité supérieure, connue sous le nom de batiste. Il en entre chez nous, chaque année, de 70 à 80,000 pièces; mais que nos procédés mécaniques se perfectionnent encore un peu, et nous verrons sortir de nos filatures des produits aussi beaux que ceux de France. Nous sommes assurément plus fon-

dés à concevoir cette espérance, qu'on ne l'eût été, il y a cinquante ans, à supposer que nous fournissions un jour des plus belles mousselines l'habitant des Indes-Orientales, dont notre industrie naissante était alors tributaire (1).

Le tableau suivant, extrait des documents fournis par les inspecteurs des manufactures, présente le nombre de celles où se fabrique la toile, dans les diversés parties de la Grande-Bretagne, ainsi que le nombre et l'âge des individus qui y sont employés.

(1) L'INDE TRIBUTAIRE, A SON TOUR, DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE. — Les foulards de coton fabriqués à Glasgow, ont depuis long-temps remplacé les foulards indiens, et se vendent en grande quantité aux Indes et à la Chine (Crawford, *Description de l'Archipel Indien*). — Dans l'Inde-Orientale, à Calcutta, qui a donné son nom à la toile de coton appelée *calicot*, le prix de la journée de travail n'est que le septième du salaire payé en Angleterre, et cependant les boutiques de Calcutta sont garnies de produits de fabrique anglaise. (Babbage, *Économie des manufactures*.)

« Dans une visite au sultan Bello, dit le capitaine Clapperton, on m'envoyait tous les jours, de la table du sultan, des mets servis dans de la vaisselle d'étain à la marque de Londres, et l'on m'a servi même une pièce de viande dans une cuvette de faïence blanche de fabrique anglaise. » (Voyage de Clapperton, page 88.)

Ainsi que le fait observer M. Edm. Biot dans la traduction qu'il nous a donnée de Babbage, on exporte de France à la Cochinchine des vases de porcelaine qui, par l'élégance des formes et la richesse des couleurs, ont actuellement un avantage marqué sur les porcelaines de ces pays, dont l'Éurope, sous ce rapport, était autrefois tributaire. (Traducteur.)

Nombre des manufactures de toile, en activité dans tout le Royaume-Uni, et des ouvriers qu'elles emploient.

(1835.)

COMTÉS.	NOMBRE	OUVRIERS.	OUVRIÈRES.	TOTAL.
	des Manufactures.			
York, W. et N. Riding.	68	5,721	5,881	9,602
Lancastre.....	18	1,185	1,859	3,024
Dorset.....	21	176	554	710
Salop.....	1	511	575	686
Durham.....	6	199	402	601
Somerset.....	15	109	258	367
Northumberland.....	2	48	194	242
Cumberland.....	7	25	214	259
Devon.....	4	119	175	294
West-Moreland.....	4	50	112	142
Hants.....	2	11	80	91
Derby.....	2	51	55	84
Kent.....	1	36	26	62
Wilts.....	1	2	22	24
Oxford.....	1	4	12	16
Nottingham.....	1	8	1	9
Pays de Galles.....	»	»	»	»
TOTAL pour l'Angleterre.	152	6,015	10,178	16,193
Ecosse.....	170	5,592	10,017	15,409
Irlande.....	25	988	2,693	3,681
TOTAL pour le Roy.-Uni.	547	10,595	22,888	33,283

En rapprochant les divers tableaux que nous avons donnés plus haut, relatifs au nombre, à l'âge et au sexe des individus employés dans les manufactures anglaises de coton, de laine, de toile et de soie, on s'apercevra facilement que c'est dans ces dernières que l'on emploie le plus d'enfants. Voici du reste les proportions centésimales dans lesquelles se trouvent

aujourd'hui réparties, pour chacune de ces quatre industries, les individus d'âges divers :

Âges.	Coton.	Laine.	Toile.	Soie.
8 à 12 ans . . . . .	5.7 . . . . .	6.7 . . . . .	5.7 . . . . .	20.9 . . . . .
12 à 15 . . . . .	9.3 . . . . .	12 . . . . .	12.2 . . . . .	8.7 . . . . .
15 à 18 . . . . .	29.8 . . . . .	29.8 . . . . .	56.1 . . . . .	30.8 . . . . .
Au-dessus de 18 . . . . .	57.2 . . . . .	51.5 . . . . .	48 . . . . .	39.6 . . . . .
	100.	100 . . . . .	100.	100.

Nombre proportionnel des hommes et des femmes :

	Coton.	Laine.	Toile.	Soie.
Hommes . . . . .	45.7 . . . . .	52.5 . . . . .	31.2 . . . . .	53.2 . . . . .
Femmes . . . . .	54.3 . . . . .	47.5 . . . . .	68.8 . . . . .	66.8 . . . . .
	100.	100.	100.	100.

L'imperfection des documents, relativement à la puissance mécanique mise en œuvre par ces manufactures, ne nous permet pas d'établir d'une manière précise le rapport proportionnel qui peut exister entre cette puissance et le nombre des ouvriers. Nous insérerons toutefois le tableau suivant, qui présente tous les renseignements que nous avons pu recueillir à cet égard.

Manufactures.	Nombre des manufactures dont la puissance est évaluée.	NOMBRE DE			MACHINES ET MOULINS évalués en forces de chevaux.			Forces de chevaux actuellement employées	Nombre d'individus employés dans les manufactures dont la puissance est évaluée.
		Machines à vapeur.	Moulins à eau.	TOTAL.	Vapeur.	Eau.	TOTAL.		
Coton.	987	1 400	479	1,479	27,433	6,575	34,008	30,698	172,606
Laine.	740	528	462	990	10,500	4,763	15,003	13,536	46,686
Toile.	90	55	55	110	1,746	528	2,274	2,204	12,910
Soie.	131	118	41	159	1,343	332	1,675	1,460	18,399
	1,948	1,701	1,057	2,758	40,822	12,158	52,960	47,898	250,599

Il suit de là que le nombre d'individus employés par chaque cheval de vapeur est :

Pour les manufactures de coton, de . . . . .	5 5/8.
de laine, de . . . . .	3 1/2.
de toile, de . . . . .	5 7/8.
de soie, de . . . . .	12 3/5.

Il faut attribuer la proportion en plus qui se fait remarquer dans les filatures de soie, au plus grand nombre d'enfants qui y sont employés.



## CHAPITRE III.

## MANUFACTURES. (FRANCE ET AUTRES PAYS.)

## FILS ET TISSUS.

France. — *Laines*. — Laine de croît national, laine importée. — Protection contre la manufacture étrangère. — *Coton*. — Désavantages résultant des droits sur la houille et les fers étrangers. — Extension de la manufacture. — Cotons en laine importés depuis 1787. — Exportation des tissus de laine et de coton. — *Soie*. — Progrès de la manufacture. — Exportations. — *Allemagne*. — Coton. — Ligue commerciale de la Prusse. — Russie. — Cantons suisses. — NOTES. — *Le docteur Bowring*. — *De la prohibition*. — *Enquête commerciale française, de 1854*. — *Production de la France en tissus de laine et de coton*. — *Importations; exportations*. — *Contrebande; chiens-fraudeurs*. — *Introduction de la soie en France*. — *Soie; aufs et cocons*. — *Soieries françaises; métiers à soie*. — *Exploitation d'un hectare de mûriers*. — *Tarif prussien*.

Après l'examen que nous avons fait des progrès de l'Angleterre, en ce qui concerne la partie la plus importante de ses manufactures, celle des fils et tissus, il ne sera pas sans intérêt pour nous de rechercher jusqu'à quel point les autres nations l'ont suivie ou devancée dans cette voie. Malheureusement, les renseignements nécessaires pour asseoir un jugement à cet égard sont loin d'être complets. On présente, il est vrai, avec une certaine assurance, des relevés, des tableaux, qui ont la prétention d'être infailibles; mais pour peu que l'on soit habitué à comparer ces documents, on n'a bientôt que trop de motifs d'en suspecter l'exactitude. Rarement, en

effet, proviennent-ils d'une source officielle, rarement encore sont-ils établis par des personnes compétentes à traiter de semblables questions; en pareil cas, mieux vaut assurément s'en tenir aux seuls faits connus, et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, que d'accepter des assertions sans fondement, quelque précieuses qu'elles puissent paraître au premier examen.

Nous sommes, du reste, loin d'appliquer ces observations au gouvernement français. Disposé à modifier, dans la limite du possible, le système restrictif par lequel il avait jusque là cru devoir protéger ses manufactures, il a récemment ordonné une enquête sur les résultats qu'a amenés ce système dans le passé, et sur les effets qu'il produit dans le présent; par suite de cette mesure, il a recueilli nombre de documents d'une exactitude incontestable, et dont nous appuierons en toute confiance le parallèle que nous avons dessein d'établir entre les progrès industriels de l'Angleterre et ceux de la France. A ces renseignements viendront se joindre ceux que M. Bowring a recueillis et réunis avec tant d'habileté, et qu'il a consignés dans son rapport au parlement, sur les relations commerciales des deux peuples (1).

(1) LES DOCTEURS VILLIERS ET BOWRING. — Délégués du commerce anglais, M. Georges Villiers et le docteur John Bowring avaient reçu, en venant en France, mission spéciale de former une enquête sur l'état commercial et manufacturier de ce pays, et de proposer des mesures tendant à l'établissement graduel de la liberté commerciale en-

LAINES, en France. — La manufacture des laines est depuis long-temps, pour la France, l'une des branches les plus importantes de son industrie, et l'excellente qualité de ses draps n'a jamais été contestée. Sur toutes les places du globe, la draperie française occupe le premier rang, et tous les marchés accueillent avec faveur les tissus de laine de France. En présence de ce fait, on est porté à croire que la manufacture des laines s'y est développée en proportion de l'accroissement de la population; et cependant, s'il résulte d'un tableau inséré dans l'enquête dont il s'agit, que l'exportation de ce genre de produits s'est notablement accrue pendant la seconde moitié du dernier siècle, rien n'annonce toutefois qu'aucun progrès analogue ait eu lieu depuis la fin de la guerre avec l'Angleterre. Nous plaçons ici le

tre les deux peuples. Voici en quels termes M. Bowring se plait à reconnaître, dans le rapport qu'il adressa au parlement, l'empressement avec lequel le ministère français mit à sa disposition tous les documents propres à l'éclairer sur ce point.

« Nous présenterons à l'appui, et dans tous leurs détails, les documents qui nous ont été fournis. Ceux qui émanent de l'Administration des Douanes, et dont nous avons reçu communication par ordre du Ministre, avaient été établis par les soins et sous l'autorité du Directeur-général, M. Gréverin, qui, en mainte occasion, voulut bien ajouter à ces documents authentiques, des renseignements particuliers, et l'appui d'opinions personnelles, auxquels donnait une grande valeur la situation officielle de cet administrateur éclairé. Du reste, il n'est pas de registres, de tableaux de douanes, de correspondance même avec les directeurs des départements, qui, au moindre désir que nous en avons témoigné, n'aient été ouverts à nos investigations, etc., etc. »

(Traducteur.)

tableau présentant, pour les années 1787, 88 et 89, et de 1812 à 1835, d'une part, l'importation en France des laines en masse, et d'autre part, l'exportation des laines ouvrées.

*Laines françaises. — Importation et exportation.*

ANNÉES.	LAINES EN MASSE IMPORTÉES EN FRANCE.		TISSUS DE LAINE EXPORTÉS.	
	POIDS.	VALEUR.	POIDS.	VALEUR.
	kilog.	francs.	kilog.	francs.
1787	7,842,000	14,392,000	»	21,812,000
1788	6,781,000	13,544,000	»	23,560,000
1789	6,860,000	17,061,000	»	25,709,000
»	»	»	»	»
1812	7,308,000	30,628,000	1,761,000	38,303,000
1813	5,355,000	20,304,000	1,290,000	27,540,000
1814	1,833,000	7,700,000	701,000	13,711,000
1815	2,431,000	5,349,000	1,337,000	38,663,000
1816	5,786,000	8,266,000	2,202,000	68,008,000
1817	5,613,000	16,016,000	1,508,000	49,863,000
1818	9,854,000	25,170,000	1,590,000	44,971,000
1819	3,428,000	10,613,000	1,351,000	40,615,000
1820	4,912,000	8,351,000	1,494,000	45,384,000
1821	6,877,000	11,690,000	1,370,000	39,751,000
1822	9,118,000	15,500,000	1,102,000	40,528,000
1823	5,482,000	9,319,000	1,018,000	33,082,000
1824	4,410,000	7,497,000	1,141,000	36,437,000
1825	4,639,000	7,886,000	1,183,000	37,821,000
1826	6,435,000	10,940,000	983,000	29,848,000
1827	7,382,000	11,131,000	1,029,000	27,369,000
1828	7,587,000	13,391,000	1,059,000	30,026,000
1829	5,749,000	9,276,000	1,197,000	31,606,000
1830	7,215,000	12,872,000	1,029,000	27,690,000
1831	3,836,000	5,253,000	1,050,000	28,089,000
1832	4,622,000	7,362,000	1,434,000	36,307,000
1833	9,306,000	19,140,000	1,547,000	38,098,000
1834	9,221,000	17,915,000	1,154,000	39,446,000
1835 (1)	14,845,000	34,222,000	1,576,000	38,367,000

(1) Voir la note pag. 285.

Il suit de ce tableau que la production des laines doit, en France, avoir marché de pair avec les besoins de la population croissante, puisque l'importation étant restée égale à ce qu'elle était vers la fin du siècle dernier, l'exportation, comparée à ce qu'elle était à cette époque, s'est cependant accrue d'une manière notable. Le gouvernement accorde aujourd'hui à la draperie française, pour la mettre en état de lutter contre la nôtre, une prime à l'exportation de  $13 \frac{1}{2}$  pour 100, valeur à peu près égale au droit imposé, dans l'intérêt de l'agriculteur, sur les laines étrangères (1). Le but de ce droit était de faire hausser le prix des laines de croît national, et l'on jugea dès lors nécessaire, pour protéger efficacement la manufacture contre la concurrence des pays où la matière première est à bas prix, de prohiber l'importation des draps. Nous allons examiner rapidement les effets qui ont résulté de cette double protection.

La chambre du commerce de Carcassonne, en réponse à la lettre circulaire du ministre du commerce :

(1) Primes et droits tout a été modifié par l'ordonnance royale du 8 juillet 1854, qui, en réduisant d'un tiers le droit d'entrée des laines, a réglé en même temps, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1855, les primes de sortie des fils et tissus de laine (et par conséquent celle de  $13 \frac{1}{2}$  p. 100 dont il s'agit), seraient réduites dans la même proportion.

(Traducteur.)

(septembre 1834), constate que le droit de 33 p. 100 imposé sur les laines étrangères, avait eu un résultat tout opposé à celui qu'on en attendait, ayant en effet amené, au lieu de la hausse, une réduction de valeur de 12 à 15 pour 100, réduction qui, s'accroissant progressivement, s'est élevée, en 1832, à 25 p. 100. Depuis lors, il est vrai, le droit a été réduit à 22 pour 100, mais sans que cette réduction ait aucunement influencé le prix des laines françaises. On s'est ainsi expliqué ce résultat, si contraire aux intentions de la législature : « Délivrés de la concurrence des acheteurs français, dans les pays de production, les manufacturiers étrangers ont pu se procurer les matières premières à meilleur marché, et par conséquent livrer aussi à plus bas prix, des produits manufacturés que le commerce français avait été jusque-là en possession de fournir. De leur côté, les fabricants français ne pouvant plus se procurer, au-dehors, les laines de qualité supérieure, nécessaires à la fabrication de leurs draps d'exportation, ont vu leur débit se réduire à la consommation intérieure; force leur a donc été de réduire aussi leurs achats de laine indigène, de toute la quantité qu'ils mélangeaient précédemment avec la laine étrangère, pour fabriquer ces draps d'exportation. » En présence de pareils résultats, il était facile de prévoir que les propriétaires-éleveurs ne recueilleraient aucun bénéfice du droit imposé en leur faveur, et l'événement a justifié cette

prévision. D'un autre côté, la baisse continuelle qu'a éprouvée la draperie française, indique assez qu'elle n'a rien gagné à la prohibition des laines étrangères.

En 1814, le nouveau gouvernement s'engagea à continuer la protection à la manufacture, entendant bien toutefois ne pas maintenir la prohibition plus de deux ans, intervalle de temps jugé indispensable à la sécurité des fabriques. Depuis lors, vingt années du plus strict monopole se sont écoulées, et les plaintes qu'élevaient alors les commerçants n'en sont devenues que plus vives. La permanence de cet état critique étonne cependant, quand l'on considère qu'il frappe une industrie toute nationale en France, une industrie dont le sol français fournit abondamment la matière première. MM. Bowring et Villiers, dans leur rapport sur les relations commerciales de la France et de l'Angleterre, l'expliquent ainsi : « Pendant que le producteur de laines demande protection pour la matière première, l'agriculteur, de son côté, sollicite la même protection pour les produits du sol les plus nécessaires à la vie, de sorte que la cherté diminue, d'une part, la consommation, et d'autre part, repousse la demande extérieure. Il est, en France, peu d'articles protégés qui puissent aujourd'hui soutenir la concurrence étrangère, et l'avantage qui naîtrait de cette concurrence, et pour le public et pour le manufactu-

rier lui-même, se trouve complètement perdu (1). Il y a plus, ces derniers deviennent à leur tour victimes du système, car toute protection étouffe infailliblement l'industrie qu'elle embrasse. Elle a répandu la détresse parmi 6 millions d'habitants de pays viticoles, qui, sans elle, eussent largement augmenté

(1) PROHIBITION. — Ces termes semblent impliquer contradiction, au moins en ce qui concerne le manufacturier, dont on avoue la ruine probable, du moment où la protection cessant de le couvrir, l'abandonnerait à la concurrence étrangère. Or, au sort du manufacturier se lie évidemment celui d'un nombre plus ou moins considérable de travailleurs, et cette considération doit être d'un grand poids dans la question de savoir jusqu'à quel point il convient de laisser entrer en partage de notre marché national, les provenances étrangères; mesure qui aurait pour premier résultat, au moins, de forcer le fabricant à baisser le salaire de l'ouvrier. En principe, sans doute, la prohibition est mauvaise; dans le fait actuel, la prohibition est une arme puissante dont nul gouvernement ne peut complètement se dessaisir, sans s'être au préalable assuré d'un semblable bon-vouloir de désarmement, de la part des peuples voisins. On en peut même dire autant, en certains cas, de la protection. Pour renoncer à toute prohibition, à toute restriction, il faudrait qu'il fût possible de faire table rase, et de réorganiser tout d'un coup le monde commercial, ou pour mieux dire, le monde civilisé, de telle sorte que tous les peuples se trouvasent placés sous des conditions d'existence commerciale analogues. Ceci suppose une coordination générale de tous les intérêts nationaux, et appelle, avant tout, un concours, une enquête, si l'on veut, qui ne se renfermerait pas dans les limites d'une seule nationalité, mais qui embrasserait les intérêts industriels de tous les peuples; congrès immense, impraticable peut-être au premier aspect; mais dont l'éventualité paraîtra sans doute moins éloignée, si l'on considère que le monde matériel arrive enfin de nos jours à la pleine conscience de sa vie morale, et du sentiment or-

la consommation des produits nationaux. L'agriculteur, en France, forme la grande majorité, et si, faute de pouvoir recevoir telle ou telle marchandise

organisateur qu'il est appelé à répandre sur les sociétés modernes. Nous pouvons, en un mot, résumer tout ce qui concerne le commerce, dans ces trois principes généraux :

La *prohibition*, en principe, est funeste à son développement.

La *restriction* lui est en certains cas temporairement utile.

Et la *liberté* en est la loi générale, la tendance et le but définitifs.

Sans doute la *liberté commerciale* est le but définitif de notre civilisation ; mais c'est par l'*ordre* et l'organisation qu'il faut y arriver, et non à travers de brusques et violentes modifications, qui, indépendamment des calamités individuelles qu'elles amènent à leur suite, ébranlent toujours l'ordre politique, quel qu'il soit. Singulière *liberté*, en effet, qui, pour élever nos filateurs et nos maîtres de forges au niveau des maîtres de forges et des filateurs anglais, permettrait à ceux-ci d'inonder notre sol de leurs produits ! La liberté, dans ce cas, serait la mort. La protection, nécessaire encore à la plupart de nos branches d'industrie qui ne sont pas en position de soutenir la concurrence anglaise, doit avoir surtout pour objet de développer et de perfectionner le travail, et de protéger les industries, en raison de leur importance et de leur avenir ; c'est de ce point de vue qu'il nous semble rationnel de procéder à la révision graduelle du tarif des douanes. Notre pays, au reste, a donné sous ce rapport un grand exemple au monde, l'année dernière, en effaçant pour ainsi dire de ce tarif le mot de *prohibition*, pour y substituer des droits transitoires, qu'il se réserve d'abaisser progressivement dans la limite du possible. Nous ne pouvons mieux faire, en témoignage de cette conduite à la fois franche, généreuse et prudente, de notre pays, que de reproduire ici les paroles du ministre éclairé qui, il y a deux ans, appelait autour de lui tous les intérêts, toutes les lumières, à discuter la question commerciale : « Le projet d'enquête ne doit alarmer aucun intérêt. Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne peut entrer dans les intentions du gouvernement de porter par de brusques changements la perturbation dans les intérêts matériels. Ce que le pays demande au gouverne-

étrangère, il ne peut faire écouler ses produits, force lui sera bien de se passer de ceux du manufacturier. — A quelque industrie que vous appliquiez ce raisonnement, le résultat sera le même.

COTON, en France. — Comparée à celle de l'Angleterre, la fabrique du coton est placée, en France, sous des conditions bien moins avantageuses, eu égard aux prix élevés du combustible (1). A cette circonstance défavorable s'ajoute celle qui résulte de la cherté du fer, et par conséquent des machines. On a, en vue de protéger les propriétaires de forêts, frappé les charbons étrangers d'un droit considérable, et, par une absurdité fiscale toute semblable, fait peser sur les fers, des droits qui les maintiennent également à des prix élevés, afin d'assurer par là une

» ment, ce que le gouvernement désire comme le pays, ce sont des  
 » améliorations progressives et calculées avec prudence, qui n'impo-  
 » sent à aucun intérêt de sacrifices violents, mais qui les placent tous  
 » dans des conditions meilleures, de façon que chacun trouve sa pros-  
 » périté particulière dans la prospérité générale. Tous les intérêts  
 » d'ailleurs pourront se faire entendre ; vif désir de constater la réa-  
 » lité des faits, intention sincère de soumettre toute préoccupation  
 » personnelle au joug de la vérité, telle qu'elle sortira des débats ;  
 » voilà les sentiments qui dirigeront l'enquête ; elle est, j'ose le dire,  
 » la pensée du ministre qui la présidera. » (Circulaire adressée par  
 M. Duchâtel, ministre du commerce, à MM. les membres des Cham-  
 bres de commerce, etc.) (Traducteur.)

(1) Pour citer un exemple, le charbon employé dans la filature de MM. Samson-Davillers, à Gisors, et qu'ils font venir de Mons, coûte 47 fr. la voie (1835), soit à peu près dix fois plus cher qu'il ne coûte à Manchester. (Tr.)

double protection, 1° auxdits propriétaires, qui, ayant pour principaux consommateurs les maîtres de forges, sont intéressés à ce que ces derniers soient protégés; 2° à ces mêmes maîtres de forges, qui ne pourraient soutenir la concurrence des fers étrangers.

En dépit de ces obstacles cependant, la fabrique du coton a pris, ces dernières années, une grande extension en France. L'importation des cotons en laine y a été, en 1812, de 6,343,230 kil., et en 1815, de plus de 16 millions. L'augmentation toutefois fut loin de suivre une progression aussi rapide, les années suivantes, car en 1823 l'importation resta au-dessous de 24 millions, mais en 1833 elle s'éleva à plus de 32 millions de kilogrammes (1).

(1) VALEUR DE LA PRODUCTION DE LA FRANCE, EN TISSUS DE LAINE ET DE COTON.—A ces détails, nous croyons utile d'ajouter l'exposé suivant, qui peut faire apprécier d'une manière générale la valeur totale de la fabrication des laines et cotons en France :

D'après les évaluations établies par MM. Cunin-Gridaine et Mime-rel, tous deux manufacturiers, et le premier député, la valeur des tissus de laine, ainsi que de ceux de coton, fabriqués en France, peut être estimée à un milliard, savoir :

Pour la fabrication des fils et tissus de laine à . . .	400,000,000 fr.
Matière première indigène (35,000,000 de moutons à 60 fr. par toison) . . .	210,000,000 fr.
Dito importée (moyenne d'environ) . . .	20,000,000
Main-d'œuvre, intérêts des capitaux engagés, et bénéfice des producteurs . . .	170,000,000
	400,000,000

Ces évaluations ne sauraient, du reste, suffire à faire apprécier d'une manière exacte l'état de la manufacture du coton en France, vu la quantité considérable de fil retors, de qualité supérieure, que la fraude y introduit systématiquement chaque année. Le gouvernement se trouve, dit-on, dans la nécessité de fermer les yeux sur ce trafic illégal, attendu que, dans l'impossibilité où sont les filateurs français de produire les cotons propres à la fabrication des tulles, mousselines, etc., la privation de ces produits entraînerait la ruine de la manufacture. Au dire de MM. Villiers et Bowring, le fil retors est de tous les produits anglais celui dont la contrebande se fait, en France, avec le plus de succès : il s'y introduit par terre et par mer, en dépit de toutes les mesures prohibitives, et chaque année, en quantité plus considérable. Ce sont surtout les hauts numéros qui sont le plus recherchés, la filature française ne pouvant

Pour la fabrication des fils et tissus de coton à . . .	600,000,000
Matière première, y compris le blanchiment et les matières colorantes . . .	110,000,000
Salaires des ouvriers, y compris les frais de transport . . . . .	400,000,000
Intérêts des capitaux, entretien des usines, bénéfice des producteurs . . .	90,000,000
	600,000,000
Somme totale évaluée : . . . . .	1,000,000,000
	(Traducteur.)

les fabriquer, ou ne les produisant qu'à des prix excessifs. Le n° 180, qui en France se vend 39 ou 40 fr. le kil., ne coûte, en Angleterre, que 18 fr. La fabrique de Tarare en particulier, fait une consommation considérable de ces fils, article si indispensable à son existence, que la douane ne le saisit jamais une fois qu'il a pris place dans le magasin du manufacturier. On n'évalue pas à moins de 12 millions de liv. (plus de 5 millions kil.) l'introduction illicite de ce produit (1).

Depuis la publication du rapport de M. Bowring, le tarif français a subi, en ce qu'il avait de restrictif, quelques modifications, et l'ordonnance royale du 8 juillet 1834 a permis l'entrée des fils de coton au-dessus du n° 170 (143 métrique) moyennant un droit de 7 à 8 fr. par kil. Grâce à cette modification, la contrebande a diminué, mais ses profits dépassant de beaucoup ceux du fisc, la fraude s'exerce encore avec activité sur cet article. En définitive, il ne pa-

(1) CONTREBANDE. — CHIENS FRAUDEURS. — *Ordonnance du 8 décembre 1836.* — « Nous savons par expérience que les prohibitions assurent aux contrebandiers d'immenses bénéfices dont le trésor profiterait, avec des droits bien calculés. Dans certains ports de mer, la contrebande est si facile, que moyennant une rétribution peu élevée on peut faire assurer toutes les importations. » (Chambre consultative de Nevers, *Enquête*, vol. III.)

Les détails suivants, en partie empruntés au rapport de M. Bowring, viennent à l'appui de cette assertion.

rait pas que la filature française doive gagner beaucoup à cette substitution d'un droit élevé, à l'ancienne prohibition.

*Primes d'assurance pour l'introduction, en France, des marchandises anglaises. (Average moyen pour 100 de 1825 à 1830.)*

DESTINATION.	TISSUS DE LAINE.	TISSUS DE COTON (selon la qualité).	FIL DE COTON.	TELLES.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Dunkerque...	22	20 à 50	28	17
Valenciennes.	3	35 à 40	32	17
Charleville...	32	24 à 50	26	14
Thionville...	25	24 à 28	21	14
Strasbourg...	28	21 à 27	23	16
Besançon....	»	20 à 24	23	20
Bellay.....	»	40 à 45	42	17
Grenoble....	»	36 à 40	39	»
Digne, etc...	»	50 à 55	»	»

Le siège principal des opérations de la contrebande est sur la frontière du nord; et les lieux de dépôt sont Cambrai, Ypres, Tournay, Mons, etc. Chaque compagnie de contrebandiers a un chef chargé des arrangements pécuniaires relatifs à ces transactions. Les fraudeurs ont à traverser une triple ligne de douanes, ce qui prend ordinairement trois jours, et coûte 12 fr. par homme, et par jour. Quand les marchandises ont franchi la frontière, l'infiltration, comme disent les fraudeurs, est faite, et l'introduction dans l'intérieur du pays ne les concerne plus. De tous les moyens mis en usage par la fraude, pour faire entrer en France les produits prohibés, il n'en est pas de plus efficace que l'emploi des chiens. On évaluait en 1825 à 100,000 kilog. les marchandises introduites au moyen de ces animaux; en 1825 à 187,515 kilog. et en 1826 à plus de 2,000,000 kilog. — Ces chiens portent généralement une charge de 5 à 6 livres, quelquefois de 12, de 20, et même de 24 livres. En certaines localités, les préposés parviennent à en abattre 1 sur 10, mais, en d'autres lieux, il s'en faut de beaucoup que la proportion des chiens détruits soit aussi considéra-

Nous empruntons à l'Enquête déjà citée, le tableau suivant, présentant l'importation et l'exportation des cotons, de 1787 à 1789, et de 1812 à 1835.

ble. On a calculé qu'il n'y en avait pas moins de 5 à 600,000 d'employés à ce genre de fraude.

Le tabac, les denrées coloniales et les filés anglais sont le plus souvent l'objet de ce trafic illicite. On a abattu dans les environs de Dunkerque, des chiens ainsi chargés d'une valeur de 600, 800 et jusqu'à 1,200 fr. Voici comment on les fait servir à ces coupables manœuvres : Conduite sur la frontière étrangère, la meute est pendant plusieurs heures privée de nourriture, excitée, harcelée, battue, puis enfin chargée et lancée à la tombée du jour. Irrités par les coups, pressés par la faim, ces chiens ne manquent jamais de diriger leur course rapide à travers les champs, vers la demeure de leur maître, ordinairement à quelques lieues du point de départ, sûrs d'y trouver bon traitement et large curée. De forte race, pour la plupart, ils font des dégâts considérables dans les propriétés qu'ils traversent, et il n'est pas rare d'en voir qui, excédés de fatigue et de faim, chassés, traqués de toutes parts, deviennent enragés et mordent les douaniers qui les poursuivent. On les dresse, au reste, à combattre contre ces derniers.

Pour réprimer ce genre de fraude, le gouvernement accorde une prime de 5 fr. par tête de *chien fraudeur*. Il en a été ainsi abattu 40,278 de 1820 à 1850, ce qui donne une dépense de plus de 121,000 fr. ; et toutefois la répression reste en grande partie impuissante.

9 décembre 1836.—On lit dans le *Journal des Débats* : « M. le ministre des finances vient de prendre une mesure qui mettra probablement fin à ce trafic illicite, ou diminuera au moins considérablement les profits du contrebandier. Il a été imposé un droit à la sortie, de 5 fr. par tête de chien de forte race, sur la frontière du nord, de Dunkerque aux Rousses. Comme par le passé, chacun sera libre d'avoir chez soi une meute. Le plus modeste bourgeois, le paysan le plus pauvre pourront continuer d'entretenir, s'il leur plaît, plus de chiens que n'en avaient les grands seigneurs de la cour de Louis XIV ; mais pour les conduire en Belgique, il faudra payer. Si les contrebandiers, auxquels il sera fort difficile de faire sortir leurs chiens en fraude, consentent à partager leurs profits avec le trésor, l'Etat y gagnera 2 millions 500,000 fr. . . . »

(Traducteur.)

*Cotons français. — Importations et exportations.*

ANNÉES.	COTON EN LAINE IMPORTÉ.		TISSUS DE COTON ET FILS DE COTON EXPORTÉS.	
	POIDS.	VALEUR.	POIDS.	VALEUR.
1787	kilog. 4,466,000	francs. 42,903,000	kilog. »	francs. 21,227,000
1788	5,459,000	36,658,000	»	21,455,000
1789	4,760,000	35,274,000	»	21,289,000
1812	6,543,000	35,116,000	793,000	18,508,000
1813	9,659,000	54,557,000	858,000	8,532,000
1814	8,182,000	32,758,000	352,000	10,188,000
1815	16,415,000	32,829,000	315,000	8,699,000
1816	12,115,000	19,849,000	1,020,000	22,003,000
1817	13,370,000	25,521,000	841,000	18,419,000
1818	16,974,000	30,945,000	785,000	16,748,000
1819	17,010,000	32,253,000	938,000	19,607,000
1820	20,203,000	36,825,000	1,369,000	29,120,000
1821	22,587,000	41,567,000	1,709,000	21,534,000
1822	21,572,000	39,696,000	1,107,000	21,285,000
1823	20,354,000	37,006,000	1,293,000	28,812,000
1824	28,030,000	49,188,000	1,751,000	31,829,000
1825	24,667,000	44,062,000	1,847,000	43,190,000
1826	31,915,000	56,354,000	1,630,000	37,647,000
1827	29,684,000	51,919,000	1,988,000	46,522,000
1828	27,375,000	49,144,000	1,977,000	45,730,000
1829	31,839,000	57,140,000	2,251,000	52,791,000
1830	29,260,000	51,760,000	2,339,000	55,636,000
1831	28,229,000	49,441,000	2,363,000	55,615,000
1832	33,636,000	58,443,000	2,353,000	55,128,000
1833	35,610,000	62,290,000	2,438,000	57,007,000
1834	36,935,000	65,054,000	2,246,000	53,176,000
1835	38,760,000	67,434,000	2,527,000	61,609,000

Voir, en outre, à l'APPENDICE, le tableau n° 3, présentant, comme développement du commerce français de 1835, les relevés d'exportation, par pays, des tissus de laine, de coton et de soie.



SOIE, en France.—La manufacture de soie est, sans contredit, par l'extension qu'elle a prise en France, l'une des branches les plus considérables de l'industrie du pays (1). La matière première y étant produit indigène, nous ne pouvons évaluer d'une manière précise la quantité que les métiers en mettent en

(1) INTRODUCTION DE LA SOIE EN FRANCE.—On se rappelle avec intérêt que c'est à la sollicitude du bon roi Henri que l'on doit l'introduction de la soie en France.—« Il vouloit, dit Olivier de Serres dans son livre de la *Cueillette de la soye*, rédimier le royaume de la valeur de plus de quatre millions d'écus d'or (25 millions de fr. environ), que tous les ans il en falloit sortir, pour la fournir des estoiles composées de ceste matière, ou de la matière mesme. »

« Pour donner l'exemple, continue le même auteur, le roi a voulu que des mûriers soient plantés dans tous les jardins de ses maisons, et, pour cest effect, l'année en suivant que Sa Majesté fit le voyage de Savoie, elle envoya en Provence, Languedoc et Vivarais, M. de Bordeaux, baron de Colonces, surintendant-général des jardins de France, seigneur rempli de toutes rares vertus ; et par ceste mesme voie, le roi me fit l'honneur de m'escire, pour m'employer au recouvrement desdites plantes de mûrier, où j'apportai telle diligence, qu'au commencement de l'an 1601 il en fut conduit à Paris jusqu'au nombre de quinze à vingt mil, lesquels furent plantés es-jardins des Tuileries, où ils se sont heureusement élevés. . . . Et pour d'autant plus se accélérer ladite entreprise, Sa Majesté fit exprès construire une grand'maison au bout de ses jardins des Tuileries, à Paris, accommodée de toutes choses nécessaires, tant pour la nourriture des vers, que pour les premiers ouvrages de la soye. . . . »

Ainsi, tout près de l'allée fashionable des Tuileries, où viennent rivaliser de grâce et d'élégance nos dames de Paris, tout près de là ont pris naissance, pour la France au moins, les précieux tissus dont elles se parent. Tout près aussi des lieux où fut son berceau, l'industrie sétifère vient, tous les cinq ans, mêler ses brillants produits aux autres conquêtes de notre industrie nationale.

(Traducteur.)

œuvre chaque année. Au commencement de la révolution, la France produisait annuellement 1 million de livres de soie (environ 450,000 kil.). Plus tard les relevés faits par M. le comte Chaptal, donnent, pour cinq années (1808 à 1812), une moyenne annuelle de 950,000 liv. (400,000 kil. environ). Il n'y aurait donc eu en France aucun accroissement dans la production de la soie, durant cet intervalle de vingt années qu'a duré la guerre. De 1812 à 1820, nous manquons de moyens d'évaluer la production; en cette dernière année, on assure qu'elle fut de 1350,000 liv. (610,000 kil. environ). Les faits recueillis par le docteur Bowring, lors de sa dernière enquête officielle, établissent qu'il se récolte actuellement en France environ 3,000,000 livres de soie (1,350,000 kil. environ). D'un autre côté, l'importation, déduction faite de la réexportation, ajoute à ce croît national environ un million de livres : il suit de là que la quantité de soie annuellement consommée en France, est d'environ 4,000,000 livres, soit, 1,800,000 kil., ce qui reste bien au-dessous de la consommation de l'Angleterre. On estime généralement la valeur totale de la manufacture de soie en France, à 140,000,000 fr., dont quatre septièmes pour frais de production de la matière première, et le reste pour prix de main-d'œuvre et bénéfices du fabricant. On se rendra facilement compte de la situation relative de l'industrie sétifère dans les deux pays, si l'on observe que la France exporte les cinq sixièmes

mes de ses soieries, ne laissant ainsi à la consommation de ses 32 millions d'habitants qu'une valeur manufacturée de 24,000,000 fr.; tandis que l'Angleterre n'exporte pas plus d'un dixième des tissus que fabriquent ses métiers, dixième compensé du reste, et au-delà, par l'importation de produits étrangers analogues; de telle sorte qu'en tenant compte de la différence de population et des prix de revient, il se consomme, dans tout le Royaume-Uni, onze fois plus de soieries qu'en France.

En 1834, l'Angleterre a importé chez elle 183,813 liv. (84,000 kil. environ) de tissus de soie, dont les dix-neuf vingtièmes au moins de provenance française, ce qui, du reste, est loin de constituer toute notre consommation de soieries étrangère, attendu l'introduction en fraude de ces marchandises, laquelle ne laisse pas d'être fort considérable. Personne n'ignore, par exemple, que les dentelles (blondes), dont la valeur est infiniment au-dessus de leur volume et de leur poids, ne sont déclarées à la douane que pour un dixième de ce qu'il en entre réellement en Angleterre.

Avant l'introduction légale en ce pays, des produits de fabrique française, dit M. Bowring dans son second rapport, l'exportation des soieries françaises s'était progressivement élevée à 1,750,000 fr. en 1818, et à plus de 6,000,000 fr. en 1825. Or, la différence dans le prix de fabrique étant à cette époque d'environ 40 pour 100, les bénéfices de la contrebande

représentaient une valeur annuelle de 340,000 liv. st.

D'après les relevés des douanes d'Angleterre et de France, il paraît y avoir eu constamment, entre l'exportation des soieries de France, et leur importation légale en Angleterre, une différence considérable, puisqu'elle s'est élevée, en 1825, à 112,000 pounds (50,000 kil.). Ce fait, indice assuré de la fraude, montre assez que le droit dont l'Angleterre frappe, à l'entrée, les soieries étrangères, est beaucoup trop élevé (1).

Il s'est introduit, depuis plusieurs années, dans le midi de la France, une révolution notable dans les procédés relatifs à la production de la soie.

Long-temps la culture du mûrier n'y fut qu'une branche accessoire du revenu des cultivateurs, lesquels accordaient bien plus d'importance à la culture du safran, de la garance et des huiles. D'anciens et nombreux préjugés faisaient d'ailleurs obstacle à l'éducation bien entendue des vers à soie, et partant à leur production. Quelques simples notions de chimie eussent pu cependant décupler la valeur de cette branche d'industrie, qui appelait en outre une meilleure division de travail : c'est ainsi que quelques fermiers, au lieu d'élever eux-mêmes les vers, vendaient, moyennant une part dans la

(1) Voir, pour l'exportation des tissus de soie françaises, en 1855, le Tableau n° 3, à l'APPENDICE. (Tr.)

production, leurs cueillettes de mûriers à des éducateurs qui, ne pouvant compter d'une manière certaine sur la rentrée de récoltes suffisantes, manquaient souvent de nourriture pour leurs vers. Telle était enfin l'imperfection des méthodes alors en usage, que l'éducateur se considérait comme fort heureux si 10 ou 12 onces d'œufs de vers, qui donnent aujourd'hui, par once, 80 ou 100 livres de cocons (1), lui en rendaient alors 5 ou 6. A la chute de l'empire, l'activité nationale, détournée des champs de bataille, se porta vers d'autres conquêtes : l'exemple donné par quelques cultivateurs éclairés, parmi lesquels il faut surtout citer Dandolo, les hausses successives survenues dans les prix des soies, tout porta l'ardente population du Midi de la France à se livrer à la culture du mûrier et à l'éducation des vers; nombre de grands propriétaires associèrent leurs efforts à ceux d'une multitude de petits fermiers, et c'est alors que l'on vit surgir, dans nos provinces, des établissements qui, par leur importance et la rapidité de leur développement, eussent, au commencement du siècle actuel, excité l'admi-

(1) SOIE. — ŒUFS ET COCONS. — Cette évaluation nous paraît trop faible : en Touraine, M. Leby a retiré 210 livres pesant de cocons d'une once d'œufs qui avait consommé 1,800 livres de feuilles. Les observations de M. Lhonoré, à Montereau, lui ont prouvé qu'année moyenne, on pouvait obtenir d'une once d'œufs, consommant 1,500 livres de feuilles, 130 livres de cocons; réduisons à 120 : Un hectare de plantation donnant 5 milliers pesant de feuilles, peut suffire

ration publique. (Voir la note suivante, *Soieries françaises*).

La France produit des soies de qualité excellente, ce qu'elle doit surtout à la nature de son sol, où le mûrier acquiert une richesse de végétation qui assure à la soie une finesse remarquable et d'éclatantes couleurs. Les commerçants ont, du reste, adopté un

à nourrir le produit de 3 onces d'œufs, qui donneront 360 livres de cocons; à 2 francs la livre, ce sera pour produit brut 720 f.

Voyons maintenant les frais annuels :

Intérêts du capital employé (920 fr. par hectare, voir ci-dessous) . . . . .	46 fr.
Premier mois de développement des vers, une femme à 75 c. . . . .	25
Dix jours suivants, deux femmes à d°. . . . .	15
Quinze d° d° cinq femmes à d°. . . . .	56 25 c.
Chauffage. . . . .	10
Chlorure pour purification, et frais imprévus. . . . .	17 75
	170

Reste net. . . . . 550 f.

Nous ajouterons un aperçu rapide des frais de premier établissement, plantation, culture, etc., pour l'éducation des vers à soie. (S mon. *Observ.*, 2<sup>e</sup> vol.)

On agit sur un hectare de terrain.

1° 3,750 plans à 10 fr. le 100. . . . .	375 fr
2° Frais de plantation pendant cinq ans, perte de la récolte pour la plantation, intérêts des fonds avancés . . . . .	225
3° Tablettes sur supports en bois mincé; claies en osier; poêle et tuyaux de fonte; paniers pour la cueillette; mêmes frais . . . . .	320

Total de la mise dehors. . . . . 920 f.

(Traducteur.)

moyen infaillible de prévenir toute fraude dans la vente de ce produit. Après le dévidage, la soie est portée à ce qu'on appelle la *condition* (1), où, exposée à une haute température, elle perd toute sa surabondance d'humidité, et ne conserve que le poids qui lui est propre. Les agents attachés à cet établissement certifient ce poids, et c'est sur leur attestation que s'effectuent les marchés. Le soin avec lequel cette surveillance est exercée à Lyon est la meilleure garantie de la bonne qualité des matières premières. Naguère encore, le gouvernement interdisait la sortie des soies de croît national, pensant assurer ainsi à la fabrique française la supériorité sur ses concurrents étrangers. Un pareil état de choses, sans être d'aucun avantage pour le commerce français, était préjudiciable à nos tisseurs (anglais) qui se trouvaient par là hors d'état de soutenir la concurrence contre des produits dont ils ne pouvaient se procurer la matière première. Il n'en est plus de même

(1) On peut juger de l'importance de la fabrication d'étoffes de soie de la ville de Lyon, par la quantité de soie qui a passé à la condition publique, pendant les dix années, 1821 à 1831 : elle n'a pas été moindre de 5,501,643 kilog; et comme toutes les soies vendues ne sont pas portées à la condition, et que la soie conditionnée forme tout au plus les  $\frac{2}{3}$  ou les  $\frac{3}{4}$  de celle qui est consommée, il est permis de croire que la consommation totale, pendant cette période, a été d'au moins 7 millions de kilog., c'est-à-dire de 70,000 quintaux métriques, soit 11 à 12,000 balles du poids de 60 à 65 kilog. par an, et d'une valeur de près de 60 millions.

(Traducteur.)

aujourd'hui : cédant aux réclamations de nos commissaires, le gouvernement français a autorisé l'exportation des soies crues et moulinées, moyennant un droit modéré, concession qui, en encourageant la production, tournera au profit des agriculteurs du midi de la France, sans toutefois porter de préjudice réel aux manufacturiers nationaux (1).

(Voir, en outre, pour ce qui concerne le commerce de la France, les tableaux d'importation et d'exportation, à l'APPENDICE.)

(1) SOIERIES FRANÇAISES. *Métiers à soie.* — « On évalue la totalité des soieries fabriquées annuellement en France, à la somme de 140,000,000 fr., laquelle somme se compose de 80 millions de matières brutes et de 60 millions de main-d'œuvre et profits. Lyon, Nîmes, Avignon, Tours, Saint-Jean-du-Gard, Alais, le Vigan, Saint-Étienne, Paris, etc., sont principalement célèbres par leurs fabriques de soieries. À Lyon, surtout, la manufacture est portée au plus haut degré de perfection. Les  $\frac{4}{5}$  des soieries fabriquées en France sont exportées.

Les procédés de fabrication s'étant perfectionnés, surtout pour le façonné; et les étoffes essentielles, celles qui occupent le plus de bras, étant maintenant bien plus légères et plus faciles à fabriquer, il faut admettre que 5 métiers font aujourd'hui autant de travail que 65 à 75 en faisaient avant la révolution. De 1806 à 1820, dans l'établissement de la condition publique, où passent presque toutes les soies achetées; pour que leur poids soit constaté, il a été conditionné, année moyenne, 580,000 kilogrammes, avec un petit mouvement ascendant. Depuis 1830; le mouvement est devenu plus rapide, et la moyenne de 1830 à 1833 s'élève à 565,000 kilog. En

Depuis douze ans, depuis surtout l'établissement

1835, il a été conditionné 745,125 kilogrammes. » (*Aperçu statistique de la France*, par G. de Saint-Fargeau.)

LYON. — MÉTIERS A SOIE.

Voici le recensement exact des métiers du département du Rhône, opéré en 1835 par les soins de M. Gasparin, alors préfet.

	Gantons.	Nombre de métiers.
Arrondissement de Lyon.	L'Arbresle . . . . .	1,022
	Condrieux . . . . .	50
	Saint-Genis-Laval . . . . .	958
	Givors . . . . .	104
	Saint-Laurent de Chamousset . . . . .	214
	Limones . . . . .	320
	Mornand . . . . .	82
	Neuville . . . . .	784
	Saint-Symphorien . . . . .	51
	Vaugneray . . . . .	390
	Lyon { Nord. } . . . . .	16,857
	{ Midi. } . . . . .	
	{ Ouest. } . . . . .	
La Croix-Rousse . . . . .	6,259	
La Guillotière . . . . .	2,500	
Vaise . . . . .	404	
Arrondissement de Villefranche.	Anse . . . . .	11
	Beaujeu . . . . .	»
	Belleville . . . . .	»
	Bois d'Oingt . . . . .	99
	Monsol . . . . .	»
	Saint-Nizier-d'Azergue . . . . .	»
	Tarare . . . . .	1,170
Thizy . . . . .	26	
Villefranche . . . . .	2	
	Total . . . . .	31,085

Il est probable que le nombre des métiers des départements voisins

de la ligue commerciale prussienne (1), l'industrie manufacturière a reçu, en diverses parties de l'Allemagne, une impulsion extraordinaire. La Prusse a vu, en 1833, s'élever dans ses provinces nombre de filatures de coton; en Saxe, la bonneterie a pris un accroissement remarquable, et les produits de ce genre y ont tellement baissé de prix, qu'ils ont trouvé faveur sur les marchés anglais, malgré un droit *ad valorem* de 10 pour 100. L'industrie cotonnière a eu un égal succès en Bavière, dans le Wurtemberg, ainsi que dans quelques autres États compris dans la ligue. Ces succès toutefois sont d'origine trop récente pour qu'on puisse en regarder les résultats comme définitifs; ce n'est même qu'à la faveur du droit considérable qui frappe à l'entrée, dans les États allemands, les marchandises de coton, que les fabricants du pays peuvent lutter, avec avantage, contre les produits analogues anglais; mais cet état de choses se modifiera probablement à la longue, et l'on peut déjà prévoir qu'avec des ouvriers plus expérimentés, et grâce au bon marché des denrées

qui travaillent pour la fabrique de Lyon, porterait ce chiffre à 40,000. Pour toute la France, il est d'environ 80,000, ce qui, à raison de 50 kilog. par métier (moyenne de la consommation annuelle), donne 2,400,000 kilogr. de soie, valeur équivalente en effet à la quantité de matière première absorbée par la manufacture, et représentant en produits ouvrés, pure soie, une somme de 211,000,000.

(Traducteur.)

(1) Voir, à la fin de ce chapitre, la note *Tarif prussien*.

en Allemagne, ces manufactures y deviendront, avant peu d'années peut-être, les rivales formidables de Manchester et de Paisley.

Le système commercial de la Russie a long-temps consisté à prohiber, au profit de ses manufacturiers, tous les produits étrangers indistinctement (1). Aujourd'hui, l'Angleterre fournit à ce pays (et c'est presque la seule exportation qu'elle y fasse), tout le fil de coton qui y est manufacturé, depuis les plus grosses futaines jusqu'aux plus fines batistes. Ces produits, sous le rapport de la qualité, soutiendraient, dit-on, la comparaison avec les nôtres; mais il n'en est pas de même quant aux prix, qui, probablement, resteront toujours fort élevés, tant que la Russie croira devoir éloigner la concurrence étrangère, en maintenant son système de prohibition (2).

(1) La Russie, par vocation naturelle, est essentiellement agricole, et devait, à ce titre, chercher à développer les ressources de son sol; elle a méconnu cette vocation, et, sous l'influence des idées continentales, elle a voulu, elle aussi, *vendre sans acheter*, et devenir, à tout prix, manufacturière; de là, des droits énormes, des restrictions, des prohibitions, au moyen desquelles elle se soustrait, comme l'on dit, au tribut payé à l'étranger. (Tr.)

(2) 1<sup>er</sup> février 1857. — Ce système, grâce à l'habile intervention de lord *Durham*, ambassadeur d'Angleterre, vient de se modifier considérablement. pour le plus grand profit, il est vrai, du commerce de la Grande-Bretagne, dont les draps et les papiers vont actuellement avoir libre accès en Russie. Près de cent articles, dit-on, se trouvent, par le nouveau tarif, relevés de la prohibition qui interdisait leur entrée en franchise. (Tr.)

La fabrique des tissus a également prospéré dans la plupart des Cantons suisses. Là, nulle entravé, nulle prohibition; le commerce y est libre dans toute l'acception du mot, et bien qu'il soit impossible de produire, en témoignage de ce progrès, aucun tableau d'exportation ou d'importation, puisqu'il n'y existe pas de douanes, nous savons cependant, qu'en dépit des désavantages résultant de la position géographique et de la rareté des capitaux, en dépit des frais considérables qu'entraîne le transport, par roulage, du coton; la Suisse manufacture ce duvet de manière à pouvoir rivaliser avec les meilleurs produits de nos métiers; quant à ses toiles et à ses soieries, que les tarifs des pays voisins repoussent de leurs marchés, ils ne manquent pas, de l'autre côté de l'Atlantique, de débouchés plus profitables et plus assurés. Eu égard, enfin, au peu de ressources naturelles dont peuvent s'appuyer les manufacturiers suisses, on peut, sans hésitation, affirmer qu'aucun peuple n'a fait, pendant ces vingt dernières années, d'aussi rapides progrès dans la voie de l'industrie. Sollicitée récemment de s'adjoindre à la ligue commerciale prussienne, la Suisse, satisfaite de sa condition présente, a repoussé ces suggestions, dont l'inconvénient le plus grave à ses yeux eût été d'autoriser l'intervention de l'étranger dans la réglementation de ses intérêts nationaux (1).

(1) Ces réflexions nous amènent naturellement à nous féliciter de l'issue pacifique que viennent enfin de prendre (12 novembre 1856)

les démêlés récemment survenus entre la France et la Suisse : indépendamment de tout autre motif politique, et des liens d'affection réciproque qui paraissent devoir, à toujours, unir ces deux pays, il nous importait, en effet, de ne pas provoquer le commerce de la Suisse à adhérer à l'union des douanes prussiennes, qui eussent pu lui offrir, en échange des débouchés de la France, les débouchés et les produits de Bade et du Wurtemberg.

TARIF PRUSSIE. — Sous le rapport de la capacité administrative, on peut dire que la Prusse exerce, relativement aux États allemands qui l'avoisinent, une sorte de suzeraineté qu'elle a su, au reste, conquérir par sa persévérance, depuis la paix, à seconder dans son sein les améliorations matérielles, sans toutefois négliger les intérêts purement politiques. Aussi n'a-t-elle pas eu de peine à déterminer ces États à adhérer à son système de douanes, qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1834, a réuni, par un traité d'alliance commerciale, 22 millions d'Allemands jusque là séparés d'intérêts. Cette union commerciale, précurseur, peut-être, d'une plus vaste union politique, et qui semble ainsi donner un corps à la pensée d'unité dont est travaillée aujourd'hui l'Allemagne, établit, entre tous les États contractants, des conditions de parité et de réciprocité qui ont fait tomber toutes les lignes de douanes dont ces nombreux États, et jusqu'à la moindre baronnie, étaient naguère hérissés. Voici les bases du tarif dont il s'agit :

- 1<sup>o</sup> Aucun article n'est prohibé.
- 2<sup>o</sup> Tous les droits sont perçus sur le poids des marchandises.
- 3<sup>o</sup> Les droits ne doivent jamais dépasser 10 p. o/o de la valeur.
- 4<sup>o</sup> Afin de maintenir les droits dans la proportion ci-dessus indiquée, le tarif général des droits est soumis à de fréquentes révisions.

(Traducteur.)

## CHAPITRE IV.

### MANUFACTURES.

#### MÉTAUX OUVRÉS.—ARTICLES DE FER, D'ACIER, DE CUIVRE, DE BRONZE.—PLAQUÉS.—VERRERIE.—QUINCAILLERIE.

Accroissement de la population de Birmingham. — Baisse des prix. — Fer et cuivre ouvrés; exportations. — Population de Sheffield. Articles d'acier; exportation. — Valeur d'exportation des plaqués. — Verrerie; obstacles à ses progrès. — Verrerie consommée en Angleterre. — La consommation restreinte par des droits élevés. — Fabrication illicite. — NOTES: *Morcellement des ateliers.* — *Fer et acier ouvrés, en France.* — *Plaqués français.* — *Verrerie française.*

Il est, en Angleterre, plusieurs branches d'industrie manufacturière, dont l'importance dérive du nombre considérable de bras qu'elles occupent, mais sur la valeur relative et le progrès desquelles il serait impossible d'avoir aucune donnée positive. De ce nombre sont le *plaque*, la *quincaillerie* et la *poterie*. Nul droit n'atteignant ni la matière première, base de ces produits, ni les produits manufacturés eux-mêmes, rien ne saurait indiquer les variations, en plus ou en moins, survenues dans la consommation.

Quant à la quincaillerie, tréfilerie, etc., nous ne pourrions toutefois mettre en doute l'extension qu'elle a prise, si nous examinons les divers relevés de po-

population de Birmingham, centre d'activité de cette industrie.

En 1801 ils donnaient. . . . .	73,670 habitants.
1811. . . . .	85,755 —
1821. . . . .	106,722 —
1851. . . . .	147,000 —

Comme on le voit, le chiffre a doublé en trente ans. De 1821 à 1831, le nombre des maisons, construites dans la même ville, a été de 38 pour 100, et depuis, l'accroissement progressif a continué.

La cause première de cette augmentation de population, et par conséquent de travail, réside, sans contredit, dans le perfectionnement des moyens de production, lesquels, en abaissant les prix des marchandises, ont considérablement accru le nombre des consommateurs. Ce fait est prouvé jusqu'à l'évidence par M. Babbage, qui a extrait le tableau suivant des livres de l'une des premières maisons de Birmingham.

Prix en 1812 et 1832.

NOMS DES OBJETS.	1812.		1832.		RÉDUCTION sur les prix de 1812, tant pour 100.
	fr.	h.	fr.	h.	
Enclumes, par quintal. . . . .	29	»	16	24	44 p. 100.
Alènes, acier de Liverpool, en paquets. . . . .	4	06	1	15	71
Chandeliers de fer, simples. . . . .	4	50	2	60	41
Id. à vis. . . . .	7	40	4	35	41
Vis à bois de lit, 6 po., tête carrée, paq. . . . .	8	75	5	22	40
Id. tête plate, paq. . . . .	9	85	5	47	45
Étrilles, 6 divisions, la douzaine. . . . .	4	70	1	15	75
8 divisions. . . . .	6	54	1	65	75
brevetées, 6 divisions. . . . .	8	55	1	65	80
brevetées, 8 divisions. . . . .	9	90	2	12	79
Pelles et pincettes de fer n° 1. . . . .	1	60	0	75	55
Id. n° 2. . . . .	1	75	0	82	55
Id. n° 3. . . . .	1	95	0	92	55
Id. n° 4. . . . .	2	15	1	00	55
Platines de fusil ordin., chaque. . . . .	8	32	2	22	75
Serrures en cuivre. . . . .	18	55	2	90	85
Clous à souliers, paquet. . . . .	5	80	2	52	60
Cuillères, fer étamé, paquet. . . . .	26	10	8	10	69
Etriers blanchis à l'étain, la douzaine. . . . .	8	12	5	20	61
Chaines pour traits, le quintal. . . . .	54	28	17	40	68

Sans aucun doute, ces réductions sont dues en partie à la diminution du prix des fers; mais il est de nombreux articles de quincaillerie où la matière première est de peu de valeur, relativement à celle de la main-d'œuvre, et qui cependant se sont réduits dans la même proportion.

On pourra juger au surplus, par le relevé suivant, de l'accroissement de consommation qu'ont amené



ces baisses successives. Il s'agit ici des articles de quincaillerie et de coutellerie exportés, de 1805 à 1834.

1805. . . . .	4,288 tonnes. . . . .	valeur déclarée. Francs.
1812. . . . .	5,854. . . . .	»
1814. . . . .	6,162. . . . .	»
1816. . . . .	15,914. . . . .	»
1818. . . . .	11,057. . . . .	»
1822. . . . .	10,466. . . . .	35,375,000
1824. . . . .	12,285. . . . .	36,000,000
1830. . . . .	15,269. . . . .	35,200,000
1832. . . . .	15,294. . . . .	35,800,000
1834. . . . .	16,275. . . . .	37,200,000
1835. . . . .	» . . . . .	45,850,000

FER. — On remarque, dans l'exportation du fer anglais non manufacturé, un accroissement encore plus considérable (2).

FER EN BARRÉS ET FONTE D'AFFINAGE. FONTE MOULÉE.

		(1)
1801. . . . .	4,584 tonnes. . . . .	» tonnes.
1805. . . . .	9,870. . . . .	»
1808. . . . .	12,484. . . . .	1,797
1812. . . . .	17,262. . . . .	2,549
1815. . . . .	18,589. . . . .	5,520
1820. . . . .	39,594. . . . .	5,186
1825. . . . .	28,428. . . . .	5,944
1830. . . . .	71,921. . . . .	8,854
1834. . . . .	92,597. . . . .	13,870

Quant à ce qui est des articles de cuivre et de bronze, il est très probable que la consommation

(1) La ton anglaise vaut 20 quintaux, soit 1015,65 kilogrammes.  
 (2) Voir au chapitre *Mines*, la note sur le fer, en France. (Tr.)

intérieure a marché de pair avec l'exportation ; et cette dernière a présenté les résultats suivants :

1805 . . . . .	85,054 quintaux . . . . .	9,580,000 fr.
1815 . . . . .	124,426 . . . . .	18,840,000
1820 . . . . .	145,124 . . . . .	18,475,000
1830 . . . . .	189,592 . . . . .	21,700,000
1834 . . . . .	205,960 . . . . .	24,050,000

Ce sont les Indes-Orientales qui, pour ces articles, sont le plus fort débouché de l'Angleterre ; les marchés de l'Indostan en ont fait à eux seuls, en 1834, une plus forte consommation que tous les autres pays ensemble en 1814 (près de 9 millions). Vient ensuite la France : nous lui en avons livré, en 1834, pour une valeur de plus de 6 millions (1). Les États-Unis, nos colonies et quelques autres pays, se partagent le reste.

Au lieu de se confectionner dans de grandes fabriques, qui exigeraient, pour la dépense des machines, l'emploi de vastes capitaux, la plupart de ces articles de Birmingham sont fabriqués par des ouvriers qui reçoivent directement, et chacun selon sa partie, les commandes des entrepreneurs ou des marchands. A cet effet, on a construit de vastes bâtiments, divisés en nombreux ateliers de diverses grandeurs, et aux métiers de chacun desquels l'ar-

(1) L'exportation de la France, en 1835, en cuivre et bronze dorés et argentés, a été de 2,500,000 fr. (*Commerce spécial.*)  
 (Traducteur.)

bre d'une puissante machine à vapeur, centre commun d'activité, de travail et de force, communique le mouvement. Chaque *chambre* est du reste munie de tous les instruments propres au travail auquel elle est destinée. Qu'un ouvrier ait reçu quelque commande pour une semaine, un mois, ou plus; il loue un ou plusieurs de ces ateliers, et stipule dans sa location l'emploi d'une certaine somme de force mécanique. Il se trouve donc avoir, pour un temps au moins, tous les avantages qui résulteraient pour lui de la possession d'une machine, et comme les ateliers de ce genre sont très nombreux à Birmingham, il suit de là que la concurrence en maintient les loyers au plus bas prix possible. Ce système est, comme on le voit, très favorable au petit fabricant, et n'a pas peu contribué à amener la baisse des prix de revient dont nous avons parlé plus haut (1).

(1) MORCELLEMENT DES ATELIERS. — « Si la division des industries en petits ateliers est généralement un bien pour l'indépendance de l'ouvrier, il faut reconnaître qu'elle est quelquefois un mal, lorsqu'il s'agit de fabriquer des objets qui réclament de puissants moyens et un grand déploiement d'appareil. Cette division nuit toujours, même lorsqu'elle ne s'oppose pas entièrement, à l'établissement de certaines pièces considérables. Liverpool n'a guère que la fonderie de M. Faucett, pour les machines à vapeur; presque tout Manchester est tributaire de MM. Sharp et Robert, pour les métiers de ses filatures. Dans ces maisons, j'ai vu des pièces de fonte de 20 pieds de long, passer sous l'acier tranchant d'une machine qui leur enlevait de longs copeaux de fer, et les dressait en peu d'instant comme une planche au rabot. Ailleurs, un ouvrier se fût épuisé des mois entiers à dresser au burin de pareilles masses. Voilà pourtant à quoi nous sommes réduits dans

Nous déduirons également l'état prospère de la coutellerie, de l'accroissement de la population de *Sheffield*, centre de ce genre de fabrication. C'est en effet de *Sheffield* que nous vient toute la coutellerie que consomme l'Angleterre, sans en excepter même la plupart des couteaux et rasoirs dits de *fabricque de Londres*, que les couteliers de la capitale, soigneux d'entretenir un préjugé dont ils savent tirer grand profit, ne manquent pas d'anoblir de leur empreinte, *London-Made*.

Voici la population de *Sheffield* telle que l'ont donnée les recensements successifs :

1801 . . . . .	45,755		
1811 . . . . .	53,251	accroissement de 16 pour 100.	
1821 . . . . .	65,275	—	22
1831 . . . . .	91,692	—	40

L'accroissement du nombre des maisons habitées vient à l'appui de ce calcul : il était, en 1821, de 13,400, et en 1831, de près de 19,000; et de nom-

la plupart de nos petits ateliers de France. A Nantes, existent six ou sept fabricants de machines à vapeur; sur ce nombre, deux au plus peuvent en fabriquer toutes les parties, encore ne pourraient-ils en venir à bout s'il s'agissait de machines trop puissantes; il faudrait s'adresser alors à Paris ou à Arras. Les Nantais gagneraient à n'avoir qu'un atelier bien installé; il en doit être de même ailleurs. C'est en général au défaut de capitaux et de confiance qu'il faut attribuer le morcellement des ateliers.»

(SIMON. *Observations recueillies en Angleterre.*)

breuses constructions s'élevaient encore à cette dernière époque (1).

ACIER. — L'une des branches de manufacture qui ont le plus prospéré à Sheffield, est celle de la conversion du fer en acier; elle ne donne pas moins de 9,000 tonnes (91,000 quintaux mét.), dont  $\frac{1}{7}$  ou  $\frac{1}{8}$  d'acier brut. La seule ville de Sheffield possédait, en 1835, 56 foyers d'aciéries, sans compter 62 établissements ayant 554 fours de cémentation. La quantité de coke employée pour la conversion du fer en acier, s'élevait à 12,000 tonnes, auxquels il faut en ajouter 81,000 pour les travaux ultérieurs. La coutellerie, le plaqué, fabriqués dans la même ville, consomment 200,000 tonnes de houille, non compris 38,000 tonnes qu'exige le travail des machines à vapeur, au nombre de 74, et présentant une force totale de 1,353 chevaux. Si à ces quantités l'on ajoute le chauffage domestique, etc., on aura pour consommation annuelle de combustible, à Sheffield, 515,000 tonnes de charbon, lequel provient entièrement des houillères situées dans son voisinage. De tout le fer qu'emploient les manufactures de cette

(1) En coutellerie, la France a exporté (commerce spécial), en 1835, pour une valeur de 1,527,000 francs. Nulle fabrique étrangère ne peut lutter pour le bon marché avec la coutellerie française. La seule ville de Thiers donne des couteaux, canifs et fourchettes à 50 centimes la douzaine; des rasoirs de 5 à 10 francs la douzaine, etc.  
(Tr.)

ville, il n'y en a qu'un sixième environ d'indigène (2,000 sur 12,000 tonnes), le reste est de provenance étrangère. Le prix du combustible forme juste un tiers de la dépense qu'exige la conversion de la fonte en acier.

Le relevé suivant, présentant, pour diverses périodes, l'exportation de l'acier brut, donnera une idée exacte des progrès de cette industrie.

1814 . . . . .	323 tonnes.	1826 . . . . .	470 tonnes.
1815 . . . . .	1,221 —	1828 . . . . .	917 —
1818 . . . . .	704 —	1831 . . . . .	1,207 —
1822 . . . . .	565 —	1832 . . . . .	1,112 —
1824 . . . . .	570 —	1833 . . . . .	1,587 —
1825 . . . . .	533 —	1834 . . . . .	1,709 (1,733,000 kilog.)

Ce sont les États-Unis qui consomment la plus grande partie de nos aciers, et c'est ce qui explique le chiffre élevé de l'exportation, en 1815, laquelle avait été suspendue pendant les années antérieures, à cause de la guerre avec cette république (1).

(1) FERS ET ACIER OUVRÉS. — (Voir pour les fers et acier français la note concernant l'exploitation des mines, chap. VI, ainsi que le tableau statistique de l'industrie minière, à l'APPENDICE.)

Quant aux importations et exportations de fer et acier *ouvrés*, en France, ou pour parler plus exactement, d'*ouvrages en fer et en acier*, elles sont, comme on va le voir, peu considérables, et se balancent à peu de chose près. (1835. Commerce spécial, valeur en francs.)

		Importation,	Exportations.		
Ouvrages en	{ Fer ouvré . . . . . Acier <i>d<sup>o</sup></i> . . . . . Tôle <i>d<sup>o</sup></i> . . . . . Fer-blanc . . . . .	} 3,000 fr.	} 1,290,000 fr.		
				A reporter . . . . .	
				3,000	1,290,000

PLAQUÉS — Il nous serait impossible d'indiquer avec la même précision les progrès qu'a pu faire l'industrie des plaqués de Sheffield et de Birmingham. La valeur des exportations ne nous en fournirait pas le moyen, car les motifs qui rendent si général, en Angleterre, l'usage du plaqué, n'existent pas chez les autres peuples, où nulle loi, que nous sachions, ne frappe d'impôt les objets d'or ou d'argent. Le droit qui pèse sur ces derniers produits, en Angleterre, a certainement encouragé la fabrication du plaqué pour la consommation intérieure, mais non pour l'exportation, puisque le droit dont il s'agit, sur les articles ouvrés d'or ou d'argent purs, est, à la sortie, restitué en *drawback*.

La valeur déclarée des plaqués exportés en 1831, 1832 et 1833, ne présente qu'une moyenne de près de 600,000 fr. : les diverses colonies anglaises absorbent les deux tiers environ de cette exportation.

Les fabricants de plaqués anglais ont, sur ceux des autres pays, un avantage qu'ils doivent à la perfec-

<i>Report</i> . . . . .	5,000	. . . . .	1,290,000
Scies . . . . .	69,000	. . . . .	15,000
Outils de fer . . . . .	46,000	. . . . .	42,000
D° d'acier, ou rechar-			
gés d'acier . . . . .	537,000	. . . . .	265,000
Outils en fonte . . . . .	»	. . . . .	593,000
Faux et faucilles . . . . .	890,000	. . . . .	202,000
Limes et râpes . . . . .	868,000	. . . . .	7,000
	<u>2,215,000</u>		<u>2,414,000</u>

(Traducteur.)

tion de leurs machines à laminier les métaux ; si l'on évalue en argent cette supériorité, elle sera, pour le fabricant anglais comparé à celui de France, dans la proportion de 13 à 17, quant au prix du métal employé. On porte à 30,000,000 francs la valeur des produits de cette espèce consommés annuellement en Angleterre, tandis qu'en France cette consommation n'excède pas un million, valeur égale à celle de l'exportation qu'en fait ce pays, principalement pour la Hollande, la Belgique, l'Espagne, etc. (1).

D'après les tableaux de la douane, la valeur déclarée des plaqué, orfèverie, joaillerie et horlogerie exportés d'Angleterre, a été comme il suit pour les six années de 1830 à 1835 :

1830. . . . .	4,775,000	1833. . . . .	4,475,000
1831. . . . .	4,700,000	1834. . . . .	4,800,000
1832. . . . .	4,550,000	1835. . . . .	5,800,000

VERRERIE. — La verrerie est placée en Angleterre sous des conditions qui ont beaucoup contribué à

(1) PLAQUÉS FRANÇAIS. — Ainsi que l'observe M. Porter, les Anglais ont sur nous, pour le plaqué, un avantage notable, en ce que leur cuivre laminé leur revient à un prix de beaucoup inférieur au nôtre ; mais d'un autre côté, il est reconnu que les fabricants de Paris (et cette industrie est presque tout entière concentrée dans la capitale) surpassent, par le bon goût et la solidité de leurs produits, leurs concurrents d'outre-Manche. Au dire de MM. Parquin, Gandais, etc. (*Enquête comm.*), cette industrie occupe environ 5,000 ouvriers, et donne lieu annuellement à un commerce de 6 millions. (Tr.)

limiter l'extension de cette branche d'industrie nationale.

En cherchant à se rendre compte des causes qui ont empêché la production d'un article aussi nécessaire que le verre, de suivre, dans sa progression, le mouvement de la population (en 1801, avec une population de 16 millions, l'Angleterre consommait 326,000 quintaux de verreries; et, en 1833, cette population, portée à 25 millions, ne consommait que 354,000 quint., proportion relative de  $\frac{1}{5}$  à  $\frac{1}{10}$ ); on s'aperçoit qu'elles sont dues, d'abord aux droits excessifs dont est chargée la fabrication de ce produit, et ensuite aux obstacles que les règlements du fisc ont sans cesse apportés à l'amélioration des procédés de fabrication. Une autre cause enfin a pu contribuer à ce résultat: Il a été jusqu'ici indispensable, pour travailler profitablement sous les conditions qu'imposent ces règlements, d'opérer sur une très large échelle, et la fabrication du verre, au moins dans la plupart de ses branches, est devenue par là un véritable monopole entre les mains de quelques fabricants; état de choses généralement contraire à tout perfectionnement industriel.

L'Angleterre extrait de son propre sol presque toutes les matières premières propres à la fabrication du verre, et peut se procurer les autres, du dehors, à aussi bon marché que tout autre peuple; chez elle le combustible, cette partie importante des frais de fabrication, s'obtient à meilleur marché que partout

ailleurs; et cependant, bien que le droit qu'il paie au fisc soit restitué à l'exportation, le verre anglais ne peut, sur aucun marché, soutenir la concurrence du verre étranger. Ce n'est pas que le premier soit inférieur en qualité au second; on peut dire même qu'en ce qui concerne la branche la plus coûteuse de cette industrie, le verre en table, nos fabricants ont, depuis dix ans, égalé, sinon surpassé, les verriers français. Il reste toutefois encore beaucoup à faire dans cette direction; mais en vain espérerait-on atteindre le degré de perfection désirable, si la manufacture anglaise ne cesse d'être entravée par des règlements arbitraires et vexatoires. Cette observation concerne surtout les dispositions fiscales de l'excise, dispositions nécessaires sans doute, et pour assurer le recouvrement de l'impôt, et pour protéger la bonne foi de l'acheteur contre la fraude de certains fabricants; mais ce seul fait devrait suffire pour convaincre le gouvernement de la nécessité d'abandonner toute taxe frappant, comme celle-ci, une industrie domestique. La fabrication du verre repose plus qu'aucune autre sur l'application rigoureusement exacte de quelques procédés chimiques; et lorsqu'on considère que le fabricant ne saurait, sans s'exposer à de fortes amendes, s'écarter tant soit peu des prescriptions arbitraires par lesquelles la loi a réglementé cette fabrication, on a droit de s'étonner, non que les procédés manufacturiers aient été si peu perfectionnés, mais que l'autorité n'ait point reconnu

l'urgente nécessité d'encourager de nouvelles expérimentations, qui, seules, peuvent faire espérer ce perfectionnement.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce que nous venons de dire, que les règlements de l'excise soient la seule cause de la stagnation de l'industrie verrière. L'élévation des droits y entre pour beaucoup, et rien ne le prouve mieux que les faits résultant des diverses modifications apportées au tarif de l'excise. En 1794, les droits furent tout-à-coup augmentés de 50 pour 100, et la consommation des verreries de toutes sortes, qui avait été, pour chacune des trois années antérieures à cette mesure, de 374,000 quintaux, ne donna plus, pour les trois années suivantes, qu'une moyenne de 300,000 quintaux. En 1812, ces mêmes droits ayant été portés au double, on vit la consommation, qui avait présenté, en 1810 et 11, une moyenne de 418,000 quintaux, tomber en 1813, 14 et 15, à la moyenne de 265,000, amenant ainsi une baisse de 36 pour 100. Examinons maintenant les effets de la réduction des droits, et nous apercevrons plus facilement encore le rapport intime qui lie la consommation au taux de l'impôt: en 1819, par suite de l'état critique de la manufacture, les droits sur le verre en table furent réduits de 100 à 75 fr. par quintal; or, la moyenne annuelle des trois années précédentes avait été de 4,905 quintaux; donnant au trésor près de 601,000 fr. de droit; dans les trois années qui suivirent la réduction, cette

moyenne s'éleva à 9,415 quintaux, produisant pour le fisc une somme de plus de 706,000 francs. Depuis lors, la consommation annuelle a atteint 14,000 quintaux et fait entrer au-delà d'un million par an dans les caisses de l'État.

Ce ne sont du reste pas là les seuls motifs qui puissent faire désirer la suppression de la taxe du verre. Les restrictions dont elle est accompagnée, n'atteignent pas seulement l'industrie verrière, et font encore obstacle au perfectionnement d'autres arts où la verrerie n'entre que comme fabrication secondaire. Un manufacturier qui, par d'habiles combinaisons, avait réussi, il y a quelques années, à perfectionner d'une manière notable le verre à bouteille, se vit tout-à-coup entravé dans ses opérations par les préposés de l'excise, attendu, alléguaient ceux-ci, qu'il n'était plus possible, eu égard à l'excellente qualité de son verre, de le distinguer du *flint-glass* (cristal), article passible d'un droit beaucoup plus élevé que le verre ordinaire. La crainte du fisc était que l'on n'en vint à préférer au flint ce dernier produit, composé de matières moins coûteuses et plus faiblement imposées. Partout ailleurs qu'en Angleterre, le manufacturier compose son verre comme il l'entend, tandis que le fabricant anglais se voit obligé de faire venir de l'étranger nombre d'articles que les règlements de l'excise ne lui permettraient pas de confectionner dans ses verreries. On peut citer, entre autres, le

verre à instruments d'optique, auquel les règlements dont il s'agit ont jusqu'ici empêché de donner la perfection désirable.

Enfin il est encore un motif pour réclamer l'abolition de la taxe du verre : les matières premières qui entrent dans la composition de ce produit, sont si peu coûteuses, et l'art du verrier tellement simple, qu'il n'est pas de personne douée de quelque aptitude, qui ne puisse se livrer, sans grandes dépenses, à ce genre de fabrication, aujourd'hui surtout que le progrès des connaissances chimiques permet de l'entreprendre sur une échelle beaucoup moins large qu'autrefois. La préparation des alcalis employés par la manufacture, entraînait autrefois des frais considérables ; mais celui qu'on obtient en abondance aujourd'hui du sel ordinaire, est peu coûteux et d'une grande pureté ; aussi est-il de notoriété publique qu'il existe maintenant en Angleterre, au grand détriment du trésor ainsi que du fabricant patenté, une infinité de petites fabrications clandestines. Nul doute qu'il soit impossible de mettre un terme à cette fabrication illicite, tant que subsistera la taxe sur le verre, et, avec elle, la tentation de se soustraire à l'impôt, tentation que rend plus vive encore la certitude pour le fabricant fraudeur, de *recouvrer*, à l'exportation, un drawback égal au montant total d'un droit qu'il n'a pas acquitté (1).

(1) VERRERIE FRANÇAISE. — Pour la fabrication des cristaux, du

verre à vitre et des glaces. La France a bien peu de chose à redouter de l'Angleterre. Entravés, comme on vient de le voir, par un droit d'exise énorme, les verriers de ce pays ont peu fait depuis un grand nombre d'années, pour l'amélioration de leurs produits. Ils en sont même encore, pour les verres à vitre, à employer d'anciens procédés de fabrication beaucoup plus dispendieux que les nôtres. C'est de l'Allemagne, de la Belgique, que nous viendrait, dans cette partie, la concurrence la plus redoutable, concurrence contre laquelle nous pouvons être en mesure de lutter. La question du cristal serait plus susceptible de controverse, car c'est aux Anglais qu'on en doit l'invention ; et, pour la bonne qualité, la beauté des produits, ils ont toujours conservé le premier rang.

On évalue le nombre des verreries en activité, en France, à 202, et la production annuelle à près de 29,000,000 fr. savoir :

Nature des fours.		Valeur de production.
Fours à bouteilles . . . . .	90 . . . . .	14,000,000 francs.
— à vitres . . . . .	25 . . . . .	3,500,000
— à gobeletterie . . . . .	75 . . . . .	6,000,000
— à cristal . . . . .	8 . . . . .	3,500,000
— à glaces . . . . .	4 . . . . .	2,000,000
	202	29,000,000

(Voir en outre, à l'APPENDICE, le tableau statistique de l'industrie minérale.)

(Traducteur.)

## CHAPITRE V.

## MANUFACTURES.

## MACHINES.

Importance du perfectionnement des métiers, outils et instruments : Progrès récents à cet égard. — Machine à calculer de *Ch. Babbage*. — Machines étrangères adoptées et perfectionnées en Angleterre. — Lois et règlements sur l'exportation des machines. — Nécessité d'autoriser cette exportation. — Lois relatives à la résidence forcée des ouvriers en Angleterre. — Rappel de ces lois. — Limites dans lesquelles est permise aujourd'hui l'exportation des machines. — Progrès, à cet égard, du système prohibitif. — Valeur d'exportation des machines. — NOTES. *Procédés mécaniques négligés en France. — Machines à vapeur en France. — Imprimerie du Times.*

Nulle branche de l'industrie humaine n'a fait plus de progrès en Angleterre, depuis quelques années, que celle de la mécanique appliquée aux arts manufacturiers. Telles ont été à cet égard les améliorations apportées aux divers procédés mécaniques, qu'il serait difficile d'en citer un seul qui n'ait été simplifié dans ses détails, et n'ait, par là, rendu la production moins coûteuse et plus perfectionnée. C'est surtout chez un peuple manufacturier que de pareils résultats peuvent être appréciés dans toute leur valeur : faute d'instruments et d'outils de qualité supérieure, que d'inventions précieuses et au-

jourd'hui tombées dans le domaine public, fussent restées stériles et inconnues, si même elles se fussent offertes à l'esprit des hommes ingénieux qui les ont conçues (1)! Certes, la machine à calculer de *M. Babbage*, œuvre de génie et de persévérance, qui à elle seule suffit pour illustrer un siècle, n'eût pu être exécutée avec les instruments imparfaits qui, il y a peu d'années encore, se trouvaient entre les mains des plus habiles mécaniciens. C'est, en retour, aux efforts qu'il a fallu faire pour la confectionner, que le monde est redevable des instruments les plus beaux et les plus parfaits qui soient jusqu'ici sortis de la main de l'homme. N'en résultât-il que cet avantage, le talent et l'argent qu'a coûtés ce monument de l'intelligence humaine, auront été amplement productifs pour le

(1) INVENTIONS ET PROCÉDÉS MÉCANIQUES NÉGLIGÉS EN FRANCE.—Il est pénible de dire qu'en France nombre d'inventions utiles restent ainsi négligées et sans application, au grand détriment de la production et de la population ouvrière elle-même, à laquelle ces procédés mécaniques pourraient épargner nombre de travaux pénibles et insalubres, sans toutefois, comme on l'a démontré plus haut, la priver de sa subsistance. C'est ainsi que, malgré la salubrité et l'économie bien démontrée des fosses inodores, il se construit journellement encore, à Paris, des fosses selon l'ancienne méthode. Qui n'a vu, au pied de Montmartre, à Paris même, sous les portes des maisons, de malheureux ouvriers, le corps courbé vers la terre, frapper sans relâche, d'une masse pesante, le plâtre, qu'ils absorbent incessamment par la respiration, à ce point que la plupart d'entre eux périssent de bonne heure de phthisie pulmonaire. Et cependant il existe des moulins à broyer le plâtre, dont l'établissement serait peu coûteux, et qui auraient bien vite absorbé les bras auxquels ils enlèveraient le travail manuel.

(Traducteur.)



pays, sinon pour le savant laborieux qui, trop souvent, ne recueille de ses travaux qu'une gloire stérile et quelquefois posthume.

Quelques unes de nos machines à filer le coton sont d'origine étrangère; mais l'état peu avancé de certains pays, dans les arts mécaniques (1), a souvent forcé les inventeurs à venir chercher, en Angleterre, des ouvriers mécaniciens qui exécutassent leur conception; c'est ainsi que ce pays, présentant d'ailleurs un champ plus vaste et plus fécond à l'application des nouveaux procédés, a pu tirer un profit bien légitime d'inventions qu'il avait accueillies, encouragées, et en quelque sorte mises au jour. Nous devons à un citoyen des États-Unis le métier à filer, le plus généralement en usage dans le Lancashire; et certes, l'Amérique, qui est en possession presque exclusive d'alimenter de coton nos nombreuses manufactures, n'a pas lieu de regretter que cette invention soit venue se naturaliser chez nous.

Dans son récent ouvrage (*the Philosophy of Manufactures*), le docteur Ure cherche à faire ressortir, par le fait suivant, tout l'avantage qu'il y a à n'em-

(1) Les Javanais, dit M. Ch. Babbage, manquant de machines pour séparer la graine du duvet de coton, donnent trois fois plus de volume à leur emballage que ne le font les Européens; or, le duvet ne pesant que le quart de toute la graine, il suit de là que le fût d'une quantité donnée de coton coûte aux Chinois douze fois le prix auquel ce même fût pourrait être réduit par l'application des procédés mécaniques.

(Tr.)

ployer, dans les travaux manufacturiers, que des machines construites avec soin et habileté: « Un fabricant de Stockport ayant à faire monter dans sa manufacture 200 métiers-mécaniques, s'adressa, dans l'espoir de les payer moins cher, à un mécanicien de son voisinage, au lieu de les tirer de la fabrique renommée de MM. Sharp et Robert, de Manchester. Il gagnait en effet, par là, 25 fr. environ sur chaque métier; et pour assurer à son opération toute chance de succès, notre économiste se procura frauduleusement des modèles en fer du métier dont il s'agit, et que la compagnie livre, tout établi, au prix modéré de 240 francs. Voici donc ses 200 métiers, soi-disant véritables fac-simile de ceux de Manchester, construits à Stockport et mis en œuvre; mais deux jours ne s'étaient pas écoulés que déjà plusieurs de ses mécaniques s'étaient détraquées; tantôt c'était le balancier, tantôt quelque autre pièce du métier qu'il fallait remplacer, et chaque jour nouvelle réparation à faire; quant au tissu produit, il était sinon médiocre, au moins de qualité fort ordinaire. Tourmenté au-delà de toute expression, le propriétaire des métiers vint trouver un sien voisin, fabricant qui tirait ses machines de Manchester, et s'informa, dans la conversation, si les métiers de ce dernier éprouvaient journellement les mêmes accidents que les siens. À sa grande mortification, il apprit qu'aucun d'eux n'avait jamais cessé de battre, que nulle pièce ne s'était rompue ni déplacée; et

reçut enfin, de son obligé voisin, l'offre de 4 ou 5 métiers de rechange, que celui-ci avait, dans le temps, fait venir de Manchester avec 236 autres, et auxquels il n'avait jamais eu besoin de recourir. En un mot, la fabrication de ce dernier avait constamment prospéré, tandis que celle du premier n'avait donné, grâce à son économie mal entendue, que des produits défectueux et incertains.

Nous voici naturellement amenés à examiner la question de savoir s'il convient au gouvernement anglais de permettre l'exportation des machines. Avant tout, on nous accordera sans doute que toute nation, comme tout individu, en possession de procédés manufacturiers supérieurs, et partant productifs de grandes richesses, a un droit naturel et incontestable, vis-à-vis de ses concurrents étrangers, à s'assurer, par tous les moyens licites et loyaux, cette possession exclusive : en un mot, ces concurrents ne sauraient trouver mauvais que nous préférons nos avantages aux leurs. Par une conséquence toute logique, les inventeurs de ces procédés seraient peu fondés à se plaindre des dispositions légales que prend le pays, pour s'assurer le monopole des inventions nationales. D'un autre côté, le mécanicien a un intérêt diamétralement opposé à celui du manufacturier, car l'un tend nécessairement à vulgariser, à multiplier ses machines, tandis que l'autre fait tous ses efforts pour s'en réserver l'usage exclusif. En prohiber l'exportation, c'est, aux yeux du fabri-

cant de mécaniques, agir aussi injustement que si l'on interdisait au filateur la libre sortie de ses tissus de coton. Toutefois la comparaison n'est pas exacte à tous égards : cette dernière prohibition aurait, en effet, pour résultat de subordonner la production des tissus au lent accroissement de la population nationale, tandis qu'en réservant au pays la possession d'une machine qui produit plus et à meilleur marché, il est cependant possible d'obtenir les mêmes résultats que si la machine était exportée, puisque la demande des produits, devenant de plus en plus considérable, exigera nécessairement la construction d'un plus grand nombre de métiers, seul fait important pour le mécanicien, à qui il est sans doute indifférent que ses consommateurs soient Allemands, Anglais ou Français.

Mais un fait domine toutes ces considérations : la prohibition dont il s'agit n'est qu'illusoire, et jamais il n'a été possible d'empêcher complètement l'exportation des machines. Rien de plus facile, en effet, que de transmettre le dessin et la description détaillée d'un métier quelconque, et le premier mécanicien venu pourra certainement, sur ces plans, établir une machine qui suppléera, en partie au moins, à celle dont l'inventeur eût lui-même surveillé la construction. Il y a plus; comme il arrive souvent que dans les machines les plus compliquées, toute la difficulté d'exécution gît dans une pièce de petite dimension, il ne s'agit alors que de la faire sortir du

royaume, ce qui n'est certes pas un obstacle. De tout ceci résulte que l'autorité n'aurait rien de mieux à faire que de donner à l'exportation des machines le caractère légal qu'ont les autres genres de commerce. Les fabricants seraient du reste mal venus à se plaindre d'une pareille mesure, car les inventions dont ils prétendent monopoliser les avantages ne leur ont coûté, à eux, ni frais, ni labeurs. S'appuieront-ils de l'intérêt général pour défendre cette restriction? Fort heureusement les cas où l'intérêt général peut être ici raisonnablement invoqué sont fort rares, et ce même intérêt réclame au contraire la plus grande somme possible de liberté commerciale, car toute prohibition est mauvaise, au moins en principe, et appelle comme représaille, de la part du peuple dont elle exclut les produits, une autre prohibition. Supposons que le Congrès des États-Unis, convaincu de la sagesse de notre ancien système prohibitif, ou animé d'un sentiment de jalousie nationale contre notre supériorité manufacturière, eût interdit la libre sortie des machines à filer dont nous avons parlé plus haut; quels eussent été les résultats de cette mesure? — L'Angleterre, peut-être, en eût souffert, si son génie inventif n'eût dû, un peu plus tard, la doter de ces inventions; mais ce qui est certain, c'est que le peuple américain n'en eût tiré aucune espèce d'avantage. Dans les transactions entre deux peuples, il est faux, essentiellement faux, que lorsque l'un gagne, l'autre doive nécessairement

perdre. Loin de là, si ces relations ont pour base une bonne foi réciproque, il est évident que tous deux doivent trouver, dans l'échange bien entendu de leurs produits, un avantage assuré.

Les lois relatives à la non-exportation des machines ont, du reste, beaucoup perdu, depuis dix ans, de leur rigueur primitive. Avant 1825, la susceptibilité jalouse de notre gouvernement, à l'égard des progrès manufacturiers des autres peuples, allait jusqu'à dépouiller l'ouvrier anglais du droit naturel de porter chez l'étranger une industrie qui pouvait lui être plus profitable que sur le sol national. Qui-conque s'était élevé à quelque connaissance pratique des procédés manufacturiers devenait, par ce seul fait, prisonnier dans son propre pays, et non seulement la loi l'enchaînait au sol natal, mais une pénalité rigoureuse atteignait celui qui avait pu favoriser l'expatriation de quelqu'un de nos artisans. Ces lois iniques ont, Dieu merci, disparu de nos codes, et nous aimons à rappeler ici les termes dans lesquels s'exprime le rapport qui fut fait, en mai 1824, à la Chambre des Communes : « Dans l'opinion du comité, y est-il dit, il serait aussi injuste qu'impolitique de maintenir ces règlements. Il en demande en conséquence la suppression immédiate et complète, et émet le vœu que dorénavant les artisans et ouvriers puissent jouir, dans la même latitude que les autres citoyens, du droit d'aller et de venir, d'habiter ou de quitter le pays. »

La loi qui régit actuellement l'exportation des machines accorde facilement des dispenses à cet égard, et a, dans ce but, investi le bureau du commerce du pouvoir discrétionnaire de faire fléchir la rigueur des règlements, et de prononcer selon le mérite et l'importance des inventions dont l'exportation lui est demandée. Nulle branche de gouvernement n'est mieux placée que le bureau du commerce pour connaître de ces sortes de questions, habitué qu'il est à apprécier et à juger, au point de vue de l'ensemble, les modifications qui ont pu survenir dans les intérêts commerciaux.

Plus qu'aucun autre pays, l'Angleterre est d'ailleurs intéressée à ce que cette branche d'industrie en vienne à jouir, comme toutes les autres, d'une complète liberté. Placée, sous le rapport de la puissance manufacturière, à la tête de la civilisation; riche de capitaux plus vastes que n'en possède aucune autre nation; ayant sous ses pieds d'inépuisables mines de houille et de fer, ces deux puissants agents de l'industrie; dotée enfin d'institutions favorables au développement du génie industriel particulier à son peuple, l'Angleterre ne saurait courir le risque de déchoir, toutes chances égales d'ailleurs, de sa haute supériorité de position, et peut sans danger admettre ses rivales moins puissantes, à participer aux avantages que lui a départis la Providence (1).

(1) C'est le cas de rappeler ici le principe fondamental dont l'ouvrage de M. Ch. Babbage (*Traité des manufactures*), n'est que le dé-

Le premier bill de non-exportation des machines date de 1696. Il s'agissait alors de prohiber l'exportation du métier à bas, inventé par Lee en 1600. Un intervalle d'un demi-siècle sépare cette prohibition de la seconde, qui, chose remarquable, avait pour but de protéger la manufacture des soieries et lainages. Or, la première de ces branches d'industrie avait fleuri en Angleterre, sans protection aucune, pendant plus de deux cent cinquante ans; et quant à la soierie, que l'acte en question croyait protéger en interdisant la libre sortie des métiers alors en usage, elle était chez nous à l'état d'enfance, et n'a réellement pris racine dans notre sol national que du jour où, démunie enfin des mille retranchements élevés pour sa défense par la législature, elle a été livrée à ses propres forces et à l'aiguillon de la redoutable concurrence des fabriques françaises. Vingt-quatre ans plus tard, en 1774, un nouvel acte parlementaire prohiba l'exportation de certains outils propres à la manufacture des toiles et coton, et de-

---

veloppement : « Pour réussir en toute entreprise manufacturière, il faut » non seulement avoir de bonnes machines, mais il faut aussi que l'économie intérieure de la manufacture soit organisée avec la plus scrupuleuse attention dans tous ses détails. »

Or, c'est, à notre sens, dans l'application de ce principe, plus encore que dans la possession ou l'invention des machines, que git la supériorité industrielle des Anglais; et toute nation qui ne se rapprochera pas, sous ce rapport, des habitudes de ce peuple, courra risque, quelle que soit l'excellence de ses procédés mécaniques, de rester en arrière de l'Angleterre. (Traducteur.)

puis lors, le système prohibitif prit évidemment faveur, car on le vit s'étendre avec rapidité, et descendre jusqu'aux articles de la moindre importance, tels que matrices d'estampage pour boutons de corne, etc., etc. : aussi, eu égard au degré de perfection qu'a atteint, en Angleterre, la fabrication des machines, la valeur d'exportation de ce genre de produits est-elle restée tout-à-fait insignifiante. On en jugera par les chiffres suivants :

1822. . . . . 2,905,500 fr.	1831. . . . . 2,657,500 fr.
1825. . . . . 5,310,500	1832. . . . . 2,517,900
1828. . . . . 5,573,350	1833. . . . . 3,176,600
1829. . . . . 5,206,672	1834. . . . . 5,298,550
1830. . . . . 4,279,720	1835. . . . . 7,698,775

(1)

(1) MACHINES. — FRANCE. — En 1835, la France a importé d'Angleterre et de Belgique pour 2,022,182 francs de machines et mécaniques. Son exportation est restée peu au-dessous (1,776,000 fr.). C'est la Suisse qui en a reçu la plus forte part.

STATISTIQUE DES MACHINES ET APPAREILS A VAPEUR, EN FRANCE (1835).

C'est en 1749 que la première machine à vapeur a été établie en France, aux mines de Littry (Calvados), pour l'extraction de la houille. Elle a été remplacée en 1799.

Pendant long-temps, les machines à vapeur ont été peu employées, et, chaque année, il n'en a été établi qu'un petit nombre jusqu'en 1816. Mais depuis cette époque les accroissements annuels sont devenus très sensibles, particulièrement dans les dernières années ; en effet

1830 a vu s'établir . . . . .	62 de ces machines
1831. . . . .	40
1832. . . . .	77
1833. . . . .	158
1834. . . . .	159

Le nombre total des machines à vapeur fonctionnant en France, au 31 décembre 1834, était de 1,132, réparties dans 56 départements,

N'eût été ce système de prohibition, cette branche d'industrie eût certainement marché de pair avec notre grande manufacture et l'exploitation de nos mines ; et cependant, on doit reconnaître qu'aujourd'hui

parmi lesquels le Nord en avait 200, la Seine 173, la Loire 169, et la Seine-Inférieure 108 ; c'est-à-dire près de la moitié de ces machines dans ces quatre départements.

Ces 1,132 machines, dont 728 étaient à haute pression et 404 à basse pression, représentaient une force de 15,741 chevaux, la plus forte de 105 chevaux, la plus faible de 1/2 cheval. On en comptait d'origine française 870 ; d'origine étrangère 194, et 68 d'origine non constatée.

Indépendamment des chaudières qui servent à la marche des machines à vapeur, l'industrie a commencé en 1803 à employer de simples chaudières à vapeur pour le chauffage ou pour tout autre usage ; le nombre total s'en élevait, en 1834, à 720, dont 152 à haute pression.

On a reconnu que les industries qui emploient le plus de machines ou de chaudières, sont les suivantes :

	Machines.	Chaudières.
Filatures . . . . .	319 . . . . .	275
Exploitation des mines. . . . .	246 . . . . .	»
Fonderies, forges et laminoirs. . . . .	67 . . . . .	»
Tissage et fabriques de draps. . . . .	63 . . . . .	70
Moulins à blé. . . . .	43 . . . . .	»
Fabriques et raffineries de sucre . . . . .	33 . . . . .	131
Apprêt d'étoffes. . . . .	32 . . . . .	25
Élévation de l'eau (services divers) . . . . .	42 . . . . .	»
Ateliers de construction de machines . . . . .	31 . . . . .	»
Moulins à huile. . . . .	26 . . . . .	»
Fabriques de papiers. . . . .	» . . . . .	34
Bains. . . . .	» . . . . .	23
Teintureries . . . . .	» . . . . .	21
Produits chimiques . . . . .	» . . . . .	18

Si maintenant, sous la dénomination générale d'appareils à vapeur, on comprend indistinctement les machines et les chaudières à vapeur, on trouve que le nombre de ces appareils fonctionnant en France à la fin de 1834, était de 1,852. (*Compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines en 1835.*) (Traducteur.)

d'hui nos mécaniciens ont autant de travaux que le nombre de leurs ouvriers leur permet d'en entreprendre, nombre qui ne peut s'accroître que difficilement, eu égard à la difficulté de former d'habiles artisans en cette partie. Au dire du docteur Kay, que nous avons déjà cité au sujet des machines à vapeur du Lancashire : « Une seule difficulté paraît devoir » mettre obstacle à l'immense extension que prendrait infailliblement, d'ici à deux ans, la manufacture du coton, en Angleterre; c'est l'impossibilité matérielle de produire les agents mécaniques » qu'une aussi prodigieuse force motrice doit mettre » en œuvre. »

Nous avons dit plus haut le nombre de bras additionnels qu'exigera ce surcroît de production, lequel ne sera pas moindre, dans les seuls districts inspectés par le docteur Kay, d'un cinquième en sus de la production ordinaire. Quant au capital, laissons parler M. Kay lui-même : « En bâtiments et moteurs » nécessaires pour créer la somme de force requise, » on peut, sans hésiter, évaluer la dépense à 2,500 fr. » par force de cheval, ou, en d'autres termes, à » 93,740,000 fr., représentant ainsi une puissance de » 7,507 chevaux, lequel capital de près de 94 millions, non compris les autres dépenses relatives à » la fabrication même, se trouvera complètement » absorbé, d'ici à deux ans, par les districts à coton » du Lancashire. »

On remplirait sans peine des volumes si l'on vou-

lait décrire les innombrables inventions auxquelles la manufacture est redevable, depuis un siècle, et de ses progrès, et du bon marché de ses produits. Nous ne nous imposerons pas cette tâche, qui, pour les seuls perfectionnements apportés aux machines à vapeur, nous conduirait à des investigations bien plus propres à figurer dans un traité de mécanique que dans cet ouvrage. Mais nous nous proposons, dans la seconde partie, où il sera spécialement traité du progrès moral de l'Angleterre, de mentionner les inventions modernes relatives à l'imprimerie, et qui, dans le cours de ces vingt dernières années, ont donné une puissante impulsion à la littérature et aux publications quotidiennes, et répondu, en réduisant le prix des livres, aux besoins d'instruction qui se sont manifestés de toutes parts (1).

---

IMPRIMERIE DU TIMES. — DIVISION DU TRAVAIL ET PUISSANCE DE LA MÉCANIQUE. — L'application de la mécanique à l'impression des publications périodiques de toute nature, dit M. Babbage, dans son *Traité des machines* (trad. de M. Ed. Biot), permet d'introduire dans leur distribution une économie d'une haute importance pour la propagation des lumières; et les procédés qui sont la base de cette économie de production méritent un examen attentif.

Entre autres exemples, nous choisirons, à l'appui de cette opinion, l'imprimerie du *Times*, véritable manufacture où sont portées au plus haut degré de perfection la division du travail et l'organisation intérieure qu'exige toute grande fabrique. « Les milliers de personnes qui lisent ce journal, dans toutes les parties du globe, pourraient difficilement s'imaginer le spectacle d'ordre et d'activité que présente cette manufacture pendant la nuit entière, et la quantité de talent et d'adresse mécanique mise en action pour leur instruction et leur

amusement. Près de cent personnes y sont employées ; et, pendant la session du Parlement, douze sténographes au moins sont constamment attachés à la Chambre des communes et à celle des lords ; chacun d'eux se retirant, à son tour, après une heure environ de travail, pour transcrire en écriture ordinaire le discours qu'il a sténographié. Pendant la séance, cinquante compositeurs sont constamment à l'ouvrage, de sorte que le commencement du discours d'un orateur se trouve déjà composé en partie, ou entre les mains d'un compositeur, tandis que le milieu voyage de la Chambre au bureau du journal, dans la poche du sténographe empressé, et que la péroraison, dans ce même instant peut-être, excite les applaudissements des auditeurs, et fait vibrer les murs de Saint-Stephen. Les caractères, disposés par les divers compositeurs, passent immédiatement en d'autres mains, jusqu'à ce que les fragments détachés de la discussion, réunis au reste des matières, et formant alors 48 colonnes, reparassent en ordre sur la plate-forme de la presse. Alors la main de l'homme devient un agent trop lent pour satisfaire aux demandes de la curiosité de l'homme ; la force de la vapeur vient à son secours. Un mécanisme admirable encre rapidement les caractères ; quatre aides-imprimeurs présentent successivement le bord de larges feuilles de papier blanc à la ligne de jonction de deux grands cylindres, qui semblent les dévorer avec un appétit insatiable ; d'autres cylindres les portent aux caractères encrés, mettent successivement leurs deux côtés en contact avec les caractères, et délivrent de suite aux quatre aides les feuilles complètement imprimées par cet attouchement instantané. De cette manière, en une heure, on imprime ainsi 4,000 feuilles ; et le tirage de 12,000 exemplaires, contenant chacun plus de 500,000 caractères, est livré au public en moins de six heures.

« L'auteur (c'est toujours M. Babbage qui parle) a eu dernièrement l'occasion de visiter cette fabrique intéressante, avec un de ses amis, à minuit, et pendant qu'une discussion très importante s'agissait à la Chambre des communes. Tout le local était éclairé au gaz, et l'on y voyait clair comme en plein jour. Aucun bruit étranger ne s'y faisait entendre, et notre visite fut reçue avec une attention si calme et si polie, que ce fut seulement après nous être retirés que nous sentîmes l'inconvénient de semblables visites, au moment du *coup de feu* ; et alors seulement aussi, nous pûmes concevoir que cette tranquillité admirable était le résultat d'une occupation régulière et profonde. Pour indiquer l'effet nuisible de toute interruption dans le courant du travail, il suffira de rappeler que 4,000 feuilles étant imprimées par

heure sur un côté, chaque minute perdue empêche le tirage de 66 feuilles. Ainsi, le quart d'heure de suspension qu'un étranger peut trouver raisonnable de réclamer pour gratifier sa curiosité, ce quart d'heure, qui n'est pour lui qu'un instant, peut empêcher le tirage d'un millier d'exemplaires, et tromper, de la manière la plus désagréable, l'attente d'un millier d'abonnés de plusieurs villes éloignées, qui doivent recevoir chaque jour leurs numéros, expédiés de Londres par les départs du matin et les messageries les plus rapides. »

(Traducteur.)

## CHAPITRE VI.

## MINES.

Antique célébrité des mines d'Angleterre. — Fer. — Production à diverses époques. — Étain. — Produits des mines de Cornouailles. Accroissement de la production depuis 1814. — Importation et exportation d'étain étranger et d'étain anglais. — Valeur de la poterie d'étain exportée (*britannia metal*). — Produit total des mines d'Angleterre, de 1820 à 1834. — Valeur à diverses époques de l'étain et du cuivre extraits des mines de Cornouailles. — Plomb. — Houille. — Emploi de la vapeur pour l'extraction de la houille. — Lampe de sûreté de Davy. — Exportation de Newcastle et de Sunderland, et prix de la houille, de 1801 à 1835. — Prix à Londres. — Produits des houillères. — Sel. — Production annuelle. — Réduction et suppression du droit d'excise sur le sel. — Consommation depuis 1801. — Exportation de 1827 à 1834. — Accroissement de la consommation depuis la suppression de l'impôt. — Notes. *Extraction du fer et de la houille en France.* — Plomb, cuivre, étain. — Sel. — *Statistique de l'industrie minérale en France.*

De toute antiquité, l'Angleterre a été célèbre par ses richesses minérales. Notre dessein n'est pas de faire remonter nos investigations jusqu'au temps où les Phéniciens commerçaient avec les *îles d'étain de la Grande-Bretagne*, décrites par Hérodote sous le nom de *Cassiterides* (1); ou de discuter sur la question de savoir si les anneaux et la monnaie de

(1) Du grec *Κασσίτερος*, Étain.

(Trad.)

fer que César dit avoir vus entre les mains des Bretons, à l'époque de l'invasion romaine, étaient réellement produit indigène, ou si, comme l'ont avancé quelques savants, ces naturels les avaient reçus en échange de leur étain. Notre enquête, pure et simple constatation des résultats obtenus, se renfermera nécessairement dans des limites plus étroites.

FER (mines). — Et d'abord reconnaissons que nous n'avons aucune donnée statistique bien précise sur la production du fer en ce pays. Celle de l'Angleterre et du pays de Galles fut estimée, en 1740, à 17,350 tonnes, produit de 99 fourneaux chauffés au charbon de bois. Plus tard s'introduisit l'usage de traiter le minerai de fer au coke; et, dans ces dernières années, l'Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse comptaient 85 usines donnant annuellement 68,300 tonnes de fer, dont les trois quarts fondus au coke. En 1796, M. Pitt ayant proposé d'imposer la houille sur le carreau de la mine, projet qui n'eut du reste pas de suite, on fit une enquête minutieuse sur les conséquences probables qu'eût pu avoir cette mesure fiscale, relativement aux produits de fer et fonte moulée; il en résulta que l'Angleterre et le pays de Galles comptaient :

104 fourneaux donnant 108,793 tonnes de fer.  
et l'Écosse :

	17	16,086
Total . . .	121	124,879

En 1802, le nombre de ces hauts-fourneaux s'éle-



vaît à 161, et la production à 170,000 tonnes. Enfin quatre ans après (1806), une enquête établie au sujet d'un droit projeté de 50 fr. par tonne de fonte, constata que le Royaume-Uni produisait annuellement, en fer, 250,000 tonnes.

Nous tenons le relevé suivant du directeur de l'une de nos principales fonderies : il est loin, eu égard au petit nombre d'années qu'il embrasse, de pouvoir trancher la question du progrès des fers; mais si nous nous reportons aux relevés d'exportation donnés plus haut, si nous nous rappelons surtout qu'aujourd'hui l'industrie du fer se rattache à une foule d'objets manufacturés auxquels elle était autrefois étrangère, nous ne douterons pas un instant de ce progrès.

COMTÉS.	1823.	1825.	1828.	1830.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
Galles méridionale . . . . .	182,525	225,520	279,512	277,645
Staffordshire . . . . .	123,590	171,755	219,492	212,604
Shropshire . . . . .	57,923	86,520	81,224	75,418
Yorkshire . . . . .	27,311	55,508	32,968	28,926
Ecosse . . . . .	24,500	29,200	37,700	37,500
Derbyshire . . . . .	14,058	19,184	22,560	17,999
Galles septentrionale . . . . .	»	15,100	25,168	»
Autres lieux . . . . .	2,579	3,000	4,160	5,527
TOTAUX . . . . .	442,066	581,367	702,584	655,417

(4)

(1) FER. (Mines.) Comme on vient de le voir, la fabrication du fer s'élève, en Angleterre, de 600 à 700,000 tonnes : le dernier produit mentionné dans le tableau ci-dessus, celui de 1830, donnant 655,417 tonnes, équivalent

ÉTAIN, CUIVRE.—Quant aux mines d'étain et de cuivre de Cornouailles, nous pouvons, sur ce point, entrer

à 6,625,650 quintaux métriques; c'est presque quatre fois plus que l'exploitation des mines françaises ne produit. Il résulte, en effet, du compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines, publié en 1836, que cette exploitation a donné, en 1834, un total de 1,771,638 quintaux métriques, représentant une valeur créée de 107,415,756 francs.

L'industrie du fer occupe, en France, 38,000 ouvriers. Voici, du reste, le résumé, quant à la production, de ce travail :

## INDUSTRIE DU FER, EN FRANCE (1835).

NATURE DES PRODUITS.	POIDS TOTAL.	VALEUR CARRÉE.
		(1)
<i>Exploitation des mines et minières de fer.</i>	<i>quint. mét.</i>	<i>francs.</i>
Mineral brut . . . . .	18,041,287	4,030,561
Mineral lavé . . . . .	6,442,957	1,086,414
Mineral grillé . . . . .	599,178	289,457
Fonte brute . . . . .	2,291,665	39,496,975
Fonte moulée . . . . .	598,971	»
Fer obtenu . . . . .	1,771,638	34,471,250
Petit fer . . . . .	188,754	1,596,451
Fer de fenderie . . . . .	295,828	1,549,011
Fer de tirerie . . . . .	102,562	765,454
Fil de fer . . . . .	111,775	3,061,645
Tôle . . . . .	160,976	3,880,405
Fer de riblons . . . . .	35,734	680,869
Objets moulés de deuxième fusion . . . . .	262,348	5,745,758
Acier brut, forge et cémentation . . . . .	63,859	1,985,043
Acier corroyé, acier fondu . . . . .	35,491	1,272,657
Frais de transport du mineral . . . . .	»	5,286,718
Faux . . . . .	»	1,267,518
Limes . . . . .	»	949,572
TOTAL des valeurs créées par l'industrie du fer . . . . .		107,415,756

(1) Ou valeur du produit, déduction faite de la valeur des matières premières employées.

Nous ne croyons pouvoir mieux compléter la question du fer, et sous le rapport industriel, et sous le rapport artistique, qu'en

dans des détails plus étendus, les relevés d'exploitation étant tenus avec le plus grand soin. Les fluctuations ont toutefois été de peu d'importance, no-

insérant ici la note suivante, extraite des *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Ce ne sera pas le moindre des emprunts que l'honorable ami de M. Michel Chevalier nous aura autorisé à faire à son important ouvrage. (1<sup>er</sup> vol., note 4, page 349.)

«..... Je ne pense pas que cette infériorité de la France (relativement à la fabrication du fer) doive toujours durer. Si l'Angleterre est plus riche que nous en houille, nous sommes beaucoup mieux pourvus qu'elle en minerais, sous le double rapport de la qualité et de la quantité. Nous avons cru, en France, que le progrès de notre industrie du fer devait consister à imiter les forges anglaises; c'est une erreur. Nous ne pourrions jamais fabriquer la majeure partie de notre fer par la méthode anglaise, c'est-à-dire, à la houille, parce que la houille est rare sur notre territoire. Toutes nos mines de houille considérables, à l'exception du groupe d'Anzin, qui est situé à la frontière du Nord, sont comprises dans un triangle qui aurait pour base la ligne du Rhône et de la Saône, de la mer à la Côte-d'Or, et qui aurait son sommet au coin des départements du Lot, du Cantal et de la Corrèze. Précisément nos meilleurs gîtes de minerais sont hors de là, dans le centre et le nord de la France. Il faudra que l'on continue à les exploiter, en tout ou en partie, au charbon de bois. Le perfectionnement de notre industrie du fer consistera donc surtout à transformer le travail au charbon de bois, qui est évidemment barbare.

» Le haut prix du fer affecte le prix de toute chose. L'amélioration de la fabrication du fer aura donc des conséquences économiques fort étendues. La pensée dont le gouvernement s'est montré animé depuis quinze ans, de développer chez nous l'industrie du fer, est fort sage. Il est à regretter que l'on s'y soit pris par des moyens très médiocrement efficaces. Un droit d'entrée prohibitif est un encouragement qui, lorsqu'il est seul, n'agit pas, ou n'agit que très lentement. Douze ans après les lois de douanes de la Restauration, la France ne produisait pas davantage de fer, et ne le produisait pas à plus bas prix. Les droits actuels sur les fers grèvent le pays d'une taxe annuelle de 25 à 30 millions au profit de

tamment de 1750 à 1810, et nous nous bornerons à présenter quelques moyennes annuelles.

De 1750 à 1769 moyenne annuelle . . . . .	2,692 tonnes.
1770 à 1789 . . . . .	2,854
1790 à 1809 . . . . .	2,955
1810 à 1814 . . . . .	2,359
1815 à 1819 . . . . .	3,444
1820 à 1824 . . . . .	3,578
1825 à 1829 . . . . .	4,595
1830 . . . . .	4,183
1831 . . . . .	4,093
1852 . . . . .	3,988
1853 . . . . .	3,791
1854 . . . . .	4,180

L'augmentation que présentent les vingt dernières années a cela de remarquable qu'elle a eu lieu

l'industrie des forges. Une somme annuelle d'un million, au plus, appliquée à des expériences en grand, bien conduites, eût donné, selon toute apparence, de tout autres résultats. Il faudrait même une dépense beaucoup moins considérable pour fonder et entretenir une grande forge-modèle, qui servirait, en même temps, d'école pratique pour le corps des ingénieurs des mines. Sous l'empire, ce corps possédait deux établissements, dont il a été dépouillé par les événements de 1814 et 1815.

» Il faut venir en Angleterre pour apprécier l'utilité du fer. La nécessité où les Anglais se sont trouvés de l'employer à la place du bois qui leur manque, les a conduits à le fabriquer à très bas prix, et à l'appliquer à une foule d'usages auxquels, sur le continent, nous ne croirions pas qu'on pût le plier. C'est la fonte, c'est le fer en barres, c'est la tôle, c'est l'acier que l'on y trouve à chaque pas sous des formes nouvelles; machines, piliers, colonnes de toutes dimensions, depuis deux pouces jusqu'à quatre pieds de diamètre, conduites d'eau et de gaz, ornières dans les rues, grilles, bornes, ponts, planchers, toitures, quais entiers, chemins. Sans la fonte et

malgré l'immense extension qu'a prise, dans ces derniers temps, l'exploitation des mines d'étain de Banca. Jusqu'en 1817, celles de Cornouailles avaient été en possession de pourvoir la Chine de ce métal, et l'exportation n'allait quelquefois pas à moins de 800 tonnes par an ; mais depuis la restitution de Banca à la Hollande, les mines de cette île sont devenues tellement productives, qu'après avoir approvisionné

le fer, ces constructions bien aérées et bien éclairées, si légères en apparence, qui supportent néanmoins d'énormes charges, comme les magasins à six étages du dock de Sainte-Catherine, à Londres, seraient des bastilles épaisses et obscures, avec de lourds et laids poteaux de bois, des massifs et des contre-forts en briques. Ce gaz, qui vient d'une distance de trois lieues, c'est la fonte qui l'amène, le fer qui le distille. Ces ponts élancés, ces passerelles élégantes sur les canaux, entre les bassins, c'est de la fonte et du fer, tout comme les colonnes cannelées qui bornent *Regent's street*.

» L'abaissement du prix du fer peut avoir des conséquences importantes sous le rapport de l'art. Peut-être n'en résulterait-il rien moins qu'une révolution dans l'architecture.

» Jusqu'à nos jours, l'architecture n'a employé d'autres matériaux que la pierre, toutes les fois qu'il s'est agi d'ouvrages permanents. La pierre, douée d'une force de cohésion infiniment moindre que celle du fer, ne s'adapte bien qu'aux formes employées par les Égyptiens, les Romains et les Grecs. Dans l'architecture dentelée du moyen âge, dans ces clochers à jour, ces pilastres aériens, ces balustrades évidées, la pierre subissait une opération contre nature. Ces formes élégantes, sveltes, déliées, vaporeuses, ne sauraient convenir qu'à une matière possédant une grande force de résistance sous un faible volume, c'est-à-dire, qu'à des métaux. On a tiré de la pierre tout le parti qu'il était possible d'en espérer. Il n'est plus possible de faire du neuf en architecture, si ce n'est avec des matériaux nouveaux. Je crois que le

à elles seules les marchés de la Chine et des Indes, il leur reste encore de l'étain pour les principales places de l'Europe. Et cependant, malgré la redoutable concurrence qui est venue peser ainsi sur les mines de Cornouailles, la consommation extérieure appelée encore l'étain anglais, et nos dernières exportations de poteries d'étain accusent une augmentation remarquable dans cet article.

*Exportations de l'étain anglais.*

1820 . . . 25,852 quintaux.	1832 . . . 31,838 quintaux.
1825 . . . 34,237	1833 . . . 24,989
1827 . . . 49,474	1834 . . . 9,351
1830 . . . 30,425	1835 . . . 7,765

fer forgé et le fer fondu fourniront cet élément de la régénération de l'art. L'un et l'autre sont assez à bas prix déjà pour remplacer avantageusement la pierre dans la construction des ponts. En ce moment, la fonte, brute il est vrai, et très inférieure à celle qui se convertit en moulages, se fabrique en Angleterre à raison de 90 fr. les 1,000 kilogrammes. Il est probable que ce n'est pas encore le dernier mot des maîtres de forges. A ce prix, il semble qu'un édifice tout entier en fonte pourrait être construit au même prix qu'un édifice en pierres de taille. Pour apprécier combien ce chiffre est bas, il suffit de se rappeler que le bronze brut vaut trente fois autant. Je ne prétends déterminer ni quelles seront les formes qu'adopterait l'architecture, pour faire usage du fer fondu et forgé, comme matériaux habituels, ni jusqu'à quel point il serait possible et convenable de les associer au marbre et à la pierre ; j'ai voulu seulement soumettre aux hommes compétents une idée que je crois n'être pas indigne de leur attention. — Les deux piles du pont de Cubzac, sur la Dordogne, qui auront 30 mètres de haut, seront en fonte. »

(Traducteur.)

Valeur déclarée des exportations annuelles de poteries d'étain (1).

1815 . . . . . 6,900,000 francs.	1851 . . . . . 5,400,000 fr.
1820 . . . . . 4,025,000	1852 . . . . . 5,800,000
1825 . . . . . 4,650,000	1853 . . . . . 6,725,000
1830 . . . . . 5,800,000	1854 . . . . . 8,100,000

Un droit d'importation de 60 fr. par quintal sur l'étain étranger assure au mineur anglais le monopole du marché intérieur. C'est à peu près 80 p. 100 de la valeur du métal étranger.

On verra, par le relevé suivant, que les mines de cuivre du comté de Cornouailles ont eu plus de succès que celles d'étain.

De 1771 à 1780 la moyenne annuelle a été de 3,380 tonnes.
1781 à 1800 . . . . . 4,600
1801 à 1810 . . . . . 6,060
1811 à 1820 . . . . . 7,185
1821 à 1825 . . . . . 8,293
1826 . . . . . 9,026
1827 . . . . . 10,511

(1) Aux vases d'étain, qui étaient autrefois d'un usage presque universel en Angleterre, a succédé le *British metal*, composition que les fabricants modernes travaillent avec un art remarquable, et qui se prête à recevoir toutes les formes de l'argenterie, dont elle offre même la teinte et l'éclat. Voici la composition du *British metal* :

Étain fin . . . . .	175 kilogr.
Antimoine . . . . .	12.50
Cuivre rosette . . . . .	5.60
Bronze . . . . .	3.60

(Traducteur.)

1828 et 1829 . . . . .	9,800
1850 . . . . .	10,748
1851 . . . . .	12,043
1852 . . . . .	11,947
1853 . . . . .	11,191
1854 . . . . .	11,924 ou 120,910 quintaux métriques.

La production du cuivre de Cornouailles s'est donc triplée en l'espace de soixante ans. Il nous reste à présenter maintenant celle de tout le Royaume-Uni; les documents ne remontent pas au-delà de 1820.

ANNÉES.	TONNES.	ANNÉES.	TONNES.	ANNÉES.	TONNES.
1820	8,127	1825	10,558	1830	13,252
1821	10,288	1826	11,093	1831	14,685
1822	11,018	1827	12,326	1832	14,450
1823	9,679	1828	12,188	1833	13,260
1824	9,705	1829	12,057	1834	14,042

(142,386 quin' taux métriq.)

Évaluée en argent, cette exploitation peut dépasser un million sterling (25,000,000 fr.), ce qui est le double de la production d'il y a trente ans.

Quant au minerai d'étain et de cuivre exploité dans le comté de Cornouailles, à diverses époques, il représente en argent les valeurs suivantes :

ANNÉES.	MINÉRAIS.	MONTANT PAR ANNÉE.	TOTAL.	PRIX PAR TONNE.	
				Étain.	Cuivre.
		fr.	fr.	fr.	fr.
1801	Étain....	6,368,050	18,275,875	2,550	2,925
	Cuivre....	11,907,825			
1811	Étain....	8,433,400	22,527,100	3,540	3,150
	Cuivre....	14,093,700			
1821	Étain....	6,069,250	21,790,050	1,940	2,775
	Cuivre....	15,720,800			
1826	Étain....	9,500,000	29,225,000	1,975	3,075
	Cuivre....	19,725,000			
1831	Étain....	7,525,000	27,675,000	1,825	2,500
	Cuivre....	20,150,000			
1834	Étain....	8,050,500	30,250,500	1,925	2,850
	Cuivre....	22,200,000			

L'accroissement qui se fait remarquer depuis la paix n'est, en apparence, que de 30 pour 100; mais en réalité il s'élève beaucoup plus haut. En 1813, dernière année de guerre avec la France, le prix de l'étain était, par tonne, de 3,350 fr., et du cuivre, de 2,825 fr. (et il faut remarquer que le cours était alors déprécié de 29 pour 100). Or, si tout le cuivre et l'étain de Cornouailles eussent été, cette même année, échangés contre de l'or au cours du jour, ces deux métaux n'eussent donné, en or, que 181,270 onces (5,136 kilog. 829 gr.); tandis qu'en 1834 le cours étant alors au pair, le même échange eût produit 310,693 onces d'or, présentant ainsi une augmentation effective; sur le produit des mines de 1813, de 71 pour 100.

Tout moyen nous manque pour assigner une valeur précise à l'exploitation des mines de plomb d'Angleterre (1). Dans un but d'intérêt privé, les propriétaires s'attachent à en dissimuler avec soin la valeur productive, et à cet égard, nous ne pourrions offrir que des conjectures. Connussions-nous d'ailleurs le produit actuel de ces mines, nous n'en serions pas moins hors d'état d'établir aucune comparaison avec les époques antérieures. Quant aux tableaux de la douane, ils ne fixeraient pas davantage notre opinion sur ce point, puisque nos exportations de plomb sont en partie subordonnées au plus ou au moins de production des autres pays, et notamment des mines espagnoles d'Adra. La valeur d'exploitation de ces

(1) PLOMB, CUIVRE, ÉTAÏN.—Voici les évaluations que présente, sur ce point, M. Mac-Culloch, dans son Dictionnaire du Commerce :

M. Stevenson suppose que le produit annuel des mines du Derbyshire est de 5 à 6,000 tonnes. Les mines situées entre les comtés de Cumberland et de Northumberland fournissent, dit-on, un produit annuel de 11 à 12,000 tonneaux. Le produit total des mines d'Écosse est, par an, de 65,000 saumons (4,120 tonneaux). Envahies par les eaux, les mines du pays de Galles ont été abandonnées. Le prix moyen du plomb, en Angleterre, a été, pendant les 10 années antérieures à 1833, de 508 francs la tonne.

Quant à l'exploitation du plomb en France, les produits de cette industrie n'ayant qu'une faible importance, il n'en sera point fait mention ici, non plus que de ceux des mines de cuivre, d'étain, etc. La valeur totale de ces diverses exploitations ne s'est élevée qu'à 1,192,000 francs. Nous renverrons au surplus le lecteur au *Tableau statistique des diverses branches de l'industrie minérale*, à l'APPENDICE.

(Traducteur.)

dernières mines varie considérablement d'une année à l'autre.

HOUILLE. — Mais l'Angleterre serait bien pauvre en minerais de toute nature, si, à ceux que nous venons d'énumérer, elle ne pouvait ajouter les riches et nombreuses houillères que son sein fécond ouvre en vingt localités à l'industrie. La *houille*, voilà la véritable source de sa puissance, source qui verse en effet, sur le Royaume-Uni, plus de richesses que n'en répandirent jamais sur le monde les mines d'or et d'argent du Pérou, ni les rocs à diamants des monts Necla-Mulla. Sans ce puissant agent industriel, qui, chaque jour et sans relâche, fait mouvoir, dresser, tourner, tomber, des milliers de bras de fer, de bois, de cuivre, et semble leur donner, avec sa chaleur fécondante, la pensée intelligente et la vie; sans la houille enfin, que fussent devenues les sublimes inventions des Watt et des Arkwright; à quels produits bornés ne se seraient pas limités l'exploitation de nos mines et les travaux aujourd'hui gigantesques de nos manufactures?

Si l'avantage est double et réciproque, si nos grandes inventions mécaniques doivent beaucoup à l'abondance et partant au bon marché du combustible, le combustible, à son tour, est actuellement redevable de cette abondance au génie de la mécanique. Sans les moteurs à vapeur, la plupart des minières aujourd'hui exploitées eussent prompte-

ment cessé de l'être, ou n'eussent pas même été ouvertes. Jetez sous la chaudière de la machine quelques pelletées de charbon, et vous allez produire une force qui, en peu d'instant, enlèvera, à un puits de 350 pieds, plus de 1,000 hectolitres d'eau, résultat qu'à grand'peine obtiendraient vingt hommes, fatiguant tout un jour, à la pompe, d'un travail pénible et sans relâche. C'est ainsi qu'une dépense de quelques sous rend disponible une somme de force humaine dont l'emploi eût coûté 50 ou 60 francs. Et que l'on ne s'imagine pas, du reste, que de semblables procédés mécaniques aient diminué le travail purement manuel, tant s'en faut; et dans le cas dont il s'agit ici, par exemple, si la mécanique a réduit la dépense, elle a tellement multiplié les sources et les moyens de travail, qu'elle amène par le fait, dans les mines de houille, dix fois plus de travailleurs qu'auparavant.

L'industrie du mineur-houiller est redevable à la science d'un autre bienfait non moins précieux, c'est la lampe de sûreté de sir Humphry-Davy; à compter le nombre d'hommes dont elle a préservé la vie (1) et les travaux, cette découverte est assurément l'une des plus importantes de l'époque. Grâce

---

(1) Il n'est malheureusement que trop certain qu'elle ne présente pas, sous ce rapport, une complète garantie.

à elle encore, de nouvelles mines, d'anciennes houillères abandonnées comme épuisées, sont aujourd'hui en pleine exploitation.

La science a, sous ce rapport, fait d'immenses progrès depuis quarante ans. L'honorable M. Adam Sedgwick, professeur de géologie à l'Université de Cambridge, a constaté, lors de son interrogatoire par le comité d'enquête de 1830, que « d'immenses quantités de houilles sont restées inexploitées dans les minières, par suite du mode d'extraction autrefois en usage, lequel n'avait pour base ni plans généraux, ni tracés de travaux souterrains; nombre d'excavations se faisant ainsi jour indépendamment les unes des autres, au grand détriment de l'exploitation. Il y a plus; on avait coutume de laisser subsister, entre les diverses galeries, de larges piliers de charbon; de telle sorte qu'à 100 toises de profondeur, on ne retirait guère plus de 40 pour 100 du minerai, le reste étant regardé comme perdu. En 1795, on tenta de substituer à ces piliers des massifs de bois, ce qui réussit en partie; de deux, d'abord, on en retira un; mais c'était laisser encore 30 ou 40 pour 100 dans la mine. Enfin, en 1810, le système fut tellement perfectionné que l'on put, grâce surtout à la lampe de sir Davy, enlever jusqu'au dernier massif de charbon, et renouveler, pour ainsi dire, l'exploitation des vieilles houillères; de celles qu'a abandonnées le mineur, il n'en est pas une aujourd'hui qui recèle la moindre parcelle de houille.

Le tableau suivant présente les chargements de charbon qu'ont reçus la Tyne et la Wear (rivières du Sunderland), de 1801 à 1835. On verra que les cinq dernières années offrent, sur 1820, un excédant de près de 400,000 tonnes, et relativement à 1810, un surplus d'un million de tonnes. Enfin la production de 1835 est presque double de celle de 1801.

*Tableau présentant la quantité de charbon de terre des ports de Newcastle et de Sunderland, pendant diverses années de la période de 1801 à 1835, soit pour le commerce de cabotage, soit pour l'exportation extérieure (par tonne) (1).*

ANNÉES.	CABOTAGE.	EXPORTATIONS	TOTAL.
		A L'ÉTRANGER.	
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1801	1,810,505	146,169	1,956,674
1805	2,295,254	1,471,148	2,442,402
1810	2,626,565	50,819	2,677,384
1815	2,618,497	157,471	2,775,968
1820	3,107,086	157,015	3,264,101
1822	2,788,011	186,874	2,974,885
1824	3,123,793	172,048	3,295,841
1826	3,555,855	204,562	3,760,417
1828	3,271,811	217,954	3,489,765
1830	3,554,781	197,508	3,752,289
1831	3,554,013	161,247	3,715,260
1832	3,016,564	197,537	3,214,101
1833	3,102,381	410,196	3,512,577
1834	2,974,313	380,298	3,354,611
1835	3,195,718	467,645	3,663,363

(37,146,500 tonn. mètr.)

(1) La tonne anglaise vaut 20 quintaux, soit 1,016 kilogr.

A ce total il faut ajouter maintenant la houille expédiée par le port de Stockton. D'abord peu considérables (en 1826, ils n'étaient encore que de 11,000 tonnes), les chargements faits dans ce port s'élevèrent, en 1827 et 28, à 32,000 et 66,000 tonneaux; en 1833, à 582,500, et enfin en 1835, à 704,781 tonnes. Si l'on ajoute ce dernier chiffre au total des expéditions de Newcastle et de Sunderland, ports qui dans l'origine étaient seuls en possession de tous les chargements, on trouvera que la production de 1835 a, en définitive, excédé celle de 1801, de 2,411,450 tonnes, c'est-à-dire de 123 pour 100; et de 85 pour 100, celle de 1814.

Il est à remarquer du reste que ce n'est pas à la baisse des prix que l'exploitation de la houille doit cet accroissement considérable de consommation, car de 1801 à 1835 ces prix (ceux au moins sur le carreau même de la mine), ont très peu varié: ils ont été de 10 à 11 schellings (12 à 13 fr.), de 1801 à 1808; de 16 fr., de 1809 à 1821; de 15 pour les onze années suivantes, et sont restés, enfin, à 13 fr. 70 c. en 1835.

On examinera sans doute avec plus d'intérêt le tableau suivant, qui donne, de 1813 à 1835, les cours du charbon de terre sur la place de Londres. On pourra juger de tout l'avantage qu'ont dû trouver les habitants de cette cité dans la réduction et ensuite dans le rappel du droit imposé sur les charbons expédiés par mer. Comparés aux taux que nous ve-

nons d'indiquer, ces prix feront ainsi connaître à combien s'élève le fret entre Newcastle et la Tamise.

*Cote des prix de la houille de Newcastle, première qualité, rendue à Londres, en juillet de chacune des années indiquées ci-dessous :*

DROIT, 9 FR. 40 C. PAR TONNE.		DROIT, 5 FR. PAR TONNE.		DROIT SUPPRIMÉ !	
ANNÉES.	PRIX PAR TONNE.	ANNÉES.	PRIX PAR TONNE.	ANNÉES.	PRIX PAR TONNE.
1813	fr. 52	1824	42	1851	28
1814	55	1825	29		
1815	49	1826	32	1852	24
1816	43	1827	35		
1817	39	1828	54	1833	19
1818	40	1829	29	1834	25
1819	38	1830	54		
1820	38			1835	25
1821	40				
1822	38				
1823	42				

Les états de la douane nous ont permis d'établir le chiffre total de nos expéditions de houille par voie de mer, soit pour le commerce de cabotage, soit pour l'exportation extérieure. En 1835, ce chiffre a donné 6,854,053 tonnes (69,501,000 quintaux mét.), produit qui, relativement à celui de 1819, présente une augmentation de 2,489,013 tonnes, soit, 57 pour 100.

Voici comment s'est répartie cette masse de houille de près de 7 millions de tonnes: les ports de la Grande-



Bretagne et de l'Irlande en ont absorbé, à eux seuls, 6,118,000; les colonies anglaises 189,700 tonnes; et l'exportation à l'étranger a été de 546,300 tonnes environ.

Du reste, ce serait à tort que l'on croirait pouvoir juger des progrès de l'industrie houillère par les seuls relevés de la douane : nombre de manufactures ont choisi, pour siège de leur résidence, des districts houillers où elles peuvent se procurer le combustible à bas prix; autour de ces comtés s'est accrue la population, et avec elle la consommation de la houille; consommation qui, chaque jour, s'accroît encore, et dans une proportion bien plus considérable que celle du charbon transporté par eau, le seul dont la douane puisse tenir registre. C'est ainsi que le Lancashire, l'Ouest du Yorkshire, Nottingham, Derby, Leicester, Birmingham, le Staffordshire, etc., ont ce premier et indispensable agent de la manufacture pour ainsi dire sous la main, et il serait bien impossible de préciser ce qu'ils en consomment. En outre, l'établissement de certains canaux et chemins de fer a eu pour résultat de rapprocher des houillères de l'intérieur quelques villes manufacturières qui jusque là s'étaient approvisionnées par mer. Dès 1816, ce fut un sujet de plaintes très vives de la part des propriétaires de houille du Northumberland et de Durham, qu'accablait cette nouvelle et toujours croissante concurrence. Aussi établirent-ils une enquête pour déterminer la quantité de houille dis-

tribuée dans tout le royaume, soit par la navigation intérieure, soit par les chemins de fer. Le résultat de cette enquête donna 4,078,508 chaldrons (1) de Newcastle, soit 10,808,046 tonnes, savoir :

Dans le Yorkshire . . . . .	2,565,626
Derbyshire. . . . .	942,218
Nottinghamshire. . . . .	494,665
Leicestershire. . . . .	176,665
Warwickshire. . . . .	451,849
Staffordshire . . . . .	795,000

Total des transports, sud de l'Angleterre . . 5,404,023 tonnes.  
On évalue à une quantité égale la houille transportée dans l'Ouest et le Sud. . . . . 5,404,023 tonnes.

Transport de la houille par canaux et chemins de fer . . . . . 10,808,046 tonnes.  
(Près de 110 millions de quintaux métriques.)

Ces évaluations ne sont, du reste, qu'approximatives; et, fussent-elles exactes, relativement à l'époque où elles ont été établies, nul doute qu'aujourd'hui le tonnage ne doive être beaucoup plus considérable, eu égard à l'accroissement de la population, à l'extension de la manufacture, ainsi qu'aux nouveaux modes de transport.

Cette énorme consommation de houille à l'intérieur ne surprendra pas ceux qui possèdent quelques notions sur ce sujet. Il ne faut pas moins de quatre tonnes de charbon de terre, terme moyen, pour

(1) Le chaldron vaut 12 sacks, soit 15,08 hectolitres.

mettre en fusion une tonne de fonte de moulerie (1), et si l'on considère que tout le fer produit dans la Grande-Bretagne se monte annuellement à 750,000 tonnes au moins, il s'ensuivra que la seule fabrication de la fonte devra consommer 3 millions de tonnes de houille. Convertissons maintenant, par la pensée, ce produit brut, en fonte d'affinage, en acier, en tôle, en ferblanc, en produits ouvrés de tout genre; appliquons-le aux nombreuses branches d'industrie qui se rattachent à la fabrication et à la manutention du fer, et nous serons amenés à ajouter au chiffre exprimé plus haut, une consommation de plus de 6 millions de tonnes de houille par année. Sheffield, à elle seule, avec ses nombreuses aciéries, sa coutellerie et ses plaqués, n'en absorbe pas moins de 350,000 (2).

(1) Depuis qu'on emploie la méthode de fondre à l'air chaud, il se fait une grande économie de combustible; ainsi il ne faut, par ce procédé, que 2 tonnes 1/4 pour mettre en fusion une tonne (1,015 kilog.) de fonte de moulerie. — L'air ainsi employé est chauffé au-dessus de 600 degrés de Fahrenheit (315 degrés centigrades). Il peut fondre le plomb à la distance de trois pouces de l'orifice du tuyau. (Traducteur.)

(2) HOUILLE. ANGLETERRE. FRANCE. — Résumons : Manufacture et chauffage domestique, environ..... 11,000,000 tonnes.  
Branches diverses de l'industrie du fer..... 5,000,000  
Exportation et consommation sur les mines... 1,000,000

En tout 17,000,000 tonnes.  
de houille extraite des mines d'Angleterre.

L'industrie houillère paraît employer, en ce pays, 206,000 personnes, dont 121,000 dans les mines.

Ce dernier nombre n'est en France que de 18,000 hommes. L'ex-

SEL. — L'exploitation du sel n'est pas l'une des branches les moins importantes de l'industrie minière de l'Angleterre. C'est dans le Cheshire, près de Nortwich, que se trouvent situées les mines de sel gemme, ainsi que quelques sources d'eaux salées, dont abondent principalement les comtés de Strafford et de Worcester. Presque tout le sel gemme extrait s'exporte, partie en Irlande, partie dans le Nord de l'Europe. Celui de Cheshire, soit à l'état fossile, soit manufacturé, est expédié sur Liverpool, par la rivière Weaver; c'est de là qu'on en exporte la plus grande partie, le reste étant distribué pour la consommation intérieure, par les canaux ou par le roulage. Le sel que donnent les sources du Straffordshire s'exporte par Hull, et celui du Worcestershire par Gloucester. Le tableau suivant présente la quantité de sel blanc et de sel gemme expédiés, de 1820 à 1835, par le Weaver. Si, au chiffre total du tableau, l'on ajoute 100,000 tonnes de sel blanc, produit annuel de quelques sources non mentionnées ici, il y a tout lieu de croire que l'on aura l'expression exacte de l'exploitation du sel en Angleterre.

traction de la houille, en 1824, y a produit 2,500,000 tonnes; mais il faut ajouter à cette production 700,000 tonnes environ que la France importe de la Belgique et de l'Angleterre, ce qui élève sa consommation à 3,200,000 tonnes. C'est précisément la quantité que la Belgique extrait de ses trois grands bassins houillers de Mons, Liège et Charleroy.

(Traducteur.)

ANNÉES.	SEL DU CHESHIRE EXPÉDIÉ SUR LIVERPOOL.	
		tonnes.
1820	271,764	—
21	239,689	—
22	262,216	—
23	296,059	—
24	283,824	—
25	342,427	—
26	283,528	—
27	317,364	—
28	356,108	—
29	404,292	—
30	433,322	—
31	592,421	—
32	440,296	—
33	479,375	—
34	438,399	—
35	360,048	—

Jusqu'en 1823, le sel avait été soumis à un droit d'ex-cise de 15 schellings par bushel (près de 55 c. par li-tre), lequel fut à cette époque réduit à 2 schellings, et enfin complètement supprimé en janvier 1835.

Les documents fournis au parlement constatent que la production du sel en Angleterre, de 1801 à 1817 (ils ne vont pas au-delà), a donné une moyenne de 10 millions de bushels (3,600,000 hectolitres). Cette moyenne s'est toutefois élevée, pour 1814 et 1815, à 12 et 15,000,000 de bushels. Quant à la consommation intérieure, elle a été presque constamment de 2 millions, laissant ainsi 8 millions de bushels à l'exportation (2,880,000 hectolitres).

Nous avons, au reste, les chiffres exacts de l'exportation du sel, de 1827 à 1834 :

1827. . . 7,475,025 bushels.	1831. . . 9,932,214 bushels.
1828. . . 8,993,124	1832. . . 10,561,861
1829. . . 10,574,951	1833. . . 11,070,434
1830. . . 10,499,778	1834. . . 11,093,674

Nous voyons que, relativement à la période 1801 à 1817, l'exportation s'est considérablement accrue. Elle a marché de pair, à cet égard, avec la consommation intérieure, qui, pour les mêmes années, a été comme suit :

1827. . . 9,219,535 bushels.	1831. . . 9,764,626 bushels.
1828. . . 9,251,196	1832. . . 11,049,979
1829. . . 9,596,729	1833. . . 11,504,566
1830. . . 10,833,102	1834. . . 11,242,286

La moyenne de ces quantités est 10,307,752 bushels (3,710,880 hectolitres) tandis que l'avérage de la consommation de 1801 à 1808, tel que le donnent les tableaux de l'ex-cise, était de 1,928,739 bushels ; c'est donc, pour la consommation actuelle, un accroissement de plus de 430 pour 100.

Sous le régime du droit élevé qui le frappait, le sel coûtait au consommateur, outre ce droit, le double de ce qu'il se vend aujourd'hui. Les propriétaires de mines et salines cherchaient à s'assurer par ces prix exorbitants, et en compensation des capitaux immenses engagés dans leurs exploitations, une garantie contre les risques auxquels ils étaient exposés.

Depuis le rappel du droit, la consommation de cette denrée s'est considérablement accrue parmi les classes pauvres. Le sel est, en outre, devenu d'un usage général dans certains arts manufacturiers, tels que la verrerie, la savonnerie, etc., où il remplace utilement les alcalis autrefois employés, ce qui ne fût certainement pas arrivé si l'impôt eût été maintenu.

---

SEL. — L'exploitation des marais salants, sources salées, laveries et mines de sel gemme, en France, a donné, pour 1855, un produit total de 4,051,290 quintaux métriques, et en valeur, de 11,688,572 francs \*. Les  $\frac{2}{3}$  environ de ce produit total proviennent des marais et laveries; les mines et sources salées ont donné le reste.

La France est, de toute l'Europe, le pays où se fait le plus grand commerce de sel marin. On y compte 74 marais salants, dont la plupart sont dans les Bouches-du-Rhône, le Gard, la Vendée, le Morbihan et la Charente-Inférieure. Il n'existe en France qu'une seule mine de sel gemme (à *Vic*, Meurthe); elle occupe une étendue de près de 50 lieues carrées, et peut fournir, dit-on, à une exploitation de 96,000 ans, à raison d'un million de quintaux métriques par année.

Le sel supporte un droit qui est, terme moyen, de 28 francs 50 cent. par quintal métrique, et dont le produit total s'élève à près de 62,000,000. La douane réalise 54 millions de cette taxe, les contributions indirectes perçoivent le reste.

On a constaté que la consommation du sel n'est aujourd'hui que d'un dixième de ce qu'elle était avant l'établissement de l'impôt. L'agriculture pouvait alors en donner à ses bestiaux, et s'en servir comme engrais. Aussi n'est-il pas d'impôt plus nuisible à la prospérité agricole, et les vœux du pays semblent unanimes pour en réclamer, soit la suppression totale, soit au moins la réduction. L'auteur des *Lettres*

---

(\*) Il ne s'agit ici que de la valeur sur le lieu de production.

sur l'Amérique du Nord, M. Michel Chevalier, s'exprime ainsi à ce sujet : « Si l'on revenait sur la réduction du droit des boissons opérée par la loi du 12 septembre 1850, réduction qui, tout le monde en convient aujourd'hui, n'a profité ni aux consommateurs, ni aux propriétaires de vignobles, on ferait rentrer au trésor une somme de 55 à 40 millions. L'on pourrait donc alors, sinon faire disparaître l'impôt du sel, du moins le diminuer des deux tiers, ce qui serait un bienfait pour le paysan et un grand service à notre agriculture, qui est, et sera toujours en France, la première de nos industries nationales. »

(Traducteur.)

FIN.

APPENDICE.

---

# RECENSEMENT

DE LA

POPULATION FRANÇAISE,

EN 1836.

---

Les divers recensements qui ont eu lieu jusqu'ici en France ont présenté un mouvement de progression assez constant dans la population ;

Ainsi, celui de 1821 avait fixé cette population à . . . . .	30,465,291 hab.	
Celui de 1826, à . . . . .	31,845,428	
Augmentation en cinq ans . . . . .		1,380,137 hab.
Celui de 1831 à . . . . .	32,560,934	
Augmentation en cinq ans. . . . .		715,506 hab.
Enfin, le recensement de 1836, en établissant une population totale de . . . . .	35,540,908	
donne, pour les cinq dernières années, un accroissement de . . . . .		<u>979,974</u>
Total de l'augmentation, pour les quinze dernières années . . . . .		3,075,617 hab.
ou un peu plus du dixième de la population de 1821.		

Il y a lieu, au reste, de conjecturer que l'accroissement présenté par les cinq dernières années, eût été plus considérable, si l'épidémie qui a frappé

quelques uns de nos départements en 1832 et 1833, n'avait fait, dans les rangs de la population, des ravages dont l'effet n'est pas encore effacé. Quant aux résultats signalés par les recensements antérieurs, il serait difficile de leur accorder une entière confiance, attendu qu'il est notoire aujourd'hui que, pour éviter une augmentation dans certains impôts, dont le chiffre varie avec la population, plusieurs communes se laissaient autrefois aller à dissimuler le nombre de leurs habitants; tandis que d'autres localités en exagéraient au contraire le chiffre, afin de conquérir, par là, certains privilèges, et, entre autres, l'honneur d'avoir un maire nommé par le roi. C'est assez dire qu'alors les dénombremens étaient purement numériques. L'avantage notable que présente celui de 1836, est d'avoir été nominatif: avec ce nouveau mode, et grâce au double contrôle qui l'accompagnait, ont disparu toutes les causes d'inexactitude; et si c'est trop espérer d'une aussi vaste opération, que de la supposer exempte de toute erreur, au moins peut-on affirmer que les résultats en ont été aussi exacts que le permet ici la limite du possible.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'indiquer ici dans quelle proportion les divers départements français ont pris part à l'augmentation de la population. Le tableau suivant pourra fournir, à cet égard, d'utiles renseignements à la statistique;

nous l'eussions fait figurer au chapitre de la population, si déjà la première partie de cet ouvrage n'eût été livrée à l'impression, lors de la publication du recensement dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> janvier 1837.

## TABLEAU COMPARATIF

DES RECENSEMENTS FAITS EN 1831 ET 1836.

DÉPARTEMENTS.	RÉSULTAT DES RECENSEMENTS.		Augment.	Diminut.
	1831.	1836.		
1 Ain . . . . .	346,030	346,188	158	»
2 Aisne . . . . .	513,000	527,095	14,095	»
3 Allier . . . . .	298,257	309,270	11,013	»
4 Alpes (Basses-) . . . . .	155,896	159,045	3,149	»
5 Alpes (Hautes-) . . . . .	129,102	131,162	2,060	»
6 Ardèche . . . . .	540,734	553,752	13,018	»
7 Ardennes . . . . .	289,622	306,861	17,239	»
8 Ariège . . . . .	253,121	260,536	7,415	»
9 Aube . . . . .	246,361	255,870	9,509	»
10 Aude . . . . .	270,125	281,088	10,963	»
11 Aveyron . . . . .	359,056	370,951	11,895	»
12 Bouches-du-Rhône . . . . .	359,475	362,525	2,852	»
13 Calvados . . . . .	494,702	501,775	7,073	»
14 Cantal . . . . .	258,594	262,117	3,523	»
15 Charente . . . . .	362,551	365,126	2,575	»
16 Charente-Inférieure . . . . .	445,249	449,649	4,400	»
17 Cher . . . . .	256,059	276,853	20,794	»
18 Corrèze . . . . .	294,834	302,433	7,599	»
19 Corse . . . . .	195,407	207,889	12,482	»
20 Côte-d'Or . . . . .	375,877	385,624	9,747	»
21 Côtes-du-Nord . . . . .	598,872	605,563	6,691	»
22 Creuse . . . . .	265,384	276,234	10,850	»
23 Dordogne . . . . .	482,750	487,502	4,752	»
24 Doubs . . . . .	265,535	276,274	10,739	»
25 Drôme . . . . .	299,556	305,499	5,943	»
26 Eure . . . . .	424,248	424,762	514	»
27 Eure-et-Loir . . . . .	278,820	285,058	6,238	»
28 Finistère . . . . .	524,396	546,955	22,559	»
29 Gard . . . . .	357,385	366,259	8,874	»
30 Garonne (Haute-) . . . . .	427,856	454,727	26,871	»
31 Gers . . . . .	312,160	312,882	722	»
32 Gironde . . . . .	554,225	555,809	1,584	»
33 Hérault . . . . .	346,207	367,846	11,639	»
34 Ille-et-Vilaine . . . . .	547,052	547,249	197	»
35 Indre . . . . .	245,289	257,350	12,061	»
36 Indre-et-Loire . . . . .	297,016	304,271	7,255	»
37 Isère . . . . .	530,258	573,643	43,385	»
38 Jura . . . . .	312,504	315,555	2,851	»
39 Landes . . . . .	281,504	284,918	3,414	»
40 Loir-et-Cher . . . . .	235,750	244,043	8,293	»
41 Loire . . . . .	391,216	412,497	21,281	»
42 Loire (Haute-) . . . . .	292,078	295,384	3,306	»
43 Loire-Inférieure . . . . .	470,093	470,768	675	»
44 Loiret . . . . .	305,276	316,189	10,913	»

DÉPARTEMENTS.	RÉSULTAT DES RECENSEMENTS.		Augment.	Diminut.
	1831.	1836.		
45 Lot . . . . .	283,827	287,005	3,176	»
46 Lot-et-Garonne . . . . .	346,885	346,400	»	4 85
47 Lozère . . . . .	140,347	141,733	1,386	»
48 Maine-et-Loire . . . . .	467,871	477,270	9,399	»
49 Manche . . . . .	591,284	594,382	3,098	»
50 Marne . . . . .	337,076	345,245	8,169	»
51 Marne (Haute-) . . . . .	249,827	255,969	6,142	»
52 Mayenne . . . . .	352,586	361,765	9,179	»
53 Meurthe . . . . .	415,568	424,366	8,798	»
54 Meuse . . . . .	314,588	317,701	3,113	»
55 Morbihan . . . . .	433,522	449,745	16,223	»
56 Moselle . . . . .	417,003	327,250	10,247	»
57 Nièvre . . . . .	282,521	297,550	15,029	»
58 Nord . . . . .	989,933	1,026,417	36,479	»
59 Oise . . . . .	397,725	398,641	916	»
60 Orne . . . . .	441,881	445,688	3,807	»
61 Pas-de-Calais . . . . .	655,215	664,654	9,439	»
62 Puy-de-Dôme . . . . .	573,106	589,438	16,332	»
63 Pyrénées (Basses-) . . . . .	428,401	446,398	17,997	»
64 Pyrénées (Hautes-) . . . . .	233,031	244,170	11,139	»
65 Pyrénées-Orientales . . . . .	157,052	164,325	7,273	»
66 Rhin (Bas) . . . . .	540,213	561,859	21,646	»
67 Rhin (Haut) . . . . .	424,258	447,019	22,761	»
68 Rhône . . . . .	434,429	482,024	47,595	»
69 Saône (Haute-) . . . . .	338,910	345,298	6,388	»
70 Saône-et-Loire . . . . .	523,970	538,507	14,537	»
71 Sarthe . . . . .	457,372	466,888	9,516	»
72 Seine . . . . .	953,108	1,106,891	17,783	»
73 Seine-Inférieure . . . . .	693,683	720,525	26,842	»
74 Seine-et-Marne . . . . .	323,893	325,831	1,938	»
75 Seine-et-Oise . . . . .	448,180	449,582	1,402	»
76 Sèvres (Deux) . . . . .	294,850	304,105	9,255	»
77 Somme . . . . .	543,704	552,706	9,002	»
78 Tarn . . . . .	333,844	346,614	12,770	»
79 Tarn-et-Garonne . . . . .	242,509	242,134	»	325
80 Var . . . . .	317,501	323,404	5,903	»
81 Vaucluse . . . . .	339,113	246,071	6,958	»
82 Vendée . . . . .	330,350	341,312	10,962	»
83 Vienne . . . . .	282,731	288,002	5,271	»
84 Vienne (Haute-) . . . . .	285,130	293,011	7,881	»
85 Vosges . . . . .	397,987	411,034	13,047	»
86 Yonne . . . . .	332,487	353,237	20,750	»
Population totale . . . . .	52,560,934	53,540,908	980,784	810
A déduire . . . . .			810	
Augmentation . . . . .			979,974	



## COMMERCE DE LA FRANCE.

Tableau d'IMPORTATION (années 1828 et 29; 1852, 1855, 1854  
leur degré d'importance commerciale relative, déterminée

et 1855). Avec indication des pays de provenance, classés d'après  
par les résultats du Commerce général (1).

PAYS DE PROVENANCE.	COMMERCE MARCHANDISES ARRIVÉES COLONIES (Valeurs exprimées				GÉNÉRAL. DE L'ÉTRANGER ET DES FRANÇAISES. (en millions.)			COMMERCE SPÉCIAL. MARCHANDISES ÉTRANGÈRES ET DES COLONIES CONSOMMÉES EN FRANCE. (Valeurs exprimées en millions.)						
	1828	1829	1832	1833	1834	1835	MOYENNE approximative.	1828	1829	1832	1833	1834	1835	MOYENNE approximative.
États-Unis . . . . .	64,1	81,4	89,4	99,0	97,2	89,5	87	49,2	53,1	64,9	73,9	76,6	71,5	66
Belgique (et Hollande, pour 1828 et 29) . . . . .	98,0	88,2	64,0	68,8	60,5	72,0	77	79,2	81,0	44,5	53,6	54,6	60,5	62
Sardaigne . . . . .	75,5	58,6	72,8	68,6	75,1	59,0	68	64,5	64,0	71,7	74,7	82,8	67,0	71
Angleterre (Gibraltar, Malte, Iles Ion.) . . . . .	25,0	27,7	44,0	59,7	53,5	61,3	42	15,8	19,1	27,7	22,4	27,1	51,7	26
Autriche et Lombardie vénit. . . . .	26,2	34,7	34,2	48,2	36,0	41,8	37	1,6	4,2	8,5	4,7	5,2	5,8	5
Allemagne . . . . .	30,8	29,0	22,4	28,4	33,1	57,5	34	28,6	27,2	19,7	21,7	21,5	26,2	26
Suisse . . . . .	19,1	19,7	25,2	31,2	59,0	59,5	32	13,3	15,3	9,7	12,0	12,7	14,4	13
Espagne et Canaries . . . . .	27,0	26,7	27,2	45,8	28,7	38,7	32	20,0	21,2	16,7	31,0	21,2	25,5	25
Guadeloupe (colon. française) . . . . .	23,9	25,2	23,4	21,2	24,6	23,8	24	21,5	25,3	24,3	19,4	18,4	18,8	21
Indes (comptoirs anglais) . . . . .	16,3	19,4	14,5	27,4	34,0	26,3	23	11,0	13,0	16,0	16,0	16,2	23,9	16
Russie . . . . .	17,0	18,6	34,7	23,1	17,8	21,3	22	17,4	19,4	31,2	19,5	17,6	17,3	20
Prusse . . . . .	21,8	19,7	23,3	20,5	19,5	23,0	21	18,5	17,2	18,5	12,5	12,5	13,2	15
Martinique (col. franç.) . . . . .	21,0	20,6	16,4	14,8	17,3	16,2	18	18,8	18,5	17,0	13,2	13,0	14,2	16
Turquie et Grèce . . . . .	10,4	18,4	20,8	18,0	15,7	20,2	17	7,5	15,3	16,1	11,1	11,1	16,5	13
Bourbon (col. franç.) . . . . .	11,8	14,2	14,9	16,2	16,3	13,4	15	10,8	10,6	13,7	15,0	14,2	14,4	13
Deux-Siciles . . . . .	12,2	10,9	21,0	15,1	18,1	13,2	15	8,7	8,7	16,9	9,5	11,0	8,9	11
Suède, Norvège et Danemarck . . . . .	13,1	13,3	13,7	16,1	16,2	16,7	15	12,4	12,8	12,9	15,9	14,9	15,6	14
Villes anséatiques . . . . .	9,6	12,0	15,2	8,6	6,5	10,7	10	6,0	8,6	12,3	4,7	4,3	6,0	7
Toscane, Etats-Romains, etc. . . . .	11,0	10,1	11,4	9,5	11,8	8,7	10	7,6	7,6	8,8	7,0	8,2	7,5	8
Brésil . . . . .	11,9	13,0	5,9	9,0	10,3	8,0	10	9,3	9,6	4,7	6,5	6,2	5,4	7
Etats Barbaresques et Alger . . . . .	3,8	1,1	8,6	10,2	11,1	10,3	8	3,7	1,4	6,4	8,1	8,0	9,0	6
Saint-Pierre, Miquelon et pêche franç. . . . .	7,8	5,8	7,3	7,7	7,7	7,1	7	7,8	5,9	7,3	7,6	7,6	7,1	7
Hollande. (Voir Belgique pour 1828 et 29.) . . . . .	»	»	8,2	5,5	8,6	6,9	7	»	»	6,4	4,1	7,3	5,4	6
Cuba, Porto-Rico . . . . .	6,7	9,0	3,4	6,7	8,0	7,5	7	2,3	2,4	1,7	2,9	4,3	3,7	3
Mexique . . . . .	6,7	8,0	7,9	5,3	6,7	7,0	7	1,9	2,5	3,4	2,6	2,4	2,9	3
Haïti . . . . .	6,8	4,9	3,5	3,5	5,1	5,9	5	3,9	3,9	4,1	2,7	4,0	4,7	4
Rio de la Plata . . . . .	0,9	4,6	4,6	4,7	5,9	5,4	4	0,6	3,7	3,5	4,3	4,9	5,5	4
Egypte . . . . .	6,1	2,0	3,9	4,9	4,1	3,6	4	3,5	3,7	4,2	3,6	4,0	3,5	4
Chine, Cochinchine et Océanie . . . . .	0,7	2,0	0,6	3,6	6,2	2,0	3	1,4	1,7	1,6	0,7	2,3	2,5	2
Sénégal . . . . .	3,4	2,5	2,6	2,1	2,4	3,0	3	1,3	1,4	2,0	1,8	1,9	2,5	2
Divers autres pays et possessions . . . . .	21,4	14,7	10,0	11,6	17,1	16,7	»	5,9	5,7	8,6	8,1	9,9	9,1	»
TOTAUX D'IMPORTATIONS . . . . .	608,»	616,»	653,»	693,»	720,»	761,»	675 »	454,»	483,»	505,»	491,»	504,»	520,»	495

(1) La moyenne que présentent ces tableaux a été, comme on le voit, établie de juillet. En combinant ainsi deux des années les plus prospères, sous le rapport de 1852, ont marqué la reprise complète des affaires, nous avons cru pou-

sur six années, dont deux antérieures et quatre postérieures à la révolution port commercial, de la Restauration, avec les quatre dernières années, qui, à par-

Tableau d'EXPORTATION (années 1828 et 29; 1852, 53, 54 et 55)  
d'importance commerciale relative, déterminée

COMMERCE DE LA FRANCE.

avec indication des pays de destination, classés d'après leur degré  
des résultats du Commerce général.

PAYS DE DESTINATION.	COMMERCE MARCHANDISES FRANÇAISES (Valeurs exprimées)				GÉNÉRAL. ET ÉTRANGÈRES RÉUNIES. en millions.			COMMERCE SPÉCIAL. MARCHANDISES FRANÇAISES SEULEMENT. (Valeurs exprimées en millions.)						
	1828	1829	1832	1833	1834	1835	MOYENNE approximative.	1828	1829	1832	1833	1834	1835	MOYENNE approximative.
Etats-Unis . . . . .	68,9	75,7	87,8	155,0	115,0	196,0	112 A	66,3	65,5	58,6	108 0	78,1	145,5	87 A
Angleterre . . . . .	125,6	86,9	101,8	116,2	93,2	100,0	104 D	78,2	61,1	67,4	67,9	62,4	59,7	66 D
Espagne . . . . .	54,4	56 0	40,1	62,5	49,0	82,1	57 A	41,6	41,7	23,0	44,2	33,1	39,9	38 »
Suisse . . . . .	41,1	39,4	55,9	53,2	65,0	73,5	55 A	27,4	26,7	35,0	32,3	29,8	32,8	31 »
Belgique (et Hollande pour 1828 et 29) . . . . .	48,1	50,6	50,0	52,3	44,2	43,8	48 D	57,0	52,9	40,9	43,2	37,7	34,9	44 D
Sardaigne . . . . .	38,5	36,6	51,0	49,7	49,1	44,0	44 »	27,7	26,5	30,6	30,2	30,3	26,6	29 D
Allemagne . . . . .	55,7	59,5	49,6	42,0	43,5	36,0	41 »	34,4	37,6	43,2	37,8	36,1	32,5	37 D
Hollande. (Voir Belgique pour 1828 et 29) . . . . .	»	»	25,2	16,0	20,4	19,3	20 D	»	»	11,2	11,6	18,7	16,2	14 A
Marinique (colon. franç.) . . . . .	20,0	20,9	21,5	12,4	14,5	16,7	18 D	21,0	20,6	19,3	12,4	14,5	16,7	17 »
Guadeloupe (colon. franç.) . . . . .	19,3	22 5	22,9	12,3	14,4	16,5	18 »	20,1	22,0	22,5	12,2	14,4	16,4	18 »
Bésil . . . . .	12,9	13,9	9,4	18,2	21,2	22,7	16 A	14,5	12,3	6,8	12,8	13,9	16,4	13 A
Villes anséatiques . . . . .	15 9	15,0	16,7	18,0	14,4	16,1	16 »	9,9	9,3	13,5	14,3	10,4	12,2	12 »
Turquie et Grèce . . . . .	7,3	9,0	17,6	16,4	17,2	17,3	14 A	4,0	5,7	13,3	10,6	12,4	12,0	10 A
Alger et Etats-Barbaresques . . . . .	5,6	3,9	16,8	24,3	17,9	14,4	13 A	2,4	2,4	9,5	18,2	11,6	9,0	9 »
Mexique . . . . .	10,0	9,7	13,4	15,0	12,0	17,3	13 A	7,9	7,7	9,7	11,4	9,0	13,1	10 A
Toscane, Etats-Romains, etc. . . . .	10,9	8,8	12,4	11,7	8,0	9,4	11 »	8,6	7,1	9,3	8,5	8,6	6,5	8 D
Russie . . . . .	9,2	8,4	11,4	10,5	11,1	9,4	9 »	7,2	7,3	9,6	8,0	6,9	8,8	8 »
Cuba, Porto-Rico . . . . .	10,0	9,9	9,2	8,7	11,1	9,4	9 »	10,7	9,3	7,9	6,7	9,0	7,6	8 »
Deux-Siciles . . . . .	7,5	8,7	9 3	10,9	10,4	3,0	9 »	6,7	7,5	6,9	7,2	5,8	2,9	6 D
Bourbon (colon. franç.) . . . . .	8,2	16,7	5,5	7,0	8,7	7,9	9 »	8,5	15,6	5,2	6,6	8,6	7,6	9 »
Prusse . . . . .	7,0	7,7	10,7	7,4	7,6	9,6	8 A	6,9	7,6	9,0	6,7	7,0	8,6	8 A
Autriche . . . . .	5,3	5,2	7,4	6,7	5,2	6,8	6 »	2,4	3,2	4,6	3,6	2,9	3,1	3 »
Comptoirs anglais et Nouvelle-Galles du Sud . . . . .	9,4	7,0	4,8	5,2	4,9	4,6	6 »	8,3	6,2	4,0	4,5	4,4	4,1	5 D
Suède, Norvège et Danemarck . . . . .	4,7	5,2	5,4	5,7	5,0	5,1	5 »	4,3	4,9	4,6	4,4	4,1	4,5	4 »
Haïti . . . . .	4 0	6,1	5,4	6,3	4,9	5,7	5 »	3,8	5,4	4,6	5,7	4,0	5,0	5 A
Chili . . . . .	1,9	3,3	5,3	2,5	8,6	6,8	5 A	2,2	2,5	4,6	1,9	7,3	5,7	4 A
Pérou (haut et bas) . . . . .	8,5	9,9	4,8	3,3	2,9	1,3	5 D	7,9	8,1	4,3	3,9	2,5	1,2	5 D
Sénégal . . . . .	4,0	4,6	2,5	3,8	5,3	4,6	4 A	2,4	2,6	2,2	2,2	2,6	2,6	2 1/2 A
Rio de la Plata . . . . .	1,7	4,6	4,7	5,0	3,9	4,5	4 »	2,1	5,1	4,0	4,0	2,8	3,5	3 1/2 A
Portugal et possessions . . . . .	1,4	2,5	1,5	2,0	4,0	7,0	3 A	1,7	2,0	1,0	1,8	3,5	5,6	2 1/2 A
Saint-Pierre, Miquelon et pêche franç. . . . .	0,6	0,7	3,4	4,8	4,9	5,0	3 A	0,5	0,4	2,7	4,8	4,8	4,6	3 A
Egypte . . . . .	2,8	6,0	3,4	5,3	3,3	2,5	3 »	2,2	5,0	2,6	2,8	2,8	1,5	2 3/4 D
Pays et possessions diverses . . . . .	11,6	17,1	9,8	11,8	12,8	11,8	»	12,4	12,6	10,4	8,8	10,0	9,9	»
TOTAUX D'EXPORTATIONS . . . . .	610 »	608 »	696 »	766 »	715 »	834 »	705 »	511 »	504 »	507 »	559 »	510 »	577 »	528 »

(1) La lettre A indique une augmentation assez soutenue dans le commerce d'exportation; les dernières années.

D indique, au contraire une décroissance marquée, soit dans tout le cours de la période, soit dans

## Tissus de laine, de coton et de soie.

Exportations. — 1855.

(Commerce spécial. — Valeurs en francs.)

PAYS DE DESTINATION.	TISSUS de LAINE.	TISSUS de COTON.	TISSUS de SOIE.
EUROPE.			
Russie . . . . .	francs. 69,132	francs. 32,590	francs. 2,242,568
Suède . . . . .	8,610	17,264	2,672
Norvège . . . . .	3,686	3,117	7,880
Danemarck . . . . .	5,788	4,004	5,520
Prusse . . . . .	120,179	233,269	340,053
Villes Anseatiques . . . . .	210,083	256,373	2,075,042
Hollande . . . . .	319,226	1,050,822	1,883,045
Belgique . . . . .	2,834,353	5,204,516	5,976,401
Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les Iles Ioniennes) . . . . .	2,403,651	1,386,350	14,721,426
Portugal (y compris Madère, Iles du Cap-Vert, Açores). . . . .	186,931	358,909	1,508,406
Espagne (y compris les Iles Canaries). . . . .	5,932,968	14,534,607	5,313,382
Autriche (y compris le Royaume Lombard-Vénitien) . . . . .	119,170	28,780	147,680
Sardaigne (Ile et Continent) . . . . .	3,557,554	3,358,613	5,089,077
Deux-Siciles . . . . .	297,783	343,648	324,432
Toscane et États Romains . . . . .	282,107	291,706	528,754
Suisse . . . . .	2,486,259	2,143,500	3,580,392
Allemagne . . . . .	1,256,719	2,609,297	15,586,266
Grèce (y compris les Iles de l'Archipel) . . . . .	222,621	130,284	195,656
Turquie (y compris les Iles de l'Archipel) . . . . .	4,723,497	170,789	1,224,868
AFRIQUE.			
Égypte . . . . .	397,144	6,144	56,704
Alger . . . . .	448,510	557,615	301,977
États-Barbaresques . . . . .	372,561	98,417	209,678
Ile Maurice et cap de Bonne-Espérance . . . . .	65,152	156,305	308,048
Autres comptoirs de la Côte d'Afrique . . . . .	1,107	39,405	750
<i>A reporter</i> . . . . .	24,306,751	30,996,304	61,630,677

PAYS DE DESTINATION.	TISSUS de LAINE.	TISSUS de COTON.	TISSUS de SOIE.
<i>Report</i> . . . . .	francs. 24,306,751	francs. 30,996,304	francs. 61,630,677
ASIE.			
Comptoirs (anglais, hollandais, français) . . . . .	14,509 7,965 1,941	104,686 4,034 402	1,269,766 1,864 33,368
Chine . . . . .	1,212	54,340	3,900
Gochinchine, Philippines, Iles de l'Océanie . . . . .	2,395	127,784	37,120
AMÉRIQUE.			
États-Unis . . . . .	10,179,702	13,775,020	68,601,396
Haiti . . . . .	155,482	903,194	779,092
Possessions (anglaises, espagnoles, danoises) . . . . .	6,468 70,443 49,305	685,888 75,488	915,912 787,200
Bésil . . . . .	381,114	1,098,435	4,146,891
Mexique . . . . .	818,520	4,260,114	2,689,186
Guatemala . . . . .	3,185	2,548	14,040
Colombie . . . . .	28,008	86,113	183,192
Pérou (Haut- et Bas-) . . . . .	35,952	52,580	396,620
Chili . . . . .	1,173,621	210,768	662,492
Río de la Plata (Montevideo et Buénos-Ayres) . . . . .	132,654	101,662	727,893
COLONIES FRANÇAISES.			
Guadeloupe . . . . .	292,332	3,233,496	427,740
Martinique . . . . .	285,515	3,236,768	479,670
Bourbon . . . . .	282,150	1,399,245	618,612
Sénégal . . . . .	35,644	737,464	27,940
Cayenne . . . . .	47,940	451,997	47,760
Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française . . . . .	54,104	10,401	6,214
RÉSUMÉ.			
Europe . . . . .	23,022,297	30,138,418	60,753,520
Afrique . . . . .	1,284,454	857,886	877,157
Asie . . . . .	28,022	291,246	1,345,958
Amérique . . . . .	13,034,454	21,251,810	79,905,914
Colonies françaises . . . . .	997,686	9,069,371	1,607,936
<b>Totaux</b> . . . . .	<b>38,366,912</b>	<b>61,608,751</b>	<b>144,488,485</b>

## N° 4. TABLEAU RÉSUMÉ DU COMMERCE DE LA FRANCE

PAR CLASSES DE MARCHANDISES.

1835.

(Valeurs en francs.)

CLASSES DE MARCHANDISES.	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.
	MARCHANDISES arrivées.	MARCHANDISES mises en consommation.	MARCHANDISES françaises et étrangères réunies.	MARCHANDISES françaises.
	fr.	fr.	fr.	fr.
<b>1° MATIÈRES ANIMALES.</b>				
Animaux vivants : { chevaux. 3,659,000 mules et mulets. 235,000 bœufs, vaches, etc. 3,187,000 moutons, bœufs, etc. 2,305,000 divers autres. 1,565,000	3,437,000 235,000 3,187,000 2,305,000 1,565,000	4,207,000 3,225,000 4,452,000 445,000 1,342,000	4,183,000 3,225,000 4,452,000 445,000 1,342,000	
Produits (peaux et pelleteries, d'annonces, d'animaux, solés (en cocons et grèges) divers autres.	49,068,000 45,145,000 80,710,000 24,556,000 41,407,000	47,219,000 34,553,000 49,668,000 49,775,000 44,412,000	3,688,000 32,816,000 15,846,100 4,481,000 355,000	256,000 2,241,000 3,945,000 4,126,000 302,000
Pêche.	1,407,000	1,416,000	355,000	302,000
Substances médicinales.	2,960,000	2,707,000	224,000	55,000
Matières à tailler.				
<b>2° MATIÈRES VÉGÉTALES.</b>				
Farineux alimentaires (Froment exporté 26,000,000 fr.).	8,508,000	4,506,000	30,806,000	6,032,000
Fruits oléagineux et de table. { sucre. 43,708,000 café. 58,775,000 divers autres. 44,720,000	43,708,000 58,775,000 44,720,000	43,410,000 44,870,000 40,256,000	8,484,000 44,657,000 40,816,000	7,483,000 26,000 5,000
Denrées coloniales : { diverses autres. 45,409,000 huiles. 24,714,000 divers autres. 4,419,000	45,409,000 24,714,000 4,419,000	44,654,000 25,579,000 3,273,000	7,947,000 10,969,000 2,690,000	2,689,000 7,079,000 1,429,000
Sucres végétaux : { divers autres. 3,898,000	3,898,000	2,368,000	14,493,000	476,000
Espèces médicinales. { à construire. 18,655,000 pour travaux div. 13,312,000 à brûler et charbons 2,256,000	18,655,000 13,312,000 2,256,000	20,718,000 9,249,000 2,233,000	5,525,000	12,899,000
Bois communs : { divers autres. 5,893,000	5,893,000	4,761,000	974,000	50,000
Bois exotiques.				
Filaments à ouvrir (coton en laine importé 85,000,000 fr.).	91,377,000	74,368,000	12,644,000	4,268,000
Teintures et tannins (garance importée, 12,000,000 fr.).	4,822,000	2,963,000	44,886,000	12,804,000
Produits et déchets divers.	2,441,000	2,039,000	2,960,000	2,796,000
<b>3° MATIÈRES MINÉRALES.</b>				
Pierres, terres et autres fossiles (houille importée, 42,000,000 fr.).	17,286,000	16,543,000	5,280,000	4,847,000
Métaux : { fer. 9,291,000 cuivre. 15,182,000 plomb. 8,536,000 divers autres. 13,169,000	9,291,000 15,182,000 8,536,000 13,169,000	5,805,000 14,377,000 7,387,000 13,279,000	9,453,000	4,874,000
A reporter . . .	342,139,000	437,305,000	205,356,000	76,311,000

CLASSES DE MARCHANDISES.	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		
	Commerce général.	Commerce spécial.	Commerce général.	Commerce spécial.	
	MARCHANDISES arrivées.	MARCHANDISES mises en consommation.	MARCHANDISES françaises et étrangères réunies.	MARCHANDISES françaises.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
	Report. . .	542,139,000	437,305,000	205,356,000	76,311,000
<b>4° FABRICATIONS.</b>					
Fils (lin, chanvre, coton, laine).	13,561,000	12,184,000	3,606,000	2,720,000	
Tissus : { de lin et de chanvre. 23,251,000 (Voir aux ma- de laine. 42,954,000 tières animales, de soie. 44,320,000 laine en masse, de coton. 46,169,000 soie en cocons, et aux grèges, divers et feutres. 1,744,000 coton en laine).	23,251,000 42,954,000 44,320,000 46,169,000 1,744,000	16,981,000 297,000 2,374,000 26,000 270,000	44,882,000 51,609,000 136,980,000 30,505,000 2,622,000	30,778,000 38,366,000 144,446,000 61,610,000 2,057,000	
Bois : { vins p <sup>r</sup> les 3/4 environ. 4,840,000 eaux-de-vie, 17,000,000 f., sons : (exportations).	4,840,000	964,000	69,262,000	68,059,000	
Verreries et poteries.	1,622,000	857,000	13,326,000	17,597,000	
Produits chimiques.	5,764,000	4,644,000	8,894,000	7,470,000	
Teintures préparées.	32,217,000	23,487,000	8,085,000	515,000	
Couleurs.	788,000	672,000	2,257,000	2,194,000	
Compositions diverses.	4,260,000	275,000	22,589,000	18,520,000	
Papier et ses applications (livres exportés, 4,000,000 fr.).	4,476,000	1,405,000	13,522,000	12,892,000	
Produits ouvrés en matières diverses. { peaux tannées et corroyées. 5,000,000 peaux ouvrées. 10,000,000 gants. 10,000,000 plaqués. 4,000,000 métaux ouvrés. 5,000,000 bijouteries. 2,000,000 machines et mécaniques. 2,000,000 horlogerie. 7,000,000 coutellerie. 2,000,000 mercerie. 45,000,000 divers (indust. parisienne). 10,000,000 meubles. 2,000,000 effets d'habillem. et linge. 7,000,000 modes. 5,000,000 divers autres de tout genre. 21,457,000	31,121,000	18,330,000	98,379,000	Dans la même proportion en-viron que le commerce gen.	
TOTAL . . .	760,726,000 (1)	520,274,000	834,422,000	577,414,000	

(1) Ce chiffre, de la valeur totale des MARCHANDISES ARRIVÉES, se subdivise ainsi :

Par voie de terre. . . 280,967,000 fr.  
Par mer. . . . . 479,759,000 } 760,726,000 fr.

NAVIGATION. — Le tonnage a été, pour l'importation, de 1,174,000 tonnes (4,000 navires français, environ 6,000 étrangers).

Nos colonies ont importé en France une valeur de 71 millions, et la provenance étrangère (par mer) a donné celle de 409,000,000 fr.

Le chiffre des EXPORTATIONS (commerce général) donne  
 À la voie de terre. . . 221,227,000 fr. } 854,422,000 fr.  
 613,195,000 }

NAVIGATION. Le tonnage de l'exportation a été de 872,000 tonneaux (4,500 navires français; 5,200 étrangers).

Le commerce français a exporté pour nos colonies une valeur de 53 millions. L'exportation générale par mer, à l'étranger, a été de 560,000,000 fr.

Nous donnons ici un relevé de la valeur, en francs, des exportations de produits indigènes de la France, pour une période de seize ans, de 1820 à 1835 :

1820 . . . . .	543 millions de francs.
21 . . . . .	451 »
22 . . . . .	428 »
23 . . . . .	427 »
24 . . . . .	506 »
25 . . . . .	544 »
26 . . . . .	461 »
27 . . . . .	507 »
28 . . . . .	511 »
29 . . . . .	504 »
30 . . . . .	453 »
31 . . . . .	456 »
32 . . . . .	507 »
33 . . . . .	559 »
34 . . . . .	510 »
35 . . . . .	577 »

(L'exportation de l'Angleterre, également en produits indigènes, a été presque constamment du double; en 1835, elle était de 1,184,000,000).

Les droits perçus par l'Administration des Douanes, en 1835, se sont élevés, sur l'importation, à . . . . . 102,513,000 fr.

sur l'exportation, à . . . . . 1,155,000.

Soit pour l'importation (commerce spécial), à 1/5 environ; et pour l'exportation, à 1/500.

(Extrait du *Tableau général du Commerce de la France*, publié en octobre 1836 par l'Administration des Douanes).

## DE L'INDUSTRIE MINÉRALE EN FRANCE. — Produits de 1854.

INDUSTRIE ET PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	VALEUR créée.	NOMBRE des OUVRIERS.
1° Exploitation des Combustibles.	Quint. métriq.	Francs.	Francs.	
Houille	19,919,656	18,723,656	23,649,145	52,845
Lignite } relevés officiels.	873,743	779,169		
Anthracite } } 1/6 pour complément d'évaluation	548,037	767,871		
Tourbe . . . . .	3,556,914	3,378,449	2,995,758	
	3,372,384	2,995,758	26,644,853	
2° Fabrication et élaboration des Fonte, Fer et Acier.				
Minerai préparé . . . . .	7,878,915	10,693,150	10,693,150	58,800
Fonte brute et moulée (première fusion) . . . . .	2,690,636	49,602,594	39,496,975	
Gros fer . . . . .	1,771,638	76,499,782	34,471,250	
Fer élaboré et fonte moulée (deuxième fusion) . . . . .	»	»	17,279,591	
Acier brut et élaboré . . . . .	»	»	5,474,790	
			107,415,756	
3° Exploitation des Métaux autres que le fer; et des Sels et Bitumes.				
Plomb et argent . . . . .	7,825	643,874	643,874	1,527
Antimoine . . . . .	2,925	240,290	240,290	202
Cuivre et manganèse . . . . .	11,672	307,959	307,959	590
Alun, sulfate de fer . . . . .	65,649	2,310,873	2,310,873	1,979
Sel marin . . . . .	4,031,290	11,688,572	11,688,572	19,517
Bitumes minéraux . . . . .	7,49	195,677	195,677	224
			14,507,245	22,939
4° Exploitation des Carrières.	»	35,260,536	35,260,536	75,000
5° Substances d'origine minérale.				
Verres, cristaux, glaces . . . . .	»	25,809,553	25,809,553	
Porcelaines, faïences, poteries, etc. . . . .	»	41,180,844	41,180,844	
Produits chimiques . . . . .	»	20,820,210	20,820,210	
Plâtre, chaux, ciment . . . . .	»	29,767,583	29,767,583	
Métaux ouvrés . . . . .	»	27,194,702	4,996,406	
			122,574,566	
TOTAL général de la valeur créée par les diverses branches de l'industrie minérale . . . . .			306,463,016	

---

---

**TABLE DES MATIÈRES**  
**CONTENUES DANS CET OUVRAGE.**

●●●●●●

**A.**

- Accise.* — Nombre des licences d'accise délivrées en Angleterre, 56.  
*Acier*, 306, et APPENDICE (Statistique de l'industrie minière), 375.  
*Actions.* — Propriété par actions, 69. (Note.)  
*Agriculture*, 161 à 191. — Agriculture irlandaise, nourricière de la Grande-Bretagne, 50. — Vapeur appliquée à l'agriculture, 176. — Décroissance du nombre des agriculteurs en Angleterre, 45, 164.  
*Aliénés.* — Hospices de Paris, 38. (Note.)  
*Allemagne.* — Progrès de la manufacture en Allemagne, 295. — Union commerciale de l'—, 298. (Note.)  
*Angleterre.* — De sa supériorité industrielle, 193. (Note.)  
*Appareils et machines à vapeur en France*, 326. (Note.)  
*Arkwright.* — Inventeur du *drawing and roving Frame*, 206. (Note.)  
*Association.* — Exploitation du sol par —, 67.  
*Assurance.* — Primes d'— pour l'introduction de la contrebande, 285. (Note.)  
*Ateliers de Birmingham*, 289. — Morcellement des ateliers, 304. (Note.)  
*Australie.* — Établissements en —, 145. — Nombre des déportés, 147.

**B.**

- Babbage (Charles).* — Ses évaluations relativement à la population, 53 ; aux salaires et à la production, 229. — L'Inde tributaire de l'Angleterre, 266. (Note.) — Machine à calculer de M. Babbage, 317. — Principe fondamental de sa *Théorie des manufactures*, 324. (Note.)  
*Baines (Edm.).* — Évaluations sur la production des métiers à main et des métiers mécaniques, 212. — Résultat de l'emploi des ma-

- chines, 228, 328. — Calculs sur l'industrie cotonnière en Angleterre, 249.
- Balle de laine.* — Ce qu'elle signifie dans le Parlement, 195. (Note.)
- Banca.* — Mines d'étain de —, 358.
- Barklay et Perkins.* — Leur brasserie à Londres, 58.
- Bière.* — Fabrication de la — en Angleterre, 57.
- Bills of inclosure* (voyez *Inclosure*).
- Bonneterie* en Angleterre, 244; en France, 245. (Note.)
- Botany-Bay.* — Colonisation de —, 143. (Note.)
- Bowring* (le docteur). — Évaluations sur la population, 49. — Enquête relative au commerce français, 271. (Note.)
- Brasseries* en Angleterre, 57.
- British metal*, 340. (Note.)
- Buchanan* (M.). — Son rapport sur les émigrants au Canada, 140.
- Bureau de commerce* en Angleterre. — Peut autoriser l'exportation des machines, 323.
- Bureaux de bienfaisance* en France, 124.

## C.

- Caisses d'épargne* en Angleterre, 107; en France, 126. (Note.)
- Capital agricole.* Effets probables de l'augmentation du capital agricole en Angleterre, 178. — Capital absorbé par la manufacture du coton en Angleterre, 249.
- Célibat.* Rapport à la population, 27 et note.
- Céréales* en France, 172. (Note.)
- Chaptal* (M.). — Son opinion sur le morcellement de la propriété, 65. (Note.)
- Charbons de terre.* — Cote des — en Angleterre, 349.
- Chemins de fer.* Leur influence supposée sur la production agricole, 187. — Étendue des lignes des — construits ou en construction, en Angleterre, 191. (Note.)
- Chevaux.* — Soumis à la taxe en Angleterre, 189.
- Chimie.* — Influence de la — sur les arts agricole et manufacturier, 165. (Note.)
- Cincinnati.* — Emigrants à —, 155. (Note.)
- Clergé français.* — Ses revenus avant la révolution; budget annuel, 96. (Note.)
- Colonies hollandaises des pauvres*, 110. — Colonies agricoles en Belgique, en Hollande, 117. — Colonies pénitentiaires en Aus-

- tralie, 136. — Proposées, au Canada, 144, 155. Colonie de Botany-Bay, 143. (Note.)
- Commerce* de la France (tableaux du); voir à l'APPENDICE.
- Comtés agricoles; comtés manufacturiers*, en Angleterre, 49.
- Condition comparée* du journalier, du pauvre et du condamné en Angleterre, 95. (Note.) — De l'ouvrier en Belgique, 121. (Note.)
- Conditionnement* des soies, à Lyon, 292. (Note.)
- Contrebande.* — Chiens fraudeurs, 282. (Note.) — Des dentelles et tissus de soie en Angleterre, 288.
- Cornouailles.* — Mines de —, 355.
- Cotes foncières.* — Nombre des —, en 1815 et 1835, 66. (Note.)
- Coton* (ANGLETERRE), 205. — S'est substitué en partie à la laine et à la toile, 196. (Note.) — Origine et progrès de l'industrie du coton, 205. (Note.) — Coton en laine importé en Angleterre, 207. — Exportation des fils et tissus de coton, 209. — Tissus de coton, prix comparés de 1814 à 1831, 214. — Nombre total des ouvriers employés par la manufacture de coton, 224. — Cotons imprimés, 241. — Production et consommation générale du coton sur tout le globe, 249. (Note.) — Industrie du coton en Allemagne, 295. — Extension de l'industrie du coton par les procédés mécaniques, 328.
- Coton* (FRANCE), 279. — Réductions des prix des cotons filés, 213. (Note.) — Production et exportation des tissus de coton, 280, et APPENDICE (tableau n° 3). — Introduction des fils anglais en France, 281. — Importations et exportations, 285 et APPENDICE.
- Coutellerie*, 302, 305. — (Note.) De Sheffield, 352.
- Crompton* (Samuel), inventeur de la Mule-Jenny, 206. (Note.)
- Cuivre et bronze*, 303. — Mines de cuivre en Angleterre, 340.
- Cultivateurs.* — Salaires en Angleterre et en Hollande, 115.
- Culture.* — Avantages de la grande sur la petite —, 67, 167.

## D.

- Davy* (sir Humphry). — Ses découvertes en chimie ont secondé l'art agricole, 165. — Sa lampe de sûreté, 345.
- Décès.* Rapports divers des naissances aux décès, 16. — Décès par la variole, à Londres, à Paris, 32. (Note.)
- Déchet.* Valeur moyenne du — dans le filage, 222.
- Déportation.* — Criminels déportés à la Nouvelle-Galles, 141, 147.
- Dessèchement* des marais par la vapeur, 176.
- Division* physique et agricole de la France, 61. (Note.) — Du Royaume-Uni, 185.

- Domestiques.* — Nombre des — en Angleterre, 55.  
*Douanes.* — Contre-ligne de —, établie par les fabricants anglais, 207. (Note), 255. — Réforme du tarif des douanes, commencée en Angleterre et en France, 257. — Douanes prussiennes, 298. (Note.)  
*Drap.* — Le Yorkshire, centre de la manufacture, 203. — Supériorité de la draperie française, 272.  
*Drèche* employée en Angleterre pour la fabrication de la bière, 57.  
*Drilles* et chiffons. — Parti qu'en tire la manufacture anglaise, 204.  
*Durham* (lord). — A amené la Russie à modifier son système de prohibition, 296. (Note.)  
*Dupin* (Charles). — Classification de la population française, 48.

## E.

- Émigrations*, 153. — \*Intervention des gouvernements nécessaire dans les plans d' —, 155. — Émigrants d'Angleterre, 158. — Leur établissement dans l'Amérique du Nord, 159. — Dans l'Ouest et le Nord américain, 153. (Note.)  
*Enfants-Trouvés* (France), 125. (Note.)  
*Enquête commerciale* de 1834, en France, 257, 271, 278. (Notes.) — Enquêtes sur le paupérisme, 85; — sur les manufactures, 232.  
*Esquirol* (le docteur). — Causes principales de l'aliénation, 40. (Note.)  
*Établissements pénitentiaires* en Australie, 145; — à Van Diemen, 147; — aux Bermudes, 153.  
*Étain anglais*, 355. — Exportation, 339.  
*État civil.* — Ce qu'il a été jusqu'ici en Angleterre, 2 et note.  
*Everett* (M.). — Son opinion favorable à la taxe des pauvres, 77. (Note.)  
*Exportations.* — (Voir aux fils, tissus et produits divers.)

## F.

- Familles agricoles; familles industrielles*, 45.  
*Faucher* (Léon). — Considérations sur l'état actuel de la propriété en France. Extrait de *la Revue des deux Mondes*, 67. (Note.)  
*Fer en barres*, et fonte, 302. — Fer ouvré, 299. — Fers et acier ouvrés, 307. (Note.) — Industrie du fer en France, 325 (Note) et APPENDICE. — Fer (mines), 353. — Production du fer en Angle-

- terre, 1823 à 1830, 354. — Fonte du fer à l'air chaud, 352. (Note.)  
*Fermes.* — Les petites — remplacées utilement par de grandes, 167. — *Fermages.* — Accroissement des — en Angleterre, pendant la guerre, 193.  
*Filage.* — Réductions successives dans les prix du —, 211, 213. — Déchet, 222.  
*Filatures.* — Somme du travail produit dans les filatures d'Angleterre; nombre des ouvriers et valeur des salaires, 221.  
*Fils et tissus.* (Voir aux mots *Laine, Coton, Soie*, etc.)  
*Forces vivantes*, agricoles et industrielles en France, 49. (Note.)  
*Fous* (hôpitaux des), 59.  
*Francklin.* — Son opinion sur les déportations en Amérique, 146. (Note.)

## G.

- Gélatine.* — Emploi possible de la —, 164. (Note.)  
*Grains.* — Importation et prix moyen des grains en Angleterre, de 1770 à 1835, 169; — en France, 172.

## H.

- Hargreaves* (James). — Inventeur de la *Spinning-Jenny*, 206. (Note.)  
*Hawkins* (le docteur). — Ses travaux de statistique médicale, 29.  
*Hôpitaux, hospices.* — En Angleterre, 34, 37; — en France, 124 (Note); — de Paris, 41. (Note.)  
*Houille*, 344. — Consommée à Sheffield pour la fabrication de l'acier, 306. — Puissance de ce combustible, 345. — Extraction de la houille en Angleterre, 347. — Consommation intérieure en Angleterre, 351. — Houille en France, 352. (Note.)  
*Huskisson* (M.). — A provoqué la réforme commerciale en Angleterre, 253.

## I.

- Importations.* (Voir *Grains, Laine, Coton*, etc.)  
*Inclosure-bills.* — Terres nationales livrées à la culture en Angleterre, 170, 181.  
*Inde* (l') tributaire de l'Angleterre, 266. (Note.)  
*Indiennes.* — En Angleterre, 240; — en France, 245. (Note.)  
*Indigents.* — Rapport des — de Paris à la population, 43. (Note.)  
*Inspecteurs des pauvres.* — Leurs fonctions, 3.  
*Intérêts.* — Taux des — en Angleterre et en France, 193. (Note.)



## J.

- Jachères.* — Décroissance des — en Ecosse, 176.  
*Jenner.* — Sur la découverte de la vaccine, 31.  
*Journalier.* — Condition du — en Angleterre, 93, 123; — en France, 65, 101, 104, 121.

## L.

- Laines (ANGLETERRE)*, 194. — Laine longue d'abord prohibée à la sortie, 195. — Exportations des fils et tissus de 1800 à 1854, 197. — par pays, 198. — Importation des tissus de laine, faible en Angleterre, 199. — Manufactures et nombre d'ouvriers employés, 201. — Laine de croit anglais, 205. — (FRANCE), 270. — Importation et exportation, 275. — Tissus de laine, 280 et APPENDICE, tableau, n° 5.  
*Laissez faire et laissez passer.* — Valeur de ce principe, 135 et note, — 142.  
*Législation hypothécaire* en France, réforme réclamée, 64, 67. (Note.)  
*Liberté commerciale*, 277. (Note.)  
*Ligue commerciale prussienne*, 195. (Note.)  
*Lin et chanvre.* — Exportation de l'Irlande, 263.  
*Lullin de Châteauneuf (M.)*. — Classification des propriétaires et division du sol, en France, 59.  
*Lyon.* — Importance de sa fabrique de soieries, 292 et 293. (Note.)

## M.

- Mac-Culloch.* — Ses calculs sur la valeur de production du coton en Angleterre, 248.  
*Machines, mécaniques, métiers*, 316. — Effet immédiat des machines sur le sort de l'ouvrier, 151. (Note.) — Puissance des machines en Angleterre, 227. (Note.) — Première machine à vapeur appliquée à la filature du coton, 208. — Exportation des machines prohibée en Angleterre, 207. (Note.) — Considérations à ce sujet, 329. — Exportation des machines, 326. — Réductions qu'elles ont amenées dans les prix des cotons filés, 211. — Influence des machines sur l'économie du travail, 228. — Métiers-mécaniques en activité en Angleterre, 216, 240. — Métiers à main, métiers mécaniques, 219. — Nombre des métiers à bas, 244; — à tulle, 246. — Machines à vapeur et à eau pour la fabrique des tissus,

268. — Métiers à soie en France, 293. (Note.) — Procédés mécaniques négligés en France, 517. (Note.) — Machines et appareils à vapeur en France, 326. (Note.)  
*Manchester.* — Nombre des machines à vapeur en Angleterre, en 1800, 208. — Centre de la fabrication des métiers mécaniques, 217. — Une manufacture à Manchester, 258. (Note.)  
*Manufactures*, 192 à 331. — Moralité des —, 23. (Note.) — Nombre des manufactures de laines et des ouvriers employés, 201.  
*Dito* . . . . d° . . . . de coton . . . . d° . . . . d° 226.  
*D°* . . . . d° . . . . de soie . . . . d° . . . . d° 257.  
*D°* . . . . d° . . . . de toile . . . . d° . . . . d° 267.  
*Extension de la puissance manufacturière*, 255, 249, 329.  
*Etat de la manufacture dans les divers États de l'Allemagne*, 295; — en Russie, 296. (Note.)  
*Malthus.* — Cité p. 17, 77, 154. (Notes.)  
*Mariages.* — Proportion des — aux naissances et décès, 26.  
*Matthieu (M.)* de l'Académie des sciences. — Ses calculs sur l'accroissement de la population en France, 14. (Note.)  
*Mécanique* (génie de la —) en Angleterre, 207. — (Voir aussi *Machines*.)  
*Métaux ouvrés*, 299.  
*Métiers* (voir *Machines*).  
*Michel Chevalier (M.)*. — Note sur le fer, extraite de ses *Lettres sur l'Amérique du Nord*, 356. — Observations sur l'impôt du sel, 357. (Note.)  
*Mines*, 352; — de Cornouailles, 355. — Leur production en cuivre et en étain, 342.  
*Mississipi.* — Navigation à la vapeur sur le —, 141. (Note.)  
*Morcellement de la propriété* (voir *Propriété*): — des ateliers, 304. (Note.)  
*Mortalité.* — Proportions mortuaires, 19, 24, 54. — Par la variole, 33. — Dans les hôpitaux de Paris, 41. (Note.)  
*Moutons.* — Évaluation de la récolte des laines et du nombre des moutons, en Angleterre, 205.  
*Mulhouse.* — Industrie des indiennes, 243. (Note.)  
*Mull-Jenny.* — Puissance de la —, 194, 206. (Note.)

## O.

- Oberkampff.* — Fondateur de la manufacture de Jouy, 243. (Note.)  
*Os broyés*, employés comme engrais, 164. (Note.)  
*Ouvrier.* — Penchant de l'— français à acquérir de la terre, 106.

(Note.) — Ouvrier belge, ouvrier français, 121. (Note.) — Ouvrier anglais, ouvrier français, 258. (Note.) — Nombre total des ouvriers employés en Angleterre à la fabrication des tissus, 268. — Ouvrier associé, 129. (Note.) — Aptitude spéciale de l'ouvrier, 218. (Note.) — Supériorité de l'ouvrier à la mécanique sur l'ouvrier à la main, 251. — Lois en Angleterre sur la résidence des ouvriers, 323. — Liste civile de l'ouvrier, 132. (Note.)

## P.

*Paroisses.* — Ce qu'elles sont en Angleterre, 3. (Note.)

*Paupérisme*, 71: — en Angleterre, 75: — en Norvège, 83; — en Suède, 84; — en Danemarck, 85: — dans le Mecklembourg, 88; — en Prusse, 89; — en Wurtemberg, 90; — en Bavière, 95; — dans le canton de Berne, 95; — en France, 97; — en Hollande, 108; — en Belgique, 117.

*Pauvres* (taxe des), 4, 71. — Accroissement progressif de la taxe des pauvres, 79. — Effets qui ont résulté de l'établissement de la taxe des pauvres, 81, 85, 87, 92, 96. — Colonies hollandaises des pauvres, 110. — Colonies belges, 117.

*Paysan.* — Français, anglais, 65. — Salaire du paysan français, 104. — Paysan-proprétaire, 63.

*Pénitentiaires* (établissements), 149 (Note.)

*Pinel* (M. Scipion). — Ses observations sur les aliénés, 58. (Note.)

*Plaques* français, anglais, 308 et note; 309.

*Plomb*, 343. (Note.)

*Population*, 1 à 160. — en Angleterre, en Écosse, en Irlande, 1 à 28. — Accroissement en Angleterre, 8; — en France, 14. (Note.) — Population française, 12, 59 et APPENDICE. — Population de Manchester et de Safford, 22; — de Birmingham, 300; — de Sheffield, 305; — des Pays-Bas, 113. — Classification de la population par nature de travaux, 48, 53, 55. — Population agricole, population manufacturière, en France, 48, 100; — en Angleterre, en Italie, 55. — Rapport de la population à la production, 162, 184.

*Prisons.* — Contagion du vice dans les —, 148.

*Production.* — De 161 à 375.

*Progrès agricoles*, en Angleterre, 164, 166; — pendant la guerre, 176 (note); — en Écosse, 167. — Progrès industriels, source de la puissance de l'Angleterre, 193 et 194. (Notes.) — Progrès dus aux procédés mécaniques, 328.

*Prohibition, protection*, 277. (Note.) — Prohibition de l'importation des grains en Angleterre, 194.

— Effet de la levée de la prohibition sur les laines, 196.

— *Dito* . . . . . *do* . . . . . indiennes, 241.

— *Dito* . . . . . *do* . . . . . soies . . . 256.

— Prohibition de l'importation des laines en France, 274.

— *Dito* de l'exportation de la soie française, 292.

*Proportions* des naissances aux décès, 15, 16, 26; des mariages, 26.

*Propriété, propriétaires.* — Grande et petite propriété, en France, 59; — en Angleterre, 103, 185. — Propriétés bâties, en France, 62. (Note.) — Morcellement de la propriété, 64. (Notes.) — Paysan-proprétaire, 63, 99. — Ouvrier-proprétaire, 106. (Note.)

## Q.

*Quincaillerie.* (Voir *Fer et Acier ouvrés*.)

## R.

*Recensements.* — En Angleterre, 2, 5; — en France, 1831, 1836, 1857 et APPENDICE: — à Paris, 11.

*Réforme commerciale* en Angleterre et en France, 237, 253.

*Résidence.* — Lois sur la résidence forcée des ouvriers en Angleterre, 323.

*Rickmann* (M.). Ses tables de population, 8, 24.

*Routes* à péage de la Grande-Bretagne, 189.

## S.

*Salaires* du journalier en France, 104; — en Angleterre, 123; — de l'ouvrier en Belgique, 121; — en Norvège, 83; — en Suède, 85; — en Wurtemberg, 94. — Salaires des ouvriers employés à la manufacture du coton, 225. — Augmentation des — par l'accroissement de la production, 229. — Salaires des ouvriers tullistes, 247. — Salaires payés dans une filature de lin à Leeds, 264.

*Secours* à domicile, en France, 42. (Note.)

*Sel.* — Consommation du — en Angleterre depuis 1801, 354. — Impôt du sel, en France, 356. (Note.)

*Senior* (M.). — Ses tableaux sur la population anglaise, 17.

*Sharp et Robert* (MM.) de Manchester. — Supériorité des métiers établis par ces fabricants, 319.

- Sheffield*, centre manufacturier. — Sa population, 305. — Sa consommation de houille, 352.
- Simon* (M. G.). Origine et progrès de l'industrie du coton, 205. — Une manufacture à Manchester, 238. (Notes extraites des *Observations recueillies en Angleterre*.)
- Sinclair* (sir John). — Statistique agricole de l'Écosse, 167.
- Soie* (ANGLETERRE), 250. — D'abord prohibée à l'importation, 251. — Importation des soies de 1765 à 1835, 252. — Exportation, de 1820 à 1854, 256. — Soierie ; n'a progressé en Angleterre que du jour où la protection a cessé de la couvrir, 325. — (FRANCE), 286. — Œufs et cocons ; culture d'un hectare de mûriers, 290. (Note.) Importations et exportations (voir les tableaux à l'APPENDICE). — Fabrique de Lyon, 295. (Note.)
- Sol*. — Division agricole du sol en France, 61. — Morcellement du sol, 64. — Exploitation du sol par association, 69. (Note.)
- Statistique*. — Considérations sur la — (voir la préface). — Statistique médicale, 29 à 45. — Statistique judiciaire, 152. — Statistique agricole, 166. — Statistique des machines et appareils à vapeur, en France, 326. (Note.) — Statistique de l'industrie minérale en France (voir le tableau à l'APPENDICE).
- Suisse*. — Liberté commerciale pratique, 297.

## T.

- Tableaux relatifs au commerce de la France*. — (Voir à l'APPENDICE.)
- Tarif*. — Modifications au tarif des douanes françaises, 282. — Tarif prussien, 298. (Note.)
- Taxe des pauvres*. — Voyez *Paupérisme, Pauvres*.
- Terra*. — Vento des — aux États-Unis, 148. (Note.) — Propriétaires de terre (voir *Propriétaires*).
- Times*. — Imprimerie du —, 329. (Note.)
- Tissage* à la main ; tissage à la mécanique, 212. (Note.)
- Tissus* (fils et), voir aux mots *Laine, Coton, Soie*, etc.
- Toile*. 259. — Exportation de l'Irlande, 261. — Toiles peintes (voir *Indiennes*).
- Travail*. — Heures de — dans les manufactures anglaises, 229, 232. (Note.)
- Travailleurs*. — Mobilisation des — d'après l'offre et la demande, 134. — Evaluation du nombre total des — à la filature du coton, en Angleterre, 224.
- Travaux publics*. — Proposition de créer un fonds permanent pour —, en France, 152. (Note.)

*Talles*, anglais, 245 ; — français, 247. (Note.)

## U.

*Urs* (le docteur). — Fait cité par lui relativement à l'emploi des machines, 318.

## V.

- Vaccine*. — Préjugés qu'elle eut à vaincre en Angleterre, 30.
- Van Diemen*. — Déportés à la terre de —, 147.
- Vapeur*. — Appliquée à l'agriculture, 176 ; — à l'extraction de la houille, 344. — Puissance de la vapeur, 177. (Note), 194. — Machines et appareils à vapeur, en France, 326. (Note.)
- Variola*. — Mortalité variolique, à Londres, 31 ; — à Paris, 32. (Note.)
- Verrerie*, 309. — Entravée en Angleterre par les droits d'excise et les règlements de fabrication, 311. — Verrerie française, 314. (Note.)

## W.

- Watt*. — Appliquée en grand la vapeur à la manufacture, 206. (Note.)
- Wyatt* (John). — Premier inventeur du métier-mécanique, 206. (Note.)

## Y.

- Yorkshire*. — Centre de la manufacture des draps et tissus de laine, 205.

FIN DE LA TABLE.

## ERRATA.

- Page 12, note, ligne 7, *en Paris*; lisez : *en cinq ans*.  
81, lig. 25 (*elle bénit*): lisez : *elle bénit*.  
193, note, lig. 13, *fauts pouvoir*; lisez : *fauts de pouvoir*.  
206, note, ligne 32, *Vatt*; lisez : *Watt*.  
254, lig. 26, *qui assurément profite à tous, les aides des fleurs*: etc.; lisez *qui assurément profite à tous : les aides des fleurs*, etc.  
271, note, ligne 1, *les docteurs Villiers et Bowring*; lisez : *M. Villiers et le docteur Bowring*.  
321 et 325, titres, *exportation des machines prohibées*; lisez : *exportation des machines prohibées*.

